

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

**LES PERSPECTIVES DE COLLABORATION
AU SEIN DU SERVICE COMMUN DE LA
DOCUMENTATION DE
L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

ALEXANDRE JAMEAU
8^e promotion

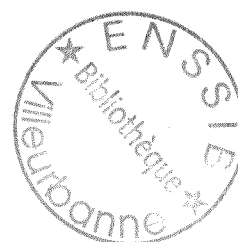
sous la direction de M. Jean-Michel SALAUN
professeur à l'ENSSIB



2000

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque



MEMOIRE D'ETUDE

**LES PERSPECTIVES DE COLLABORATION
AU SEIN DU SERVICE COMMUN DE LA
DOCUMENTATION DE
L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

ALEXANDRE JAMEAU
8^e promotion

sous la direction de M. Jean-Michel SALAUN
professeur à l'ENSSIB

2000

1999
DCB
24

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

**LES PERSPECTIVES DE COLLABORATION
AU SEIN DU SERVICE COMMUN DE LA
DOCUMENTATION DE
L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

ALEXANDRE JAMEAU

8^e promotion

sous la direction de Jean-Michel SALAUN
professeur à l'ENSSIB

Stage effectué à la Bibliothèque Universitaire d'ORLEANS
sous la responsabilité de Mme Marie-Jeanne BOISTARD

2000

LES PERSPECTIVES DE COLLABORATION AU SEIN DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS

RESUME :

Malgré la mise en place d'un Service Commun de la Documentation dans chaque Université française, la coopération entre la bibliothèque universitaire, les bibliothèques de Département et les bibliothèques de recherche progresse lentement. Cependant, le développement d'une véritable politique documentaire et de nouvelles pratiques de recherche d'information justifient la mise en œuvre d'un réseau comprenant un catalogue collectif, des services d'information ainsi que de la documentation électronique. L'exemple de l'Université d'ORLEANS montre quels sont les enjeux et les difficultés de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation documentaire.

DESCRIPTEURS (RAMEAU) :

Bibliothèques universitaires**France

Bibliothèques de recherche**France

Bibliothèques universitaires**France**Orléans (Loiret)

Documentation, services de**France**Orléans (Loiret)

ABSTRACT :

In spite of the setting up of "Common Service for Documentation" in each French university, the cooperation between the university library, the department libraries and the research libraries is progressing. However, the development of a real documentary policy and of new practices in information search justifies the implementation of a network composed of a collective catalog, information services, and electronic documentation. The example of the Orleans university reveals what the stakes and the difficulties in the realization of this new documentary organization are.

KEYWORDS :

University libraries**France

Research libraries**France

University libraries**France**Orleans (Loiret)

Documentation services**France**Orleans (Loiret)

Remerciements

L'analyse de la situation et des perspectives de collaboration documentaire entre la bibliothèque universitaire et les bibliothèques associées de l'Université d'ORLEANS n'aurait pu être réalisée sans les informations que j'ai recueillies auprès des responsables des Centres de Documentation. Aussi, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont accordé un entretien.

Je remercie Mme Michèle DESBORDES, Directrice du Service Commun de la Documentation de l'Université d'ORLEANS. En m'accordant la primeur de son rapport d'activités 1996/1997, elle m'a fourni de nombreux éléments d'analyse de la politique documentaire mise en œuvre au SCD.

Ce travail n'aurait pu être entrepris sans l'aide de Mme Marie-Jeanne BOISTARD, conservateur adjoint à la Directrice pour les actions documentaires. En me prodiguant des conseils et en me fournissant de nombreux dossiers, elle m'a permis d'étudier les perspectives d'évolution et les projets du SCD d'ORLEANS. Les conversations professionnelles qu'elle m'a accordées au hasard de mes besoins et de mes interrogations m'ont ainsi amené à enrichir ce travail.

Je remercie également tous ceux qui m'ont fourni des informations sur le SCD, et en particulier, Mme C. CUISSET, conservateur, responsable de la section des Lettres et des Sciences Humaines, Mme G. CORGIER, conservateur, responsable de la section de Droit et de Sciences économiques, M. J-N. MERLIER, chargé du réseau de cédéroms et du parc informatique, Mme S. BOUREL, conservateur, responsable de l'informatique documentaire, et Mme M-F. AUBINEAU, bibliothécaire adjointe spécialisée à la section des Sciences.

M. Jalel ROUISSI, Doctorant à l'ENSSIB, m'a généreusement fourni des éléments de réflexion dans une synthèse de sa thèse en cours de rédaction. Ce travail porte sur les avantages, les contraintes et les inconvénients des réseaux de bibliothèques.

Enfin, je voudrais remercier M. Jean-Michel SALAUN qui a accepté de diriger ce travail. Il m'a permis de préciser les enjeux de la coopération documentaire et m'a aidé à corriger ce mémoire et à en améliorer le contenu.

Sommaire

<u>Résumé et indexation</u>	p.2
<u>Remerciements</u>	p.3
<u>Sommaire</u>	p.4
<u>Introduction</u>	p.7
<u>PREMIERE PARTIE : le Service Commun de la Documentation et l'Université d'ORLEANS</u>	p.10
Introduction.....	p.10
<u>A-La situation du SCDU au sein de l'Université d'ORLEANS</u>	p.10
1-Le SCDU et ses partenaires.....	p.11
2-Les pôles de recherche du Grand Campus d'ORLEANS.....	p.15
3-La politique pédagogique de l'Université.....	p.21
<u>B-L'organisation et les ressources du SCD d'ORLEANS</u>	p.24
1-Le fonctionnement de la DAG du SCD et de la BU.....	p.26
2-L'organisation du travail dans les sections.....	p.29
3-Les moyens financiers du Service Commun de la Documentation.....	p.34
4-Les ressources et les projets informatiques.....	p.35
<u>C-Les actions de politique documentaire et les services aux usagers</u>	p.39
1-Les collections et le budget documentaire de la BU.....	p.39
2-L'ébauche d'une politique documentaire : les projets des Chartes documentaires et les outils d'évaluation des collections.....	p.42
3-Les protocoles de signalement des collections.....	p.44
4-Le réseau de cédéroms du SCD.....	p.47
5-La politique de formation des usagers.....	p.49
6-Les usagers, le prêt et le PEB.....	p.52
7-Les projets de coopération documentaire et de construction de bibliothèque.....	p.58
a-La collaboration avec la bibliothèque du CBM du CNRS.....	p.58
b-Le projet de la construction d'une BU intégrée de Sciences à BOURGES.....	p.59
c-Le projet de la construction de la BU de Sciences sur le campus.....	p.61
Conclusion.....	p.62

<u>SECONDE PARTIE : le Service Commun de la Documentation et les bibliothèques associées : recherche d'information, méthodologie et résultat de l'enquête...</u>	p.63
Introduction.....	p.63
<u>A-L'analyse des actions de coopérations documentaires réalisées dans les SCU</u>	p.63
1-La stratégie de recherche d'information.....	p.64
a-Les informations fournies par le responsable du stage.....	p.64
b-L'envoi d'un message électronique sur une liste professionnelle.....	p.65
c-Les demandes d'information effectuées auprès de deux conservateurs.....	p.65
2-Les actions de coopération documentaire entreprises par les SCU.....	p.66
<u>B-Constitution de l'enquête et recherche d'information.....</u>	p.74
1-La fiche descriptive et la stratégie d'enquête.....	p.74
2-Les modalités des relations avec les responsables des bibliothèques associées.....	p.77
<u>C-Analyse de l'enquête sur les bibliothèques associées.....</u>	p.80
1-Les interlocuteurs du SCD : hiérarchie et typologie des pouvoirs.....	p.80
a-Les structures universitaires.....	p.80
b-Les arguments fournis par les enseignants à l'encontre du développement d'une politique de réseau.....	p.86
2-Les budgets documentaires des bibliothèques associées.....	p.90
3-Les usagers.....	p.95
4-Des collections disséminées.....	p.98
a-Des fonds dispersés dans les structures universitaires.....	p.98
b-Des collections riches.....	p.99
c-Les documents électroniques	p.104
d-Les sites web des bibliothèques associées.....	p.107
5-Les catalogues et les ressources informatiques.....	p.110
6-Les services rendus à l'utilisateur.....	p.114
a-Le PEB : des réseaux en concurrence ou complémentaires ?.....	p.115
b-Les conditions de consultation des documents.....	p.116
c-La formation des usagers.....	p.118
7-Les ressources humaines affectées dans les bibliothèques associées.....	p.119
Conclusion.....	p.125

<u>TROISIEME PARTIE : les objectifs et les modalités de la coopération entre les bibliothèques associées et la bibliothèque universitaire.....</u>	p.127
Introduction.....	p.127
<u>A-La stratégie de développement de la collaboration</u>	p.129
1-L'Information et la Communication : un enjeu capital préalable à tout mode de coopération.....	p.129
a-Les objectifs et les modalités de la concertation.....	p.130
b-La création d'un bulletin d'information du SCD.....	p.131
2-Les moyens et les modalités de la coopération.....	p.133
a-Les principes et les propositions de coopération.....	p.133
b-L'organisation structurelle des bibliothèques associées.....	p.138
c-Les moyens financiers et humains.....	p.144
<u>B-Les services proposés par le SCD.....</u>	p.146
1-L'acquisition, la gestion et la localisation des ressources documentaires.....	p.146
a-Le catalogage dans la base DYNIX du SCD.....	p.147
b-L'accès au SIGB.....	p.149
c-La constitution d'un fichier pour les abonnements personnels.....	p.150
d-La gestion des collections.....	p.151
2-Les pages Web du SCD.....	p.152
3-Le PEB.....	p.154
Conclusion.....	p.155
<u>Conclusion générale.....</u>	p.157
<u>Bibliographie.....</u>	p.162
<u>Index des tableaux.....</u>	p.168
<u>Glossaire des sigles.....</u>	p.170
<u>Annexes.....</u>	p.172

Introduction

La mise en place de Service Commun de la Documentation était destinée à favoriser le développement d'une politique de coopération documentaire entre les bibliothèques d'une Université.

Cependant, le conservatisme structurel et les statuts distinguant les bibliothèques intégrées des bibliothèques associées maintiennent encore cette logique de "double système documentaire" dénoncée par les professionnels dans les années 70. Si, depuis la promulgation du décret du 4 juillet 1985, la BU est désormais placée sous la tutelle de la présidence de l'Université, les responsables des bibliothèques associées ne sont aucunement obligés de participer à une politique documentaire globale, et peuvent gérer en toute autonomie les crédits de recherche et les budgets versés par les UFR et les Départements au titre des acquisitions de documents.

Cependant, le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication influe sur la nature des relations qui se sont établies entre les partenaires disposant des ressources documentaires dans une Université. En effet, l'accès à l'information électronique et l'informatisation des fonctions bibliothéconomiques ne peuvent être effectués que si un service commun coordonne les modalités de diffusion de la documentation et met en place des outils performants dans le domaine de l'informatique documentaire.

En outre, il est indispensable de fédérer les budgets documentaires dans la mesure où le coût de la documentation ne cesse d'augmenter, en particulier en ce qui concerne les périodiques scientifiques étrangers et les produits électroniques, comme les cédéroms et les bases de données en ligne. Actuellement, l'expérience de développement d'un consortium pour l'accès aux revues électroniques légitime davantage encore le rôle du SCD qui serait ainsi placé au cœur du dispositif d'accès et de diffusion de l'information électronique dans l'ensemble des composantes universitaires. Les incidences sur la nature des collections à constituer en seront bouleversées, ainsi que les relations entre les bibliothécaires et les chercheurs.

Par ailleurs, afin de développer une politique documentaire, des outils d'évaluation des collections ont été élaborés. Ils permettent de mieux gérer les budgets documentaires et de fournir aux usagers la documentation adaptée à leurs besoins.

Qui plus est, la mise en place de SIGB dans les bibliothèques universitaires ouvre des perspectives de coopération avec les bibliothèques associées. En effet, l'accès au SIGB permet aux responsables des bibliothèques de laboratoire, de Département ou d'UFR, d'utiliser les modules de catalogage, de prêt et de commande. Il est désormais possible de mettre en place des opérations de catalogage partagé des ressources documentaires acquises dans les différentes composantes d'une Université. Les documents sont signalés dans le catalogue collectif, et l'utilisateur dispose ainsi d'un outil bibliographique exhaustif. En outre, la rétroconversion des collections des bibliothèques associées et le catalogage des acquisitions s'inscrivent dans la mise en place du Système Universitaire.

Cependant, une opération de mise en réseau se heurte à de nombreuses difficultés, dont la moindre n'est pas la volonté d'autonomie des enseignants qui gèrent les collections de la plupart des bibliothèques associées. En outre, le volume souvent réduit des collections de ces centres de documentation et la faiblesse de la circulation des documents s'ajoutent à l'absence de personnel. Et, lorsqu'une personne est chargée d'un fonds de bibliothèque associée, ce n'est que rarement un professionnel des bibliothèques. Dans ces conditions, une mise en réseau reste problématique.

Enfin, la coopération documentaire a favorisé le développement de réseau de cédéroms qui sont consultés dans les locaux de la BU, dans les bibliothèques associées ainsi que dans les bureaux et les laboratoires des enseignants-chercheurs. Ces produits électroniques et les ressources documentaires disponibles sur Internet bouleversent la nature des services fournis par les bibliothèques universitaires.

En effet, le SCD est chargé d'élaborer un projet de consultation intégrée des ressources électroniques, le Système d'Information. Le rôle des "bibliothécaires" consiste à sélectionner l'information électronique et à former les usagers aux NTIC. Ses tâches évoluent, ses missions demeurent. A cet égard, la diffusion de l'information électronique suppose davantage de coopération entre les partenaires responsables des ressources documentaires.

Le Service Commun de la Documentation de l'Université d'ORLEANS s'inscrit dans cette évolution générale.

Depuis son arrivée en 1994, la Directrice du SCD a mis en œuvre des opérations de coopération documentaire qui ont été en partie réalisées. L'élaboration de chartes documentaires, la localisation et le signalement des collections de quelques

bibliothèques associées, la mise en place d'un SIGB et d'un réseau de cédéroms sont autant d'opérations essentielles qu'il conviendra de mettre en perspective.

Cependant, force est de reconnaître que les résistances à certains de ces projets sont nombreuses. Certains " bibliothécaires " de la BU ont toujours travaillé selon une logique de section, et se sont difficilement adaptés au développement des tâches transversales de la Direction des Affaires Générales du SCD. En outre, plusieurs membres du corps enseignant estiment que la coopération documentaire remet en cause un système documentaire qui leur garantissait une autonomie.

Aussi est-il important de définir les enjeux d'une politique de coopération, d'évaluer les moyens dont dispose le SCD et de connaître les entraves qui handicapent un projet de réseau documentaire. Comment assurer des modalités de collaboration équilibrées entre les sections de la BU et les bibliothèques associées afin que chacun des partenaires soit satisfait du dispositif ainsi mis en place ? Comment organiser l'acquisition, la gestion budgétaire et la circulation des documents entre des entités documentaires dont les usagers ont des besoins différents ? Comment garantir aux usagers des bibliothèques des sites délocalisés des services de qualité ? Comment coordonner la politique documentaire entre les participants d'un réseau en tenant compte de l'évolution de l'accès à l'information et des NTIC ? Quels nouveaux services suppose le réseau documentaire mis en place ? Telles sont les questions auxquelles j'ai tenté de répondre à partir de l'exemple du Service Commun de la Documentation de l'Université d'ORLEANS.

Après avoir étudié l'environnement institutionnel, les activités d'enseignement et de recherche effectuées à l'Université d'ORLEANS, ainsi que les opérations de coopération documentaire mises en œuvre par la Direction des Affaires Générales du SCD, les résultats de l'enquête que j'ai effectuée sur les bibliothèques associées du campus et des sites délocalisés de l'Université d'ORLEANS sont analysés. La troisième partie est consacrée à l'élaboration de propositions visant à développer une collaboration documentaire dont l'organisation incombe au SCD.

PREMIERE PARTIE : le Service Commun de la Documentation et l'Université d'ORLEANS

Introduction

Afin de mieux apprécier la place qu'occupe le Service Commun de la Documentation au sein de l'Université d'ORLEANS, il est indispensable de décrire son environnement immédiat et d'analyser brièvement la situation de cet établissement, ainsi que ses activités d'enseignement et de recherche, son organisation, les publics qu'il accueille, ses relations avec d'autres structures, dont les laboratoires du CNRS d'ORLEANS en particulier.

Un SCD, à l'instar d'une Université dont il n'est qu'un des services, s'inscrit dans la durée et reflète, à sa façon, l'évolution de l'ensemble universitaire. Il est donc intéressant de mettre en perspective une structure, et surtout de décrire les modalités des interrelations entre les nombreux partenaires du SCD. Cette description préalable permet de préciser les enjeux de l'intégration d'un réseau de bibliothèques et de voir dans quelle mesure le dispositif documentaire mis en place à l'Université d'ORLEANS est adapté aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs.

Aussi, après avoir brièvement évoqué l'organisation de l'Université d'ORLEANS, les ressources disponibles à la BU sont analysées. En effet, il est important d'évaluer les moyens dont dispose la bibliothèque universitaire qui joue un rôle majeur dans la mise en place d'une politique documentaire. Les projets réalisés par les services de la Direction des Affaires Générales du SCD en témoignent, et feront l'objet d'une étude, dans le troisième volet de cette partie.

A-La situation du SCDU au sein de l'Université d'ORLEANS

Le statut¹ portant sur la création du SCD à partir de 1985 a permis la mise en place d'un nouveau dispositif de coopération documentaire entre la BU intégrée et les

¹ Pour l'analyse des décrets portant sur la création du SCD, voir l'excellente synthèse de : BILLY, Agnès. *Le fonctionnement des services communs de la documentation : l'exemple de l'université de PARIS X Nanterre*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB, 1995, pp. 9-32. Mme BILLY montre que la nouvelle organisation

bibliothèques associées. Le Service Commun de la Documentation est placé sous la tutelle de la présidence de l'Université, et doit mettre en œuvre une politique documentaire globale adaptée à la politique pédagogique et de structuration de la recherche élaborée par les instances universitaires. Aussi, est-il nécessaire d'analyser les modes de relations qui s'établissent entre les responsables du SCD et les partenaires du Service Commun de la Documentation au sein de l'Université.

1-Le SCDU et ses partenaires

L'Université d'ORLEANS est structurée en services centraux et communs. En outre, elle comprend dix composantes. Une présentation succincte de cette organisation montre à quel point le SCDU est à la fois tributaire d'instances administratives et financières centrales et de la multiplicité des interlocuteurs dans chacune des composantes.

Au lieu de présenter l'organigramme de l'établissement du point de vue de la présidence de l'Université², il est plus intéressant d'étudier quels sont les liens qui unissent le SCD aux instances de direction et aux partenaires du dispositif organisationnel, ainsi que les modalités de coopération entre les composantes.

Le SCDU est un des services communs rattachés directement à la présidence de l'Université. A ce niveau, les options de politique générale élaborées par le président sont fondamentales pour le SCD. Le Conseil de la Documentation, qui se réunit en principe deux fois par an, permet à la Directrice du SCD de présenter ses projets de politique documentaire, de formation des usagers et d'informatisation, de définir les orientations budgétaires et d'échanger des arguments avec les membres élus et recrutés dans les corps d'IATOSS et d'enseignants-chercheurs. Le Conseil d'Administration de l'Université constitue aussi une instance de décisions fondamentale, dont dépend le fonctionnement du SCDU.

est destinée à structurer le double système documentaire qui s'était développé de façon anarchique dans les années d'après guerre. Elle analyse les modalités de structuration des SCDU dans les années 80. Voir aussi : GLEYZE, Alain. *Concentration et Déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1955-1985)*. Thèse de Doctorat. Lyon, Université Louis Lumière Lyon 2, 1999, p. 694 sqq.

² Cf l'annexe N° 7, dans mon rapport de stage intitulé : *le Service Commun de la Documentation de l'Université d'ORLEANS : bilan et perspectives*. Rapport de stage. Villeurbanne : ENSSIB, 2000.

Les **statuts du Service Commun de la Documentation de l'Université d'ORLEANS** furent approuvés lors du Conseil d'Administration de l'Université, le 21 mars 1986. Ces statuts furent modifiés le 4 décembre 1992 et le 8 mars 1996. Ils portent sur les missions du SCD, son organisation financière et administrative et les modalités de ses liens avec les instances universitaires.

La mise en place d'un Conseil de la Documentation composé de 25 membres issus des différentes catégories de personnel et d'usagers de l'Université (enseignants-chercheurs, personnel de bibliothèque, IATOSS, représentants étudiants...) est justifiée par l'importance des besoins documentaires et les enjeux de l'information dans un tel établissement.

Les décisions que prennent les membres de ce Conseil sont fondamentales dans les domaines financiers et sur le plan de la politique documentaire. A cet égard, le SCD relève directement des choix faits en commun en la matière. La concertation et l'accord de la communauté des enseignants-chercheurs est nécessaire à la mise en oeuvre de projets, et ce d'autant plus que les responsables des bibliothèques d'UFR, d'écoles, d'Institut, ont une autonomie de gestion de leurs collections, sinon une autonomie financière.

Dans ce contexte, le SCDU est en relation avec les autres services communs et centraux qui sont dirigés par un directeur à la tête d'une structure dont les objectifs ne sont pas toujours les mêmes que ceux du Service Commun de la Documentation. Le SCD travaille en particulier avec le Centre d'Informatique et de Télématique de l'Université (CITU), le Service de Formation Continue (SEFCO) et le chargé de mission "Informatique NTIC"³ de la présidence. Le directeur du cabinet du président joue également un rôle important dans la mise en oeuvre de projets.

Ainsi, les interlocuteurs des services centraux et communs sont-ils nombreux. Au degré de pouvoir et au champ de compétence de chacun s'ajoutent les contraintes financières, les modalités de négociation du contrat de plan quadriennal, autant d'éléments qui lient étroitement le SCD à l'Université.

Cependant, ce dispositif hiérarchique méconnaît le rôle des relations réelles qui se sont tissées selon le jeu de la connivence et des sympathies : la part des relations cordiales, souvent sousestimée, est fondamentale.

Ce premier degré complexe d'interactions des services centraux et communs se double pour le SCDU de l'organisation des composantes d'enseignement et de recherche⁴. L'Université comprend quatre UFR, qui disposent d'Antennes implantées dans les sites délocalisés, deux Ecoles d'ingénieurs et quatre IUT.

Chaque UFR est dotée d'une structure commune, d'une direction à la tête de laquelle est élu un "Doyen", et de Départements d'enseignement et de recherche. Chaque Département dirigé par un directeur comprend en particulier des services pédagogiques et des équipes de recherche. Les bibliothèques sont insérées dans ces entités et dépendent de ces structures. Dans chaque composante, plusieurs types de bibliothèque sont mises en place et contribuent à l'éparpillement des collections : la bibliothèque d'UFR, la bibliothèque de Département, le centre de documentation des laboratoires et des équipes de recherche. Dans chaque cas, les interlocuteurs sont différents et n'ont pas les mêmes pouvoirs et compétences.

Le responsable d'une bibliothèque d'UFR est sous la tutelle du directeur de l'UFR. Dans le cadre d'une bibliothèque de Département, l'interlocuteur privilégié est le plus souvent le directeur du Département, voire le responsable d'un laboratoire important attaché à ce Département.

Enfin, dans le cas d'une bibliothèque de laboratoire, dans le meilleur des cas, un enseignant-chercheur est "responsable" de la gestion des collections, mais n'a pas de pouvoir de décision autonome et doit se concerter avec ses collègues, ce qui nuit à la prise de décision, lorsque le SCDU propose des actions à mener en commun.

Dans le cadre du développement des NTIC, le responsable informatique de la structure est également un interlocuteur essentiel.

L'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines est organisée de façon plus complexe encore dans la mesure où les Départements sont répartis en trois Instituts. Il faut donc tenir compte d'un niveau hiérarchique supplémentaire.

Les Antennes des sites délocalisés dépendent des UFR sur le plan financier et sur le plan des perspectives pédagogiques et de recherche, mais ont acquis une autonomie de fait. Qui plus est, les pouvoirs publics locaux participent souvent au financement de ces

³ Je ne décrirai pas tous les services centraux et communs de l'Université d'ORLEANS.

⁴ Cf l'annexe N° 7.

Antennes en rétribuant le personnel et en prêtant des locaux. Leur implication et leurs objectifs propres rendent plus délicate encore la mise en oeuvre de projets de coopération documentaire.

Les deux Ecoles d'ingénieurs et les quatre IUT sont également dotés de structures administratives et financières communes et de Départements composés de pôles pédagogiques et de laboratoires, dont l'autonomie est réelle. Dans ces six établissements, les Départements gèrent leurs propres collections, mais aussi celles de la bibliothèque d'étude des étudiants, lorsque ces derniers peuvent disposer d'un centre de documentation.

Les IUT des sites délocalisés dépendent directement de la présidence, et non de l'IUT du campus d'ORLEANS. Dans ces sites, les Départements des IUT disposent également des crédits pour l'acquisition de documents.

Ainsi, l'environnement institutionnel place le SCDU au coeur d'un dispositif complexe, non seulement par rapport aux services centraux et communs de la présidence (chargés de mission, services techniques, administratifs, financiers, services de formation...), mais aussi par rapport aux composantes (UFR, Ecoles, IUT, Antennes) dont l'organisation suppose une multiplicité d'interlocuteurs. Les objectifs de ces interlocuteurs et de ces partenaires diffèrent selon leur position dans la structure.

A cela s'ajoute le rôle des interlocuteurs extérieurs de l'Université, les pouvoirs publics locaux (municipalité, conseil général) et nationaux (l'Etat), ainsi que les Centres de Recherche comme les laboratoires du CNRS d'ORLEANS, le BRGM...

L'interaction des pouvoirs (décisionnaires, réglementaires et exécutifs), la nécessité de la concertation et des négociations, la marge d'autonomie souvent réelle des laboratoires, des Départements, et des UFR, ainsi que la multiplicité des interlocuteurs constituent autant d'éléments dont chaque service constate aussi bien la complexité dans son organisation interne que dans les entités avec lesquelles il collabore.

Le SCDU ne fait pas exception à la règle et doit prendre en compte ces aspects qui compliquent la réalisation de projets. Il doit également s'adapter à l'évolution de la politique pédagogique et de recherche élaborée par le président de l'Université.

2-Les pôles de recherche du Grand Campus d'ORLEANS

En 1999, le dispositif du *Grand Campus d'ORLEANS* s'étend sur 180 hectares. Il est constitué de deux établissements principaux, l'Université et le CNRS⁵, qui collaborent ensemble tout en conservant leur identité propre et leur autonomie de gestion.

Sur le plan régional, l'Université d'ORLEANS a privilégié depuis 40 ans les disciplines scientifiques et technologiques, alors que l'Université de TOURS a développé les enseignements et la recherche dans les domaines des Sciences Humaines et des Lettres.

Le *Grand Campus d'ORLEANS* comprend les UFR, les Ecoles d'ingénieurs et les IUT de l'Université d'ORLEANS (campus de LA SOURCE et sites délocalisés), les Laboratoires du campus orléanais du CNRS (environ treize entités) et l'Institut de Recherche pour le Développement (ex ORSTOM) qui a implanté son centre ERMES au coeur même du campus de l'Université. D'autres institutions, comme le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) et l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), se trouvent à proximité du Grand Campus.

Depuis le début des années 90, la recherche est structurée en sept pôles associant l'Université d'ORLEANS et le CNRS. Les quelques quarante unités de recherche sont réparties entre ces pôles, et sont dotées de statuts différents en fonction de leur insertion dans le dispositif mis en place.

Ainsi, un laboratoire du CNRS peut être une unité mixte de recherche (UMR), ce qui suppose un double financement de ses activités de la part de l'Université et du CNRS. Le statut de l'UPR (Unité Propre de Recherche) indique que le laboratoire en question n'est financé que par le CNRS⁶, même si des enseignants-chercheurs de l'Université y travaillent. Enfin, un laboratoire doté du statut UPRES-A (Unité Propre de Recherche de l'Enseignement Supérieur Associée au CNRS) suppose que l'entité est sous la tutelle administrative et financière de l'Université⁷. Cependant, il convient d'ajouter que des contrats signés entre le laboratoire du CNRS et l'Université conduisent à des modalités de financement spécifiques qui ne correspondent pas toujours à leur statut.

⁵ Cf l'annexe n° 3.

⁶ Le CBM est une UPR qui a passé une convention avec l'Université d'ORLEANS !

⁷ Il existe aussi des EA ou Equipe d'accueil, des JE ou Jeune équipe, et des SCS, équipe soutenue par le Conseil Scientifique.

Les sept pôles mis en place rendent compte de l'importance des disciplines scientifiques dans le dispositif de la recherche du *Grand Campus d'ORLEANS*. En effet, un seul pôle rassemble les équipes de recherche et les laboratoires qui travaillent dans le domaine des Sciences Humaines, des Lettres, de l'Economie et du Droit. En revanche, il ne faut pas moins de six pôles pour les laboratoires spécialisés dans la recherche scientifique et technologique.

-Le pôle **Atmosphère et Cosmos** réunit autour du Laboratoire de Physique et de Chimie de l'Environnement (LPCE, UPR du CNRS) des laboratoires d'autres pôles.

Tableau N° 1 : les laboratoires du pôle Atmosphère et Cosmos

Pôle et équipes	Sigle	Statut et localisation	Département	Personnel	Responsable
Atmosphère et Cosmos					
Laboratoire de Physique et de Chimie de l'Environnement	LPCE	UPR 4010 campus du CNRS	Sciences de l'Univers	18 chercheurs et enseignants-chercheurs, 35 ITARF	François LEFEUVRE

-Le pôle **Energétique** est structuré en une Fédération de Recherche (dont le nom est EPEE⁸) qui rassemble cinq laboratoires en relation avec les deux Ecoles d'ingénieurs⁹. Le projet de création d'un Centre Polytechnique Universitaire (CPU) réunissant l'ESEM et l'ESPEO, en 2001, serait accompagné par la construction d'un bâtiment pédagogique à l'usage des élèves du CPU sur le campus du CNRS, près du Laboratoire de Combustion et Systèmes Réactifs.

Tableau N° 2 : les laboratoires du pôle Energétique

Pôle et équipes	Sigle	Statut et localisation	Département	Personnel	Responsable
Energétique					
laboratoire de combustion et systèmes réactifs	LCSR	UPR 4211 campus du CNRS	Sciences pour l'Ingénieur	22 chercheurs et enseignants-chercheurs, 11 ITARF	Michel CATHONNET
Groupe de Recherches sur l'Energétique des Milieux Ionisés	GREMI	UMR 6606 ESPEO	Sciences pour l'Ingénieur	22 chercheurs et enseignants-chercheurs, 12 ingénieurs, techniciens, administratifs	Claude FLEURIER
Laboratoire d'Aérothermique		UPR 9020 campus du CNRS	Sciences pour l'Ingénieur	7 chercheurs et enseignants-chercheurs, 12 ITARF	Jean-Claude LENGREND
Equipe Energétique, Explosions, Structure		UPRES-A ESEM IUT de BOURGES		9 chercheurs et enseignants-chercheurs, 6 doctorants	Jérôme RENARD
Laboratoire de Mécanique et d'Energétique		UPRES-A ESEM		9 chercheurs et enseignants-chercheurs, 5 doctorants	Serge BURNEL

⁸ Energétique, Propulsion, Espace, Environnement.

⁹ Un des cinq laboratoires se situe à BOURGES.

-le pôle **Matériaux** est composé du Centre de Recherche sur les Matériaux à Haute Température (CRMHT, UPR du CNRS), du Centre de Recherche sur la Matière Divisée (CRMD, UMR), et du Centre d'Etudes et de Recherches par Irradiation (CERI, UPR). Il convient d'ajouter le GREMI (Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés, UMR) et le laboratoire LPCR, dont les travaux s'inscrivent en partie dans les problématiques de recherche du pôle "matériaux".

Tableau N° 3 : les laboratoires du pôle Matériaux

Pôle et équipes	Sigle	Statut et localisation	Département	Personnel	Responsable
Matériaux					
Centre de Recherche sur les Matériaux à Haute Température	CRMHT	UPR 4212 campus du CNRS	Sciences chimiques	23 chercheurs et enseignants-chercheurs, 18 ingénieurs, techniciens, administratifs	Jean-Pierre COUTURES
Centre de Recherche sur la Matière Divisée	CRMD	UMR 6619 campus du CNRS	SPM	36 chercheurs et enseignants-chercheurs, 13 ITARF	Henri VAN DAMME
Centre d'Etudes et de Recherches par Irradiation	CERI	UPR A0033 campus du CNRS	Sciences chimiques	5 chercheurs et enseignants-chercheurs, 21 ITARF	Gilbert BLONDIAUX

-le pôle **Mathématiques-Informatique-Electronique** comprend le laboratoire Mathématiques, Applications et Physique Mathématiques d'ORLEANS (MAPMO, UMR), le Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'ORLEANS (LIFO), ainsi que deux équipes de recherche, le laboratoire d'Electronique Signaux, Images (LESI) et le Laboratoire Vision et Robotique (LVR, à BOURGES). Deux équipes sont en cours de constitution à CHATEAUROUX et à CHARTRES. Par ailleurs, le LVR de BOURGES collaborera bientôt avec l'ENSIB (Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de BOURGES).

Tableau N° 4 : les laboratoires du pôle Mathématique-Informatique-Electronique

Pôle et équipes	Sigle	Statut et localisation	Département	Personnel	Responsable
mathématiques Informatique Electronique					
Mathématiques, Applications et Physiques Mathématiques d'ORLEANS	MAPMO	UMR 6628 campus de l'Université	Département de mathématiques	40 enseignants- chercheurs	Aline BONAMI
Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'ORLEANS	LIFO	EA 1637 campus de l'Université	Département d'informatique	50 enseignants- chercheurs	Gérard FERRAND
Laboratoire d'électronique signaux images	LESI	EA 1715 campus de l'Université	ESPEO	12 enseignants- chercheurs, 3 doctorants, 1 ATER	Rachid HARBA
Laboratoire Vision et Robotique	LVR	UPRES EA 2078 IUT de BOURGES IUT de CHATEAUROUX ENSIB de BOURGES		environ 30 enseignants- chercheurs, chercheurs et doctorants	Pierre MARCHE

-le pôle **Physique et Chimie du Vivant** repose sur le Centre de Biophysique Moléculaire (CBM, UPR du CNRS) et sur l'Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA, UPRES-A). Sur le campus du CNRS, un Institut de Transgénose est en cours de structuration, à partir du laboratoire Génétique, Neurogénétique, Comportement (GNC, UPR). En accord avec le Département Sciences de la Vie, cet institut devrait acquérir le statut d'UMR.

Tableau N° 5 : les laboratoires du pôle Physique et Chimie du Vivant

Pôle et équipes	Sigle	Statut et localisation	Département	Personnel	Responsable
Physique et Chimie du Vivant					
Centre de Biophysique Moléculaire	CBM	UPR 4301 campus du CNRS	Sciences chimiques	58 chercheurs et enseignants- chercheurs, 44 ITARF 33 doctorants et post- doctorants	Paul VIGNY
Institut de Chimie Organique et Analytique	ICOA	UPRES-A 6005 campus de l'Université	Sciences chimiques	26 chercheurs et enseignants- chercheurs, 7 ITARF	Gérald GUILLAUMET
Institut de Transgénose, Génétique Neurogénétique Comportement	GNC	UPR 9074 campus du CNRS	Sciences de la Vie	12 chercheurs et enseignants- chercheurs 7 ITARF et 3 post-doctorants	Pierre L ROUBERTOUX

-le pôle **Terre-Milieus naturels** a pour vocation de rassembler les chercheurs spécialisés dans les Sciences de la Terre et la Biologie Végétale. Il serait souhaitable que le

BRGM et l'INRA d'ARDON s'intègrent dans ce pôle en une fédération de recherche qui comprend déjà le Centre de Recherches sur la Synthèse et la Chimie des Minéraux (CRSCM, UPR), le Laboratoire de Géotectonique, Géophysique, Metallogénie (UMR), le Laboratoire de Géologie de la Matière Organique (UMR), et le Laboratoire de Biologie des Ligneux. Une équipe a été constituée à CHARTRES, dont la vocation est de s'intégrer à ce dispositif en pleine évolution.

Tableau N° 6 : les laboratoires du pôle Terre et Milieux naturels

Pôle et équipes	Sigle	Statut et localisation	Département	Personnel	Responsable
Terre et Milieux naturels					
Centre de Recherche sur la Synthèse et la Chimie des Minéraux	CRSCM	UPR A4201 campus du CNRS	Sciences de l'Univers	10 chercheurs et enseignants-chercheurs 6 ITARF et 8 doctorants post-doctorants	Jacques ROUX
Laboratoire de Géotectonique, Géophysique, Metallogénie		UMR 6530 campus de l'Université, bâtiment géosciences	Sciences de l'univers	15 chercheurs et enseignants-chercheurs 13 ITARF	Jacques CHARVET
Laboratoire de Géologie de la Matière Organique, sédimentation et diagénèse de la matière organique		UMR 6531 campus de l'Université, bâtiment géosciences	Sciences de l'univers	8 chercheurs et enseignants-chercheurs 4 ITARF	Jean-Robert DISNAR
Laboratoire de Biologie des Ligneux		EA 1207, campus de l'Université, bâtiment géosciences	Sciences de la Terre		Gilles GUERRIER

-le pôle **Sciences de l'Homme et de la Société** comporte une dizaine d'équipes universitaires, le Laboratoire d'Economie d'ORLEANS (UMR), l'Institut de Droit Economique et des Affaires (UPRES-A), le Laboratoire Collectivités Locales (UPRES-A), le Centre d'Etudes et de Recherches sur le cadre de la vie et l'aménagement régional (CERCAR, UPRES-A), l'Equipe Littérature et Histoire (UPRES-A), le Centre d'études et de Recherches sur la Culture Anglo-américaine (UPRES-A), l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT, UPR) et le Centre de recherche sur les archéomatériaux (CRAM, UPR), ainsi que quelques équipes plus modestes.

La contractualisation de certaines UPRES-A avec des équipes du CNRS est à l'ordre du jour.

Tableau N° 7 : les laboratoires du pôle Sciences de l'Homme et de la Société

Pôle et équipes	Sigle	Statut et localisation	Département	Personnel	Responsable
Sciences de l'Homme et de la Société					
Laboratoire d'Economie d'ORLEANS	LEO	UMR 6586, campus de l'Université, Faculté de Droit, Economie, Gestion (DEG)	Sciences de l'Homme et de la Société	38 chercheurs et enseignants-chercheurs 5 ITARF, 58 doctorants et post-doctorants	Jean-Paul POLLIN
Institut de Recherche et d'Histoire des Textes	IRHT	UPR A0841, campus du CNRS	Sciences de l'Homme et de la Société	6 chercheurs 30 ITARF	Jacques DALURUN
Institut de Droit économique et des Affaires		EA 1212 campus de l'Université, Faculté DEG		12 enseignants-chercheurs et 30 doctorants	Marie-Luce DEMEESTER MORANCAIS
Laboratoire Collectivités locales		EA 2080, campus de l'Université, Faculté DEG		10 chercheurs et 2 doctorants	Henri JACQUOT
Equipe Littérature et Histoire		EA 1211, campus de l'Université, Faculté LLSH		7 enseignants-chercheurs et 8 doctorants	Géraldi LEROY
Centre d'Etudes et de Recherche sur la Culture anglo-américaine	CERCA	EA 2079 campus de l'Université, Faculté LLSH		19 chercheurs et 18 doctorants	Thomas PUGHE
Centre orléanais de Recherches en Acoustique et en Linguistique	CORAL	JE 1980, campus de l'Université Faculté LLSH		4 enseignants-chercheurs	Gabriel BER-GOUNIOUX
Programme de Recherches sur "Oralités, Histoire, Ecriture dans le monde ibérique"	PROHE MIO	JE 1981			Angel IGLESIAS
Laboratoire orléanais de gestion		SCS			Philippe PAQUET
Centre d'Etudes et de Recherches sur le Cadre de Vie et l'Aménagement Régional	CER CAR	EA 1210 campus de l'Université Faculté LLSH		7 enseignants-chercheurs et 9 doctorants	Joel MIRLOUP

La structuration de la recherche en pôle n'est qu'un des volets de la politique mise en place par les instances universitaires. En effet, il convient d'étudier à présent les structures d'enseignement de l'Université d'ORLEANS.

3-La politique pédagogique de l'Université

Le Grand Campus d'ORLEANS accueille environ 13 000 des 16 000 étudiants de l'Université d'ORLEANS, ainsi que 1500 enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et IATOSS.

Tableau N° 8 : les usagers et les salariés de l'Université d'ORLEANS

	étudiants 15/01/1999	Enseignants 1/09/1999	IATOSS 01/09/1999
UFR Droit, Economie, Gestion	4471	119,5	37
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	3719	109	31
UFR Sciences	3471	230	88
UFR STAPS	957	36	9
IUT d'ORLEANS	1001	89	41
IUT de BOURGES	794	73	36
IUT de CHATEAUROUX	499	37	14
IUT de CHARTRES	310	27	10
ESEM	442	51	22
ESPEO	234	30	13
Services communs et généraux	308	1	127
IRD		25	
CNRS		130	200

L'Université d'ORLEANS comporte plusieurs structures au sein desquelles les étudiants peuvent suivre un cursus. Il convient de les décrire brièvement.

L'UFR Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion propose des formations complètes du premier au troisième cycle.

En premier cycle, il est possible de préparer des DEUG de Droit, d'Economie-Gestion, d'AES, ou d'ingénierie du management.

La formation spécialisée du second cycle permet d'obtenir des licences et des maîtrises de droit public et privé, de sciences économiques, d'AES, de spécialisation dans l'administration des collectivités territoriales et des entreprises.

La préparation aux concours de recrutement de la Fonction Publique (Education Nationale, Administration, concours du centre de formation professionnelle des avocats) est également assurée.

Chacun des Départements de l'UFR (Droit, Sciences Economiques, Administration économique et sociale, Institut d'Administration des entreprises, Administration des collectivités territoriales) propose une formation de troisième cycle en DEA et en DESS.

Une formation de premier cycle est également octroyée dans les **sites délocalisés** :

-à **BOURGES**, au Centre Universitaire d'Etudes Juridiques (CUEJ) : la Capacité en Droit et le DEUG de Droit.

-à **CHATEAURoux**, au Centre d'Etudes Supérieures Universitaires (CESU) : la Capacité en Droit, le DEUG de Droit, le DEUG d'Economie et de Gestion, et le DEUG AES.

-à **CHARTRES**, à l'Ecole de Droit : la Capacité en Droit.

L'UFR **Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines** comprend trois Instituts correspondant aux disciplines de la composante. Chaque Institut est composé de plusieurs Départements.

Ainsi, l'Institut des Lettres comporte les Départements de Lettres Modernes, de Lettres Classiques et de Sciences du Langage. L'Institut des Langues réunit les Départements d'Allemand, d'Anglais, d'Espagnol, de LEA et de Japonais, ainsi que de MSTCI¹⁰. Le troisième Institut, celui des Sciences Humaines, comprend les Départements d'Histoire, de Géographie-Aménagement et de MST Cartographie.

Ces Départements dispensent une formation en premier et second cycles (DEUG, licences, maîtrises, MST). En revanche, les formations de troisième cycle sont peu nombreuses. En effet, au sein de l'UFR, seuls quatre DEA ont été mis en place.

Une préparation au concours du CAPES (espagnol, anglais, histoire, géographie et lettres modernes) complète ce dispositif pédagogique.

Parmi les **sites délocalisés**, seul le Centre d'Etudes Supérieures de **CHATEAURoux** (CESU) dispense une formation de premier cycle (DEUG) en Histoire, Géographie et LEA (anglais, allemand, espagnol).

¹⁰ MSTCI : Maîtrise Sciences et Techniques "Commerce International".

L'UFR Faculté des Sciences comprend neuf Départements (Biochimie, Biologie, Chimie, IUP Chimie, Informatique, Mathématiques, Physique, Sciences de la Terre et Langues).

De toutes les UFR, le nombre d'enseignants-chercheurs est le plus important, ainsi que le nombre de Doctorants avec 238 étudiants préparant une thèse en 1999. Avec les effectifs des IUT et des deux Ecoles d'ingénieurs, la prédominance des formations scientifiques et technologiques est assurée.

Le dispositif pédagogique est très complet. Les étudiants de troisième cycle peuvent préparer dix DEA, notamment en Biophysique moléculaire, Energétique, Informatique, ainsi que des spécialisations en chimie organique. Des DESS d'Informatique, et d'Ingénierie, entre autres, complètent les cursus selon une logique de continuité entre les disciplines technologiques, les sciences fondamentales et la recherche.

Deux IUP (Chimie Appliquée et Maîtrise des Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion) forment les étudiants selon une perspective de professionnalisation des cursus, à l'interface entre la recherche et le monde des entreprises.

Plusieurs préparations aux concours de recrutement de l'Education nationale (agrégation de Mathématiques, CAPES et CAPET) sont organisées. Ces préparations complètent le dispositif pédagogique de la formation scientifique et technologique proposée à l'Université¹¹.

Ce dispositif pédagogique comporte également plusieurs **IUT et deux Ecoles d'ingénieurs**.

L'Ecole Supérieure de l'Energie et des Matériaux et l'Ecole Supérieure des procédés Electronique et Optique forment des ingénieurs en trois ans. Ces deux établissements sont en passe de fusionner au sein d'un Centre Polytechnique Universitaire (CPU). L'Université d'ORLEANS se dote ainsi d'une structure de formation de grande école d'ingénieur et, comme le souligne le président MUDRY, s'inscrit dans le cadre de la convergence européenne des politiques pédagogiques.

Les formations technologiques sont renforcées par la présence de **quatre IUT sur le campus d'ORLEANS et dans les sites délocalisés, à BOURGES, CHATEAUROUX,**

¹¹ A contrario, l'Université d'ORLEANS ne propose pas de préparation aux concours de l'agrégation en lettres et en histoire.

ISSOUDUN et CHARTRES. Les IUT dispensent auprès de plus de 2500 étudiants tout un ensemble de formations dans le domaine du génie mécanique, de la productique, et de la gestion des entreprises et des administrations.

Ainsi, en ajoutant au nombre d'étudiants de l'UFR de Sciences, ceux des quatre IUT et des deux Ecoles d'ingénieurs, 6751 étudiants sont formés aux disciplines scientifiques et technologiques par plus de 500 enseignants, durant l'année universitaire 1998/1999.

Outre la présence des IUT sur ces sites, l'**Antenne Scientifique de BOURGES** propose une formation de premier cycle (DEUG "Sciences et technologies") et de second cycle (licence et maîtrise de la production industrielle). 230 étudiants environ y sont formés. A **CHARTRES**, l'**Antenne Scientifique** accueille 150 étudiants pour la préparation du DEUG "Sciences de la Vie".

Cette "dispersion" des enseignements n'est pas sans conséquence sur l'organisation des structures documentaires dont dispose l'Université d'ORLEANS par le biais du SCD. Nous verrons, dans la seconde partie de ce mémoire, que l'offre documentaire disponible dans les sites délocalisés est limitée, ce qui induit une inégalité de l'accès à la documentation entre les étudiants du campus et ceux des sites délocalisés.

L'**UFR Faculté de Sport et de l'Education Physique** propose un enseignement complet du premier cycle à la préparation des concours et accueille plus de 950 étudiants, encadrés par 36 enseignants.

L'Université d'ORLEANS propose des formations dans de nombreux domaines. Cependant, il convient d'insister sur l'importance des disciplines scientifiques et technologiques qui sont très représentées dans les cursus et dans les pôles de recherche. Aussi, sans négliger les autres UFR, le SCD doit tenir compte de ce dispositif pédagogique et de recherche dans ses opérations documentaires.

B-L'organisation et les ressources du SCD d'ORLEANS

Le Service commun de la Documentation de l'Université d'ORLEANS est une structure récente qui ne fut mise en place qu'en 1994. Certes, des statuts furent entérinés au

Conseil d'Administration de l'Université le 21 mars 1986. Ils furent régulièrement modifiés et adaptés à l'évolution de l'Université, le 4 décembre 1992 et le 8 mars 1996. Mais, ce n'est qu'en 1994 que l'on peut dater la structuration du SCD, concomitante de la mise en place d'un SIGB et d'un réseau de cédéroms.

A cette fin, la Direction des Affaires Générales (DAG) a été complétée par de nouvelles équipes. Elle est composée de services transversaux d'informatique documentaire, et joue un rôle fondamental dans la politique de coopération du SCD avec les composantes universitaires. Elle travaille en coordination avec les sections des Sciences, de Lettres, de langues et de Sciences Humaines, et de Droit, d'Economie et de Gestion.

Cependant, le développement de la collaboration avec les bibliothèques et les centres de documentation de l'Université d'ORLEANS, sans oublier la nécessaire coopération avec des institutions comme le CNRS, partie prenante du dispositif du *Grand Campus d'ORLEANS*, s'inscrit dans une histoire toute récente. Les habitudes de travail en commun s'imposent avec d'autant plus de difficulté que le SCD n'a pas les moyens financiers et humains de réaliser simultanément des opérations lourdes à gérer et qui supposent une planification sur plusieurs années. Aussi, des projets prioritaires comme l'informatisation de la bibliothèque universitaire, la mise en place d'une politique documentaire, la mise en réseau des cédéroms et sa gestion, ainsi que l'organisation de la formation des usagers, ont accaparé le personnel.

L'impulsion donnée par la Directrice a permis au SCDU d'émerger rapidement dans le paysage universitaire, des résultats incontestables sont apparus, mais aussi de nouvelles difficultés et de nouveaux enjeux, notamment dans le domaine des NTIC.

L'organisation du travail, fondée sur la mise en place de services communs, repose néanmoins sur la traditionnelle structuration par section si vivace en France¹² et qui n'est pas sans renforcer un clivage, à l'intérieur du SCD, préjudiciable au développement d'une politique documentaire.

¹² Cf Pallier, Denis. Les sections des bibliothèques universitaires, histoire d'un choix. BBF, n° 4, 1995, p. 52-65.

1-Le fonctionnement de la Direction des Affaires Générales du SCD et de la BU

Outre les services traditionnels de fonctionnement de la structure (administration, comptabilité...) sur lesquels nous ne reviendrons pas, les services communs et transversaux se sont progressivement constitués, et jouent désormais un rôle essentiel dans la mise en oeuvre de projets. Il convient de mettre l'accent sur les équipes de la Direction des Affaires Générales les plus essentielles :

-**L'Informatique documentaire et la gestion de la base informatique** sont traitées par un service comprenant un conservateur et deux personnes chargées de l'administration courante des problèmes techniques (réseau de cédéroms, installation des PC, connexion, problèmes courants). La vérification des autorités, confiée à une personne, est désormais répartie entre plusieurs BAS. Le conservateur chargé de l'informatique travaille actuellement à la **mise en place d'un site Web** du SCD.

La mise en réseau des cédéroms et la gestion du parc informatique, ainsi que le suivi des ressources informatiques nécessitent l'emploi de plusieurs personnes (un conservateur, un bibliothécaire, un magasinier). Le conservateur adjoint aux ressources documentaires est également très occupé par cette question. L'installation des cédéroms, les problèmes de connexion, ainsi que le travail effectué en collaboration avec le Centre d'Informatique et de Télématicque de l'Université (CITU) représentent une lourde charge de travail consistant à effectuer des activités multiples : il s'agit d'installer et de (re)configurer les matériels et les logiciels, de sécuriser les postes, de faire des interventions en cas de panne (le contrat de maintenance concerne les problèmes les plus délicats à traiter).

L'équipe veille aussi à s'informer sur les nouveaux produits proposés, l'évolution de la technologie informatique étant, on le sait, très rapide.

La Directrice du SCD a souhaité développer une politique de formation des usagers. Aussi, est-elle à l'origine de la mise en place d'une équipe :

-le **service de formation des usagers** est considéré par la Directrice du SCD comme essentiel. Pour lutter contre l'échec des étudiants de première année de DEUG et les rendre rapidement autonomes dans leur recherche documentaire, des opérations ont été mises en place. Le développement des NTIC a accru les besoins de formations "permanentes" et évolutives selon les acquis et le niveau des étudiants.

L'équipe de formation est dirigé par une BAS. Elle coordonne les activités de personnes du SCD qui travaillent aussi dans les sections, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'organisation du travail. La charge du travail de formation est très lourde, et ne cesse d'augmenter au fur et à mesure que les expériences démontrent à l'évidence la nécessité de moduler les opérations de formation selon les besoins des usagers. En particulier, les étudiants qui suivent un cursus scientifique ou technologique utilisent largement la documentation électronique, surtout après avoir obtenu une licence. Leurs besoins sont précis¹³.

Soucieuse de mettre en place une politique documentaire rationalisée, la Directrice du SCD a dirigé l'élaboration de chartes documentaires, qui supposaient la localisation de toutes les collections dont disposait l'Université d'ORLEANS. Qui plus est, la question de l'accès des usagers des sites délocalisés aux ressources documentaires universitaires ne cesse d'être posée sans trouver de solution satisfaisante. Aussi était-il important de réfléchir aux modes de coopération qui pourraient être développés entre la BU et les bibliothèques associées. Sur le plan organisationnel, une "équipe" a été constituée. Elle est tantôt composée de personnel disponible dans les sections, tantôt de vacataires.

-L' "équipe" des bibliothèques associées est actuellement composée de deux catalogueurs de la section des Sciences, auxquels la responsable de la base DYNIX prête son concours. Jusqu'en juillet 1999, et ce depuis un an, une bibliothécaire avait été chargée du développement de la coopération documentaire avec les bibliothèques associées des sites délocalisés. Cependant, faute de moyens budgétaires et humains, les opérations de coopération proposées par cette personne n'ont pas été mises en œuvre.

Quoique la coopération avec les bibliothèques associées soit une priorité, l'absence de cette personne et la multiplicité des tâches à effectuer au sein de la BU rendent difficiles le développement d'une politique de collaboration avec les bibliothèques associées.

Pour organiser la plupart de ces opérations, le **conservateur adjoint de la directrice du SCD** supervise la politique documentaire et coordonne les activités de la

¹³ Les étudiants, engagés dans la recherche, multiplient les modes d'accès aux documents. Dans certains domaines, les documents électroniques sont devenus essentiels. Les besoins documentaires en droit et en économie auraient également tendance à se diversifier, et à nécessiter l'utilisation de la documentation électronique.

section des Sciences, depuis le départ à la retraite de son responsable, en juillet dernier. Elle prépare également les projets de construction de bâtiment pour les sections de Sciences du campus et de BOURGES.

La mise en oeuvre des projets de politique documentaire et de formation des usagers a nécessité le recrutement de plusieurs professionnels. Dans le cadre des négociations avec le Ministère, la Directrice du SCD a obtenu la **création de nouveaux postes**. Le nombre du personnel du SCD a ainsi augmenté de façon notable.

Au cours des années 1996/1997, six postes furent créés : un dans la filière ASU et cinq dans la filière bibliothèque. Malgré cela, il n'en reste pas moins à regretter un manque d'effectif préjudiciable à la mise en oeuvre des projets. Qui plus est, deux postes de bibliothécaires adjoints spécialisés (catégorie B) ont été remplacés par deux postes d'inspecteurs de magasinage (catégorie B), ce qui a accru l'affaiblissement de l'effectif de la catégorie des BAS. Des tâches relevant des BAS ont ainsi dues être accomplies par le personnel administratif, en particulier le PEB. A l'heure actuelle, la BU souffre d'un sous-effectif du nombre d'agents de catégorie A (conservateur, bibliothécaire), comme le démontre Mme DESBORDES¹⁴.

Outre les emplois permanents, la BU a dû recourir au **recrutement de non-titulaires** (CDD) pour pallier à l'insuffisance du personnel. La double localisation de la BU et la politique de coopération documentaire induisent des besoins de personnel supplémentaire. Ces postes de non-titulaires sont financés par l'Université, le Ministère et la Bibliothèque.

Ainsi, en 1996, les emplois précaires représentent 2,15 ETP et 4,75 ETP en 1997. Les personnes recrutées furent chargées d'intégrer les fonds des bibliothèques d'UFR de Droit et de Sciences économiques¹⁵ dans la base DYNIX, ainsi que de procéder au catalogage des collections des bibliothèques associées scientifiques.

Ainsi, le nombre de personnel titulaire et de non-titulaires s'est accru en l'espace de quelques années, de plus de 50%. Ce chiffre doit être cependant relativisé par le nombre de postes équivalent temps plein qui met en évidence la part de personnes ayant choisi de

¹⁴ cf Desbordes, Michèle. Rapport d'activités 1996/1997. p. 3.

¹⁵ Ces deux bibliothèques d'UFR ont disparu en 1992. Leurs collections sont désormais localisées dans la BU de Droit, d'Economie et de Gestion.

travailler à 80%, voire à 50%, ce qui a naturellement une incidence sur l'organisation du travail et le type de tâches que l'on doit confier à ces personnes.

Tableau N° 9 : le personnel de la bibliothèque universitaire

	1994	1995	1996	1997	évolution 1994/1997
Totalité du personnel = équivalent temps plein	35 = 29,6 ETP	42 37,1 ETP	46 = 38,3 ETP	48 = 40,7 ETP	+ 54,8%
Titulaires = équivalent temps plein	31 = 25,7 ETP	36 31,6 ETP	38 = 32,1 ETP	40 = 34,2 ETP	+29%
dont filière bibliothèque	22	25	26	28	
non-titulaires = équivalent temps plein	= 3,91 ETP	= 5,5 ETP	= 6,2 ETP	= 6,55 ETP	+67,5%

Il faut ajouter qu'outre l'emploi de non-titulaires, employés dans le cadre d'un contrat à durée déterminé (CDD), des moniteurs pour le rangement des livres et des tuteurs pour l'accueil des étudiants de première année sont régulièrement recrutés à la BU-Forum et à la BU de Droit, d'Economie et de Gestion.

Dans le cadre de la politique de coopération entre les sections de la BU et les bibliothèques associées, il est indispensable de mettre en évidence les services que les sections fournissent aux usagers de l'Université. En effet, les tâches effectuées au sein des sections s'intègrent dans le dispositif de coordination documentaire du SCD.

2-L'organisation du travail dans les sections

L'organisation du travail dans les sections résulte de la nature des tâches à accomplir, de la compétence de chaque personne, de la personnalité du responsable, et du temps de travail effectué par les agents. Les orientations professionnelles du conservateur d'une section se lisent dans la répartition du travail qu'il met en oeuvre. Qui plus est, l'équilibre doit être assuré entre les besoins de personnel de la Direction des Affaires générales et l'activité des sections. En effet, une partie du personnel des sections accomplit une part de son emploi du temps au sein des services transversaux.

La Bibliothèque universitaire est répartie dans deux bâtiments sur le campus orléanais : la BU-Forum regroupe les sections des Sciences et des Lettres, ainsi que la

Direction des Affaires Générales, à proximité de l'UFR des Lettres¹⁶ ; la BU de Droit, d'Economie et de Gestion se situe près de l'UFR de Droit.

-La section des Lettres, des langues et des Sciences Humaines :

Dans la section des Lettres, Langues et Sciences Humaines, le conservateur considère que l'essentiel de son activité consiste à procéder aux acquisitions de documentation. Elle a particulièrement développé les relations avec les enseignants et centralise les demandes d'acquisition.

Six agents travaillent dans la section. Deux BAS accomplissent des tâches transversales, à savoir la gestion des autorités et les opérations de formation des tuteurs et des étudiants. Il faut souligner que le personnel de cette section travaille à 100 %, hormis une personne contractuelle.

Tableau N° 10 : la répartition des tâches à la section des Lettres

Statut	Temps de travail	Tâches
1 conservateur	100 %	responsabilité de la section, acquisitions, commandes, réclamations, gestion budgétaire, choix d'un code de catégorie après réception de l'ouvrage
1 CES	50%	réception, vérification des factures, gestion des thèses
1 adjointe administrative	100 %	recupération des notices de BN-Opale, bulletinage, réclamations pour les périodiques
1 BAS	100 %	cotation, indexation, catalogage, réception des thèses et envoi à l'atelier de microformes de Lille, gestion des autorités-matières et personnes physiques
1 BAS	100 %	gestion du PEB, formation des tuteurs et des usagers, catalogage des nouveaux titres de périodiques, veille technologique sur internet (constitution de signets à partir des sites web des abonnements)
1 personnel administrative	100 %	gestion du PEB

-La section des Sciences :

A la date du 8 novembre 1999, la section des Sciences est composée de sept personnes. Le conservateur responsable de la section est à la retraite depuis le mois de juillet 1999, et n'a pas été remplacé. Cette absence n'est pas sans occasionner des

¹⁶ CF l'annexe N° 2.

dysfonctionnements, d'autant plus que l'ancien conservateur s'était réservé plusieurs tâches essentielles dont son départ a privé le service.

Ainsi, il était le seul capable d'interroger les bases de données scientifiques en ligne, il centralisait les propositions d'achat des enseignants-chercheurs et jouait un rôle essentiel dans la formation à l'utilisation des cédéroms, notamment auprès des étudiants engagés dans la recherche.

Dans le cadre de la politique de signalement des collections des bibliothèques associées dans la base DYNIX, c'est la section des Sciences qui consacre le plus de personnel à la localisation des ouvrages. Actuellement, deux personnes effectuent ce travail, une BA à la bibliothèque de l'IUT d'ORLEANS, sur le campus, et une BAS à la bibliothèque de l'IUT de BOURGES, en prévision de la construction de la BU de Sciences dans cette ville.

L'affectation de ces personnes à ces tâches a conduit à accroître la part de travail du personnel de la section, et il n'est pas impossible que l'on fasse appel à des magasiniers pour les aider, notamment au catalogage des cartes géologiques.

Tableau N° 11 : la répartition des activités à la section de Sciences

Statut	Temps de travail	Tâches
1 personnel administratif	80 %	facturation du PEB, gestion des microfiches des thèses, réception des thèses, participation au PEB
1 personnel administratif	80 %	saisie des commandes, réception et facturation des ouvrages, récupération des notices de BN-Opale
1 BA	100%	gestion des périodiques et des cartes géologiques (jusqu'en septembre 1999) catalogage dans les bibliothèques associées (IUT d'ORLEANS)
1 BA	50 %	catalogage, indexation et propositions d'achat
1 BAS	100%	centralisation des commandes, gestion du budget, réclamations, gestion des périodiques (acquisitions, bulletinage, réclamations), gestion des cédéroms, interrogation des bases de données, formation des tuteurs et des usagers, catalogage des cartes géologiques, vérification des autorités personnes physiques, formation du personnel aux concours
1 BA	50 %	gestion du PEB, mise à jour du CCN-PS ¹⁷
1 BAS	50%	catalogage des thèses, catalogage des livres étrangers en lettres (jusqu'en octobre 1999), catalogage du fonds de l'IUT de BOURGES

¹⁷ La BU est le Centre Régional du CCN-PS depuis 1982. La bibliothécaire collecte les informations de 117 bibliothèques. Inutile d'ajouter que ce travail est particulièrement lourd.

En conformité avec le schéma Université 2000 et le XIème plan Etat-Région, un projet d'extension de la BU-Forum pour la section Sciences est envisagé depuis 1995.

Cependant, à la suite de l'expertise effectuée depuis, il est apparu qu'il était indispensable de construire un nouveau bâtiment pour la section des Sciences sur un emplacement distinct. A l'heure actuelle, la construction d'une BU de Sciences au coeur de la Faculté des Sciences et à proximité d'une station du nouveau tramway semble acquise, bien que le financement du projet reste encore problématique. Selon la directrice du SCD, la nouvelle bibliothèque ne sera mise en place qu'en 2001.

Ce projet n'est pas sans provoquer quelques inquiétudes sur les conséquences de la structuration du SCD. En effet, il est à craindre que la logique de section l'emporte sur les impératifs de travail transversal, notamment dans les domaines de l'informatique documentaire, de la formation et de la politique documentaire. La triple localisation de la BU risque d'accroître le clivage entre les sections, en dépit des opérations réalisées en commun.

-La section de Droit, d'Economie et de Gestion :

De 1986 à 1992, les collections de Droit, d'Economie et de Gestion étaient dispersées entre trois entités principales : deux bibliothèques d'UFR de Droit et de Sciences économiques se situaient dans les locaux de l'UFR de Droit, d'Economie et de Gestion, et la BU-Forum qui détenait des fonds de Sciences, Lettres, Langues et Sciences Humaines, avait développé des collections de Droit et d'Economie. Le conservateur actuel de la section de Droit, d'Economie et de Gestion avait la responsabilité de ces trois fonds.

En 1990, la Directrice du SCD et le conservateur actuel de la section de Droit reçurent la mission de programmer la construction de la BU de Droit, d'Economie et de Gestion à proximité des nouveaux locaux de l'UFR.

Construit en 1994/1995, le bâtiment de près de 3000 m² est constitué de magasins en sous-sol, d'un rez-de-chaussée où figurent des collections d'ouvrages généraux et de références, et d'une mezzanine réservée aux chercheurs (troisième cycle, enseignants), et où l'utilisateur peut consulter de la documentation en libre accès.

Le bâtiment a ouvert ses portes en octobre 1995, même si son aménagement intérieur n'a pu être terminé qu'en 1997. En outre, il était prévu une extension des locaux sur une superficie supplémentaire d'environ 1500 m², qui a été finalement repoussé sine die.

Le conservateur responsable de la section est fortement engagé dans l'ensemble des activités de la section. Des acquisitions à la formation des usagers, en particulier des étudiants qui effectuent des travaux de recherche, en passant par la sélection de sites sur Internet, le conservateur réalise des tâches variées.

Le souci de répondre à des besoins nouveaux a conduit à aménager des salles dédiées au travail en groupe. Ces aménagements correspondent bien à des modes de travail que la pédagogie universitaire a développé depuis plusieurs années.

Il semblerait que, victime de son succès auprès des usagers, la BU de Droit occupe d'ores et déjà des locaux exigus. L'augmentation des horaires d'ouverture réclamés par les enseignants a conduit la section à ouvrir le samedi matin, et il est même envisagé d'accueillir le public le samedi après-midi, ce qui entraînerait une réorganisation du travail, et sans doute la nécessité de faire tourner l'ensemble du personnel des magasiniers ou de procéder au recrutement de nouvelles personnes, afin d'assurer le service public.

Tableau N° 12 : la répartition des tâches à la section de Droit, d'Economie et de Gestion

Statut	Temps de travail	Tâches
conservateur	100%	acquisitions, organisation, formation, bases de données, etc
administratif	50%	secrétariat
BAS	80%	catalogage, indexation, formation
administratif	80%	reception, facturation, récupération BN-Opale
contractuel	100%	inventaire des périodiques, CCN-PS
administratif	100%	bulletinage
administratif	100%	PEB
magasinier	100%	service public, rangement, équipement
magasinier	100%	service public, rangement, équipement
magasinier	100%	service public, rangement, équipement
magasinier	100%	service public, rangement, équipement

Malgré la mise en place de services transversaux d'informatique, de formation et de politique documentaire, la permanence de la structuration en sections se lit à travers l'organisation du travail. Aussi, deux logiques, parfois contraires et n'ayant pas les mêmes

finalités, s'articulent : une dynamique d'autonomie des sections et une logique de services transversaux.

Ceci dit, il serait inexact d'insister sur les clivages, sans au préalable mettre en évidence la recherche d'un juste point d'équilibre entre travail commun et travail de section. C'est cet équilibre, sinon cette harmonie, que les différents responsables du SCD tentent de trouver afin d'assurer dans les meilleures conditions une qualité et une diversité de services auprès de l'utilisateur.

Cependant, l'augmentation du nombre de personnel demeure insuffisante. Comme on le verra dans la partie suivante, la plupart des bibliothèques associées ne disposent pas de personnel professionnel, et la mise en œuvre d'une politique de coopération documentaire ne pourra être réalisée qu'avec le concours des bibliothécaires de la DAG et des sections de la BU.

Les projets de collaboration avec les bibliothèques associées nécessitent également l'augmentation des moyens financiers pour développer l'informatisation de la BU, la mise en réseau de la documentation électronique et assurer la formation des usagers.

3-Les moyens financiers du Service Commun de la Documentation

Comme le souligne la Directrice, le Service Commun de la Documentation a bénéficié d'une forte augmentation budgétaire, de l'ordre de 18%, entre 1995 et 1997. Les budgets consacrés à l'équipement informatique, aux réseaux, au mobilier pour les espaces publics et aux acquisitions documentaires ont progressé.

Les dépenses documentaires ont augmenté de 47% entre 1995 et 1997¹⁸. Dans le domaine de l'équipement informatique et des réseaux, 522 430 Fr furent dépensés en 1995, et 675 051 Fr en 1997.

Ces augmentations budgétaires correspondent en particulier à la mise en place de l'informatisation du SCD et à la nécessité d'accroître les collections de la BU¹⁹, qui demeurent modestes, on le verra bientôt.

¹⁸ Durant la même période, les dépenses incompressibles ont progressées de près de 30%.

¹⁹ Nous reviendrons sur la répartition des budgets documentaires entre les sections dans les chapitres suivants.

Tableau N° 13 : les ressources financières du SCD

	1995	1996	1997	évolution 95/97
Droits de bibliothèque	1 666 209	1 649 669	1 761 554	5,72%
Droits de bibliothèque SUFOC		49 607	37 604	100%
Subventions ministérielles fonctionnement et contrat	2 425 444	3 201 000	3 128 250	28,9%
subventions ministérielles équipement	1 463 212	1 270 400	680 550	-53,4%
subventions diverses	80 000	757 586	680 000	750%
autres ressources propres	734 251	1 053 822	1 231 222	67,7%
total recettes	6 369 116	7 982 084	7 519 180	18,05%
prélèvement sur réserves	270 489		326 852	
excédent réserves		217 685		
total recettes	6 639 605	7 764 399	7 846 032	18,17%

Cependant, cette forte augmentation budgétaire masque en fait le retard qui avait été pris par le SCD, et, à tout bien considérer, a permis à la structure de "rattraper" le niveau moyen des BU françaises.

Qui plus est, malgré les postes créés et les nouveaux crédits fournis, la surcharge de travail consécutive à l'informatisation absorbe les efforts budgétaires réalisés par les tutelles universitaire et ministérielle. Cependant, il était indispensable de mettre en place les outils informatiques nécessaire au développement d'une politique de réseau documentaire.

4-Les ressources et les projets informatiques

Autre enjeu majeur de la structuration du SCD, l'informatisation des fonctions bibliothéconomiques a abouti en 1994 au choix de la version 138 du SIGB DYNIX, de la société AMERITECH, qui commercialise également le SIGB HORIZON²⁰.

Jusqu'en 1994, la BU disposait de deux logiciels distincts : MOBIBOP pour le prêt et MOBICAT qui permettait d'effectuer le "catalogage"²¹.

Le SIGB DYNIX de la société AMERITECH a été retenu en 1994. Après la mise en place de l'ensemble des modules du système intégré (acquisitions, catalogage, bulletinage, prêt, OPAC), des réunions rassemblant les utilisateurs furent organisées. Elles ont permis

²⁰ Ces deux SIGB ont été acquis par d'autres bibliothèques universitaires et municipales françaises, dont la BM de BOURGES qui dispose du SIGB DYNIX.

²¹ En fait, MOBICAT permettait de sortir des fiches papier normalisées.

de mettre en évidence certaines faiblesses du système ainsi que des dysfonctionnements²². L'expérience des utilisateurs de DYNIX a amené les responsables de la BU à apporter certaines améliorations, notamment au sujet du catalogue.

Le budget dépensé pour l'informatisation (marché DYNIX, maintenance, matériel et logiciels) s'élève à 4 023 538 Fr, le 31 décembre 1997.

Le caractère peu ergonomique de l'OPAC du SIGB et des différents modules, ainsi que la nécessité de mettre en place un système d'information performant ont conduit les responsables de l'informatique du SCD à préparer activement des projets d'adaptation des fonctionnalités du SIGB. La nécessité du renouvellement et de l'accroissement du parc informatique pèse également sur le budget et le fonctionnement des services.

En septembre 1999, fut mise en place la migration du SIGB vers la version 171. Contrairement à la version 138²³, cette version est compatible avec le passage en l'an 2000. En outre, elle offre une interface semi graphique.

La salle informatique de la BU-Forum dispose de trois serveurs : un serveur fonctionnant sous le système d'exploitation UNIX est utilisé pour la gestion du SIGB ; un ancien serveur NOVELL était utilisé pour gérer le réseau de cédéroms en 1994²⁴ ; un serveur Windows NT est dédié à la gestion du réseau de cédéroms.

Sur le serveur Windows NT, a été installée une interface sécurisée, CD Control Pack, destinée aux postes de consultation du réseau de cédéroms de la BU, du CNRS et de certains laboratoires. Le logiciel CD Control Pack, commercialisé par la société PULCRA, offre la possibilité de sortir des statistiques de consultation des cédéroms en réseau. Au serveur sont reliées six tours de sept cédéroms.

Actuellement, plus de 130 connexions au réseau de cédéroms ont été réalisées : une centaine de connexion auprès des usagers de l'Université, sans compter les accès mis en place au sein des services internes et publics de la BU. Deux postes situés sur le campus du CNRS sont également connectés au réseau de cédéroms. Enfin, à titre expérimental, la bibliothèque de l'IUT de BOURGES peut consulter une sélection de cédéroms du réseau²⁵.

²² La fonctionnalité Facturation du module Acquisitions n'apporterait pas entière satisfaction aux utilisateurs.

²³ Une incertitude pesait sur le passage du SIGB à l'an 2000. Il était donc préférable de changer de version.

²⁴ Il est utilisé pour les transferts de fichiers en 1999.

²⁵ En réalité, la consultation des cédéroms en réseau depuis le PC de la bibliothèque de l'IUT de BOURGES reste difficile. L'interrogation du cédérom est très lente.

Le gestionnaire de cédéroms, installé sur le serveur Windows NT, est actuellement le produit ULTRANET. En 2000, il sera remplacé par le logiciel IXOS, commercialisé également par la société PULCRA.

Qui plus est, le logiciel serveur d'applications multiutilisateurs METAFRAME, devrait être bientôt commandé, et il serait installé sur le serveur Windows NT en 2000. Il permettra aux usagers un accès plus rapide au réseau de cédéroms, par l'intermédiaire du Web. Ainsi, non seulement des entités extérieures à l'Université, ou qui ne sont pas connectées au réseau universitaire, pourront avoir accès au réseau de cédéroms, mais aussi les Antennes scientifiques de l'Université d'ORLEANS, à BOURGES, CHATEAUROUX-ISSOUDUN, et CHARTRES²⁶.

L'accès au réseau sera un des services offerts en intranet par le biais du site Web du SCD. L'utilisateur devra fournir un mot de passe pour consulter les cédéroms. Il ne sera plus nécessaire de configurer le PC connecté pour permettre l'accès aux cédéroms, comme est actuellement obligé de le faire le responsable du réseau²⁷.

Ce dispositif logiciel sera complété par le produit JAVA WEB PACK de la société AMERITECH. Il s'agit d'une interface graphique Web utilisée pour la présentation de l'OPAC et pour la consultation de ce dernier sur le Web. Depuis 1996, l'OPAC est consultable sur le site Web de l'Université en session TELNET²⁸. Inutile de dire que l'ergonomie laisse à désirer, et l'installation de JAVA WEB PACK offrira à l'utilisateur des modalités de consultation plus agréables.

Le site Web du SCD sera développé par la responsable informatique. Actuellement, le serveur Web qui gère l'accès au catalogue, en TELNET, est géré par le Centre d'Informatique et de Télématique de l'Université, ce qui rend fastidieuses les tâches de mise à jour. A terme, le SCD devrait disposer d'un serveur Web qui lui soit propre.

Le CITU veille à la sécurité des installations informatiques de l'Université d'ORLEANS. A cet égard, il joue un rôle essentiel dans la mise en place de ces projets informatiques.

²⁶ Cependant, la consultation de certains cédéroms, notamment dans le domaine scientifique, nécessitera l'achat de licences de site supplémentaires.

²⁷ Actuellement, ce travail de configuration de poste peut occuper une demi-journée.

²⁸ Lorsqu'est effectué le catalogage de fonds dans les bibliothèques associées, un PC est installé sur les lieux. L'accès au SIGB est réalisé grâce à l'émulateur POWERTERM pour permettre un accès en telnet.

Depuis 1994, le nombre de PC disponibles à la BU a considérablement augmenté. Dans les services internes, un certain nombre de postes sont multifonctions, alors que tous les postes disponibles au public sont dédiés à l'OPAC, ou à l'Internet ou au réseau de cédéroms. A la BU-Forum et à la BU-Droit, sont également disponibles des PC permettant la consultation en monoposte de cédéroms²⁹.

La BU-Forum dispose de 29 PC et la section de Droit d'une douzaine. Les usagers ont la possibilité de consulter les cédéroms en réseau sur cinq et quatre PC, soit dans des cabines aménagées à cet effet, soit dans la salle informatique de la section de Droit.

L'accès des usagers à l'Internet est libre. Néanmoins, les postes sont placés à proximité de la banque d'accueil à la BU-Forum, et un logiciel Web Control Pack a été installé sur chacun des PC afin de limiter l'accès à certains sites et d'interdire l'utilisation de la messagerie. Malgré ces "contraintes", la consultation des sites Web obtient un réel succès auprès des usagers.

Le succès des NTIC auprès du public a amené les responsables de la BU-Forum³⁰ à préparer un projet de création de salle informatique qui verrait le jour à la suite du déménagement de la section des Sciences dans de nouveaux locaux.

Tableau N° 14 : le nombre de PC et de terminaux à la BU en septembre 1999

BU-Droit		BU-forum		total
service interne	12	service interne	29	41
public OPAC	8	public OPAC	11	19
public prêt ³¹	3	public prêt	3	6
public cédérom monoposte	3	public cédérom monoposte	2	5
public cédérom réseau	5	public cédérom réseau	4	9
Internet public	3	Internet public	3	6

Le SCD prépare activement de nouveaux projets informatiques, auxquels nous avons en partie fait allusion dans les pages précédentes. La volonté de mettre en place un système d'information "centré" sur le site Web du SCD suppose la réalisation de ces projets,

²⁹ A la BU-Forum, un PC dans une des cabines et un autre en interne permet de consulter les cédéroms en monoposte, et ce sur demande de l'utilisateur. A la BU-Droit, deux PC situés dans la salle informatique et un PC dans la salle des professeurs sont dédiés à la consultation des cédéroms en monoposte.

³⁰ Il sera indispensable de refaire le câblage de la BU-Forum. Actuellement, le câblage a un débit de 10 Mbits/s et il n'est pas sécurisé. En revanche, à la BU-Droit, le câblage RJ45 est récent et sécurisé. Son débit est de 100 Mbits/s.

³¹ Une borne de prêt a également été installée.

et en particulier l'installation de l'interface Web pour la consultation de l'OPAC et du logiciel METAFRAME pour l'utilisation du réseau de cédéroms. L'acquisition de PC munis de passerelles multifonctions³² permettra à l'utilisateur de disposer de toutes les ressources informatiques dont il a besoin.

C-Les actions de politique documentaire et les services aux usagers

Les ressources humaines, financières, et les moyens informatiques qui viennent d'être décrits ont permis de développer les services de la BU et du SCD, ainsi que de mettre en œuvre une politique documentaire pour l'ensemble des usagers de l'Université d'ORLEANS. C'est dans ce contexte que se sont mises en place des opérations destinées à coordonner les acquisitions entre les partenaires responsables de collections.

Cependant, il convient de rappeler que les usagers de l'Université, et en particulier ceux des bibliothèques associées, utilisent des services mis en place par le SCD et les sections de la BU depuis plusieurs années, en particulier le réseau de cédéroms, le PEB et la formation des usagers aux NTIC.

1-Les collections et le budget documentaire de la BU

Les projets de coopération documentaire nécessitent, au préalable, l'élaboration d'outils d'évaluation des collections et la localisation de toutes les ressources documentaires disponibles à l'Université. Ces opérations, engagées simultanément, sont complétées par la rédaction d'une charte documentaire générale et de chartes documentaires de section qui définissent les principes d'une politique documentaire.

Les collections disponibles à la bibliothèque universitaire font naturellement partie de l'ensemble des ressources documentaires qu'utilisent les usagers. La mise en place d'une politique d'acquisition globale suppose la complémentarité des fonds de la BU et des collections des bibliothèques associées. A cet égard, il est important de souligner que la coopération documentaire entre les conservateurs de section et les enseignants est traditionnelle. Mais, jusqu'à présent, elle se limite à l'envoi, de la part des enseignants, de

³² Les passerelles multifonctions sont installées au niveau de l'interface web.

demandes d'acquisition d'ouvrages et d'abonnements aux responsables de section, sans que les conservateurs puissent connaître les collections des bibliothèques associées.

Aussi, avant d'évaluer les fonds de ces centres de documentation dans la seconde partie de ce mémoire, il est indispensable de présenter brièvement les ressources documentaires des sections de la BU.

L'effort financier important que nous avons déjà évoqué précédemment a permis un accroissement des collections. En effet, le **budget d'acquisition** de documentation a fortement augmenté, comme l'indique le tableau suivant. Ainsi, de 1995 à 1997, on assiste à un accroissement de plus de 70% des recettes dont dispose le SCD dans le domaine de la documentation.

Cependant, l'augmentation du coût de la documentation dans certaines disciplines, et l'utilisation plus massive des collections par les usagers invitent à nuancer l'effort financier réalisé : "Compte tenu du nombre d'étudiants fréquentant la bibliothèque, le volume d'achat par lecteur inscrit reste en 1997 bien en deçà de ce qu'il était au début des années 90 (0,64 volume acheté par lecteur inscrit contre 0,77 en 1991). Avec 260 Fr par an pour la même année, il se situe en dessous de la moyenne nationale, et ce malgré une stagnation du lectorat."³³

Tableau N° 15 : l'évolution du budget du SCD entre 1995 et 1997 (en Francs)

	1995	1996	1997	Evolution 1995/1997
Dépenses documentaires sans les Antennes	2 219 836	3 331 005	3 895 239	75,47%
Dépenses documentaires des Antennes	272 345	314 300	370 834	36,1%
Total des dépenses documentaires	2 492 181	3 645 305	4 266 073	71,17%

La part des dépenses documentaires des Antennes a également très sensiblement augmenté, mais nettement moins que l'ensemble du budget. Dans la seconde partie de ce mémoire, nous verrons que ces ressources financières demeurent insuffisantes et sont dispersées entre de petites bibliothèques associées.

Le budget d'acquisition des sections est réparti en fonction des besoins documentaires des usagers et de l'offre éditoriale.

³³ Cf DESBORDES, Michèle. Rapport d'activités 1996/1997, p. 10

Le budget d'acquisition de la **section de droit** est financé par le SCD et l'UFR de Droit qui, suite à l'intégration des deux bibliothèques d'UFR, continue de verser 600 000 Fr à la BU de Droit. En 1997, la section de Droit a pu dépenser 1 395 250 Fr pour l'accroissement des collections. Ce sont principalement les abonnements et les cédéroms qui ont bénéficié de cette augmentation budgétaire.

En 1998, les **collections de la section** étaient composées de 68 537 volumes, de 1118 périodiques dont 694 vivants, de 5650 thèses et de 33 cédéroms, dont 13 en réseau.

Au cours de l'année, 1727 livres avaient été achetés et 29 abonnements nouveaux souscrits³⁴. Le budget d'acquisition de 1998 s'élevait à 1 446 653 Fr.

Tableau N° 16 : les collections des sections de Droit, de Lettres et de Sciences

	Droit 1997	Evolution 95/97	Lettres 1997	Evolution 95/97	Sciences 1997	Evolution 95/97
Nombre total de volumes	76 447	+ 66,2%	61 816	+ 12,33%	34 388	+ 13,86%
Nombre d'ouvrages achetés dans l'année	2248	+246%	2915	+73%	2244	+22,5%
Nombre de titres vivants de périodiques	670	+125,8%	295	+15,68%	134	-5,63%

Dans la **section de Lettres, Langues et Sciences Humaines**, le budget d'acquisition de l'année 1998 s'élevait à 620 762 Fr. Il a permis l'achat de 2267 livres et l'abonnement de 294 périodiques (pour un budget de moins de 100 000 Fr), et de 14 nouveaux titres de cédéroms. Le fonds est constitué de 70 768 volumes et de 323 périodiques morts. 17 922 thèses disponibles en microforme sont consultables. 17 cédéroms en monoposte³⁵ ont été acquis. Cependant, la part des dépenses pour les cédéroms reste modeste (57 503 Fr).

Depuis 1997, le budget documentaire a fortement augmenté et a permis à la section d'acquérir davantage de documents, en particulier des ouvrages (+73% en 1997, par rapport à 1995).

En 1998, les **collections de Sciences** sont constituées de 33 995 volumes, de 587 périodiques dont 125 vivants et surtout de 66 550 thèses (microformes) et de 69 cédéroms

³⁴ Cinq abonnements de périodiques avaient été supprimés en 1998.

³⁵ Ces acquisitions comprennent des cédéroms d'accompagnement.

dont 7 en réseau³⁶. En 1998, 1086 titres ont été acquis pour 2180 exemplaires achetés. Le budget, de l'ordre de 1 498 352 Fr, est réparti entre les cédéroms (481 392 Fr), les abonnements (652 640 Fr), et les livres (344 205 Fr).

La part des abonnements de cédéroms et de périodiques étrangers ne cesse d'augmenter dans des proportions considérables. Le SCD de l'Université d'ORLEANS est une structure modeste, et la marge de négociation avec les fournisseurs en est d'autant plus réduite. A cet égard, il serait souhaitable de fédérer les ressources documentaires, en constituant un consortium avec le CNRS d'ORLEANS.

Les collections disponibles en libre accès sont classées selon la **classification CDU**. En revanche, les ouvrages rangés dans les magasins sont cotés selon la classification des "instructions de 1962", comportant des lettres et des chiffres. Les documents sont traités dans chacune des sections. Plusieurs personnes sont affectées à la récupération de notices sur la base BN-Opale, à l'indexation et au catalogage des ouvrages, ainsi qu'au bulletinage des périodiques.

Ces opérations effectuées dans chaque section pourraient faire l'objet d'une réorganisation du travail, notamment en ce qui concerne les sections de Lettres et de Sciences. La centralisation de ces tâches permettrait de limiter le clivage de section qui existe à la BU-Forum. En outre, si un service des acquisitions et du catalogage était créé, il aurait également la charge de développer la coopération documentaire avec les bibliothèques associées. L'existence d'un tel service mettrait clairement en évidence la volonté de rationalisation documentaire du SCD.

2-L'ébauche d'une politique documentaire : les projets des Chartes documentaires et les outils d'évaluation des collections

La mise en place d'opérations permettant l'intégration de toutes les ressources documentaires de l'Université a nécessité un travail d'enquête et de réflexion préalable sur lequel la Directrice du SCD a fondé sa politique.

³⁶ Ces chiffres incluent les cédéroms d'accompagnement. Les cédéroms en monoposte et en réseau sont au nombre de 63 en juillet 1999 (cf l'annexe N° 9 dans mon rapport de stage sur le Service Commun de la Documentation de l'Université d'ORLEANS).

Dès 1995, la Directrice du SCD et le conservateur adjoint aux ressources documentaires ont effectué une enquête auprès des enseignants-chercheurs afin d'évaluer leurs besoins. Les responsables des bibliothèques associées furent également contactés. L'objectif consistait à obtenir le signalement des collections de ces centres de documentation dans le catalogue collectif du SIGB DYNIX. Après la visite des locaux, une description succincte des collections fut rédigée. Le point de vue des responsables de la bibliothèque associée fut formalisé afin de définir les modalités et les contraintes d'une coopération documentaire.

Après le départ du conservateur adjoint, le dossier de la coopération documentaire fut confié à la responsable de l'informatique documentaire, entre 1997 et 1999. Mais, accaparée par la gestion de l'informatique, elle n'eut guère de temps pour s'en charger. En 1998 et 1999, une bibliothécaire fut chargée de faire des propositions de coopération avec les bibliothèques des sites délocalisés. Sa mutation en 1999 n'a pas permis que le dossier progresse.

Ce travail d'enquête et de réflexion a abouti à l'élaboration d'une politique documentaire comprenant deux volets : les principes d'acquisition (la charte documentaire générale et les chartes documentaires de section portant sur la répartition des acquisitions entre les partenaires du SCD) et la mise en place d'une grille d'indicateurs pour l'évaluation des fonds documentaires. Ces critères ont été définis à partir de la nature de l'ouvrage (niveau pédagogique, recherche), de son contenu et des thèmes qu'il aborde, de la production éditoriale, ainsi que des collections disponibles à la BU. Les paramètres ont été validés par les sections de la BU et sont utilisés lors des commissions consultatives spécialisées pour chaque discipline.

La **charte documentaire générale** définit les missions du SCD, établit la liste de l'ensemble des bibliothèques du dispositif documentaire de l'Université, précise les modalités des relations entre la BU et les bibliothèques associées (mise en place de commissions consultatives spécialisées pour la politique documentaire), et indique les moyens mis à la disposition des usagers pour réaliser la coopération entre les partenaires.

Cette charte générale est accompagnée de **chartes documentaires de sections** qui précisent les opérations et les principes d'acquisition et de gestion des collections à mettre en œuvre dans chacune des sections.

La **charte documentaire en Sciences** indique un calendrier de signalement des collections des bibliothèques associées dans le catalogue collectif. Elle établit un plan de remise à niveau des collections dans des domaines jusqu'à présent délaissés. Elle définit des priorités concernant les acquisitions et les abonnements. La répartition des acquisitions entre la section et les bibliothèques associées laisse à ces dernières le soin d'acquérir principalement des ouvrages de niveau recherche, alors que la BU se consacre tout spécialement aux achats de documentation de premier et de second cycles. Une politique de coopération dans le domaine du désherbage des collections est également esquissée. Enfin, le développement de la collaboration avec les grands organismes scientifiques orléanais est envisagé, et notamment avec le CNRS, le BRGM, l'INRA et le CHR.

Cependant, cette charte, présentée lors du Conseil de la Documentation du mois de novembre 1998, n'a pas été approuvée. Dans un contexte de construction d'un bâtiment pour la section des Sciences de la BU, les partenaires ont estimé qu'il était préférable de patienter et de mettre en oeuvre une étude préalable sur les services que proposerait cet établissement.

Elaborée selon des principes adaptés à la nature des collections, la charte de la section de Droit, d'Economie et de Gestion est en cours de validation. Seule la charte des Lettres, Langues et Sciences Humaines a été entérinée et validée par le Conseil de la Documentation, en juillet 1997.

Cette concertation documentaire avec les enseignants a permis la signature de conventions de signalement des collections avec les responsables de six bibliothèques associées scientifiques du campus orléanais, malgré l'ajournement de la charte documentaire de la section des Sciences.

3-Les protocoles de signalement des collections

La collaboration avec les bibliothèques associées reste difficile à mettre en place dans la mesure où le manque de moyens financiers et humains, le conservatisme et la volonté d'autonomie, ainsi que la multiplicité des interlocuteurs favorisent l'émergence de tendances centrifuges. Cependant, quatre bibliothèques de laboratoires de Chimie, la bibliothèque de l'UFR de Sport, et la bibliothèque du Département de Géologie ont signé des conventions de signalement de leur collection. Leurs fonds ont été catalogués dans la

base DYNIX selon des modalités d'accès des collections qui ont été définies par leur responsable. Ce dernier a précisé, dans la convention de signalement, les informations qui devaient figurer dans les catalogues, celui du SCD et le Pancatalogue. Notamment, les conditions d'accès à la documentation sont indiquées.

Ainsi, suite à une convention signée le 29 octobre 1997, les collections d'ouvrages de la bibliothèque de Chimie du Solide et des Matériaux ont été signalées dans le catalogue collectif, mais non les périodiques. Les ouvrages ne peuvent être consultés que sur place. Les périodiques morts sont également signalés dans la base DYNIX et peuvent être consultés sur place. Cependant, le responsable de la bibliothèque a accepté le signalement des ouvrages dans le Pancatalogue. Les documents peuvent être empruntés dans le cadre du PEB. Enfin, le responsable de la bibliothèque associée s'engage à informer les conservateurs de la BU des nouvelles acquisitions effectuées dans l'année, et à répondre à l'enquête annuelle de l'ESGBU. De son côté, le SCD fournit du personnel pour cataloguer les collections selon les modalités de localisation des documents définies par le responsable de la bibliothèque associée.

Les collections ont été cataloguées par un vacataire recruté par le SCD, en mars 1998. Depuis, le responsable de la bibliothèque associée n'a pas donné d'information sur l'état de ses collections (acquisitions, disparition de documents), et n'a pas répondu à l'enquête de l'ESGBU de 1998. La question du suivi des fonds reste posée.

Le même type de démarche a été réalisé avec les cinq autres bibliothèques associées. En 1997/1998, un catalogueur du SCD (sous contrat CDD) a entrepris sur place le catalogage des ouvrages les plus simples, et a laissé à un catalogueur de la section des Sciences le soin de cataloguer les ouvrages difficiles, ainsi que de créer les notices des périodiques

De 1995 à 1999, le nombre d'ouvrages entrés dans la base DYNIX est de :

- **Bibliothèque de chimionisation : 644**
- **Bibliothèque de chimie cinétique : 331**
- **Bibliothèque de chimie du solide et des matériaux : 1162**
- **Bibliothèque de cristallographie : 329**
- **Bibliothèque du Département de Géologie : 2645**
- **Bibliothèque de l'UFR de Sport : 1125**

L'intégration des fonds des IUT d'ORLEANS et de BOURGES est en cours, soit respectivement : 3046 et 7893 en 1998. Ce travail est réalisé par deux personnes de la section des Sciences de la BU. Environ 1500 ouvrages de la bibliothèque de l'IUT de BOURGES figuraient déjà dans le catalogue collectif, en septembre 1999. Quant à l'IUT de BOURGES, le signalement des collections n'a débuté qu'au mois de novembre 1999, et s'est interrompu dès le mois de décembre, en raison du congé maternité qu'a obtenu le catalogueur affecté à cette tâche.

Pour expliquer la lenteur du signalement des collections des bibliothèques associées, la Directrice du SCD met en avant la méconnaissance, de la part des enseignants-chercheurs, des possibilités offertes par le SIGB DYNIX. Elle veut promouvoir une politique de communication en direction des enseignants. Elle préconise la mise en place d'une Journée "bibliothèques associées" destinée à montrer aux responsables des bibliothèques les avantages d'une mise en réseau.

En revanche, la tradition de travail avec le Centre de Documentation des Lettres, bibliothèque d'UFR, s'est renforcée avec l'informatisation. La bibliothécaire du CDL catalogue ses collections dans la base, et participe aux séances de formation aux modules du SIGB DYNIX, et d'utilisation des cédéroms. En outre, elle commande également la documentation dont ont besoin les équipes de recherche de l'UFR. Elle peut ainsi cataloguer ces documents dans la base et les localiser.

Ainsi, la mise en place d'une politique documentaire rigoureuse ne peut avoir de contenu que si les partenaires naturels du SCD, les responsables de bibliothèques associées, collaborent afin de localiser toutes les collections disponibles à l'Université. Ces opérations de signalement des collections se réalisent lentement. De nombreux responsables de bibliothèques associées hésitent à signer une convention de signalement. En outre, le SCD ne peut fournir régulièrement le personnel nécessaire au catalogage de ces fonds dans la base DYNIX.

4-Le réseau de cédéroms du SCD

Depuis 1995, un réseau de cédéroms a été installé et s'est enrichi depuis. Il comprend actuellement 40 cédéroms qui couvrent tous les disciplines³⁷. Ces produits électroniques³⁸ contiennent des bibliographies ou du texte intégral.

Plus d'une centaine de PC sont connectés au réseau, sans compter les connexions disponibles à la BU, en interne et en externe. Les enseignants-chercheurs des disciplines scientifiques et technologiques disposent de 51 connexions à l'UFR des Sciences, à l'IUT, dans les Ecoles d'ingénieurs, à l'ICOA...En outre, un accès à ce réseau a été installé à la bibliothèque du CBM, qui est un des laboratoires du campus du CNRS. Qui plus est, à titre expérimental, l'utilisateur peut consulter le réseau de cédéroms à la bibliothèque de l'IUT de BOURGES, mais les temps d'accès sont longs. Cependant, les autres bibliothèques associées des sites délocalisés ne bénéficient pas de l'accès au réseau de cédéroms, en dépit des besoins de recherche bibliographique, notamment en Sciences.

Les nombreuses demandes formulées par les enseignants et les chercheurs qui n'ont pas encore accès au réseau depuis leur bureau témoignent du succès de ce service. Ainsi, les chercheurs des laboratoires du CNRS souhaitent utiliser les cédéroms disponibles en réseau. Le conservateur adjoint aux ressources documentaires a proposé aux chercheurs ce service, mais demande une participation financière.

En effet, comme l'indique le tableau suivant de l'offre de cédéroms scientifiques³⁹ en réseau, le coût de la documentation électronique est très élevé. Le prix de ces produits induit un nombre de connexions simultanées limité souvent à la tranche 1-3. Du coup, certains usagers ne peuvent consulter les cédéroms en raison de cette contrainte. En outre, l'augmentation du nombre de PC connectés au réseau risque d'accroître l'insatisfaction des usagers.

Qui plus est, les licences de site, très restrictives, ne permettent une mise en réseau que dans le cadre du site orléanais. En effet, certaines sociétés, dont en particulier l'ISI qui produit les Current Contents, n'autorisent pas les usagers des sites délocalisés à consulter

³⁷ Cf l'annexe N° 9 dans mon rapport de stage.

³⁸ Des bases de données sont également consultables en ligne, et notamment au sein de la section des Sciences. Mais, les enseignants-chercheurs les utiliseraient assez peu.

les cédéroms scientifiques. Elles considèrent qu'il s'agit d'un autre site, bien que, sur le plan administratif, les Antennes fassent partie de l'Université d'ORLEANS. En revanche, les fournisseurs autorisent l'accès au réseau des laboratoires du CNRS voisin.

Tableau N° 17 : les cédéroms scientifiques disponibles en réseau en septembre 1999

cédérom société éditrice et fournisseur	produits et périodicité	prix fourni par ROWECOM, connexion simultanée, prix 1999/2000	abonnement effectué en 1998 et en 1999	possibilités d'abonnement du fournisseur ROWECOM
Chemical Abstracts American Chemical Society (ACS) et son service Chemical Abstracts Service Division (CAS) fournisseur ROWECOM abonnement papier	cédérom bibliographique cumulatif depuis 1987 -12e index : CI on CD with abstracts (1987-1991) -13e index : CI on CD with abstracts (1992-1996) -CA on CD 1997 -CA on CD 1998 -CA on CD 1999	129 947 Fr HT (octobre 1999, prix 1999) (prix "université" soit 21 000 Fr de déduction en octobre 1999) -4 accès simultanés sur un seul site 128 298 FR HT (+2,1% TVA)abonnement papier	abonnement 2000 : 126 484,89 FR HT (152 540,77 FR TTC) abonnement 1999 : 152 541,98 FR TTC	-les quatre accès supplémentaires : 47 500 FR HT (octobre 1999) -pas de version web
currents contents <i>-agriculture, biology and environmental sciences</i> <i>-engineering, computing and technology</i> <i>-life sciences</i> <i>-physical, chemical and earth sciences</i> ISI (Institute for Scientific Information) fournisseur ROWECOM	cédérom bibliographique cumulatif depuis 1996 (?) mise à jour hebdomadaire 1 cédérom par série	191 327 Fr HT (en octobre 1999, prix 2000) -3 accès simultanés sur un seul site	abonnement 2000 : 191 881, 16 FR TTC (159 105,44 FR HT) abonnement 1999 : 191 882,70 FR TTC	-par ftp, réseau avec 3 accès simultanés : 177 084 FR HT (octobre 1999) -par le web avec 10 IP dédiés : 75 133 FR HT (octobre 1999) -le web, licence de site : 329 930 FR HT (octobre 1999) -le multisite n'est possible avec l'ISI qu'en accès illimité (mais possibilité d'inclure dans la formule des IP dédié une adresse pour Bourges) -current contents (agri+engi+life+phys) en monoposte : 59 853 FR HT (octobre 1999)
Mathsci American Mathematical Society fournisseur ROWECOM	cédérom bibliographique cumulatif depuis 1940 -Mathsci Data Access Fee annuel (licence obligatoire quel que soit le support) : 38 214 Fr HT (octobre 1999) -Mathsci 93 + cédérom réseau 4 accès simultanés : 21344 Fr HT (octobre 1999)	59 558 FR HT (octobre 1999, prix 1999) abonnement à échéance en mai 2000 impossibilité de fournir un prix	-abonnement 2000 (juin 2000-mai 2001 pris sur le budget 2000, à payer en janvier 2000) : 64 354,48 FR TTC (53 361,93 FR HT) -abonnement 1999 (juin 1999-mai 2000, payé en janvier 1999) : 58 910,74 FR TTC (?) -abonnement 1998 (juin 1998-mai 1999, payé en janvier 1998) : 61 459,81 FR TTC	-Mathsci 93 + réseau 8 accès simultanés : 24 892 FR HT (octobre 1999) -Mathscinet (web) licence de site (abonnement locatif) : 11 597 FR HT (octobre 1999) + ? (non déterminé à ce jour) -Mathsci current (incl data access fee) en monoposte : 48 020 FR HT (octobre 1999)

³⁹ Je n'étudierai pas les modalités d'acquisition ou d'abonnement des cédéroms des deux autres sections et du service de la DAG (produits bibliographiques et de culture générale), faute de temps. En outre, la question des cédéroms est devenue cruciale dans les disciplines scientifiques et technologiques.

water resources abstracts (WRA) Cambridge Scientific Abstracts fournisseur ROWECOM	water resource cédérom 4 accès simultanés mise à jour trimestrielle	16 621 FR HT (octobre 1999, prix 1999)	-abonnement 2000 : 16 049,46 FR HT abonnement (incluant MSDS) : 24 634,79 FR TTC (20 426,86 FR HT) -abonnement 1998 (incluant MSDS) : 22 530,25 FR TTC	-water resource cédérom 8 accès simultanés : 23 213 FR HT (octobre 1999) -Water resource Abstracts en monoposte : 8263 FR HT (octobre 1999)
-Canadian Centre for Occupational Health and Safety -material safety data sheets companies (MSDS) fournisseur ROWECOM	MSDS cédérom réseau 4 accès simultanés mise à jour trimestrielle	5187 FR HT (octobre 1999, prix 1999)	abonnement 2000 : 5009,15 FR HT	-MSDS cédérom réseau 8 accès simultanés : 6 886 FR HT (octobre 1999) -MSDS cédérom en monoposte : 3285 FR HT (octobre 1999)
Pascal INIST	cédérom cumulatif depuis 1987 (?) 4-6 accès simultanés		abonnement 1999 : 30 391 FR TTC (4-6 accès simultanés) abonnement 1998 : 33 768 FR TTC (4-6 accès simultanés)	-Pascal monoposte : 15 520 FR HT (octobre 1999) -Pascal réseau 3 accès simultanés : 23 280 FR HT (octobre 1999) -Pascal réseau 6 accès simultanés : 27 160 FR HT (octobre 1999) -rajouter + 10% par site supplémentaire

Dans le courant de l'année 2000, l'installation du logiciel METAFRAME sur le serveur de cédéroms facilitera la consultation de ces produits électroniques. Cependant, la question financière des licences de sites supplémentaires qui devraient être acquises pour les Antennes et les IUT de BOURGES, CHATEAUROUX-ISSOUDUN et CHARTRES n'est pas résolue.

La mise en place d'un réseau de cédéroms suppose de développer une politique de formation des usagers afin qu'ils s'approprient ces produits électroniques.

5-La politique de formation des usagers

La formation et l'information auprès des usagers sont considérées comme une priorité par la Directrice du SCD. Service important de la Direction des Affaires générales, le service de la formation, dirigée par une bibliothécaire, comprend des personnes travaillant dans chacune des sections de la BU. En outre, les conservateurs de section participent également à la formation, en particulier en direction des étudiants les plus avancés dans leur cursus. Ce dispositif centralisé permet aux usagers qui le souhaitent de se former à la recherche documentaire et de se familiariser à l'utilisation des cédéroms.

L'utilisateur type n'existe pas, les besoins et les niveaux de compétence en recherche documentaire étant divers. Cependant, l'expérience a montré qu'il était indispensable de développer en priorité la formation des étudiants de première année, afin de les rendre rapidement autonomes. Néanmoins, la formation des étudiants des second et troisième cycles n'a pas été négligée.

La formation comporte deux volets, la présentation des services et des types de documents (notamment leur utilisation), puis la mise en place de travaux pratiques destinés à vérifier l'appropriation par l'utilisateur de l'outil, en particulier les cédéroms.

Différentes actions ont été mises en oeuvre :

1. La présentation des services et des collections de la BU auprès des étudiants de première année, lors des journées vie pratique du SCUIO, dès le mois de septembre.
2. le recrutement de trois tuteurs (deux à la BU-Forum et un à la BU-Droit) pour une période de trois mois. Ces étudiants effectuent des permanences à la BU et aident les usagers à se familiariser avec l'OPAC, les cédéroms et internet. Des visites de présentation des collections sont également effectuées par les tuteurs. Ils sont formés par le conservateur de la section de Droit, et deux bibliothécaires en Sciences et en Lettres. La responsable de la formation intervient également.
3. Les conservateurs et les bibliothécaires accueillent les étudiants à la BU ou se déplacent dans les Départements, les Ecoles d'ingénieurs et les Instituts pour assurer des séances d'utilisation des cédéroms, notamment en Sciences. Les étudiants sont ensuite reçus à la BU pour des travaux pratiques.
4. des interventions pendant les cours, en début d'année, en particulier dans les IUT.

Ces opérations sont relayées par les tuteurs pédagogiques, recrutés pour un an, qui aident les étudiants de première année. Le conservateur de la section de Droit accueille ces tuteurs et les forme. D'autres opérations, plus ponctuelles, sont destinées à l'approfondissement des méthodes de recherche documentaire des étudiants qui entament un cursus de recherche⁴⁰.

⁴⁰ Ainsi, en droit, le conservateur organise des séances de formation pour les étudiants en thèse d'économie, en MSTCF Droit Fiscal, en DEA, et pour quelques enseignants.

Depuis 1994, de nombreuses brochures et des plaquettes présentent les services que propose la BU. Les dépliants thématiques⁴¹ sur l'utilisation d'Internet et des cédéroms sont autant d'outils pédagogiques. Le Guide du Lecteur complète ce dispositif d'information, ainsi que des guides bibliographiques. "[...] cette démarche s'inscrit dans un projet pédagogique plus vaste, qui est de développer l'autonomie de l'étudiant et de l'accompagner dans le processus de construction des savoirs⁴²".

Les magasiniers de la BU-Forum affectés à la banque de prêt fournissent une aide importante auprès des étudiants, notamment une assistance pour l'utilisation des cédéroms. Le service de références, mis en place en 1995, et destiné à fournir une aide personnalisée aux usagers qui recherchent des informations, n'a désormais plus lieu d'être.

Ainsi, le dispositif d'accueil et de renseignement comprenant le personnel présent à la banque de prêt, et les permanences du tuteur près du portique d'entrée est apprécié par les usagers.

Ces opérations visant à l'appropriation des méthodes de recherche documentaire par les étudiants ont contribué à l'augmentation du nombre d'usagers inscrits à la BU, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de livres empruntés.

Par ailleurs, les instances des UFR ont pris conscience de l'importance de la formation dans le domaine de la méthodologie, afin de lutter contre l'échec scolaire des étudiants de DEUG, surtout en première année. Ainsi, un enseignant en Lettres propose aux étudiants un module de méthodologie qui comprend des cours sur la recherche documentaire. Cependant, ce module est optionnel et les actions initiées par le service de la formation du SCD sont toutes facultatives. Seuls les étudiants motivés tirent profit du dispositif pédagogique mis en place.

Les responsables pédagogiques des UFR et des autres composantes de l'Université réagissent diversement à ces opérations. Cependant, il serait souhaitable que des modules de recherche documentaire et de méthodologie figurent systématiquement dans les cursus des étudiants, selon un dispositif évolutif qui prendrait en compte la variété des besoins et la nature des disciplines.

⁴¹ Actuellement, il existe une quinzaine de dépliants thématiques.

⁴² Cf DESBORDES, Michèle. Rapport d'activités 1996/1997, p. 18.

6-Les usagers, le prêt et le PEB

Depuis 1995, les horaires d'ouverture de la BU ont sensiblement augmenté. La BU-Forum est ouverte pendant 58 heures par semaine, et ferme à 20 heures du lundi au mercredi. Depuis 1998, la BU-Droit ouvre le samedi matin⁴³, à la demande des enseignants, et environ 70 usagers en tirent profit.

Malgré l'augmentation du nombre des étudiants entre 1993 et 1997, le nombre des étudiants inscrits est en baisse, ou du moins stagne, tandis que les enseignants-chercheurs utilisent davantage les services de la BU, notamment en Droit, en Economie, en Gestion et en Lettres, en Langues et en Sciences humaines.

Tableau N° 18 : les usagers de la BU et les prêts de documents

	93/94	94/95	95/96	96/97	Evolution 93/97
Etudiants inscrits à l'Université	13 490	14 424	14 509	14 353	+ 6,39%
Etudiants inscrits à la BU	10 484	10 303	10 234	10 402	-0,78%
Enseignants inscrits à la BU	270	371	366	338	+ 25,1%
Total des Lecteurs de l'Université	10754	10 674	10 600	10 740	-0,13%
Total des lecteurs	11 346	11 837	11 617	11 428	+ 0,72%
Emprunts d'ouvrages	106 816	108 727	131 868	148 869	+ 39,3%
Nombre d'emprunt par lecteur inscrit	10,3	11,1	11,3	13	+ 26,2%

Entre 1994 et 1997, on constate un fort accroissement des prêts. En 1997, 148 900 prêts de livres furent effectués pour des collections de 175 400 ouvrages. Le taux de rotation de certains ouvrages est particulièrement important. Qui plus est, chaque lecteur emprunte davantage d'ouvrages.

La **section de Droit** est le service qui accueille le plus d'usagers, et celui où s'effectue le plus de transaction de prêt. 75 000 ouvrages sont en libre accès. En 1997, plus de 51 000 transactions de prêt furent effectuées sur un total de 148 869 transactions pour l'ensemble de la BU.

Avec un taux de fréquentation de plus de 75%, la section dépasse largement la moyenne nationale de 65% enregistrée en 1996. Les étudiants de troisième cycle et les enseignants-chercheurs utilisent massivement les collections, ce qui rend compte de l'adaptation des services proposés par la section à cette catégorie d'usagers.

En outre, ayant acquis le statut de relais de l'INSEE et de Centre de Documentation européenne, la section accueille des étudiants étrangers dans le cadre d'ERASMUS.

Tableau N° 19 : l'inscription et la fréquentation des usagers de la BU

	Droit 1997	Evolution 95/97	Lettres 1997	Evolution 95/97	Sciences 1997	Evolution 95/97
Etudiants inscrits à l'Université (site orléanais)	4623	+0,54%	4053	+ 10,1%	5677	+2,63%
Etudiants inscrits dans la section	3468	+0,23%	3187	+ 4,8%	3747	-1,70%
Enseignants inscrits à la section	113	+ 182,5%	105	-9,4%	120	-16%
Total des lecteurs	3769		3694	+4,2%	3965	-8,9%
Taux d'audience des étudiants	75,01%	+ 0,26%	78,63%	+1,98%	66%	-4,2%
Taux d'audience des enseignants	96,5%	NC	88,2%	NC	29,2%	NC

En 1995, la **section de Lettres** a récupéré l'espace libéré par la section de Droit, à la BU-Forum. Les enseignants et les étudiants ont particulièrement besoin de documentation et utilisent régulièrement la bibliothèque. Cependant, on pourra noter que l'augmentation du nombre des inscrits de 4,8% reste inférieur au nombre des inscrits à l'Université, durant la même période. Cependant, les étudiants non inscrits à la bibliothèque utilisent néanmoins les collections en consultant les documents sur place sans recourir aux prêts.

Il convient aussi de souligner que l'inscription de l'utilisateur lui permet de consulter aussi bien les collections de la BU-Forum que celles du Centre de Documentation des Lettres, bibliothèque associée d'UFR.

La **section des Sciences** est le service le moins utilisé par les étudiants, avec un taux de fréquentation de 66%. Seulement 1/3 des enseignants-chercheurs se sont inscrits en 1997, et l'évolution sur deux ans est en recul de 16%⁴⁴.

L'augmentation du budget documentaire effectué à partir de prélèvements sur réserves n'a pu compenser l'augmentation du prix de la documentation scientifique, notamment les surcoûts des abonnements aux périodiques étrangers et des documents électroniques.

Le développement de la recherche sur internet a en particulier conduit les Ecoles d'ingénieurs à favoriser cet accès à l'information, y compris auprès des étudiants. Comme

⁴³ La BU de Droit est ouverte 58 heures par semaine.

les chercheurs et les étudiants les plus avancés dans leur cursus scientifique souhaitent obtenir des informations récentes, l'accès à l'internet et aux bases de données détourneraient les enseignants et une partie du public étudiant de la section, et ce d'autant plus que les collections proposées, notamment la documentation de recherche (périodiques et ouvrages), demeurent insuffisantes, malgré les efforts financiers réalisés depuis 1995.

Le tableau suivant met clairement en évidence que la progression de l'étudiant dans son cursus correspond à une augmentation des inscriptions des usagers. Ainsi, si seulement 1671 étudiants de premier cycle de sciences et de technologie peuvent emprunter des ouvrages, alors qu'ils sont 2624 à suivre les cours, dès le second cycle, les besoins documentaires sont plus importants et les usagers fréquentent et utilisent davantage les collections.

En revanche, en troisième cycle de sciences, les jeunes chercheurs recourent davantage aux collections disponibles dans les bibliothèques de laboratoire de l'Université et du CNRS. Cette tendance semble caractériser les modes de recherche en sciences, puisque les étudiants de DEA et les "thésards" en Droit, en Economie et en Sciences Humaines empruntent et consultent massivement les ouvrages disponibles à la BU.

Les enseignants-chercheurs, hormis en Droit et en Economie, semblent délaisser la BU. Certains enseignants utilisent régulièrement les bibliothèques universitaires parisiennes dont les collections sont plus riches, d'autres viennent seulement photocopier des articles et n'empruntent jamais.

⁴⁴ Cependant, beaucoup d'enseignants se bornent à photocopier les articles dont ils ont besoin, et de nombreux étudiants utilisent les collections sans éprouver le besoin d'emprunter des ouvrages.

Tableau N° 20 : les usagers de la BU par discipline et par cycle

ESGBU 1998	Droit	Lettres	Sciences	Total
Inscrits premier cycle dont inscrits à la BU	2205 dont 1697	2152 dont 1774	2624 dont 1671	6981
Inscrits second cycle dont inscrits à la BU	1343 dont 1180	1119 dont 1087	1292 dont 1158	3754 dont 3625
Inscrits troisième cycle dont inscrits à la BU	475 dont 443	88 dont 57	384 dont 277	947 dont 777
Enseignants-chercheurs dont inscrits à la BU	127 dont 126	307 dont 100	388 dont 164	822 dont 390
Total des lecteurs universitaires	3446	3018	3470	9934
Autres lecteurs niveau étudiants	99	285	304	688
Autres lecteurs niveau recherche	37	93	52	182
Total des lecteurs	3582	3396	3828	10 806

La politique documentaire mise récemment en place, ainsi que l'accroissement des budgets d'acquisition ne peuvent modifier dès maintenant le comportement des usagers. Le dispositif de formation des usagers et d'information sur le fonctionnement de la BU donne certainement des résultats, mais il est indispensable de reporter le bilan de ces opérations.

Le **prêt entre bibliothèques** est un service essentiellement utile aux enseignants-chercheurs et aux étudiants engagés dans une démarche de recherche. Le PEB est géré par chacune des sections.

En **Sciences**, le PEB emploie deux personnes qui effectuent les commandes et la facturation des articles et des ouvrages auprès des usagers.

Tableau N° 21 : la facturation des articles scientifiques demandés dans le cadre du PEB

Etablissements	Montant de la facture (septembre 1998-août 1999)
UFR Sciences	23 647 Fr
ESEM	3 180 Fr
ESPEO	3 905 Fr
IUT d'ORLEANS	1 065 Fr
UFR STAPS	75 Fr
CNRS ORLEANS	6 155 Fr
Antenne scientifique de BOURGES	285 Fr
IUT de BOURGES	1125 Fr
Extérieur	3 293 Fr
Total	42 730 Fr

Au sein de l'UFR de Sciences, certains Départements utilisent davantage le PEB. La baisse des crédits de recherche varie en fonction des laboratoires et explique en partie cette différence. Les Départements de Biologie, de Géologie et de Chimie sont les principaux utilisateurs de ce service.

La section des Sciences fournit pour 8 820 Fr de photocopies à des demandeurs extérieurs (septembre 1998-août 1999). Comme elle demande pour 42 730 Fr d'articles facturés, le PEB en Sciences est fortement déficitaire.

Qui plus est, l'usage et le coût de la fourniture d'articles par l'intermédiaire de PEBnet semblent dissuader certains chercheurs d'y avoir recours. Ainsi, certaines personnes fréquentent directement des BU parisiennes et utilisent leur collection de périodiques scientifiques, d'autres utilisent les services de l'INIST en passant par les laboratoires du CNRS d'ORLEANS⁴⁵.

Tableau N° 22 : la facturation des demandes d'articles auprès des composantes et des laboratoires en Sciences et en Technologie entre septembre 1998 et août 1999

Demandeurs	Montant du PEB entre septembre 1998 et août 1999
Biologie des ligneux (départ. biologie)	2 820 Fr
Chimiométrie (départ. chimie)	4 860 Fr
CREHSTO (UFR des Sciences)	60 Fr
Ecologie animale et zoologie (départ. biologie)	3 375 Fr
Géologie des matières organiques (départ. géologie)	1 275 Fr
Géologie structurale (départ. géologie)	442 Fr
ICOA (départ. chimie)	8 805 Fr
Immunologie des invertébrés (départ. biologie)	30 Fr
MAPMO (départ. mathématiques)	285 Fr
Département de Mathématiques	30 Fr
Métabolisme cérébral et neuropathologie (départ. biologie)	30 Fr
MST (biotechnologie)	1410 Fr
Physiologie animale (départ. biologie)	225 Fr
Total	23 647 Fr

Concernant le PEB effectué à la section de Lettres, de Langues et de Sciences Humaines, le tableau suivant indique le volume de documents demandés, et montre que le

nombre de demandes l'emporte sur la fourniture de documentation par la BU d'ORLEANS. N'ayant pu obtenir davantage de précision, notamment en ce qui concerne la facturation de ces services, nous ne pouvons en tirer un bilan sur l'activité du PEB dans cette section, comme aussi dans la section de Droit, d'Economie et de Gestion⁴⁶.

Tableau N° 23 : le PEB à la section de Lettres, entre le premier janvier 1998 et le 31 décembre 1998

Demands effectuées et satisfaites auprès d'autres Universités	Nombre de documents
Monographies	858
Périodiques	336
Total des demandes satisfaites	1194
Documents fournis par le SCD d'ORLEANS	
Monographies	105
Périodiques	49
Total des demandes satisfaites	154

Ces services de consultation et de prêt des documents⁴⁷ sont largement utilisés par les usagers. Le nombre moyen d'ouvrages que ces derniers empruntent est passé de dix à treize en l'espace de deux ans. La politique de formation des étudiants a sans doute joué un rôle important dans l'appropriation des collections par les usagers.

Qui plus est, dans le domaine de la documentation électronique, des statistiques de consultation des cédéroms sont effectuées tous les mois. En effet, l'interface CD Control Pack, qui est installée sur le serveur, permet de comptabiliser le nombre de connexions aux cédéroms du réseau. Les conservateurs de section peuvent ainsi mieux évaluer l'intérêt de s'abonner ou d'acquérir les produits électroniques et justifier leur politique documentaire auprès des enseignants et des instances universitaires.

En outre, afin de développer la coopération avec les bibliothèques associées et de répondre aux besoins des lecteurs, les services de la DAG préparent des projets sous la direction des instances universitaires.

⁴⁵ L'INIST fournit un article en une ou deux journées, ce qui correspond à 90 % des demandes. Le PEBnet est un peu plus long.

⁴⁶ Nous n'avons pu obtenir d'information sur le PEB effectué dans cette section

⁴⁷ Dans le hall et les magasins de la BU-Forum, ainsi que dans une salle de la BU-Droit, les usagers ont la possibilité de photocopier les documents. A la BU-Forum, un serveur automatisé multimédia d'impression (SAMI) permet aux étudiants d'imprimer des pages extraites des cédéroms. Des lecteurs de microformes sont également disponibles dans les magasins de la BU-Forum.

7-Les projets de coopération documentaire et de construction de bibliothèque

Outre le signalement des collections des bibliothèques de l'IUT d'ORLEANS et de BOURGES, ainsi que le développement du réseau de cédéroms, plusieurs projets sont à l'étude ou déjà engagés, malgré les aléas de la concertation avec des partenaires parfois nombreux, ainsi que les problèmes de financement.

Des perspectives de collaboration avec les laboratoires du CNRS ont été esquissées par la Directrice et le conservateur adjoint aux ressources documentaires. Qui plus est, deux bibliothèques de Sciences, sur le campus d'ORLEANS et à BOURGES, devraient être construites dans le courant des trois prochaines années.

a-La collaboration avec la bibliothèque du CBM du CNRS

Le conservateur adjoint aux ressources documentaires a contacté la responsable de la bibliothèque du Centre de Biophysique Moléculaire qui est très sensible aux projets de politique documentaire en réseau. Cette dernière souhaite le signalement des collections du CBM et des autres laboratoires du CNRS dans le catalogue collectif du SCD. Cependant, une action de communication auprès de tous les responsables de la documentation de cette institution doit être mise en œuvre. Cependant, un préalable est indispensable. Il faut, en effet, qu'une structure de coordination se mette en place au CNRS afin que le SCDU ait un seul interlocuteur avec lequel une convention de coopération documentaire puisse être passée.

D'ores et déjà, les usagers de la bibliothèque du CBM ont accès au réseau de cédéroms du SCD. Dans le courant de l'année 2000, ce dispositif sera développé à l'ensemble des laboratoires du campus du CNRS. Le conservateur adjoint aux ressources documentaires a planifié les modalités d'accès au réseau, et a précisé le montant de la participation financière à laquelle les laboratoires du CNRS doivent contribuer pour obtenir ce service.

Cette première étape de coopération documentaire pourrait être suivie par le signalement des collections des bibliothèques de recherche, puis des collections disponibles dans les laboratoires, dans le catalogue collectif DYNIX. Parallèlement, un fichier des

abonnements personnels dont disposent les chercheurs du CNRS, serait constitué et diffusé auprès de l'ensemble de la communauté scientifique de l'Université et du CNRS.

b-Le projet de la construction d'une BU intégrée de Sciences à BOURGES

Depuis quelques années, un projet de coopération documentaire est à l'étude, à BOURGES. La multiplicité des partenaires et les problèmes de financement n'ont pas permis de le mener à bien dans le cadre d'une concertation. En effet, l'Université d'ORLEANS et la Municipalité de BOURGES se sont disputés la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Les responsables de la Médiathèque de BOURGES et les instances universitaires ont souhaité mettre en place un réseau documentaire dont feraient partie les bibliothèques de l'IUT, de l'Antenne scientifique, de l'ENSIB (école nationale supérieure d'Ingénieurs de BOURGES), du Centre André Alciat (CUEJ-IMEP), ainsi que les bibliothèques municipales de BOURGES (une médiathèque centrale et quatre annexes) et éventuellement le centre de documentation de l'IUFM. Le projet consiste à créer un réseau documentaire local comportant un catalogue collectif des ressources documentaires disponibles à BOURGES, ainsi que des cédéroms. La mise en réseau s'inscrit dans le cadre du contrat de plan ETAT-REGION qui prévoit un projet de développement universitaire à BOURGES.

Des commissions techniques et bibliothéconomiques furent mises en place. Elles étaient composées de représentants de la BU d'ORLEANS, des entités documentaires universitaires de BOURGES, de la Médiathèque de BOURGES, et de la bibliothèque de l'ENSIB. En fait, les commissions ne se sont jamais réunies, dans la mesure où la mairie de BOURGES a obtenu la maîtrise d'œuvre de ce projet, à la place de l'Université d'ORLEANS. La communication entre la municipalité et l'Université reste difficile, les deux partenaires n'ayant pas les mêmes objectifs.

Dans ce contexte, les responsables de la Médiathèque de BOURGES et les représentants de la BU d'ORLEANS projettent de faire appel à un consultant pour mener à bien une étude qui, outre les implications financières, techniques, juridiques (problèmes des droits d'accès des cédéroms), porterait aussi sur la nature de la liaison (réseau et câblage) entre les sites.

La nécessaire sécurisation du réseau de l'Université d'ORLEANS suppose que le futur réseau documentaire de BOURGES soit composé de deux entités autonomes. Ainsi, le réseau des sites universitaires et d'enseignement supérieur de BOURGES serait mis en place, et serait distinct du réseau des sites municipaux de BOURGES. Ces contraintes majeures modifieraient le type d'installation du réseau documentaire à mettre en oeuvre (fonctionnement des équipements, accès aux bases bibliographiques, aux cédéroms, types d'accès autorisés).

Par ailleurs, le projet de construction d'une bibliothèque universitaire, réunissant désormais les collections des bibliothèques de l'Antenne scientifique et de l'IUT de BOURGES⁴⁸, a été mis à l'étude dès la rentrée universitaire de 1999. Le bâtiment de la bibliothèque intégrée serait construit en 2000/2001 et se situerait à proximité des deux établissements universitaires⁴⁹. La maîtrise d'œuvre de cette construction en incombe naturellement à l'Université d'ORLEANS.

Au mois de novembre 1999, la Directrice du SCD a souhaité réaliser le catalogage du fonds de l'IUT dans la base collective DYNIX, dans le cadre de la future mise en place de la Bibliothèque universitaire intégrée de Sciences de BOURGES. Un catalogueur de la section des Sciences de la BU a été envoyé pour cataloguer les quelques 8000 ouvrages de l'IUT de BOURGES. Un PC, par lequel la bibliothécaire accède au SIGB, a été installé par le responsable informatique de la BU. En revanche, le responsable de l'Antenne scientifique refuse, pour l'instant, de signaler les collections disponibles dans son établissement.

Concernant le problème de la base bibliographique, il semblerait que le choix de maintenir deux bases de catalogage distinctes, la base municipale et la base universitaire, se concrétise avec le signalement des collections universitaires dans le catalogue collectif du SCD. A terme, une division système⁵⁰ du SIGB DYNIX sera réalisée et permettra aux bibliothécaires de la BU de Sciences de BOURGES d'utiliser tous les modules disponibles.

On peut imaginer ensuite une mise en réseau avec la Médiathèque de BOURGES⁵¹, voire d'autres établissements : l'accès aux deux bases DYNIX (celles de la Médiathèque et

⁴⁸ Une fois le bâtiment construit, les bibliothèques de l'Antenne scientifique et de l'IUT disparaîtraient en tant que telles.

⁴⁹ Cf l'annexe N° 4.

⁵⁰ La création de la Division Système coûte 50 000 Fr.

⁵¹ La médiathèque de BOURGES dispose également du SIGB DYNIX.

de la BU) serait ainsi possible et il serait envisageable d'utiliser une interrogation multibases (norme Z 39.50) pour les consulter simultanément.

Il semblerait que chaque partenaire ait entrepris de développer de son côté son propre réseau. Et, tandis que le projet universitaire se structure, la politique documentaire municipale n'est pas clairement définie, ou, du moins, n'a pas été présentée aux instances universitaires et aux responsables du SCD. Aussi, la question des conditions de la collaboration entre le SCD et la Médiathèque de BOURGES demeure en suspens.

c-Le projet de la construction de la BU de Sciences sur le campus

Un projet de construction de bibliothèque fut ébauché à l'automne 1999. Ce bâtiment est destiné à accueillir la section des Sciences de la BU.

Les locaux de la BU-Forum qui comprennent actuellement les sections des Sciences et de Lettres, Langues et Sciences Humaines, ainsi que la Direction des Affaires Générales du SCD, sont devenus exigus. La nécessité de créer une salle informatique pour les usagers supposait le transfert d'une des sections dans un autre bâtiment. En outre, la place disponible pour les collections dans les salles de lecture publique commence à manquer. Qui plus est, la mise à la disposition d'un fonds de culture générale dans chacune des sections nécessitait le réaménagement des locaux de la BU-Forum.

Le nouveau bâtiment de la section des Sciences serait localisé au cœur de l'UFR de Sciences. L'objectif est d'offrir aux usagers des locaux fonctionnels et répondant aux modalités de la recherche documentaire, notamment dans le domaine des NTIC. Selon le conservateur adjoint aux ressources documentaires, un " étage " du nouveau bâtiment serait entièrement consacré à la recherche afin de fournir des services adaptés aux besoins documentaires des étudiants de troisième cycle. En 1999, près de 240 étudiants inscrits à l'Université d'ORLEANS préparent une thèse scientifique ou technologique.

Ce projet de construction de bibliothèque est actuellement à l'étude et il serait judicieux de le développer dans le cadre de la coopération avec les bibliothèques associées du campus. La construction d'un tel bâtiment peut jouer un rôle essentiel et favoriser le

développement de la collaboration documentaire avec les enseignants-chercheurs, pour peu que les services offerts soient adaptés aux besoins des usagers.

Conclusion

La politique de coopération documentaire a été fortement développée depuis cinq ans. Les ressources informatiques et les moyens budgétaires dont dispose désormais le SCD ont permis de mettre en place un réseau de cédéroms et le SIGB. Néanmoins, ils demeurent insuffisants.

La Directrice du SCD s'est engagée dans une stratégie de concertation avec le corps enseignant. Des chartes de section ont été élaborées à la suite de l'enquête sur les besoins documentaires des chercheurs. Des propositions de signalement des collections ont été faites auprès des responsables des bibliothèques associées du campus.

Cependant, le bilan de ces opérations demeure mitigé. La charte documentaire en Sciences n'a pas été approuvée, et peu d'enseignants ont accepté le signalement des collections des bibliothèques associées. Aussi, est-il nécessaire de comprendre les raisons qui ralentissent le développement d'une politique documentaire.

En effet, après cette présentation des ressources disponibles à la BU et au SCD, il convient d'étudier les bibliothèques associées du campus et des sites délocalisés, ainsi que de préciser les besoins documentaires des usagers qui les fréquentent.

SECONDE PARTIE : le Service Commun de la Documentation et les bibliothèques associées : recherche d'information, méthodologie et résultat de l'enquête

Introduction

Afin de définir avec précision les enjeux d'une coopération documentaire, d'évaluer les contraintes techniques, financières et humaines relatives à ce projet, et de proposer un projet réaliste de mise en réseau aux responsables du SCDU d'ORLEANS, il était nécessaire de procéder à une enquête permettant d'analyser la situation des bibliothèques associées et les modes de coopération actuellement mis en œuvre au SCD. La connaissance des collections, du mode de fonctionnement de ces centres de documentation de proximité, de leurs moyens budgétaires et de leur personnel, nécessitait de caractériser chaque bibliothèque dans son contexte et de rassembler les informations susceptibles de m'être utile pour comprendre et déterminer des propositions adaptées aux besoins des usagers.

Ce travail d'enquête long et difficile a été complété par une recherche d'information. L'étude des opérations de coopération documentaire effectuées dans d'autres SCD, et la lecture de la littérature professionnelle sur la question des bibliothèques associées et des NTIC ont élargi la perspective.

Les résultats de l'enquête contiennent déjà des enseignements qui permettent de définir des axes de propositions destinés à développer la politique documentaire du SCDU d'ORLEANS. Cependant, ils montrent aussi les difficultés qu'éprouvent les conservateurs et les bibliothécaires de la BU qui souhaitent mettre en œuvre une politique de coopération entre des partenaires dont les objectifs et les besoins divergent.

Après avoir étudié les opérations de coopération documentaire réalisées dans quelques Universités françaises, les résultats de l'enquête sur les bibliothèques associées du Service Commun de la Documentation de l'Université d'ORLEANS seront analysés.

A-L'analyse des actions de coopération documentaire réalisées dans les SCDU

La plupart des SCDU français ont hérité du "double système documentaire" qui s'est développé dans les années 60 et auquel le décret du 4 juillet 1985 portant sur la mise

en place des Services Communs de la Documentation a tenté de répondre sur le plan organisationnel.

A ce titre, il est intéressant de connaître les opérations réalisées dans des SCDU de taille comparable à celui de l'Université d'ORLEANS, et, en règle générale, d'analyser les solutions adoptées dans les Universités françaises.

L'émergence des réseaux informatiques ouvre des perspectives de coopération et d'organisation des services documentaires dont disposent les usagers d'une Université. Les projets de mise en place de systèmes d'informations au sein des Universités supposent un développement de la politique de collaboration entre tous les partenaires responsables des ressources documentaires. L'essor de la production des ressources électroniques a conduit les professionnels des bibliothèques à repenser la logique de constitution de collections, et à réfléchir sur des outils d'évaluation de la documentation acquise.

En outre, la question de la mise en œuvre d'une politique documentaire cohérente¹ se pose avec d'autant plus d'acuité que les budgets d'acquisitions n'augmentent pas aussi vite que le coût de la documentation, notamment dans le domaine scientifique. La nécessité d'une gestion optimale des ressources financières, ainsi que les problématiques des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ont ainsi amené les responsables des SCDU, et en particulier ceux de l'Université d'ORLEANS, à promouvoir une politique de réseau.

1-La stratégie de recherche d'information

a-Les informations fournies par le responsable du stage

La responsable du stage au SCDU d'ORLEANS, adjointe de la Directrice pour les ressources documentaires, est naturellement directement concernée par la question de la collaboration entre le SCD et les bibliothèques associées. A ce titre, elle m'a fourni un dossier où étaient rassemblées des photocopies de courriers électroniques envoyés par des conservateurs portant sur cette problématique.

¹ Le théoricien français de la politique documentaire est actuellement M. Bertrand CALENGE. Cf son ouvrage : CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition, Constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 408 p. (collection Bibliothèques)

En outre, elle m'a recommandé de m'adresser à deux conservateurs chargés de l'informatique documentaire, au SCD de l'Université de LIMOGES et à la Bibliothèque Interuniversitaire de TOULOUSE. Je n'ai pas reçu de réponses aux messages électroniques² que j'avais envoyés à ces deux personnes, ce qui est bien compréhensible en période de rentrée universitaire. Ainsi, j'ai dû recourir pour l'essentiel aux informations que la responsable de mon stage m'avait fournies, et à la littérature professionnelle qui décrivait les opérations effectuées dans ces établissements.

Sur ses recommandations, j'ai également rassemblé de la documentation sur le travail de coopération effectué au SCDU de LYON 3.

b-L'envoi d'un message électronique sur une liste professionnelle

Avec l'accord de la responsable de stage, j'ai envoyé un courrier électronique sur la liste professionnelle "biblio.fr", au début du mois d'octobre 1999. Ce message comportait une présentation succincte de la situation documentaire du Service Commun de la Documentation de l'Université d'ORLEANS. Je demandais aux conservateurs intéressés par la question des bibliothèques associées de m'indiquer les projets et les réalisations qui avaient été effectués au sein de leur Université, depuis quelques années.

Je n'ai reçu que trois réponses, dont une sans intérêt. M. Bernard LOCHER, conservateur au SCD de l'Université de Picardie Jules VERNE, ainsi que M. Claude ROLLAND, conservateur de la section des Lettres au SCD de l'Université d'AIX-MARSEILLE 1, m'ont envoyé des réponses circonstanciées sur lesquelles je vais revenir bientôt.

c-Les demandes d'information effectuées auprès de deux conservateurs

Afin de compléter ces informations, j'ai contacté deux conservateurs dont les réflexions pouvaient m'être utiles : le responsable de la Bibliothèque intégrée de médecine de l'Hôpital Necker de l'Université de PARIS V, et la responsable de la formation au SCD de l'Université LYON 2, sur le campus de BRON.

² Mon courrier contenait une description de la situation des bibliothèques associées de l'Université d'ORLEANS, ainsi que les actions réalisées à l'instigation de la Directrice du SCDU.

Les informations qui m'ont ainsi été fournies m'ont permis de préciser les enjeux de politique documentaire liés à la question de la mise en place d'opérations de collaboration entre les bibliothèques placées sous la tutelle d'une Université. En appréciant la situation d'autres SCUD, j'ai pu mesurer la récurrence de certains problèmes, notamment sur le plan des modes de relation à établir entre les enseignants et les professionnels. Les difficultés de communication entre les partenaires responsables des ressources documentaires m'ont ainsi conduit à élaborer des propositions adaptées dont je développerai les modalités dans la partie suivante.

Il va sans dire que la lecture de la littérature professionnelle sur la question de la collaboration entre le SCD et les bibliothèques associées me permet d'enrichir mes réflexions et de compléter l'information recueillie par mes soins et avec le concours de la responsable du stage.

2-Les actions de coopération documentaire entreprises par les SCUD : quelques exemples

-les **réflexions du conservateur du SCD de l'Université de Picardie Jules VERNE d'AMIENS** : "véritable casse-tête", la collaboration avec les bibliothèques associées est difficile à mettre en oeuvre malgré les décrets portant sur la création du SCD en 1985, et dans les années suivantes. Comme le rappelle le conservateur, ces textes ne prévoient que deux statuts, ceux de bibliothèque intégrée et de bibliothèque associée. Ces principes sont-ils adaptés aux exigences d'une politique documentaire globale dont le SCD aurait la charge ? Il convient, en effet, d'en douter.

Au SCUD Jules VERNE, une "intégration" de bibliothèque a été réalisée en 1997 : les collections de l'ancienne bibliothèque d'UFR associée ont été transférées dans les locaux de la BU, mais l'UFR continue à gérer les crédits documentaires qu'elle affecte à l'enrichissement de ce fonds. Après avoir signé un contrat liant les deux parties, les responsables de L'UFR reconnaissent la pertinence de la politique documentaire mise en oeuvre par le SCD.

Dans le cas des bibliothèques associées dont les responsables tiennent à conserver ce statut qui leur garantit ainsi une autonomie, le conservateur souligne qu'**aucune obligation de coopération ne définit les relations entre le SCD et ces centres de documentation.**

Qui plus est, il y a **"autant de régimes d'associations que de bibliothèques associées"**. En effet, chaque responsable de bibliothèque associée demande que ses besoins soient pris en compte, ce qui induit des modalités de coopération personnalisées que le SCD ne peut que difficilement accorder. Aussi, le statut de bibliothèque associée serait en contradiction avec la mise en place d'un Service Commun, qui n'apparaît plus dès lors que comme un "tigre de papier". **Faudrait-il modifier les décrets portant sur la création du SCD et sur les bibliothèques universitaires, telle est la question que sous-tendent les réflexions du conservateur.**

-les **propos du conservateur de la BU de l'Université LYON 2**, sur le campus de BRON, soulignent des difficultés identiques à celles rencontrées au SCUD d'ORLEANS : l'indécision des enseignants qui reconnaissent l'intérêt du signalement de leurs collections dans le catalogue collectif de la BU, mais redoutent tout autant l'"afflux" d'un nouveau public.

Lorsqu'un responsable de bibliothèque associée accepte le principe du catalogage des collections, un accord sous la forme d'un contrat est signé par les deux parties. Dès lors, le SCD qui dispose de deux équipes de vacataires chargés de la rétroconversion des fichiers ou des registres d'inventaire sur chacun des deux campus de l'Université, envoie ce personnel sur place. Les agents disposent de PC fournis par le SCD ou de PC déjà installés et procèdent au catalogage des documents.

Quant aux acquisitions, le responsable de la bibliothèque associée commande et catalogue ses ouvrages dans le SIGB. En effet, la majeure partie des bibliothèques associées est gérée par un documentaliste ou un ingénieur d'étude.

Les bibliothèques associées qui ne disposent pas de personnel formé sont gérées par la secrétaire du responsable du laboratoire ou de l'équipe de recherche. C'est avec ce type de centre de documentation que le problème de la collaboration se pose avec le plus d'acuité dans la mesure où **le coût de l'investissement pour réaliser des opérations de catalogage ou de rétroconversion est trop lourd pour les UFR**. Il faut, en effet, acquérir des PC, former la personne au catalogage et à l'utilisation du module de commande du SIGB LORIS de la BU de l'Université de LYON 2.

Certains enseignants disposent de "quelques étagères de documents", et ont accepté de les laisser en dépôt dans la bibliothèque associée la plus proche, à condition d'obtenir des

modalités de consultation spécifiques (pas de prêt, si ce n'est aux chercheurs dûment identifiés).

-le **conservateur du SCD de l'Université de Provence AIX-MARSEILLE 1** indique qu'une "politique de mise en réseau des fonds documentaires des bibliothèques associées" a été entreprise depuis 1993. Cependant, il souligne les difficultés récurrentes d'ordre communicationnel et budgétaire d'un tel travail.

A ses yeux, l'objectif de la mise en oeuvre d'une politique d'acquisition cohérente ne peut être réalisé sans le catalogage et la rétroconversion de toutes les ressources documentaires disponibles à l'Université. Dès lors, il est indispensable de mettre en place un réseau informatique qui permette à la plupart des bibliothèques associées disposant de personnel compétent d'avoir accès au SIGB du SCD, afin de constituer un catalogue collectif.

Une seule bibliothèque associée fait actuellement partie du réseau mis en place. L'informatisation de la BU a pesé de tout son poids auprès des responsables de ce centre de documentation, qui avaient envisagé l'acquisition d'un logiciel documentaire propre. Les conservateurs de la BU ont fait valoir l'intérêt des bibliothèques associées d'avoir accès au SIGB DYNIX : **la bibliothèque associée réalise ainsi une économie budgétaire en utilisant le SIGB DYNIX au lieu d'acquérir un logiciel distinct**. De plus, la maintenance informatique est assurée par les services du SCD. La formation des agents de la bibliothèque associée à l'utilisation du SIGB est également réalisée par les responsables du SCD et les organismes de formation professionnelle.

Dans la bibliothèque associée, le catalogage est assuré par deux personnes à temps partiel : elles récupèrent les notices existantes dans la base afin d'y rattacher l'exemplaire acheté. Néanmoins, la rétroconversion des collections disponibles dans cette bibliothèque n'a pu être encore réalisée, faute de personnel.

Depuis, deux autres bibliothèques associées ont rejoint le réseau, mais selon des modalités différentes, qui n'ont pas été précisées dans le message électronique.

De ces expériences de coopération documentaire portant essentiellement sur l'accès du personnel des bibliothèques associées au SIGB, le conservateur dégage quelques enseignements.

A ses yeux, ces actions de mise en réseau supposent un préalable fondamental : la **concertation entre les conservateurs du SCD et les responsables de la composante universitaire** : les Directeurs de Départements et les responsables des bibliothèques associées. Il estime que **"l'arbitrage des professionnels de la BU est en effet indispensable pour éviter l'influence excessive d'une discipline dans les achats des enseignants"**. Néanmoins, cet "arbitrage" des conservateurs et des bibliothécaires peut justement constituer un facteur essentiel qui dissuaderait les enseignants d'intégrer et de participer au réseau.

A la suite de la concertation destinée à définir des objectifs communs et réunissant le plus grand nombre de responsables de bibliothèques associées, il est indispensable d'effectuer le recensement des bibliothèques et des fonds dont disposent les enseignants-chercheurs. Car, **au delà du seul problème de la localisation des bibliothèques associées, ce sont l'ensemble des ressources documentaires qui devraient figurer dans un catalogue collectif**. Une **évaluation de ces fonds** pourrait être ainsi entreprise, ce qui permettrait de procéder simultanément au **désherbage** des collections.

L'étape suivante comprendrait le catalogage courant des acquisitions des bibliothèques associées, ainsi que la rétroconversion des collections sur plusieurs années. Pour ce faire, le responsable de la bibliothèque associée pourrait s'engager à recruter une personne titulaire ou vacataire compétente ou "susceptible de recevoir une formation". Néanmoins, la solution retenue par le conservateur est que le **SCD recrute un vacataire**, le forme et établisse une planification des opérations de catalogage des collections des bibliothèques associées à réaliser, afin que son emploi du temps soit optimisé. Dès lors, l'UFR de tutelle des bibliothèques associées et les enseignants disposant de collections verseraient au SCD une rétribution correspondant au temps de travail passé par le catalogueur pour "enregistrer" les collections dans la base collective.

Ce travail préalable étant réalisé, les **conditions d'accès aux collections de ces bibliothèques devraient être harmonisées** sur l'exemple des horaires d'ouverture et des modalités d'inscription en vigueur à la BU.

Ces opérations ne pourront être entreprises que si les instances universitaires les soutiennent en les affichant comme une priorité et en fournissant des crédits "dédiés" au SCD et aux bibliothèques associées.

La réalisation de la mise en réseau suppose un véritable investissement des enseignants dans ce projet. Qui plus est, les UFR et leurs Départements ne disposent pas de crédits budgétaires suffisants pour recruter du personnel permanent et ainsi participer au réseau en tant que partenaire "fiable". En effet, l'emploi de vacataires chargés des collections des bibliothèques associées ne permet pas de garantir un suivi de la gestion des documents, et ne répond pas vraiment à la notion de continuité de service public que les usagers sont en droit d'exiger. En outre, l'accès du personnel contractuel des bibliothèques associées au SIGB du SCD suppose une compétence qui manque souvent aux vacataires.

Sans confiance entre les professionnels utilisant le même SIGB, des dysfonctionnements peuvent se développer et être imputés aux responsables du réseau, les conservateurs de la BU.

-les responsables de l'informatique documentaire à la Bibliothèque Interuniversitaire du SICD de TOULOUSE ont mis en place un réseau de grande ampleur qui comprend 14 bibliothèques en février 1999 : cinq BU, la BIU d'ALBI, deux bibliothèques centrales de Grandes Ecoles, et quelques bibliothèques des Départements des Universités de TOULOUSE 1 et 2. Ces établissements ont accès à la base catalographique collective du SIGB HORIZON. Pour participer au réseau, la bibliothèque doit répondre à deux critères essentiels. **"La participation au réseau HORIZON implique d'une part la maîtrise des normes de catalogage, d'autre part un volume d'activité suffisant pour que l'utilisation des modules de gestion du logiciel ne soit pas occasionnelle"**.

De nombreuses bibliothèques souhaitent faire partie de ce réseau. Aussi, des critères ont été définis à partir desquels la bibliothèque peut demander d'être membre du réseau. Les 33 bibliothèques qui ont fait une demande en ce sens ont été classées selon ces critères dans trois catégories différentes : les bibliothèques "intégrées" directement au réseau, les bibliothèques associées dont les collections sont cataloguées par un **service centralisé de catalogage créé par le SCD**, les bibliothèques qui restent en dehors du réseau.

En ce qui concerne la deuxième catégorie de bibliothèque, le personnel ne peut effectuer que de l'exemplarisation de monographies. Il utilise seulement le module de prêt si le volume de circulation des documents est assez important.

En revanche, les bibliothèques qui sont restées en dehors du dispositif de collaboration documentaire et qui ne remplissent pas les conditions de participation au

réseau ne peuvent avoir accès au SIGB, le volume d'activité et la maîtrise des normes de catalogage étant insuffisants. Dès lors, afin d'éviter que ne se mette en place un "double système documentaire" qui écarterait du réseau HORIZON ces "petits" centres de documentation, la solution préconisée constituerait à fournir à ces bibliothèques un "système autonome sur micro avec une interface Web, et la mise en place d'une interface d'interrogation des catalogues". Au sein de la bibliothèque aurait été installé un logiciel documentaire adapté à ses besoins : on évoquait, en février 1999, le logiciel PAPRIKA "doué pour l'échange d'information bibliographique en UNIMARC".

Dès lors, la bibliothèque disposerait d'une base distincte de celle du SIGB HORIZON, mais l'interface d'interrogation des catalogues selon la norme Z 39.50 permettrait à l'utilisateur de connaître la localisation de l'ensemble des ressources documentaires du réseau.

En tout état de cause, ce ne sont que des projets qui doivent faire l'objet d'une étude préalable actuellement en cours.

-la **politique documentaire mise en place par le SCD de l'Université Jean MOULIN LYON 3** fut élaborée dès 1989. Les différentes étapes destinées à mettre en place un réseau ont été analysées dans un article³.

La première phase, correspondant au premier contrat quadriennal (1991-1994) consistait à doter le SCD de moyens informatiques, ainsi que de procéder à une réorganisation du fonctionnement des services.

L'intégration des collections des bibliothèques d'UFR a été réalisée en relation avec la mise en place d'un Service Central d'Acquisition (SCA) en 1993. L'implantation du SIGB Geac Advance a permis la constitution d'un catalogue collectif qui supposait, outre la rétroconversion et le catalogage courant des collections de la BU, la localisation des fonds des bibliothèques associées dans la base. Enfin, la mise en place d'un réseau de cédéroms complétait cette politique documentaire.

Dans le cadre du second plan quadriennal (1995-1998), la structuration du réseau s'est poursuivie. **"La mise à disposition d'un outil documentaire performant dans l'université s'est notamment traduite par le passage de la juxtaposition d'outils**

³ MOLLINIE, Frédérique et LERESCHE, Françoise. 1999. Politique documentaire, Service commun de la documentation Lyon 3. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 2, p. 20-26.

documentaires classiques (catalogue en ligne, réseau de cédéroms) à un véritable système d'information intégré, accessible dans toute l'université et partiellement sur le web"⁴. Le SI Siber 3 est un réseau multisites qui offre, aux professionnels des bibliothèques et aux usagers, la possibilité d'accéder à des outils ergonomiques donnant accès sous une seule interface au catalogue multimédia, au réseau de cédéroms⁵ et à l'Internet. Les notices du catalogue ont été enrichies par la scannérisation des sommaires. En outre, le réseau de cédéroms a été développé.

Des outils statistiques installés sur le SI permettent désormais d'affiner la politique documentaire et de mieux définir les besoins des usagers. L'évaluation de la consultation des cédéroms en réseau a amené les responsables du SCD à constituer une commission d'acquisitions de documentation électronique en 1997. Cette commission centralise les demandes des commissions consultatives qui se tiennent dans les UFR et les Départements.

Par ailleurs, la sélection de signets Internet représente une part de travail important qui exige une validation par les responsables des secteurs d'acquisition⁶.

Le site Web du SCD a ainsi été considérablement enrichi : il comporte des listes sélectives offrant un accès à certains documents, la liste des cédéroms disponibles en réseau, les listes des nouveautés du mois et de l'année, classées par discipline, la liste alphabétique enrichie des périodiques comprenant ceux des bibliothèques de recherche avec des liens au catalogue pour leur localisation et aux sommaires⁷, et aux sites pour les périodiques électroniques gratuits ou faisant l'objet d'une autorisation, suite à l'acquisition de l'abonnement papier.

A partir de 1995, une **équipe restreinte du SCD, composée d'une personne de catégorie A et de contractuels, était chargée de cataloguer dans la base collective les fonds des bibliothèques associées de recherche**. Ainsi, les collections de 12 bibliothèques sur 30 ont-elles été "intégrées" dans le catalogue collectif.

Suite à la mise en place d'une gestion unique des acquisitions, " [...] le SCD a eu à piloter officiellement une opération englobant l'ensemble de la BU et des bibliothèques de

⁴ idem, p. 21.

⁵ MOLLINIE, Frédérique. 1997. L'offre électronique du Service Commun de la Documentation de Lyon 3. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n° 3, p. 25-30.

⁶ MOLLINIE, Frédérique et LERESCHE, Françoise. 1999. Politique documentaire, Service commun de la documentation Lyon 3. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 2, p. 22. L'accès à l'Internet est bridé. Aussi, les usagers doivent faire des propositions de sites pour qu'ils soient enregistrés dans les signets.

⁷ Après l'obtention des droits en la matière.

recherche (bibliothèques associées). **Pendant toute l'année 1998, le Service Central d'Acquisition (SCA) a géré l'ensemble des commandes documentaires de l'université**⁸. L'évaluation de cette opération est en cours. L'intérêt de cette organisation des acquisitions consiste à développer une politique documentaire cohérente. Les acquisitions commandées par les chercheurs sont ainsi mieux connues. Mais ce système comporte aussi des inconvénients et suppose la pleine adhésion du corps enseignant. De plus, les chercheurs craignent la "lourdeur" d'une telle organisation.

La mise en place d'un intranet est envisagée. Actuellement, seules cinq bibliothèques de recherche sur 30 ont accès au réseau de cédéroms. Sur Internet, les autres bibliothèques peuvent accéder à tous les services du site Web du SCD, y compris le catalogue disponible en ligne : seul le réseau de cédéroms n'est pas consultable ainsi. **"La création d'un intranet permettrait d'accéder sur mot de passe à l'ensemble du système d'information à partir d'un micro standard placé dans n'importe quel laboratoire.** Ceci permettrait de concilier accès contrôlé au réseau de cédéroms, souplesse d'utilisation et volonté de l'université de mettre en synergie ses moyens documentaires"⁹.

Ces quelques exemples mettent clairement en évidence la part des nouveaux enjeux technologiques dans la mise en place d'une politique de réseau documentaire. L'informatisation des bibliothèques (SIGB) et l'utilisation d'une interface Web favorisent l'essor de tels réseaux, mais produisent également de nouvelles difficultés concernant l'organisation du travail, la formation du personnel et des usagers aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Les conservateurs insistent tous sur la nécessité d'établir une culture de réseau fondée sur la communication entre les bibliothécaires et les enseignants. A cet égard, le rôle joué par les instances universitaires est essentiel à la réalisation d'un projet de politique documentaire.

Les conservateurs soulignent également qu'il est difficile de persuader les enseignants de l'intérêt de signaler leur collection dans le catalogue collectif : ils ne sont en aucune façon obligés de participer à une politique de coopération documentaire. Qui plus est, les UFR ont rarement des moyens financiers et du personnel disponible pour

⁸ MOLLINIE, Frédérique et LERESCHE, Françoise. 1999. Politique documentaire, Service commun de la documentation Lyon 3. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 2, p. 24.

⁹ idem, p. 25.

entreprendre la rétroconversion des collections qu'elles détiennent. Aussi, dans la plupart des cas, le SCD est-il obligé de fournir du personnel, souvent vacataire, lorsque les responsables de bibliothèques associées acceptent le signalement de leur fonds.

La solution adoptée au SCDU de LYON 3 a consisté à créer un Service Central des Acquisitions qui effectuait les commandes de documentation de toutes les bibliothèques associées. Cette organisation permet de réaliser une politique documentaire cohérente et de cataloguer à la source les documents, si le responsable de la bibliothèque associée l'accepte. Cependant, la gestion d'un volume important de demandes d'acquisitions est difficile, et certains enseignants doivent patienter pour obtenir un ouvrage.

Les expériences et les opérations de mise en place d'un réseau qui comporte en particulier un catalogage partagé et l'utilisation du module de prêt du SIGB montrent quels sont les avantages dont peuvent bénéficier les bibliothèques associées si elles participent à une telle structure. Ainsi, au lieu d'acquérir un logiciel documentaire, le responsable de la bibliothèque associée utilise le SIGB du SCD, ce qui lui permet de réaliser des économies, notamment dans le domaine de la maintenance informatique. Cependant, la participation au réseau implique un volume d'acquisitions et de prêt suffisant pour nécessiter la formation du personnel de la bibliothèque associée. En deçà de ces critères, il n'est pas possible d'accorder l'accès au SIGB, et il faut que les collections de la bibliothèque associée soient cataloguées par du personnel formé de la BU. Aussi, comprend-t-on mieux pourquoi bien des opérations n'ont pas abouti ou sont restées inachevées.

Les propositions de coopération documentaire à l'Université d'ORLEANS présentées dans la partie suivante s'inspirent en grande partie de ces opérations réalisées dans les SCDU dont les actions de collaboration viennent de faire l'objet d'une analyse.

B-Constitution de l'enquête et recherche d'information

1-La fiche descriptive et la stratégie d'enquête

Afin d'analyser la situation des bibliothèques associées du campus et des sites délocalisés de l'Université d'ORLEANS, il était indispensable de rassembler des informations sur les collections, les locaux, le matériel informatique, le nombre d'utilisateurs et le mode de fonctionnement de ces structures. Les responsables du SCD m'avaient fourni

des dossiers et des résultats d'enquêtes qui contenaient souvent des éléments d'analyse riches mais dispersés, et parfois obsolètes.

La responsable du stage m'a proposé de considérer ce travail de collecte d'information comme faisant partie des activités courantes que je devais accomplir à la BU-Forum. A l'origine, on voulait me confier le soin d'acquérir un fonds de BD dans le cadre de la constitution d'un fonds de culture générale, ainsi que de mettre à jour les signets¹⁰ sélectionnés par les conservateurs des sections de Sciences et de Lettres, Langues, Sciences humaines.

Il est très vite apparu que la recherche d'information sur les bibliothèques associées était un travail long à effectuer. De plus, cette activité était effectivement utile à la Direction des Affaires Générales, parce qu'elle permettait de faire le point sur les opérations de collaboration réalisées et d'apprécier l'évolution des bibliothèques associées depuis quatre ans.

En accord avec Mme Michèle DESBORDES, Directrice du SCDU d'ORLEANS, Mme Marie-Jeanne BOISTARD, responsable du stage, M. Jean-Marc PROUST, Directeur des Etudes à l'ENSSIB, et M. Jean-Michel SALAUN, Directeur de ce Mémoire de Recherche, j'ai ainsi consacré une grande partie de mon temps à rassembler des informations sur les bibliothèques associées¹¹.

En accord avec la responsable de stage, j'ai sélectionné 28 bibliothèques, incluant les neuf centres de documentation des sites délocalisés. En 1996/1997, la Directrice du SCD et le responsable des ressources documentaires de l'époque, avaient rencontré des directeurs d'UFR et de Département, ainsi que les enseignants et des personnes qui géraient les bibliothèques associées du campus. Les entretiens ont donné lieu à des comptes rendus et à des fiches succinctes décrivant les collections et quelques autres éléments comme la présence de prise réseau ou de matériel informatique.

J'ai ainsi sélectionné ces bibliothèques à partir du travail réalisé précédemment. Il va de soi que je n'ai pu analyser toutes les structures qui disposaient de fonds documentaires. Ainsi, il existe des bibliothèques situées dans le Département de Physique

¹⁰ Ces signets permettent d'accéder à des sites Web retenus pour leur intérêt documentaire.

¹¹ J'ai remis à Mme BOISTARD un classeur comprenant 28 fiches descriptives correspondant aux 28 bibliothèques associées retenues. Ces fiches ont aussi été rassemblées dans l'annexe N° 6 de ce mémoire.

de l'UFR de Sciences que j'ai laissées de côté. J'ai tenté, autant que faire ce peut, de choisir des bibliothèques de tailles différentes et insérées dans des environnements divers.

Qui plus est, ces structures entretiennent des relations variées avec le SCD. Certains responsables de ces bibliothèques ont accepté le signalement de leur collection dans la base collective DYNIX. D'autres ont refusé ou sont restés indifférents aux propositions émanant du SCD. D'autres encore sont disposés à collaborer avec le SCD, mais le manque de moyens financiers et humains ralentit tout travail commun.

Ainsi, dans ce travail, figurent des bibliothèques d'UFR, de Département, de laboratoire ou d'équipe de recherche, d'institut, des bibliothèques d'étude d'IUT, d'écoles d'ingénieur et de préparation aux concours, le centre de documentation du Service Commun d'Information et d'Orientation de l'Université...

Il convient d'ajouter à cette liste la bibliothèque du Centre de Biophysique Moléculaire, Laboratoire de recherche du CNRS, qui n'est pas à proprement parler une bibliothèque associée. Cependant, la responsable de mon stage a souhaité que je rassemble des informations sur ce centre de documentation, car elle estime que la collaboration documentaire avec les laboratoires du CNRS est indispensable. On peut en effet supposer que les fonds détenus par cet établissement sont très importants et le catalogage de l'ensemble de ces collections pourrait permettre au SCD de participer à la mise en place du *Grand Campus d'ORLEANS* sur le plan des ressources documentaires. Par ailleurs, comme les enseignants universitaires effectuent souvent des recherches dans les laboratoires du CNRS, il apparaît que la localisation des fonds documentaires détenus par ces laboratoires apporterait un service important aux usagers.

Le travail réalisé par Mme Elisabeth DANIAU, bibliothécaire chargée de la coopération avec les bibliothèques associées des sites délocalisés en 1998/1999, m'a été également très utile¹². En outre, Mme DANIAU avait constitué des fiches descriptives de ces bibliothèques, dont j'ai utilisé un certain nombre d'éléments. Par ailleurs, j'ai procédé à la consultation des sites Web de l'Université et du CNRS d'ORLEANS, qui m'ont fourni de

¹² Ce document est disponible au fonds professionnel du SCDU d'ORLEANS. Il s'intitule : " Plan de développement qualitatif des bibliothèques des sites délocalisés du SCD d'ORLEANS, mise en réseau humain et technique des unités documentaires afin de les fédérer au SCD ". Il a été réalisé en 1998, sous la direction de Mme Florence MUET, Maître de conférence à l'IFB et de Mme Hélène GROGNET, conservateur au SCD d'ORLEANS.

nombreuses informations qui nécessitaient néanmoins une vérification, certaines pages n'ayant pas été mise à jour.

Pour rassembler l'information sur les bibliothèques associées, une fiche descriptive¹³ fut constituée. M. Jalel ROUISSI, Doctorant à l'ENSSIB, a entrepris une thèse sur les outils d'aide à la décision dont les conservateurs et les bibliothécaires ont besoin pour développer des politiques de coopération documentaire entre le SCD et les bibliothèques associées. Je me suis inspiré de ce travail de réflexion pour constituer chacun des thèmes que je comptais aborder dans la fiche descriptive¹⁴.

Cette dernière comporte toute une série d'information sur l'environnement institutionnel de la bibliothèque, sur les domaines de spécialisation et les fonds documentaires mis à disposition, sur les modalités de prêt et de consultation des documents, sur les usagers et le personnel, sur le matériel informatique, les logiciels documentaires et les modules de catalogage, sur les services proposés (modalités de fourniture d'articles, accès à la documentation électronique), sur l'existence et le contenu de sites Web et sur les modes de collaboration avec le SCD.

Chaque fiche a été adaptée à la situation de la bibliothèque. Certaines personnes peuvent à bon droit me reprocher de poser des questions quelque peu générales. L'expérience a montré que je n'ai, le plus souvent, même pas pu obtenir l'intégralité des réponses que j'escomptais. Il en fut ainsi sur le matériel informatique, ou sur le degré de formation bibliothéconomique des " bibliothécaires ".

J'ai rempli ces fiches avec les éléments dont je disposais dans les dossiers qui m'ont été remis par Mme BOISTARD. Néanmoins, il était indispensable de les compléter en rencontrant les responsables des bibliothèques associées.

2-Les modalités des relations avec les responsables des bibliothèques associées

Il m'est apparu nécessaire de contacter les responsables des bibliothèques associées. Compte tenu du temps qui m'était imparti, je ne pouvais me permettre de rencontrer toutes les personnes qui jouent un rôle au sein d'une bibliothèque associée. Ainsi, une

¹³ Cf annexe N° 5.

¹⁴ Un document de treize pages m'a été fourni par M. ROUISSI, par l'intermédiaire de M. SALAUN. Ce document est intitulé " Avantages, Contraintes et Inconvénients des Réseaux en bibliothèque ". La thèse de M. ROUISSI est en cours de rédaction.

bibliothèque de laboratoire est souvent dotée d'un "conseil collégial" réunissant des enseignants, selon le principe du bénévolat et de l'intérêt que telle personne éprouve pour la gestion documentaire. Certains professeurs jouent ainsi un rôle essentiel, mais il peut aussi arriver que les décisions ne puissent être prises qu'avec l'accord de tous les membres de l'équipe de recherche. Aucun texte réglementaire présentant les principes de fonctionnement de chaque bibliothèque ne m'a été communiqué. Et le repérage des personnes détentrices de la prise de décision d'une opération documentaire n'est guère facile à mettre en évidence.

Ainsi eût-il fallu que, pour chaque bibliothèque associée, je contactasse éventuellement les responsables de chaque niveau hiérarchique, le Directeur de l'UFR, le Directeur du Département, le Directeur du laboratoire. Au niveau de chaque directeur, les responsables administratifs, pédagogiques ou chargés de la recherche composent également les partenaires naturels du SCD.

Par ailleurs, le responsable informatique d'un Département constitue un autre interlocuteur important pour le SCD. Une secrétaire de recherche peut également détenir des informations. Enfin, des enseignants interviennent directement dans la gestion courante des collections de bibliothèques associées en effectuant notamment les acquisitions.

Il est donc important de se demander si la personne qui travaille dans la salle de documentation et gère un fonds est véritablement la seule "responsable" de la bibliothèque. Par exemple, à l'IUT d'ORLEANS, la personne "responsable" de la bibliothèque d'étude pour les étudiants, ne gère aucun budget, et elle ne commande pas les documents : ce sont les enseignants de chacun des cinq Départements qui effectuent les commandes et gèrent les acquisitions documentaires dont ils se réservent une part que la "bibliothécaire" est incapable d'apprécier, puisqu'elle ne dispose même pas de la liste des ouvrages achetés et des abonnements disponibles dans les Départements. Il eût donc fallu que, pour cette seule structure, un entretien me fût accordé par les directeurs de chaque Département et les enseignants qui jouent un rôle dans la gestion des collections dont dispose l'IUT !

Par ailleurs, le modèle théorique de M. ROUSSE, consistant à fournir des outils d'évaluation de la situation des bibliothèques associées par rapport au SCD, suppose de réunir et d'interroger chaque personne partenaire du projet de collaboration au niveau de la structure associée, ce qui est concrètement très difficile à mettre en oeuvre, surtout si la

demande émane d'un conservateur stagiaire qui, par définition, n'est pas porteur d'opérations réalisables à court terme¹⁵.

Aussi, compte tenu du temps dont je disposais, me suis-je limité à interroger des personnes "supposées responsables" des collections d'une bibliothèque associée. Souvent, dans le cas des centres de documentation des laboratoires, l'enseignant ne pouvait me procurer des informations concernant le budget d'acquisitions et, pour le dire nettement, n'avait pas les moyens de me fournir des éléments objectifs d'évaluation de l'activité de la bibliothèque.

Un agent administratif assiste parfois l'enseignant, mais le principe d'une consultation sans entrave des collections est la règle, en particulier dans les bibliothèques de recherche où chaque enseignant dispose d'une clé ou d'un code, dans le cas des serrures à code, pour pénétrer dans le local. Dans les écoles d'ingénieurs, la documentation est dispersée dans les bureaux des enseignants qui se prêtent ainsi les ouvrages et les numéros des périodiques auxquels ils se sont abonnés à titre personnel. Dans les sites délocalisés, le "responsable" de la bibliothèque n'est le plus souvent qu'un exécutant qui effectue son travail sous la direction d'un responsable administratif et des enseignants.

Bref, j'ai contacté des personnes qui ne disposaient souvent que d'une partie des éléments que je souhaitais rassembler. C'est pourquoi certaines fiches descriptives demeurent lacunaires.

Pour obtenir des informations, des rendez-vous furent pris avec les "responsables" des bibliothèques associées localisées sur le campus. C'est ainsi que j'ai pu rencontrer quinze des dix neuf personnes "responsables" de ces centres de documentation. Certains entretiens ont duré une heure, mais le plus souvent, on me recevait pendant environ 30 minutes. L'affabilité des propos n'excluait pas des stratégies d'évitement de la question que je posais, ou tout simplement une ignorance de certains aspects auxquels je finissais par renoncer.

Seule, ce qui est bien paradoxal, la responsable de la bibliothèque du Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), qui n'est pas une bibliothèque associée au sein de l'Université d'ORLEANS, m'a présenté le fonctionnement du "double système

¹⁵ Un conservateur occupant un poste à la Direction des Affaires Générales, m'a assuré qu'il lui était aussi difficile d'obtenir des informations fiables sur les personnes partenaires des bibliothèques associées et de les réunir.

documentaire »¹⁶ du CBM et a montré une claire conscience des enjeux documentaires que posait la mise en œuvre d'une collaboration, et ce pendant toute une après-midi !

En ce qui concerne les bibliothèques des sites délocalisées, j'ai envoyé une fiche descriptive, comportant certaines informations extraites des dossiers disponibles au SCD, aux personnes chargées de la gestion quotidienne de la structure, après leur avoir téléphoné en indiquant l'objet de mon travail. Plusieurs "responsables" ont tardé à me répondre, et une personne ne s'estimait pas concernée par mon enquête. Mais, la plupart des "responsables" m'ont fourni de nombreuses informations. Néanmoins, j'ai souvent dû rappeler ces personnes pour préciser certains points qui n'étaient pas clairement décrits.

Il est vrai que j'aurais pu me déplacer dans les sites délocalisés pour me rendre compte de visu de la situation de ces bibliothèques. J'ai préféré cette méthodologie, qui me permettait de mieux gérer mon emploi du temps durant la durée du stage, même si elle comporte des inconvénients.

Après avoir constitué, pendant une semaine, une fiche descriptive type, j'ai contacté une trentaine de personnes¹⁷, qui ont accepté de m'accorder un entretien. Ce travail de communication a été réalisé pendant un mois et demi. J'ai complété entre temps toutes les fiches descriptives en utilisant les informations fournies par les personnes rencontrées. La saisie des 28 fiches descriptives a occupé mon emploi du temps jusqu'au milieu du mois de novembre.

C-Analyse de l'enquête sur les bibliothèques associées

1-Les interlocuteurs du SCD : hiérarchie et typologie des pouvoirs

a-Les structures universitaires

La multiplicité des acteurs partenaires du SCD à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université est un des facteurs essentiels qui permet de comprendre la difficulté

¹⁶ Au CBM, comme à l'ESEM ou dans les IUT, les enseignants disposent de collections qu'il faut distinguer de celles de la bibliothèque d'étude.

¹⁷ Dans certaines structures, j'ai rencontré plusieurs personnes. Ainsi, un enseignant et un responsable informatique à l'ICOA, deux enseignants, un responsable informatique et le responsable administratif à l'ESEM.

qu'éprouvent les conservateurs et les bibliothécaires à développer un réseau documentaire et une politique d'acquisition cohérente.

Au sein de l'Université, sur le campus orléanais et dans les sites délocalisés, la place dévolue aux ressources documentaires disponibles dans les bibliothèques associées relève davantage des instances des composantes universitaires que du SCD.

En outre, il conviendrait d'associer les responsables de la documentation du CNRS, du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) et de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD, ex ORSTOM) qui disposent de ressources documentaires importantes : leur participation au catalogue collectif permettrait la localisation de toutes les collections disponibles à proximité du campus universitaire.

La mise en place du *Grand Campus d'ORLEANS* souhaitée par l'actuel président de l'Université a pour objectif d'"intégrer" les entités pédagogiques et de recherche réparties sur les campus de l'Université et du CNRS. Le SCDU peut s'inscrire dans cette évolution, voire l'anticiper en développant un réseau qui garantirait la localisation de l'ensemble des ressources documentaires potentiellement disponibles : la collaboration entre le SCDU et les responsables des treize laboratoires de recherche et des centres de documentation du CNRS deviendra bientôt indispensable. Cette première étape pourrait être suivie par l'extension du réseau à d'autres centres de documentation.

Dans les sites délocalisés, l'implication des associations, des pouvoirs publics locaux et des institutions d'enseignement et de recherche (les municipalités et leur médiathèque, les associations, les Conseils Généraux, l'Etat, les Ecoles Supérieures) suppose une concertation souvent difficile à réaliser. Les objectifs et les moyens financiers, humains et techniques dont dispose chacun des partenaires divergent, et chaque entité est attachée à la notion de bibliothèque de proximité. Qui plus est, un fort sentiment d'identité émanant des responsables et du personnel des sites délocalisés contribue à renforcer une incompréhension entre les partenaires d'un projet : les responsables locaux envisagent des perspectives différentes de celles que veulent promouvoir les instances universitaires orléanaises et les conservateurs de la Direction des Affaires Générales (DAG) du SCD.

Comme je l'ai déjà évoqué à maintes reprises, et en particulier dans la première partie de ce mémoire, les partenaires du Service Commun de la Documentation sont nombreux et ils occupent des positions importantes au sein des structures universitaires.

Leurs objectifs ne coïncident pas forcément avec ceux de la Directrice du SCD. Il est donc utile de distinguer quelques catégories d'interlocuteurs et de responsables¹⁸ dont dépend la mise en oeuvre des projets de politique documentaire élaborés par la DAG du SCD.

-les **services “ centraux ” de l'Université** comprennent des structures centrales et des services communs. Les partenaires du SCD sont en particulier le secrétariat général de la présidence de l'Université, les responsables du Centre d'Informatique et de Télématique de l'Université (CITU), les chargés de mission de la présidence dont le responsable des NTIC, et les acteurs du Service de Formation continue (SEFCO). Le CITU joue un rôle essentiel dans la sécurisation du dispositif informatique de l'Université. Il gère également la mise à jour de nombreux sites, et a établi à cette effet une charte qui régit la présentation et les aspects graphiques des pages Web relevant du site de l'Université.

-les **composantes universitaires** sont les structures d'enseignement et de recherche, les UFR, les Ecoles d'ingénieurs, les IUT, les Instituts. Elles sont dirigées par les "doyens" ou directeurs d'UFR assistés d'un service administratif et technique général.

Les Antennes universitaires sont placées sous la tutelle de certaines composantes, mais disposent également d'un directeur et d'instances administratives, techniques et pédagogiques. A BOURGES, CHARTRES, CHATEAUROUX-ISSOUDUN, les pouvoirs publics locaux (Conseil Général, municipalité, association...) interviennent également en fournissant des locaux, du personnel et des crédits d'acquisitions.

-Chaque composante (UFR, Ecole d'ingénieur, IUT) est structurée en **Départements** dirigés par un directeur disposant d'une équipe qui gère la comptabilité, le budget, l'enseignement, la recherche, et l'informatique.

-Dans les Départements, des **équipes de laboratoire et de recherche** se sont constituées. De nombreux laboratoires sont des Unités Mixtes de Recherche (UMR) cofinancées par l'Université et le CNRS voisin. Les enseignants-chercheurs de chaque entité sont encadrés par un directeur de recherche, assisté par le personnel technique et

¹⁸ Pour une description plus complète du fonctionnement de l'Université : voir la première partie de mon rapport de stage.

administratif, et en particulier par la secrétaire de recherche, qui pourrait jouer, auprès du SCDU, un rôle de relais dans la mise en place de projets de coopération documentaire.

A chaque niveau de pouvoir, les conservateurs du SCD sont ainsi "confrontés" à des interlocuteurs différents qui ne perçoivent pas toujours l'intérêt d'un projet de politique documentaire. Les tableaux suivants mettent clairement en évidence la multiplicité des partenaires institutionnels des conservateurs, en fonction de la position de la bibliothèque associée dans l'organigramme de l'Université d'ORLEANS. Un projet global de politique documentaire concerne tous les responsables de ces bibliothèques, ainsi que leur tutelle.

Tableau N° 24 : les tutelles et les partenaires des bibliothèques associées du campus

Bibliothèques associées localisées sur le campus orléanais	UFR, Ecole, IUT, Service commun, Institution	Département	Laboratoire ou équipe de recherche	en collaboration avec un Laboratoire du CNRS UMR ou UPR
Département de Mathématiques	UFR de Sciences	Département de Mathématiques		
IREM	SUFFO ¹⁹			
Département d'Informatique et du LIFO	UFR de Sciences	Département d'Informatique	LIFO ²⁰	
Cristallochimie	UFR de Sciences	Département de Chimie	Laboratoire de cristallochimie	?
Chimie du Solide et des Matériaux	UFR de Sciences	Département de Chimie	Laboratoire du Centre de Recherche sur la Matière divisée	CRMD
Chimionisation	UFR de Sciences	Département de Chimie	?	LPCE ²¹
Chimie cinétique	UFR de Sciences	Département de Chimie	Laboratoire de chimie cinétique	LCSR ²²
ICOA	UFR de Sciences		Laboratoire de chimie organique et analytique	CBM ²³
Biologie animale et Zoologie	UFR de Sciences	Département de Biologie	Laboratoire de biologie animale et zoologie	?
Ligneux	UFR de Sciences	Département de Biologie	Laboratoire de biologie des Ligneux	?
Géologie	UFR de Sciences	Département des Sciences de la Terre		
CAPES Sciences	UFR De Sciences	Départements de Biologie et des Sciences de la Terre		
Sport	UFR STAPS			
ESPEO-GREMI			GREMI ²⁴	UMR CNRS Université
IUT Orléans	IUT			
ESEM	ESEM			
CBM	CNRS		Centre de Biophysique Moléculaire	UPR
CDL	UFR de Lettres			
SCUIO	SCUIO ²⁵			

¹⁹ Le SUFFO est le Service Universitaire de Formation des Formateurs.

²⁰ Le LIFO est le Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'ORLEANS.

²¹ Le LPCE est le Laboratoire de Physique et de Chimie de l'Environnement.

²² Le LCSR est le Laboratoire de Combustion et Systèmes Réactifs.

²³ Le CBM est le Centre de Biophysique Moléculaire.

²⁴ Le GREMI, localisé à l'ESPEO, est le Groupe de Recherche sur les Milieux Ionisés.

²⁵ Le SCUIO est le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation.

La situation des bibliothèques des sites délocalisés est encore plus complexe dans la mesure où les pouvoirs publics locaux participent activement au financement des centres de documentation de certaines Antennes universitaires.

Tableau N° 25 : les tutelles et les partenaires des bibliothèques associées des sites délocalisés

Bibliothèques des sites délocalisés	UFR, Ecole, IUT	Antenne	Association municipale, Municipalité (financement)
Bibliothèque IMEP-CUEJ (BOURGES)	UFR de Droit	Centre Universitaire d'Etudes Juridiques	Institut Municipal d'Education Permanente
Antenne scientifique (BOURGES)	UFR de Sciences	Antenne scientifique	
IUT de BOURGES	IUT		
Ecole de Droit (CHARTRES)	UFR de Droit	Ecole de Droit	financement des pouvoirs publics locaux
Antenne scientifique (CHARTRES)	UFR de Sciences	Antenne scientifique	financement des pouvoirs publics locaux
IUT de CHARTRES	IUT		
CESU de CHATEAUROUX	UFR de Droit, UFR de Lettres	CESU ²⁶	ADESI ²⁷
IUT de CHATEAUROUX	IUT		
IUT (ISSOUDUN)	IUT de CHATEAUROUX		

Ainsi, dans le cas de la mise en place de projets documentaires dans les bibliothèques associées des sites délocalisés, d'autres partenaires tout aussi importants que la tutelle universitaire doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part du SCD. En effet, le corps enseignant affecté dans les sites délocalisés se montre souvent réticent lorsque des propositions émanent seulement de la Direction des Affaires Générales du Service Commun de la Documentation. En revanche, il aurait tendance à considérer comme légitime l'intervention des pouvoirs publics locaux. La prise en compte de ce facteur est nécessaire.

²⁶ Le CESU est le Centre d'Etudes Supérieures Universitaires.

²⁷ L'ADESI est l'Association pour le Développement de l'Enseignement dans l'Indre.

b-Les arguments fournis par les enseignants à l'encontre du développement d'une politique de réseau

Comme l'a souligné Agnès BILLY dans son mémoire d'étude²⁸, la mise en place d'une collaboration étroite entre le SCD et les bibliothèques associées se heurte aux difficultés de communication qui opposent souvent les enseignants aux bibliothécaires.

Lors de la mise en place du " double système documentaire ", dans les années 1960, les enseignants responsables de bibliothèques d'UFR ou de laboratoire, se sont appropriés des fonctions bibliothéconomiques. Ils considèrent comme essentielles ces bibliothèques de proximité symbolisant leur emprise sur une structure pédagogique et de recherche. Ils tiennent à gérer des fonds et à accroître leur collection en toute indépendance.

Le rôle joué par un ou quelques enseignants consacre une logique de personnalisation de ces bibliothèques. Les usagers en nombre réduit apprécient cette relation de proximité et cette souplesse de gestion des collections. Si un enseignant souhaite conserver sine die un document, aucun rappel à l'ordre ne lui est signifié par son collègue responsable de la bibliothèque.

Les enseignants redoutent aussi l'intervention des bibliothécaires de la BU qui projettent de mettre en œuvre une politique documentaire cohérente, ce qui suppose le signalement dans un catalogue collectif de toutes les ressources documentaires dont dispose l'Université. Ils considèrent que les documents acquis et les abonnements²⁹ ne sont utiles qu'à un petit groupe d'usagers, les enseignants-chercheurs de l'Institut, du Département, du laboratoire ou de l'UFR.

Dans le discours tenu par les enseignants que j'ai rencontrés, des arguments sont apparus régulièrement et il m'a semblé utile d'évoquer des propos qui sont souvent révélateurs d'une volonté de conserver une autonomie de gestion budgétaire, malgré la baisse des crédits de pédagogie et de recherche.

²⁸ BILLY, Agnès. Le fonctionnement des services communs de la documentation : l'exemple de l'Université de Paris X-Nanterre. Mémoire d'étude, Villeurbanne, ENSSIB, 1995, p. 15-16.

²⁹ En outre, certains Départements disposent de personnes très compétentes dans le domaine des Nouvelles Technologies et qui créent des sites web très performants. Ce type de démarche accroît l'autonomie des responsables des bibliothèques associées, notamment dans le domaine scientifique et technologique.

Dans son discours, l'enseignant a davantage fait valoir des arguments que je qualifierais de défense et d'évitement destinés à maintenir le statu quo, c'est-à-dire l'autonomie documentaire de la structure universitaire.

Voici une typologie des arguments présentés, lors des entretiens, par les "responsables" de bibliothèques associées qui ont ainsi justifié cette réticence à l'égard de la politique documentaire préconisée par le SCD :

-la dépendance : il est important d'assurer un équilibre entre la centralité de la BU et le caractère de proximité des bibliothèques associées. L'enseignant craint que la BU cherche à s'appropriier les fonds des bibliothèques associées. La mise en place d'une politique documentaire cohérente définit des domaines d'acquisition précis auxquels se doivent de se conformer chacun des partenaires. L'on redoute que le SCD devienne une sorte de "gendarme" remettant en cause des acquisitions effectuées par les enseignants.

-l'obsolescence : les collections d'ouvrages n'ont plus d'intérêt, sinon sur le plan de l'histoire des sciences et des techniques. Il est donc inutile de les cataloguer dans la base collective. Dans le meilleur des cas, cette tâche est considérée comme très secondaire.

-l'éloignement : un autre type d'argument consiste à préciser que les collections disponibles dans le laboratoire sont très utiles aux enseignants. Ils les utilisent régulièrement et estiment que la proximité de ces documents est indispensable. Du coup, il est hors de question de les prêter ou de les laisser consulter. De plus, chaque enseignant dispose d'ouvrages et de numéros de périodiques dans son bureau. Il ne souhaite pas être privé de la documentation qu'il a choisie et accumulée dans cet espace personnel.

-les abonnements sont effectués à titre personnel. Ce ne sont pas des abonnements institutionnels. Les enseignants bénéficient d'un tarif préférentiel et tiennent, à juste titre, à conserver ces modalités d'abonnement de périodiques souvent très spécialisés et utiles seulement aux chercheurs d'une équipe restreinte. Les enseignants invoquent les abonnements "personnels" pour refuser le bulletinage de leur collection de périodiques dans la base DYNIX.

-l'incompréhension et les difficultés de communication entre les bibliothécaires et les responsables des bibliothèques associées : la personne rencontrée, responsable de la gestion de la bibliothèque associée, est sensible aux arguments en faveur du catalogage de toutes les collections dans la base DYNIX, mais les collègues chercheurs y sont plutôt opposés, ou bien ils considèrent cette question comme secondaire, ou bien "on n'a pas pris de décision par manque de temps".

-les risques d'une politique documentaire : "Si on établit la liste des abonnements personnels, on craint que la BU renonce à s'abonner à certains titres qui sont utiles aux étudiants, et on estime que l'abonnement personnel ne doit être utilisé que par le chercheur et éventuellement son équipe". L'enseignant redoute qu'une politique documentaire revienne à supprimer tous les doublons.

-le caractère superflu du catalogage des collections des bibliothèques associées : "Les chercheurs concernés savent à peu près où se trouvent les ouvrages et connaissent les détenteurs d'abonnements personnels". Le catalogage apparaît comme une opération inutile qui suppose en outre que les chercheurs reconnaissent une incompetence en matière de bibliothéconomie. En outre, l'enseignant préfère prêter un document à une personne qu'il fréquente.

-le problème d'autodiscipline des chercheurs : "Certains chercheurs ne signalent pas l'emprunt d'un livre ou d'un numéro dans le fichier manuel, et des documents disparaissent de la bibliothèque. Ce problème de gestion des collections serait encore plus important si des personnes extérieures au service étaient susceptibles de consulter un document à la suite du catalogage des fonds de la bibliothèque dans la base DYNIX".

Les arguments évoqués ici montrent à l'évidence la nécessité de développer la communication avec les enseignants afin de leur garantir la maîtrise et l'autonomie de gestion de leur collection tout en les persuadant de leur intérêt à participer à la mise en place d'une politique documentaire globale.

Cependant, il faut reconnaître que la facilité de consultation des collections disponibles dans les laboratoires constitue un argument important et défavorable au

signalement des collections des bibliothèques associées. En effet, une localisation de la documentation conduira nécessairement des usagers extérieurs au laboratoire ou au Département, voire à l'UFR, à demander la consultation des collections signalées. Aussi, le responsable d'une bibliothèque associée devra accepter que d'autres usagers de l'Université consultent les documents qu'il a commandés et auxquels il s'est abonnés.

Or, les enseignants considèrent qu'ils ont besoin d'utiliser les documents acquis comme bon leur semble, sans contrainte de durée de prêt. En outre, ils veulent acheter de la documentation pour leur usage personnel en tant que chercheur et ne souhaitent pas que les conservateurs remettent en cause des acquisitions ou des abonnements sous prétexte qu'il s'agirait de doublons.

Il est vrai que les abonnements effectués à titre personnel ne peuvent figurer dans un catalogue collectif. Il est vrai aussi que les ouvrages scientifiques et techniques sont rapidement obsolètes, et l'on peut se demander si le catalogage de ces collections est vraiment prioritaire. En outre, les nouvelles acquisitions sont immédiatement utilisées par les enseignants de l'équipe ou du laboratoire, et l'ouvrage ne serait pas disponible avant des mois.

Cependant, la localisation de toutes les acquisitions effectuées dans les laboratoires permettrait au contraire de mettre à jour l'existence de doublons qui pourraient être ainsi davantage utilisés par les quelques personnes qui en ont besoin. En effet, une politique documentaire ne signifie nullement d'éliminer les doublons, mais d'utiliser au mieux la documentation spécialisée en rendant possible une meilleure "circulation" des documents. En outre, en garantissant la consultation sur place de la documentation, les chercheurs du laboratoire sont assurés de disposer des ouvrages et des périodiques acquis sans courir le risque de ne pouvoir les utiliser pendant plusieurs semaines. Enfin, dans un contexte de diminution des crédits documentaires, les chercheurs affectés dans plusieurs laboratoires dont les thématiques sont voisines pourraient se répartir les acquisitions et les abonnements dans leur domaine de spécialisation afin d'acquérir ensemble davantage de documentation.

En effet, la mise en place d'une politique d'acquisition est d'autant plus pertinente que les crédits documentaires demeurent faibles et sont dispersés.

2-Les budgets documentaires des bibliothèques associées

Lors de l'enquête menée afin de rassembler des informations sur les bibliothèques associées, il me fut très difficile d'obtenir des données sur le budget documentaire des entités.

Les bibliothèques associées situées sur le campus peuvent être caractérisées par les points suivants :

-Une opacité budgétaire typique d'une volonté de se préserver de la " curiosité intempestive " des responsables du SCD. L'impossibilité de fournir des informations est également liée à la multiplicité des acteurs de la bibliothèque. Pour obtenir une information de cette nature, l'accord du responsable de la structure est nécessaire.

-La diminution des crédits documentaires dans certains Départements semble un fait acquis : aussi, les collections ne s'accroissent guère. En outre, les crédits de recherche alloués aux laboratoires ne sont pas " fléchés ". Ainsi, si le coût du matériel nécessaire au travail des chercheurs augmente, les acquisitions et les abonnements en sont d'autant plus limités.

-En règle générale, les budgets documentaires des bibliothèques d'UFR ou de Département sont plus importants que les budgets documentaires des laboratoires : tel est le cas des UFR de Lettres, de Sport, et des Département de Mathématiques et d'Informatique. Cependant, certains laboratoires, en particulier ceux du CNRS, comme le CBM ou le GREMI (UMR Université-CNRS) bénéficient d'une manne financière importante. Il semblerait qu'un laboratoire placé sous la seule tutelle financière de l'Université ne dispose pas des mêmes moyens budgétaires en terme de ressources documentaires qu'une équipe scientifique du CNRS.

-Les chercheurs sont abonnés à des périodiques à titre personnel, mais sur des crédits de recherche. Néanmoins, ils considèrent que ces périodiques leur sont dévolus, ainsi qu'aux membres de l'équipe dans laquelle ils travaillent.

-La bibliothécaire du CDL gère les crédits d'acquisition des équipes de recherche de l'UFR de Lettres. A ce titre, elle catalogue dans la base DYNIX la majeure partie des documents qui sont ainsi localisés. Cependant, certains enseignants-chercheurs ont obtenu que les ouvrages acquis sur leurs crédits de recherche ne figurent pas dans le catalogue collectif.

Tableau N° 26 : budgets d'acquisitions des bibliothèques associées du campus en 1999

bibliothèques associées localisées sur le campus orléanais	budget documentaire total
Département de Mathématiques	240 000 Fr
IREM	22 500 Fr
Département d'informatique et du LIFO	30 000/ 40 000 Fr
Cristallochimie	10 000 Fr
Chimie du solide et des matériaux	NC
Chimionisation	NC
Chimie cinétique	NC
ICOA	NC
Biologie animale et zoologie	3000/ 4000 Fr
Ligneux	NC
Géologie	0 Fr
CAPES Sciences	NC
Sport	60 000 Fr
ESPEO-GREMI	100 000 Fr (comprend aussi le PEB)
IUT Orléans	35 753,97 Fr (1998)
ESEM	NC
CBM	345 000 Fr
CDL	196 753, 22 Fr ³⁰
SCUIO	50 000 Fr

Les budgets des bibliothèques associées des sites délocalisés sont fournis par le SCD. Cependant, l'Antenne, l'IUT ou l'association de tutelle participent activement au financement des acquisitions documentaires, ainsi que les pouvoirs publics locaux. Ainsi, à l'IUT de CHARTRES, chaque Département consacre 6000 Fr de leurs crédits de recherche à des achats documentaires destinés à la bibliothèque d'étude : les enseignants choisissent les documents et les fournissent à la bibliothécaire.

A BOURGES, les budgets documentaires, pour insuffisants qu'ils soient, demeurent conséquents, ce qui n'est pas le cas pour les autres sites, et notamment à CHARTRES. Le phénomène de dispersion des crédits documentaires entre les trois centres de documentation de chaque site délocalisé entraîne un affaiblissement du volume d'acquisitions annuel.

³⁰ Ce budget comprend les acquisitions et les abonnements pour le CDL, les laboratoires de l'UFR et les équipements.

Ainsi, l'Ecole de Droit et l'Antenne scientifique de CHARTRES ne disposent que d'environ 20 000 Fr pour accroître leurs collections.

Les droits d'inscription de bibliothèque des étudiants s'élèvent à 138 Fr. Ces sommes émanant des sites délocalisés sont versées au SCD, qui les distribue aux responsables des bibliothèques associées des sites, à hauteur de 100 Fr par étudiant.

La différence, soit 38 Fr, est mutualisée : les 38 Fr de tous les étudiants des sites délocalisés constituent une enveloppe budgétaire permettant de financer des opérations ponctuelles, comme la constitution d'un fonds de LEA au CESU de CHATEAUROUX. Ainsi, sur un total de 334 540 Fr de crédits documentaires répartis entre les bibliothèques des sites délocalisées en 1999, un budget de 43 500 Fr est réservé à des actions spécifiques (constitution de collection, achat de matériel).

L'aide octroyée par les municipalités demeure ponctuelle ou précaire : ainsi, la ville de BOURGES souhaiterait réaffecter à la médiathèque un budget d'acquisitions accordé à la bibliothèque André Alciat, par le biais de l'IMEP. Actuellement, ces crédits documentaires ne cessent de baisser d'année en année. Néanmoins, il reste plus important que ceux fournis par le SCD.

Tableau N° 27 : budgets d'acquisitions des bibliothèques associées des sites délocalisés en 1999

Bibliothèques des sites délocalisés	budget d'acquisition des pouvoirs publics locaux	budget de fonctionnement des pouvoirs publics locaux	budget d'acquisition de la composante universitaire	budget d'acquisition attribué par le SCD	budget d'équipement attribué par le SCD
Bibliothèque IMEP-CUEJ de BOURGES	46 000 Fr de livres 55 000 Fr d'abonnements	la municipalité de BOURGES ³¹	non	34 840 Fr	1 PC fourni en 1998 (8300 Fr TTC)
Antenne scientifique (BOURGES)	non	non	non	25 100 Fr	1 PC...en 1998 (15 716 Fr)
IUT de BOURGES	non	non	198 337 Fr	77 900 Fr+ 3500 Fr	
Ecole de Droit (CHARTRES)	non	la municipalité et le Conseil Général ³²	non	8500 Fr	non
Antenne scientifique (CHARTRES)	50 000 Fr ³³	non	non	11 400 Fr	non
IUT de CHARTRES	non	non	18 000 Fr	28 300 Fr	non
CESU de CHATEAUROUX	35 000 Fr octroyés par l'ADESI	personnel financé par l'ADESI ³⁴	non	54 500 Fr + 40 000 Fr ³⁵	non
IUT de CHATEAUROUX	non	non	X Fr	50 500 Fr ³⁶	non
IUT (ISSOUDUN)	non	non	X Fr	voir ci-dessus	non
Total				334 540 Fr	

La multiplicité des structures universitaires centrales et délocalisées induit une dispersion des budgets documentaires.

Aussi, et en particulier dans les sites délocalisés, la logique de bibliothèque de proximité suppose une qualité de service inférieure à ce qu'est en droit d'attendre tout usager de l'Université d'ORLEANS. Les bibliothèques disposant de petits budgets ne peuvent acquérir que quelques dizaines d'ouvrages et d'abonnements. L'offre documentaire faible prive les usagers d'un accès à l'information, et l'on peut se demander comment les étudiants peuvent travailler dans ces conditions, à moins de supposer que l'enseignement repose essentiellement sur les supports de cours et que la documentation disponible sur

³¹ La Municipalité de BOURGES a fourni les locaux et rétribue le personnel par le biais du financement de l'IMEP.

³² Ils financent à 50% l'Ecole de Droit, dont en particulier le traitement de l'agent.

³³ Ces 50 000 Fr ont été octroyés par le district de CHARTRES en 1997/1998.

³⁴ L'ADESI est financée par la Municipalité de CHATEAUROUX et le Conseil Général de l'Indre.

³⁵ Ces 40 000 Fr font partie du budget mutualisé de 1999. Cette somme a été attribuée à titre exceptionnel.

Internet complète efficacement les documents traditionnels. En revanche, les enseignants qui donnent des cours dans les sites délocalisés, ont des besoins documentaires importants, et ils sont obligés de se déplacer à la BU d'ORLEANS ou de se rendre dans d'autres centres de documentation.

Sur le campus orléanais, il convient de souligner que la multiplicité des entités pédagogiques et de recherche accroît la dispersion des crédits de recherche. Cependant, la situation est très variable d'une bibliothèque à l'autre. Ainsi, les bibliothèques de Département d'UFR (Mathématiques, Informatique) bénéficient de budgets relativement conséquents, mis à part la bibliothèque du Département de Géologie. Certains laboratoires disposent de crédits de recherche importants (GREMI) et d'autres de miettes budgétaires (bibliothèque de cristallographie, bibliothèque de biologie animale et zoologie).

Aussi, peut-on penser que les bibliothèques qui disposent d'un faible budget auraient grandement intérêt à la mise en place d'une politique documentaire sous la direction du SCD. Une concertation entre les chercheurs d'un pôle de recherche ou d'équipes dont les thématiques sont voisines et les conservateurs de section permettrait de mieux utiliser les budgets en répartissant les acquisitions documentaires. La fédération des crédits de recherche permettrait de dégager sur les marges des ressources financières qui pourraient être utilisées pour l'acquisition de documentation, à condition que les modalités de circulation du document entre les chercheurs soient clairement définies. Une étude de la structuration des centres de documentation des composantes universitaires serait nécessaire et conduirait peut-être à regrouper des fonds documentaires sur le modèle des pôles de recherche et à définir la part des budgets du CNRS et de l'Université, dans le cadre des UMR et des UPR. La structuration en pôles de recherche serait ainsi complétée par l'organisation de pôles documentaires cohérents. Par exemple, l'ICOA et le CBM travaillent sur des sujets de recherche voisins. Dès lors, il serait utile de mettre en place une commission documentaire réunissant des représentants des deux établissements afin d'utiliser au mieux les ressources budgétaires disponibles.

L'enjeu consiste en effet à favoriser la circulation de la documentation entre les enseignants-chercheurs d'une même discipline et ainsi d'accroître la consultation des ouvrages et des périodiques spécialisés qui n'intéressent qu'un public restreint.

³⁶ Le budget d'acquisitions de 50 500 Fr est réparti entre les bibliothèques des IUT de CHATEAUROUX et d'ISSOUDUN.

3-Les usagers

Les bibliothèques associées détiennent des collections acquises en fonction des besoins des publics visés.

Il convient de distinguer les bibliothèques d'étude destinées aux étudiants des premier et second cycles, des bibliothèques de recherche à l'usage des enseignants et des chercheurs.

Excepté dans les bibliothèques d'étude (IUT, ESEM), d'UFR et du CAPES de Sciences, les enseignants-chercheurs composent l'essentiel du public.

Des étudiants de DEA et en thèse, ainsi que des stagiaires de second cycle peuvent avoir accès aux collections des bibliothèques de recherche. Néanmoins, l'accord exprès de l'enseignant responsable de l'élève est indispensable. Ainsi, usagers et acteurs des bibliothèques de recherche se confondent-ils : les enseignants utilisent les collections qu'ils acquièrent souvent ensemble en fonction des crédits disponibles.

Les données fournies dans les tableaux suivants restent indicatives dans la mesure où il est impossible de chiffrer le nombre d'inscrits, ou d'évaluer le taux de fréquentation.

Les bibliothèques associées de laboratoire ont un public d'autant plus réduit que la documentation est spécialisée, et les conditions d'accès draconiennes.

Les collections ne sont guère signalées, ce qui accroît la confidentialité de fonds dévolus aux seuls chercheurs du laboratoire. A la logique de proximité se superpose une dimension d'appropriation et de " privatisation " de ces collections.

Ceci est également vrai pour les bibliothèques des Départements de Mathématiques et d'Informatique. Cependant, le nombre d'usagers potentiels de ces centres de documentation est plus important et s'élève à une cinquantaine d'enseignants et de chercheurs, au minimum, et à une dizaine d'étudiants.

La bibliothèque de recherche de Département fédère ainsi les besoins documentaires des usagers d'une même discipline.

Tableau N° 28 : les usagers des bibliothèques associées du campus orléanais en 1998/1999³⁷

Bibliothèques associées localisées sur le campus orléanais	Les enseignants-chercheurs	Les étudiants
Département de Mathématiques	63	13
IREM	30	50
Département d'informatique et du LIFO	50	10
Cristallochimie	20 ?	?
Chimie du solide et des matériaux	20 ?	?
Chimionisation	10	?
Chimie cinétique	10 ?	?
ICOA	60/80	?
Biologie animale et zoologie	70	?
Ligneux	50/70 ?	?
géologie	10	50
CAPES Sciences		30/40
Sport	36	950/1000
ESPEO-GREMI	33	25/50
IUT Orléans	10	200
ESEM	54	409
CBM	60	40
CDL	15 ?	?
SCUIO	?	?

Dans chacun des sites délocalisés, le nombre d'usagers étudiants potentiels n'excède pas 1000 personnes :

-à BOURGES, environ 950/1000 étudiants.

-à CHARTRES, 552.

-à CHATEAUROUX, 800 personnes.

Dans chacune de ces villes, les effectifs des IUT sont de loin les plus importants.

Encore est-il indispensable de relativiser ces chiffres dans la mesure où, aux dires des responsables des bibliothèques, tous les étudiants n'utilisent pas les collections disponibles.

Quant aux enseignants, ils sont peu nombreux à fréquenter la bibliothèque d'étude. Il semblerait que certains d'entre eux donnent des cours sur le campus d'ORLEANS, et utilisent les collections qui s'y trouvent.

³⁷ Les chiffres donnés pour les bibliothèques de l'UFR de Sport, de l'ESEM et de l'IUT d'ORLEANS indiquent le nombre d'usagers étudiants potentiels, et non le nombre d'usagers "réels".

Tableau N° 29 : les usagers potentiels des bibliothèques associées des sites délocalisés en 1998/1999

bibliothèques des sites délocalisés	Les enseignants-chercheurs	Les étudiants
bibliothèque IMEP-CUEJ de BOURGES	50	200
Antenne scientifique (BOURGES)	25	228
IUT de BOURGES	99	536
Total (BOURGES)	174	964
Ecole de Droit (CHARTRES)	10	84
Antenne scientifique (CHARTRES)	14	150
IUT de CHARTRES	40	318
Total (CHARTRES)	64	552
CESU de CHATEAUROUX	80	550
IUT de CHATEAUROUX	23	250
Total (CHATEAUROUX)	103	800
IUT (ISSOUDUN)	12	270
Total	353	2586

Il conviendrait de réaliser une étude plus approfondie sur les pratiques documentaires des usagers de l'Université. A défaut de données statistiques que l'absence d'un prêt informatisé ne peut fournir, une enquête permettrait de mieux apprécier les modalités de consultation des collections, la capacité d'adaptation et le degré de satisfaction des usagers, ainsi que les stratégies d'utilisation de collections d'autres bibliothèques.

Les bibliothèques associées accueille deux types de publics : des chercheurs au sens large du terme, qu'ils soient étudiants ou enseignants-chercheurs, et des étudiants.

Alors que le public de chercheurs est restreint, les besoins documentaires sont importants et les crédits documentaires doivent être conséquents. Plus un laboratoire travaille sur un thème de recherche précis, plus ses besoins documentaires sont importants. En revanche, les bibliothèques d'étude de proximité détiennent des collections destinées souvent à de nombreux étudiants. La nature des collections mises à la disposition de ces usagers est différente, puisqu'il s'agit de documentation à usage pédagogique. Cependant, les enseignants ont également besoin de ces documents.

Dans les sites délocalisés, le nombre d'étudiants est insuffisant pour qu'il soit indispensable de consacrer des crédits de documentation importants. C'est là le dilemme des Antennes universitaires qui ont été mises en place dans des villes moyennes. Est-il possible de fournir un service de formation universitaire de qualité sans handicaper les

usagers qui l'utilisent, non seulement sur le plan des enseignements, mais sur le plan de l'offre documentaire ?

En effet, le public étudiant ne dépasse jamais les 1000 personnes dans chacune des villes, ce qui signifie sur le plan des droits de bibliothèque des usagers (138 Fr par étudiant) un budget maximum de 133 032 Fr à BOURGES, 76176 Fr à CHARTRES, et 110 400 Fr à CHATEAUROUX-ISSOUDUN, en 1998/1999. En outre, la mutualisation de 38 Fr (138-38 =100 Fr) décidée par la Directrice du SCD permet de dégager un budget pour des opérations exceptionnelles, ce qui suppose que, chaque année, elle choisisse de consacrer ce budget à telles bibliothèques plutôt qu'aux autres. Enfin, les sites délocalisés accueillent plusieurs structures universitaires distinctes et relativement éloignées³⁸, et chaque établissement a sa bibliothèque d'étude, ce qui produit une dispersion des publics universitaires et des collections. Il en est ainsi à CHARTRES où se sont développés un IUT, une Antenne scientifique et une Ecole de Droit, pour un effectif étudiant total de 552 personnes.

Ainsi, à la dispersion des usagers dans les sites délocalisés, à la multiplicité des publics de chercheurs et d'étudiants dont les besoins sont divers, sur le campus de l'Université, correspond un éparpillement des collections.

4-Des collections disséminées

a-Des fonds dispersés dans les structures universitaires

Les ressources documentaires dont disposent les composantes universitaires sont dispersées dans les Départements des UFR, des Ecoles, des Instituts. Les collections des bibliothèques associées ne représentent qu'une partie de ces fonds dont il est souvent impossible d'évaluer le volume et la nature. Les ressources documentaires sont entreposées sur des étagères dans des salles, mais aussi dans les bureaux des enseignants.

Ainsi, dans les IUT de l'Université d'ORLEANS, les bibliothèques associées ne possèdent qu'une partie des acquisitions documentaires effectuées par les enseignants. Les bibliothécaires ne disposent pas de registre d'inventaire complet, ni a fortiori de fichier topographique, pour localiser toute la documentation disponible dans l'établissement.

A l'Ecole Supérieure de l'Energie et des Matériaux (ESEM) comme à l'Ecole Supérieure des Procédés Electroniques et Optiques (ESPEO), il n'y a pas à proprement parler de bibliothèque d'étude destinée aux étudiants. A l'ESEM, une "salle de documentation" comprenant quelques étagères d'ouvrages et d'usuels, et des numéros de périodiques dont se débarrassent les enseignants après consultation, permet surtout aux élèves de disposer d'une pièce pour travailler. Les Départements qui composent l'ESEM détiennent les collections importantes. Celles-ci sont dispersées dans les bureaux des enseignants, et il est impossible de les localiser, puisqu'aucun fichier n'a été constitué.

b-Des collections riches

La logique de proximité des bibliothèques associées a conduit à l'éparpillement des collections au sein des composantes de l'Université d'ORLEANS. Il n'est pas possible d'évaluer ces collections, mais l'on peut naturellement penser que la plupart des documents imprimés est destinée aux chercheurs et à la préparation des cours.

En novembre 1999, six responsables de bibliothèques associées du campus orléanais ont accepté le signalement de leur collection dans la base collective DYNIX : ce sont les bibliothèques de Cristalochimie, de Chimie du Solide et des Matériaux, de Chimionisation, de Chimie Cinétique, de l'UFR de Sport et du Département de Géologie. Le nombre d'ouvrages ainsi catalogués est de 5566. Les collections des bibliothèques d'étude de l'IUT d'ORLEANS (environ 3000 ouvrages dont au moins 1500 catalogués en septembre 1999) et de BOURGES (environ 7900 livres) sont en cours de catalogage. On peut estimer qu'en novembre 1999, plus de 7000 livres ont été enregistrés dans le catalogue collectif. Quant aux collections du Centre des Lettres de l'UFR de Lettres, elles sont systématiquement cataloguées dans la base DYNIX.

Compte tenu du choix des 19 bibliothèques associées du campus orléanais que j'ai effectué, dix collections reste à cataloguer dans la base DYNIX. Le nombre d'ouvrages de ces bibliothèques, mis à part les thèses, est d'environ 20 000³⁹. Ce chiffre n'a qu'une

³⁸ En revanche, à BOURGES, l'IUT est situé à proximité de l'Antenne scientifique.

³⁹ Je n'ai pas intégré à ce chiffre les collections du CBM, du CDL, des Bibliothèques de Cristalochimie, de Chimie du solide, de Chimionisation, de Chimie cinétique, de Géologie, de Sport et de l'IUT d'ORLEANS. N'oublions pas que les fonds dont disposent les enseignants dans leur bureau constituent une des parties

signification indicative dans la mesure où certains responsables ne peuvent pas fournir d'inventaire, et ne connaissent pas eux-mêmes le nombre d'ouvrages dont l'entité universitaire dispose. Ainsi, à l'ESEM comme à l'ESPEO, existent de "mystérieux fonds" que se réservent les enseignants.

Dénombrer les abonnements "personnels" apparaît comme une gageure, mais, compte tenu de l'importance de ces abonnements pour la recherche, on peut aussi estimer que la localisation des collections de périodiques qui se sont constituées au fil des années serait un service particulièrement utile aux chercheurs. En rappelant le caractère conjectural de ces données, et sans tenir compte des abonnements des sept bibliothèques associées qui ont accepté de localiser leur fonds, ainsi que des périodiques du CDL et du CBM, le nombre de périodiques vivants serait de l'ordre de 86. Dans le même ordre d'idée, le nombre de périodiques morts serait de l'ordre de 33. Inutile de dire que ces données ne rendent compte que d'une partie des collections disponibles dans les composantes universitaires.

Enfin, la bibliothèque du CBM dispose à elle seule de 50 abonnements en cours et de 30 périodiques morts. En outre, ne sont pas signalés les abonnements personnels des chercheurs, ainsi que leur collection d'ouvrages. La responsable de la bibliothèque envisageait de proposer aux chercheurs le catalogage des ouvrages qui se trouvent dans les laboratoires du CBM.

immergées de l'iceberg documentaire. A l'ESPEO, je n'est retenu que le fonds du GREMI, mais il existe aussi des collections au LESI, et dans les bureaux des enseignants.

Tableau N° 30 : les ressources documentaires des bibliothèques du campus orléanais en 1999

bibliothèques associées localisées sur le campus orléanais	nombre d'ouvrages	thèses	nombre de périodiques vivants	nombre de périodiques morts	autres supports
Département de Mathématiques	6528	3 mètres linéaires	27	25	0
IREM	6275	3 mètres linéaires	28	NC	0
Département d'Informatique et du LIFO	782	NC	2	NC	0
Cristallochimie	241	88	0	11	0
Chimie du Solide et des Matériaux	1003	159	0	14	NC
Chimionisation	644	0	2	6	NC
Chimie cinétique	331	0	0	8	NC
ICOA	500 ?	NC	20	NC	cédéroms maison
Biologie animale et zoologie	1231	0	1	NC	NC
Ligneux	800 -1000 ?	0	0	8	NC
Géologie	2222	423	15	11	NC
CAPES Sciences	2800 ?	0	2	NC	diapo et cartes
Sport	1125	2 mètres linéaires	55	2	dossiers de presse
ESPEO-GREMI	1000 ?	NC	6	NC	non
IUT Orléans	3046	0	23	1	NC
ESEM	NC	NC	NC	NC	NC
CBM	1500	388	50	30	microfilms
CDL	13400	0	71	12	302 microfiches et 121 microfilms ⁴⁰
SCUIO	NC	0	35	0	1150 dossiers 18 cassettes vidéo
Total (sauf les collections cataloguées dans la base DYNIX et en cours de catalogage et les collections du CBM)	20 116	?	86	33	
Total	43 628	?	337	128	

Les ressources documentaires des bibliothèques associées des sites délocalisés varient en fonction de l'importance du public et de l'ancienneté de l'établissement universitaire. Dans chaque structure, les fonds sont dispersés : la bibliothèque en détient une partie, mais les enseignants disposent également de collections.

⁴⁰ Ainsi que des cassettes vidéo et audio.

Les bibliothèques associées de BOURGES contiennent les collections les plus importantes de tous les sites délocalisés : environ 16 000 ouvrages, près de 200 périodiques vivants.

A CHARTRES, avec un peu plus de 2000 livres et une trentaine d'abonnements en cours, l'offre documentaire demeure réduite.

A CHATEAUROUX, environ 4800 livres et 90 périodiques sont à la disposition des usagers, tandis que les étudiants de l'IUT d'ISSOUDUN ne peuvent consulter que 770 ouvrages et une soixantaine de périodiques.

Hormis à CHARTRES, les collections de Droit, d'Economie et de Sciences Humaines représentent une part importante des fonds disponibles dans les bibliothèques des sites délocalisés.

La construction d'une BU intégrée de Sciences à BOURGES est programmée. Elle devrait être réalisée dans le courant des deux prochaines années. Les collections disponibles dans les bibliothèques associées de l'IUT et de l'Antenne scientifique y seraient transférées. Cette opération suppose d'accroître les crédits documentaires afin de permettre au futur équipement de fournir les services auxquels les usagers ont droit.

De la situation documentaire des bibliothèques associées des sites délocalisés, quelques remarques doivent être explicitées :

-Dans chaque site, trois structures se sont développées séparément. Elles sont éloignées, ou du moins distantes. Ainsi, à BOURGES, l'IUT et l'Antenne scientifique se sont constituées à l'extérieur de la ville, contrairement au CUEJ, qui se trouve à proximité de la Médiathèque. La situation est semblable à CHARTRES et CHATEAUROUX-ISSOUDUN.

-Dans chaque structure, une bibliothèque a été aménagée. Ainsi, à BOURGES et CHARTRES, trois entités se sont constituées. A CHATEAUROUX-ISSOUDUN, la situation documentaire de l'IUT est affaiblie par sa double localisation. La bibliothèque associée de chaque entité est gérée par une personne, parfois qualifiée, parfois sans compétence bibliothéconomique. Aussi, les collections sont dispersées entre des établissements modestes, ce qui accroît la faiblesse de l'offre documentaire proposée aux usagers.

-Cette dispersion des ressources est accrue par le mode de gestion budgétaire qui induit l'octroi des crédits documentaires aux Départements, notamment dans les IUT. En

règle générale, les enseignants gèrent et sélectionnent les acquisitions. Ils conservent une partie des documents. Dans certains cas, comme à l'IUT de BOURGES, ils remettent aux responsables des bibliothèques les livres qu'ils souhaitent accessibles aux étudiants. Dans la plupart des cas, les collections s'accroissent grâce aux crédits fournis par le SCD.

Malgré les budgets documentaires alloués par le SCD, les collections disponibles demeurent insuffisantes, notamment par rapport à l'offre documentaire dont bénéficient les usagers du campus orléanais.

Tableau N° 31 : les ressources documentaires des bibliothèques associées des sites délocalisés en 1999

Bibliothèques des sites délocalisés	nombre d'ouvrages	thèses	nombre de périodiques vivants	nombre de périodiques morts	autres supports
Bibliothèque CUEJ (BOURGES)	5449	1	67	6	NC
Antenne scientifique (BOURGES)	2674	NC	18	NC	NC
IUT de BOURGES	7893	0	106	38	0
Total (BOURGES)	16 016	1	191	44	?
Ecole de Droit (CHARTRES)	500	0	0	NC	0
Antenne scientifique (CHARTRES)	500	0	0	1	0
IUT de CHARTRES	1165	0	30	6	300 rapports de stage ⁴¹
Total (CHARTRES)	2165	0	30	7	?
CESU de CHATEAUROUX	4150 ⁴²	1	49	11	0
IUT de CHATEAUROUX	616	0	40	5	0
Total (CHATEAUROUX)	4766	1	89	16	0
IUT (ISSOUDUN)	771	3	60	1	0
Total	23 718	5	370	68	?

D'autres ressources documentaires sont également disponibles dans les bibliothèques associées. Cependant, l'accès à la documentation électronique est très variable d'un centre de documentation à l'autre.

⁴¹ Ainsi que des cassettes vidéo et des diapos.

⁴² 1300 des 4150 ouvrages sont disponibles à la Médiathèque.

c-Les documents électroniques : les bases de données, les cédéroms et l'accès à l'internet

Il fut très délicat d'obtenir des informations sur les ressources électroniques dont disposent les usagers des bibliothèques associées. En outre, de nombreuses bibliothèques associées ne disposent pas forcément de PC connecté au réseau du campus, mais les enseignants peuvent accéder au réseau et à l'Internet dans leur bureau. Aussi, convient-il de compléter le tableau ci-dessous en se reportant aux fiches descriptives des bibliothèques associées dans les annexes.

L'accès à l'Internet est assuré dans la majorité des cas, soit dans les locaux de la bibliothèque, soit à proximité dans les bureaux des enseignants, excepté dans le Département de Biologie dont le câblage n'est pas achevé, et à la bibliothèque d'étude de l'IUT d'ORLEANS. Dans les deux Ecoles (ESEM, ESPEO) les élèves disposent de salles informatiques en libre accès, alors qu'il n'existe pas de bibliothèque d'étude⁴³.

Le nombre de cédéroms acquis par les responsables des bibliothèques associées du campus orléanais est dérisoire. A cet égard, ces bibliothèques ne disposent pas de budget pour acquérir ou s'abonner à des cédéroms bibliographiques, spécialisés ou encyclopédiques.

En revanche, le SCD a les moyens financiers d'effectuer ces acquisitions et de constituer, en collaboration avec le CITU, un réseau de cédéroms. Ce dernier est largement apprécié par les enseignants. Actuellement, 103 connexions au réseau ont été réalisées⁴⁴ sur le campus orléanais, dont 51 dans les locaux de l'UFR de Sciences, des Ecoles d'ingénieurs, de l'IUT.

Sur les bases de données disponibles en ligne, il convient de distinguer les revues électroniques gratuites ou accessibles grâce à l'abonnement papier effectué, et les bases de données. Seul, l'ICOA a indiqué les bases MDL et BEILSTEIN auxquels les chercheurs de cet Institut ont accès grâce à une convention passée avec le CNRS de MARSEILLE.

⁴³ A l'ESEM, une salle de travail est disponible. Quelques rayonnages de livres et de périodiques y sont localisés. Les documents peuvent être consultés sur place par les élèves.

⁴⁴ Les connexions au réseau se situant à la BU, en interne et en externe, ne sont pas comprises dans ce chiffre.

Les sites Web créés par les entités et les laboratoires permettent l'accès à des services, et notamment des sites Web en lien hypertexte sont sélectionnés : tel est le cas pour le site de l'IREM, et du Département de Mathématiques (MAPMO).

Tableau N° 32 : les ressources électroniques disponibles dans les bibliothèques associées du campus

Bibliothèques associées localisées sur le campus orléanais	accès Internet dans la bibliothèque	accès Internet à proximité de la bibliothèque	nombre de cédéroms en monoposte	accès au réseau de cédéroms dans la bibliothèque ou à proximité	site web	Abonnement à des données en ligne
Département de Mathématiques	oui	oui	0	oui	oui	voir le site web du Département
IREM	oui	oui	0	oui	oui	voir site web de l'IREM
Département d'Informatique et du LIFO	non	oui	0	non	oui	non
Cristallochimie	non	oui	0	oui	non	NC
Chimie du solide et des matériaux	non	oui	NC	oui	non, mais site du CRMD	NC
Chimionisation	non	oui	NC	oui	non, mais voir site du LPCE	NC
Chimie cinétique	non	oui	NC	oui	non, mais voir site du LCSR	NC
ICOA	oui	oui	0	oui	oui	oui ⁴⁵
Biologie animale et Zoologie	non	non	0	non	non	non
Ligneux	non	non	0	non	non	non
Géologie	oui	oui	0	non	non	NC
CAPES Sciences	non	oui	1	non	non	non
Sport	oui	?	2	oui	non	non
ESPEO-GREMI	?	oui	NC	oui	oui	NC
IUT Orléans	non	?	0	non	non	non
ESEM	non	oui	0	oui	oui	NC
CBM	oui	oui	0	oui	oui	oui
CDL	oui	?	10 ⁴⁶	oui	non	non
SCUIO	oui	?	1	oui	non	non

⁴⁵ Les chercheurs de l'ICOA sont abonnés aux bases MDL et BEILSTEIN, entre autres.

⁴⁶ Actuellement, ces cédéroms ne sont pas utilisés.

Les bibliothèques associées des sites délocalisées se caractérisent par l'impossibilité d'accéder aux ressources documentaires disponibles à l'Université d'ORLEANS. Ainsi, les sites délocalisés n'ont pas accès au réseau de cédéroms du SCD, pour des raisons techniques et de droit de licence. Le câblage entre le campus d'ORLEANS et les sites délocalisés n'est pas adapté : entre ORLEANS et l'IUT de BOURGES, une liaison RENATER (10 Mbits/s) a été installée, et les usagers de l'IUT ont accès au réseau de cédéroms à titre expérimental. La connexion est difficile à établir, et sur le plan des droits d'utilisation de certains cédéroms, notamment des produits scientifiques, le SCD devrait acquérir une licence de site supplémentaire.

Une ligne RNIS relie l'IUT de BOURGES, la bibliothèque de l'Antenne scientifique et la bibliothèque André Alciat. Outre la question des droits de licence d'utilisation, son faible débit et son coût ne permettent pas un accès au réseau de cédéroms.

La situation est comparable à CHARTRES et CHATEAUROUX-ISSOUDUN, qui ne sont reliées au réseau du campus que par des liaisons RNIS de 64 Kbits/s. Un projet d'installation d'une ligne TRANSFIX de 256 Kbits/s entre l'IUT de CHATEAUROUX et ORLEANS est actuellement à l'étude.

Néanmoins, l'installation du logiciel d'interrogation sur le serveur du réseau de cédéroms, METAFRAME, commercialisé par la société PULCRA, permettra de résoudre, sur le plan technique, le problème des liaisons avec les sites délocalisés. Le logiciel METAFRAME devrait être mis en place dans le courant de l'année 2000. Cependant, la question des licences de site n'a pas encore été résolue. Ainsi, l'ISI, qui produit les Current Contents, estime que l'accès des sites délocalisés de l'Université d'ORLEANS aux séries de cédéroms du réseau suppose l'acquisition de licences de site supplémentaires.

Dans ce contexte, la consultation des documents électroniques dans les bibliothèques des sites délocalisés reste limitée, en particulier à CHARTRES et à CHATEAUROUX-ISSOUDUN. Cinq bibliothèques disposent d'un accès à l'Internet. En outre, l'impossibilité de consulter le réseau de cédéroms du SCD a conduit les responsables des bibliothèques associées à fournir aux usagers des cédéroms consultables sur des PC en monoposte, notamment à BOURGES (16 cédéroms disponibles), à CHATEAUROUX (19 cédéroms) et à ISSOUDUN (12 cédéroms).

Ce sont les cédéroms spécialisés dans les disciplines littéraires, de Culture générale, d'Economie et de Droit qui ont été acquis en priorité. Le coût et les licences d'utilisation en monoposte de ces cédéroms sont inférieurs à l'acquisition des cédéroms scientifiques. Aussi, peut-on penser que l'accès au réseau de cédéroms scientifiques du SCD constitue un enjeu essentiel pour les bibliothèques des sites délocalisés.

Tableau N° 33 : les ressources électroniques disponibles dans les bibliothèques des sites délocalisées

Bibliothèques des sites délocalisés	accès Internet dans la bibliothèque	accès Internet à proximité de la bibliothèque	nombre de cédéroms en monoposte	accès au réseau de cédéroms	site web ou pages web de l'entité	abonnement à des bases de données en ligne
Bibliothèque IMEP-CUEJ de BOURGES	non	?	9	non	une page HTML	non
Antenne scientifique (BOURGES)	non	?	1	non	oui	non
IUT de BOURGES	oui	?	6	11 cédéroms	oui	non
Ecole de Droit (CHARTRES)	non	?	0	non	non	non
Antenne scientifique (CHARTRES)	non	?	0	non	non	non
IUT de CHARTRES	oui	?	0	non	en cours de réalisation	non
CESU de CHATEAUXROUX	oui	?	3	non	non	non
IUT de CHATEAUXROUX	oui	?	16	non	en cours de réalisation	non
IUT (ISSOUDUN)	oui	?	12	non	non	non

L'accès aux ressources documentaires disponibles sur Internet et sous la forme de cédéroms est complété par certaines entités universitaires, dont dépendent des bibliothèques associées, qui ont souhaité créer des sites web contenant de nombreux services.

d-Les sites web des bibliothèques associées

Le site de l'Université d'ORLEANS comprend quelques sites web et de nombreuses pages HTML très succinctes. Les sites les plus aboutis sont, outre le site du Laboratoire d'Economie d'ORLEANS (LEO), les sites de composantes scientifiques, en particulier

ceux des Départements de Mathématiques et d'Informatique, ainsi que celui de l'IREM. Le site de l'IUT de BOURGES est également très riche.

-le **site du Département de Mathématiques**, dont l'adresse est : <http://www.labomath.univ-orleans.fr> (site visité le 22 septembre 1999 ; dernière mise à jour le 18 juin 1999) est géré par M. Patrick MAHEUX. Il comprend la présentation des activités et du personnel du Département, l'adresse et les coordonnées de l'établissement, le catalogue de la bibliothèque en ligne (catalogue TEXTO de la bibliothèque avec un mode d'interrogation par auteur et par titre, mais pas par mots-clés), ainsi que l'accès au catalogue collectif DYNIX. Les usagers peuvent également consulter une sélection de sites avec des liens hypertextes, et en particulier des sites d'institutions nationales et internationales, de centres de documentation, de revues électroniques gratuites (avec et sans mot de passe, selon les cas).

Ce site propose aussi les rubriques suivantes : recrutement et audition ; annuaire ; publications (prépublications du laboratoire MAPMO) ; agenda de la recherche en France et à l'étranger ; enseignement et cursus ; liste des revues disponibles à la BU-Forum et au Département de Mathématiques ; accès aux serveurs de revues (qui fournissent des résumés) ; accès aux sites d'éditeurs ; accès aux sites de l'IREM et du SUFFO ; activités ; rubrique d'aide à la recherche documentaire (dans les listes de diffusion et par l'intermédiaire des moteurs de recherche).

-Les **sites du Département d'Informatique et du LIFO**, dont les adresses sont : <http://www.univ-orleans.fr/SCIENCES/LIFO> (dernière mise à jour le 30 juillet 1999) et le site de la licence et maîtrise d'informatique, <http://www.univ-orleans.fr/SCIENCES/LMI>, contient les rubriques suivantes, outre les informations sur les activités courantes de la structure :

-sur le site du LIFO : accès au laboratoire ; annuaire ; activités de la recherche ; publications du LIFO (dont une liste des thèses et des rapports de recherche disponibles en ligne) ; agenda des séminaires ; manifestation scientifique ; enseignement.

Cependant, ce site ne comporte pas de sélections de sites. Il faut signaler que le fichier alphabétique et thématique des ouvrages disponibles au LIFO n'est pas accessible.

Sur le site LMI (Licence et Maîtrise d'Informatique), l'utilisateur dispose des informations suivantes : objectifs, débouchés ; renseignements pratiques (procédures d'inscription) ; contrôle des connaissances.

-Le **site du Département de Mathématiques** donne accès à des pages sur l'IREM (site visité le 8/09/1999). M. Michel BILLARD a créé ce site et l'a mis à jour, mais il a quitté l'IREM, il y a un an. Mme WARCK, documentaliste à l'IREM, a demandé à suivre une formation pour la création de pages HTML, au Service de la Formation Continue de l'Université (dans le cadre de l'année universitaire 1999/2000). Ce site est très riche. Une des missions de l'IREM est de diffuser les résultats de la recherche, notamment auprès des enseignants exerçant dans l'Académie ORLEANS-TOURS, mais éloignés d'ORLEANS.

Ce site comprend la présentation des équipes de recherche, les activités de l'IREM, les publications (possibilité de télécharger des brochures sans mot de passe), des informations sur la formation, la pédagogie, les groupes de Recherche, le rallye Mathématique, ainsi qu'un accès au catalogue PUBLIMATH (base de données bibliographiques des publications des IREM, en remplacement de la liste annuelle sur support papier qui a cessé de paraître en 1994). Il est possible d'accéder à des sites comme ceux des IREM en France, ainsi qu'à des sites anglais, de centre de documentation ou d'institutions culturelles.

Cependant, le catalogue des collections disponibles à la bibliothèque de l'IREM n'est pas disponible.

-Le **site de la bibliothèque de l'IUT de BOURGES**, dont l'URL est : <http://www.bourges.univ-orleans.fr/ens/Departement.html> (site visité le 22 septembre 1999) a été conçu par la responsable de la bibliothèque (avec l'aide de son époux, informaticien) en juin et juillet 1999. Le site a été créé en deux mois.

Le site comprend des informations sur les collections, les conditions de consultation des documents, les services (dont le PEB et sa gestion par la BU d'ORLEANS), un descriptif des fonds, la liste des nouvelles acquisitions, un descriptif du contenu des fascicules de mise à jour, un accès au catalogue de la BU d'ORLEANS, une sélection d'un nombre très important de sites de la presse française et étrangère, une sélection de sites d'Institutions gouvernementales, de Bibliothèques, d'informations générales (environ 200 sites).

En outre, les notices de l'OPAC du logiciel GIBI sont présentées à l'utilisateur. La responsable de la bibliothèque envisage de fournir le catalogue de la bibliothèque en ligne. Néanmoins, ce projet est remis en cause par le catalogage des collections dans la base DYNIX du SCD, entamé depuis le début du mois de novembre 1999.

Au total, il s'agit là d'un site très riche et qui doit être au surplus un outil de formation à l'utilisation de la Bibliothèque et de l'Internet.

Les sites évoqués rassemblent des services d'information et de sélection de sites qui permettent une visibilité des collections à une bibliothèque associée. Ils offrent à l'utilisateur une fonction médiatrice dans l'accès à la documentation électronique. La politique de sélection de sites web est une mission proprement bibliothéconomique qui légitime le rôle du bibliothécaire. Cependant, il faut rappeler que, mis à part les bibliothèques de l'IREM et de l'IUT de BOURGES, ces sites ont été conçus par des enseignants.

5-Les catalogues et les ressources informatiques

La localisation des collections des bibliothèques associées constitue un préalable à la mise en œuvre d'une politique documentaire cohérente. Or, comme le montrent les deux tableaux suivants, hormis les sept bibliothèques qui ont signé une convention de signalement de leur collection dans le catalogue collectif, douze bibliothèques situées sur le campus, ainsi que huit bibliothèques des sites délocalisées⁴⁷ disposent de fonds qui ne sont pas répertoriés dans la base DYNIX du SCD. Néanmoins, les responsables des bibliothèques associées ont conçu des catalogues de diverse nature et qui répondent aux besoins de maîtrise de la documentation disponible :

- un catalogue sous forme de fichier manuel auteur ou titre des ouvrages.
- une liste papier des périodiques.
- un cahier d'inventaire ou un registre des acquisitions.
- un fichier alphabétique ou thématique des ouvrages sous WORKS, EXCEL ou ACCESS.
- un catalogue dans un logiciel documentaire (TEXTO pour la bibliothèque de Mathématiques, GESBIB pour le CBM, GIBI pour l'IUT de BOURGES, BCDI à l'IUT de CHATEAUROUX-ISSOUDUN, DYNIX à la bibliothèque André Alciat, VUBIS pour les collections du CESU).

⁴⁷ Actuellement, un catalogueur de la section de Sciences de la BU catalogue les collections de l'IUT de BOURGES dans la base DYNIX.

Au Centre des Lettres, bibliothèque de l'UFR de Lettres, le catalogage est effectué dans la base DYNIX du SCD. Mais, le catalogueur est obligé de se rendre à la BU-Forum toute proche pour récupérer les notices de BN-Opale.

L'accès aux catalogues sous support papier reste confidentiel, ou du moins interne au laboratoire et réservé aux enseignants : c'est pour ces derniers la meilleure façon de conserver une autonomie de gestion des collections.

Qui plus est, en l'absence de personnel et de moyens, il est impossible de demander aux enseignants, la plupart du temps bénévoles, de fournir un catalogue répondant aux normes. Lorsque les crédits sont faibles, le rythme d'accroissement des collections ne nécessite pas la constitution d'un tel outil. Et, quand une équipe de laboratoire est composée de quelques personnes, l'information sur les nouvelles acquisitions et les abonnements circule aisément entre collègues.

Dans le cas d'équipes plus importantes d'enseignants-chercheurs, un fichier informatique est diffusé en intranet, comme au Département d'Informatique.

La bibliothèque du Département de Mathématiques dispose d'un logiciel documentaire, TEXTO. Mais, la secrétaire de recherche qui l'alimente n'a pas reçu de formation dans ce domaine. Le catalogage des ouvrages est succinct. En particulier, l'indexation-matière n'est pas effectuée. Ce catalogue est néanmoins accessible sur le site Web du Département.

Dans la plupart des bibliothèques associées du campus, en particulier celles dont les collections sont particulièrement restreintes, l'absence de matériel informatique dans le local de la bibliothèque ne signifie nullement que les usagers ne disposent pas de PC à proximité. Il en est de même pour les prises réseau. Néanmoins, dans le Département de Biologie, le câblage n'a pas été achevé, et les chercheurs ne peuvent accéder depuis leur bureau au réseau de cédéroms.

Trois bibliothèques du campus sont bien équipées en matériel informatique : le CDL dispose de 9 PC dont 4 pour le public, le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation, d'une dizaine, et la bibliothèque de l'UFR de Sport possède trois PC.

Mais, dans la plupart des cas, la fonction de recherche d'information sur le web est dissociée de l'accès aux documents sur support papier. Les enseignants disposent de PC connectés dans leur bureau et apprécient ainsi ces conditions optimales de consultation d'Internet. Par ailleurs, les étudiants de DEA ou en thèse, les stagiaires et les élèves des

Ecoles d'ingénieur peuvent utiliser des salles équipées de PC, comme à l'ESEM, à l'ESPEO, à l'ICOA, et à l'IUP de Chimie Appliquée.

Tableau N° 34 : les catalogues et le matériel informatique disponibles dans les bibliothèques associées sur le campus

Bibliothèques associées localisées sur le campus orléanais	catalogue papier des ouvrages	catalogue sur fichier informatique	catalogue dans un module de catalogage	matériel informatique dans la bibliothèque	prise réseau dans le local ou à proximité
Département de Mathématiques	non	non	Logiciel TEXTO	2 PC dont 1 pour le public	oui
IREM	fichier auteur	non	non	2 PC	oui
Département d'Informatique-LIFO	non	disponible en intranet	non	0	?
Cristallochimie	cahier d'inventaire	non	fonds dans la base DYNIX	0	oui
Chimie du solide et des matériaux	cahier d'inventaire	non	fonds dans la base DYNIX	0	oui
Chimionisation	non	non	fonds dans la base DYNIX	0	oui
Chimie cinétique	?	non	fonds dans la base DYNIX	0	oui
ICOA	non	non	non	1 PC	oui
Biologie animale et Zoologie	registre de classement thématique	non	non	0	non
Ligneux	inventaire des acquisitions	non	non	0	non
Géologie	fichier manuel	non	fonds dans la base DYNIX	1 PC	oui
CAPES Sciences	non	catalogue sous EXCEL	non	1 PC	non
Sport	non	non	fonds dans la base DYNIX	3 PC	oui
ESPEO-GREMI	non	fichier texte en intranet	non	NC	oui
IUT Orléans	oui	non	fonds en cours de catalogage dans DYNIX	0	oui
ESEM	non	non	non	0	?
CBM	non	non	fonds catalogué dans GESBIB	3 PC	oui
CDL	fichier topographique	non	fonds catalogué dans DYNIX	9 PC, dont 5 pour le public	oui
SCUIO	non	non	non	10 PC, dont 4 pour le public	oui

Dans les sites délocalisés, une partie des collections est cataloguée dans les bases des médiathèques, comme les fonds de l'IMEP-CUEJ dans le catalogue DYNIX de la BM de BOURGES, et les documents disponibles du CESU dans la base VUBIS de la BM de CHATEAUROUX. Hormis ces solutions consistant à recourir aux bases des BM, les responsables des bibliothèques associées ont constitué des fichiers informatiques ou enregistrent les nouvelles acquisitions dans des cahiers d'inventaire.

Sur le plan du matériel informatique, ce sont les bibliothèques d'étude d'IUT qui disposent du nombre de PC connectés le plus important. L'accès aux ressources documentaires électroniques a pris de l'ampleur dans les disciplines scientifiques et technologiques, ainsi que le domaine juridique. On peut néanmoins se demander si la dispersion du matériel informatique sur trois sites dans chaque ville n'affaiblit pas le service que ce dispositif informatique rend aux usagers étudiants.

Tableau N° 35 : les catalogues et le matériel informatique disponibles dans les bibliothèques associées des sites délocalisées

Bibliothèques des sites délocalisés	catalogue papier des ouvrages	catalogue sur fichier informatique	catalogue dans un module de catalogage	matériel informatique dans les locaux	câblage dans le local ou à proximité
Bibliothèque IMEP-CUEJ de BOURGES	non	non	fonds catalogué dans DYNIX ⁴⁸	5 postes dont 3 au public	connexion avec la Médiathèque une ligne Transfix
Antenne scientifique (BOURGES)	oui	fichier sous WORKS	non	2 micro-ordinateurs	connexion à l'IUT de BOURGES
IUT de BOURGES	non	non	Catalogage dans le logiciel GIBI ⁴⁹	11 micro-ordinateurs	liaison RENATER
Ecole de Droit (CHARTRES)	inventaire	non	non	0	?
Antenne scientifique (CHARTRES)	non	fichier ACCESS en cours de réalisation	non	2 micro-ordinateurs	pas de raccordement RENATER
IUT de CHARTRES	non	catalogue sous EXCEL	non	4 PC, dont 3 pour le public	pas de raccordement RENATER
CESU de CHATEAUROUX	non	catalogue sous EXCEL	catalogage dans la base VUBIS ⁵⁰ de la BM	3 PC	pas de raccordement RENATER
IUT de CHATEAUROUX	registre d'inventaire	catalogage sur EXCEL ⁵¹	catalogage dans la base du logiciel BCDI	3 PC dont 2 pour le public	pas de raccordement RENATER
IUT (ISSOUDUN)	inventaire	non	catalogue dans le logiciel BCDI	2 PC	pas de raccordement RENATER

La situation contrastée des ressources informatiques est liée aux problèmes de la faiblesse budgétaire des bibliothèques associées. L'éparpillement des ressources budgétaires, ainsi que la formation insuffisante du personnel n'est pas sans conséquence sur la nature des services fournis aux usagers par les bibliothèques associées.

6-Les services rendus à l'utilisateur

Résultant de l'insuffisance des crédits de recherche, de l'absence de personnel ou d'un personnel insuffisamment formé ou qualifié, l'offre de service proposée dans le cadre

⁴⁸ Il s'agit de la base DYNIX de la Médiathèque de BOURGES.

⁴⁹ Les collections de l'IUT de BOURGES sont actuellement en cours de catalogage dans la base DYNIX du SCD.

⁵⁰ Il s'agit du SIGB de la Médiathèque de CHATEAUROUX.

⁵¹ Seules les listes des périodiques et des rapports de stage sont constituées sur EXCEL.

des bibliothèques associées demeurent limitée. La présence de personnel pour gérer la bibliothèque ne modifie pas cette règle.

Dès lors, ce sont les enseignants qui ont acquis une autonomie de gestion de leur propres besoins documentaires et se sont substitués au professionnel de la documentation : il est vrai que, dans la quasi majorité des cas, l'absence de documentaliste a induit cette autonomie documentaire des enseignants.

Ainsi, le chercheur ne peut recourir qu'aux professionnels disponibles au sein de la BU pour obtenir l'accès au réseau de cédéroms, pour que des commandes d'ouvrages et des abonnements soient effectués par les responsables de section, et pour disposer des ouvrages et des photocopies d'articles par le biais du PEB.

a-Le PEB : des réseaux en concurrence ou complémentaires ?

L'analyse du PEB dans mon rapport de stage⁵² m'a conduit à distinguer plusieurs stratégies d'accès à la fourniture d'articles de la part des usagers des bibliothèques associées. Ces modalités sont les suivantes :

- l'utilisation régulière et exclusive du service du PEB des sections de la BU.
- la double utilisation de la BU et d'un service extérieur (en particulier, l'INIST).
- l'usage exclusif d'un service extérieur à l'Université : l'INIST, l'INRIA. La proximité de la capitale, et la richesse des collections disponibles dans les bibliothèques spécialisées parisiennes ont conduit de nombreux enseignants à choisir ces centres de documentation, au détriment du PEB de la BU-Forum et de la BU de Droit, d'Economie et de Gestion.

Malgré la présence de personnel, le PEB n'est pas géré par la responsable de la bibliothèque associée, mais par les enseignants. Il en est ainsi dans les quatre IUT de l'Université. Il semble qu'en l'absence de personnel ou de bibliothécaire compétent ou encore par tradition, les enseignants se réservent une liberté dans le choix de leur prestataire de service de fourniture d'articles.

Au Département de Mathématiques, les enseignants utilisent les services de l'INIST jugés plus performants. Qui plus est, certains enseignants, ayant obtenu l'autorisation de

⁵² cf mon rapport de stage : Le service commun de la documentation de l'Université d'ORLEANS : bilan et perspectives, p. 61-63.

faire des photocopies sur place, utilisent les collections de périodiques des bibliothèques de Sciences de JUSSIEU et d'ORSAY. La photocopie d'articles sur place est moins onéreuse que la commande par le biais du PEB : on peut y voir une logique d'économie budgétaire liée à la baisse des crédits de recherche, ou plus simplement ces bibliothèques disposent d'une offre documentaire contre laquelle le SCDU d'ORLEANS ne peut rivaliser.

De même, les chercheurs du Département d'informatique et du LIFO ont exclusivement recours à l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (INRIA) de PARIS. Au GREMI, les chercheurs s'adressent tantôt à la BU-Forum, tantôt à l'INIST.

La responsable du Centre de Biophysique Moléculaire, laboratoire du CNRS, utilise les services de l'INIST. Elle estime que la fourniture d'articles par cette institution est efficace et rapide.

Dans les bibliothèques associées des sites délocalisés, les demandes de fourniture d'articles sont très faibles. Peu de responsables de bibliothèque gèrent le PEB, et il semble que les enseignants des Antennes s'adressent à la BU du campus orléanais, notamment dans le domaine scientifique et technologique.

Il faut cependant signaler le cas de la bibliothèque du CUEJ de BOURGES. Sa responsable centralise les demandes de fourniture d'article des enseignants, et s'est constituée un réseau local de PEB. Elle utilise les collections disponibles à la Préfecture et à la Cour d'Appel, ainsi que les services de la BU de Droit. Cependant, le nombre d'articles demandés est inférieur à cinq par semaine, selon l'estimation de la bibliothécaire.

Mais, la plupart des centres de documentation ont un volume de PEB dérisoire. Les étudiants de premier cycle n'ont pas besoin d'articles ou se sont adaptés à cette situation et ont renoncé à demander ces documents. En outre, ils n'ont pas accès aux cédéroms bibliographiques, notamment dans le domaine scientifique et technologique. Enfin, on peut supposer que les enseignants, dont certains donnent des cours à ORLEANS, utilisent les collections disponibles sur le campus de l'Université.

b-Les conditions de consultation des documents

Les bibliothèques associées se caractérisent également par des conditions spécifiques de consultation des documents. Les horaires d'ouverture des bibliothèques

varient en fonction de la nature du centre de documentation. Il convient de distinguer les bibliothèques d'étude, des bibliothèques de recherche dont les collections sont souvent accessibles à toutes heures.

Les bibliothèques de recherche sont réservées aux enseignants, aux chercheurs et à quelques étudiants habilités. Les responsables de ces bibliothèques associées se sont appropriés leur centre de documentation afin de le réserver à quelques chercheurs. Le caractère confidentiel des collections ne permet pas à des enseignants d'autres Départements de connaître les fonds, sinon par le biais des relations amicales qui se tissent selon les circonstances. Les enseignants disposent de conditions de prêt privilégiées, et même dans la plupart des cas, d'une absence totale de contraintes de durée de prêt. L'utilisateur peut accéder comme il le souhaite dans le local de la bibliothèque : il dispose de la clé ou du code d'entrée, si la porte est fermée grâce à une serrure à code. La souplesse des conditions d'accès aux collections constitue ainsi un argument de poids pour le maintien du statu quo face aux propositions émanant de la BU.

En revanche, les bibliothèques d'étude proposent aux usagers des modalités différentes de consultation des collections. Chaque établissement a mis en place des conditions de prêt spécifiques. Ainsi, au CDL, les étudiants peuvent emprunter un document le soir et doivent le rapporter dès le lendemain matin. Selon les propos de la responsable, ce type de prêt permet une circulation optimale des collections, et les étudiants respecteraient bien les contraintes inhérentes à ce mode de circulation des documents. En revanche, au centre de documentation de l'UFR de Sport, les collections doivent être consultées sur place, comme dans la bibliothèque de l'ESEM⁵³.

Dans les composantes universitaires des sites délocalisés, les usagers disposent de bibliothèques d'étude de proximité. Les horaires d'ouverture de ces structures dépendent du nombre de personnes travaillant dans la bibliothèque : avec deux "bibliothécaires", le centre de documentation est ouvert entre 40 et 45 heures par semaine ; mais, avec une seule personne, l'ouverture hebdomadaire tombe à environ 35 heures, comme à la bibliothèque de l'IUT de CHARTRES.

Les conditions de consultation des documents varient en fonction de l'importance des collections. A la bibliothèque André Alciat de BOURGES, les usagers ne peuvent emprunter les manuels et les codes juridiques que pendant une semaine seulement, tandis

qu'au centre de documentation de l'IUT de la même cité, les étudiants conservent trois documents pendant deux semaines. Dans certains établissements, les numéros de périodiques, hormis le dernier en date, peuvent être empruntés.

En revanche, au CESU de CHATEAUROUX, l'utilisateur ne peut emprunter de document, et il doit se rendre à la Médiathèque toute proche pour bénéficier de ce service⁵⁴. Par ailleurs, les conditions de prêt des documents sont plus avantageuses pour les enseignants que pour les étudiants.

Ainsi, les modalités de consultation des documents disponibles dans la bibliothèque associée varient en fonction du nombre de volumes, des budgets d'acquisitions, de la nature du public, ainsi que du volume potentiel de prêt. A la bibliothèque de l'IUT de CHARTRES, la personne responsable a indiqué qu'avec une fréquentation quotidienne moyenne de quinze usagers et un public inférieur au nombre de lecteurs potentiels, il était possible de prêter la plupart des ouvrages pendant trois semaines, hormis la documentation très utilisée.

L'emploi de personnel dans les bibliothèques des sites délocalisés est justifié par la nécessité de gérer la circulation des documents auprès des lecteurs et de préserver les collections. Ces "responsables" ont également un rôle important à jouer dans le domaine de la formation des usagers aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

c-La formation des usagers

Comme nous l'avons étudié dans la première partie, le service de la formation de la Direction des Affaires Générales et les sections de la BU ont considérablement développé la formation des usagers, notamment dans le domaine de l'utilisation des NTIC.

Dès lors, les opérations de formation des usagers réalisées sur le campus de l'Université ont permis aux étudiants et à certains enseignants de se familiariser à l'utilisation de l'Internet et des cédéroms.

⁵³ Cependant, cette bibliothèque n'est pas surveillée, et la documentation peut aisément disparaître.

⁵⁴ La médiathèque de CHATEAUROUX dispose de 1300 ouvrages de la bibliothèque du CESU qui en compte 4150 en tout.

Cependant, il faut signaler que les véritables interlocuteurs des usagers se trouvent à la BU, et non dans les bibliothèques associées, hormis au CDL. Dans le chapitre suivant, nous verrons que la formation insuffisante du personnel en poste dans ces bibliothèques ne leur permet pas d'être des relais crédibles dans le dispositif pédagogique d'appropriation des NTIC mis en place par la BU.

Dans les bibliothèques associées des sites délocalisés, le besoin de formation des usagers n'est pas toujours clairement exprimé, mais des enseignants ont constaté que les étudiants ne savaient pas tous effectuer une recherche documentaire, y compris sur les supports traditionnels. Le personnel est prêt à présenter les modalités d'utilisation de l'OPAC, à aider l'utilisateur à retrouver un article ou à utiliser un cédérom. Mais, il semblerait que l'enseignement méthodologique et l'apprentissage de la recherche documentaire adapté aux besoins des étudiants ne se soient pas suffisamment développés.

Néanmoins, quelques expériences de formation des étudiants ont été mises en place. Ainsi, à l'IUT de BOURGES, des séances de formation sont assurées par la responsable de la bibliothèque et un enseignant, en début d'année. Au CUEJ de BOURGES, un ou deux tuteurs, recrutés dès la rentrée universitaire, sont formés et aident les étudiants dans leur recherche d'information.

D'après les informations que j'ai pu recueillir, la formation des usagers dans les sites délocalisés est globalement restreinte. Les étudiants de BOURGES, de CHARTRES, de CHATEAUXROUX et d'ISSOUDUN ont cependant des besoins documentaires aussi importants que ceux d'ORLEANS. Il serait utile de faire une enquête plus approfondie sur cette question. Elle mettrait en évidence la nécessité de développer les relations entre la responsable de la formation de la BUO et les " bibliothécaires " des Antennes et des IUT.

La formation des usagers suppose que le formateur ait lui-même reçu un enseignement bibliothéconomique, ou du moins puisse avoir recours à un professionnel spécialisé dans ce domaine. Or, la formation des personnes qui gèrent les bibliothèques associées demeure insuffisante.

7-Les ressources humaines affectées dans les bibliothèques associées

Le manque de formation du personnel et l'absence de personnel constituent les deux traits majeurs caractérisant les bibliothèques associées. Lorsqu'une bibliothèque associée

dispose de personnel, il s'agit, la plupart du temps, d'agents émanant de la filière administrative et de personnel vacataire (CDD, CES, Emploi-jeune). En outre, ces postes sont souvent occupés à mi temps : il en est ainsi à la bibliothèque des Départements de Mathématiques et de Géologie, de l'IREM et de l'UFR de Sport. Au CDL, la responsable travaille à 80% équivalent temps plein.

Sur le campus de l'Université d'ORLEANS, sept bibliothèques sur dix-neuf disposent d'au moins une personne. Encore, faut-il rappeler que, mis à part le centre de documentation de l'IREM, le CDL, la bibliothèque de l'UFR de Sport et le centre de documentation du SCUIO, le personnel affecté à l'accueil des publics n'a pas reçu de formation ou n'est pas issu de la filière des bibliothécaires et des documentalistes.

Il s'agit souvent de personnel de la filière administrative, qui, en outre, ne gère pas le budget documentaire, ni les acquisitions et les abonnements dont se chargent essentiellement les enseignants. Il en est ainsi dans les bibliothèques de l'IUT d'ORLEANS et du Département de Géologie. Le personnel est écarté du circuit du livre, et se situe souvent en bout de chaîne : pour la réception, le catalogage et l'équipement du document afin de le mettre à la disposition des usagers.

Au CBM, la personne nouvellement recrutée n'est pas encore formée, mais la responsable des ressources humaines a géré cette bibliothèque pendant six mois. Très intéressée par la question documentaire, elle assiste efficacement la " bibliothécaire " issu du secrétariat. Un plan de formation est d'ailleurs prévu pour cette personne, notamment dans le domaine du catalogage.

Au CDL, le personnel a été formé à l'utilisation du SIGB DYNIX. La responsable de cette bibliothèque d'UFR travaille en relation avec la section des Lettres et la DAG de la BU-Forum, tout en regrettant parfois que ses demandes et ses suggestions concernant l'utilisation du SIGB ne soient pas suffisamment prises en compte. Cependant, l'essentiel est qu'une culture de réseau informatique se soit mise en place entre cette bibliothèque associée et la BU, ce qui n'est nullement le cas des autres bibliothèques.

En effet, les " responsables " de la quasi majorité des bibliothèques associées n'ont pas été formés à l'utilisation du SIGB. Elles déclarent que les relations avec les responsables de la BU sont très épisodiques, voire rares, et n'ont guère conscience de faire partie d'un Service Commun de la Documentation.

Quant aux enseignants, leur rôle est fondamental dans la gestion des collections et l'acquisition des ouvrages et le renouvellement des abonnements. Dans la plupart des bibliothèques, y compris certaines qui disposent de personnel, dont la bibliothèque du Département de Mathématiques et celle de l'IUT d'ORLEANS, ils déterminent les conditions de consultation des collections et, pour tout dire, sélectionnent leur public. Certains enseignants se sont largement engagés, en tant que bénévoles, dans la gestion de la bibliothèque. Leur goût personnel pour la documentation les rend à la fois attentifs aux propositions émanant du SCD, mais aussi réticents face à la mise en place d'une politique documentaire qui les priverait, pensent-ils, d'une autonomie de gestion des collections.

Cependant, les responsables de bibliothèque rencontrés ont fait également part de leur difficulté à gérer des fonds documentaires. En effet, les enseignants empruntent les documents en toute liberté. Ils disposent le plus souvent d'un fichier manuel ou informatique pour inscrire leur nom et la date de prêt sur la fiche de l'ouvrage, ce qui n'est pas toujours effectué. Du coup, des ouvrages "disparaissent", et ne sont retrouvés que bien plus tard. La souplesse d'utilisation des collections d'une bibliothèque de recherche accroît la dispersion des documents, à laquelle s'ajoute la difficulté de leur localisation et de leur consultation.

En outre, certains "responsables" de bibliothèque de recherche m'ont fait part des problèmes de stockage de leurs collections, si restreintes soient-elles. Entreposées dans une salle au sein d'un Département, elles se sont étoffées depuis une vingtaine d'années, et il conviendrait d'effectuer un désherbage de ces fonds. Qui plus est, les enseignants éprouvent des difficultés de classement et de rangement des ouvrages et des périodiques. Ainsi, certains "responsables", surtout dans le domaine scientifique et technologique, souhaitent que la BU prennent en charge les documents qu'ils estiment désormais inutiles à leur travaux.

Dans ce contexte, les véritables interlocuteurs de la BU, ce sont les enseignants. A la dispersion des collections, correspond une raréfaction du personnel. Qui plus est, le personnel placé dans les quelques bibliothèques mentionnées est marginalisé par le corps enseignant. Il n'a pas reçu de formation professionnelle, et aucune culture de collaboration documentaire n'a été vraiment suscitée par la BU. Cette situation renforce la logique de double système documentaire au bénéfice des enseignants qui souhaitent conserver la

maîtrise de leur budget documentaire et s'assurer des modalités privilégiées de consultation de leur collections.

Tableau N° 36 : le personnel disponible dans les bibliothèques associées du campus orléanais

Bibliothèques associées localisées sur le campus orléanais	Bénévolat et responsabilité de tutelle	Personnel titulaire (catégorie, filière et ETP en %)	Personnel non titulaire	Formation en bibliothéconomie
Département de Mathématiques	trois enseignants	une secrétaire (25% de 80% ETP)	0	non
IREM		1 documentaliste (50% ETP)	0	DUT Documentation
Département d'Informatique	un enseignant	0	0	non
Cristallochimie	un enseignant	0	0	non
Chimie du solide et des matériaux	un enseignant	0	0	non
Chimionisation	un enseignant	0	0	non
Chimie cinétique	un enseignant	0	0	non
ICOA	un enseignant	0	0	non
Biologie animale et zoologie	un enseignant	0	0	non
Ligneux	un enseignant	0	0	non
Géologie	non	1 personne (filière administrative, 50% ETP)	0	non
CAPES Sciences	un enseignant	0	0	non
Sport	non	1 documentaliste (50% ETP)	1 CDD 1 CES	la documentaliste est formée
ESPEO-GREMI	un enseignant et sa secrétaire	0	0	non
IUT Orléans	les enseignants	1 personne (filière administrative, 100% ETP)	0	non
ESEM	les enseignants	0	0	non
CBM	la DRH ⁵⁵	1 personne (filière administrative 80% ETP)	0	en cours de formation
CDL	non	2 personnes : une personne (A, ITARF, 80% ETP) une personne (B, filière administrative, 100% ETP)	1 personne sous contrat CEC 80% ETP	la personne de catégorie A a reçu une formation de bibliothécaire
SCUIO	Directeur du SCUIO	2 personnes (A, ITARF, 100% et 90% ETP), 1 personne (B, ITARF) 1 personne (ASU)	1 personne contractuelle 2 conseillers d'orientation (50% ETP)	les trois personnes de catégorie A et B ont reçu une formation de documentaliste

⁵⁵ Directrice des Ressources Humaines.

La situation du personnel des bibliothèques associées des sites délocalisés n'est guère différente de celle qui a été décrite précédemment. Néanmoins, toutes ces bibliothèques disposent de personnel dont les statuts sont très variés :

-du personnel professionnel municipal : une assistante de conservation à la Bibliothèque André Alciat.

-du personnel administratif municipal : une adjointe à la bibliothèque de l'Ecole de Droit.

-du personnel administratif universitaire : un adjoint administratif à la bibliothèque de l'Antenne scientifique de BOURGES et une ASU à l'IUT de BOURGES.

-du personnel professionnel universitaire : deux magasiniers à BOURGES.

-du personnel vacataire (CES, CDD, emploi-jeune) dans cinq des neuf bibliothèques des sites délocalisés.

Cependant, malgré ces différentes modalités d'emploi de personnel, le problème de la formation professionnelle se pose avec acuité. L'affectation de personnel professionnel émanant de la Médiathèque du site délocalisé (cas de la bibliothèque du CUEJ de BOURGES) constitue une solution intéressante, mais qui met surtout l'accent sur l'absence des " bibliothécaires " universitaires professionnels dans les bibliothèques associées.

Des collections modestes ne nécessitent pas l'emploi de bibliothécaire. Il est donc difficile d'obtenir des créations de poste pour gérer quelques centaines d'ouvrages et quelques dizaines de périodiques. Du coup, à l'instigation de la politique gouvernementale de lutte contre le chômage, les instances des Antennes universitaires et des IUT ont préféré recruter des vacataires (CES, CDD, Emploi-jeune) dont le niveau de rémunération est modeste, et, de plus, fait l'objet d'une aide financière de l'Etat. Cependant, ce personnel ne reçoit pas de formation. Il est souvent isolé, et marginalisé par les enseignants qui effectuent les acquisitions et renouvellent les abonnements⁵⁶.

Dès lors, le travail réalisé par la ou les personnes affectées dans la bibliothèque associée, dépend du degré d'investissement de chacun, ainsi que de sa capacité à l'autoformation. Dans certaines situations, les personnes pourraient recourir aux formateurs de la BU ou de la Médiathèque de leur ville. On peut également regretter que les " bibliothécaires " de chacun des sites délocalisés ne se réunissent pas davantage pour

⁵⁶ On peut aussi estimer qu'en l'absence de personnel bien formé, les enseignants ont été obligés d'intervenir dans la gestion des collections de l'établissement dans lequel ils donnent des cours.

échanger des informations, et se répartir des domaines de compétence bibliothéconomique afin d'éviter que toutes les personnes suivent les mêmes formations, dans l'hypothèse où une planification serait envisagée dans ce domaine⁵⁷.

Tableau N° 37 : le personnel disponible dans les bibliothèques associées des sites délocalisés

Bibliothèques des sites délocalisés	Béné-volat	Personnel titulaire filière et ETP en %	Personnel non titulaire	Formation en bibliothéconomie
bibliothèque IMEP-CUEJ de BOURGES	0	Personnel municipal : 1 assistant qualifié de conservation des bibliothèques, 100% ETP, 1 adjoint administratif (10h30 par sem)	0	formation en bibliothéconomie pour l'assistant
Antenne scientifique (BOURGES)	0	1 adjoint administratif 50% ETP	1 CES 50% ETP	sans formation en bibliothéconomie
IUT de BOURGES	0	1 personne (B, ASU, 80% ETP) 2 magasiniers (C, 100% ETP)	0	pas de formation
Ecole de Droit (CHARTRES)	0	1 adjointe administrative employée municipale, 50% ETP		pas de formation
Antenne scientifique (CHARTRES)	0	0	1 emploi-jeune 100% ETP	formation de bibliothécaire au CNED
IUT de CHARTRES	0	0	1 emploi-jeune, 100% ETP	pas de formation
CESU de CHATEAUROUX	?	1 personne (filière administrative) 2 agents	0	?
IUT de CHATEAUROUX	?	0	1 CES 100% ETP	pas de formation
IUT (ISSOUDUN)	0	0	1 CES (50% ETP) 1 CDD (90% ETP)	pas de formation

A l'issue de cette enquête et des résultats auxquels elle a donné lieu, il convient d'ajouter qu'il m'a fallu sélectionner certaines questions qui me semblaient essentielles. Ainsi, le contenu des fiches signalétiques n'a pas été totalement exploité. Aussi, faute d'avoir pu traiter toutes les données que j'ai pu recueillir, je ne peux que conseiller au lecteur de s'y reporter.

⁵⁷ Seule la responsable de la bibliothèque de l'IUT de BOURGES fait partie d'un groupe informel de professionnels en poste dans les centres de documentation des IUT d'Ile de France et du Centre.

Conclusion

L'enquête a montré que la dispersion des budgets documentaires consécutive à la multiplicité des structures universitaires entraînait un éparpillement des collections. Les ressources financières dont disposent les bibliothèques de recherche dépendent de la nature des travaux réalisés et du nombre de personnel affecté dans les laboratoires, mais la plupart de ces centres de documentation connaissent une diminution des crédits de recherche.

La majorité des bibliothèques de recherche détiennent des fonds documentaires inaccessibles aux usagers extérieurs au laboratoire ou à l'équipe de chercheurs, parce que les collections ne sont pas signalées dans un catalogue collectif et que les enseignants-chercheurs souhaitent utiliser les documents qu'ils ont acquis selon des modalités de consultation privilégiées. Le public de ces bibliothèques est restreint. Il est majoritairement composé d'enseignants. Mais quelques étudiants, engagés dans des travaux de recherche (maîtrise, stage professionnel, DEA, thèse) y ont également accès. Les collections disponibles sont souvent riches, mais l'utilisateur ne peut les connaître systématiquement.

Les collections des bibliothèques d'études du campus sont également constituées par les enseignants. En effet, le personnel disponible est rarement formé et accomplit essentiellement des tâches d'accueil et de prêt. Le nombre d'ouvrages et de périodiques est limité, et les étudiants doivent compléter leurs informations en utilisant les collections de la BU. A cet égard, certains enseignants envoient des formulaires de demande d'acquisitions aux conservateurs de section afin qu'ils mettent à la disposition des étudiants les documents qu'ils recommandent.

Par ailleurs, ces bibliothèques d'études sont souvent davantage des salles de travail pour les étudiants qui disposent d'un certain nombre de documents que de véritables bibliothèques. Cependant, si les enseignants-chercheurs ont accès depuis leur bureau au réseau de cédéroms et à l'Internet, voire à des bases de données, les usagers étudiants des bibliothèques associées disposent de salles informatiques pour consulter des sites sur Internet, et ce, en particulier, dans les Ecoles d'Ingénieurs et à l'IUT. Néanmoins, seule la BU fournit un accès au réseau de cédéroms aux étudiants de première année qui souhaitent utiliser cette documentation électronique.

Les services fournis dans les bibliothèques associées des sites délocalisés restent inférieurs à ceux dont bénéficient les usagers du campus d'ORLEANS. En règle générale,

le nombre de documents disponibles est faible, et le volume d'accroissement annuel reste réduit, compte tenu des budgets de documentation fournis par le SCD. En outre, les ressources documentaires sont réparties dans trois établissements distincts à BOURGES et à CHARTRES, et l'IUT de CHATEAUXROUX dispose de deux sites. Par ailleurs, les enseignants comme les étudiants n'ont pas accès au réseau de cédéroms du SCD, ce qui constitue un handicap important concernant l'accès à l'information.

Par ailleurs, la présence systématique de personnel dans les bibliothèques des sites délocalisés n'implique pas une centralisation de la gestion des fonds acquis au sein d'une entité universitaire, puisque les enseignants jouent un rôle fondamental dans les commandes d'ouvrages et se réservent de la documentation sans fournir à la "bibliothécaire" la liste des ouvrages et des périodiques disponibles dans les Départements. Qui plus est, ces personnes sont souvent des vacataires (CDD, emploi-jeune, CES). En outre, si ce n'est lorsqu'il s'agit de personnel fourni par la Médiathèque de la ville en question, les personnes affectées dans ces bibliothèques associées n'ont pas reçu de formation dans le domaine de la bibliothéconomie.

Ainsi, l'analyse de la situation des bibliothèques associées comporte implicitement des enseignements qui m'ont conduit à définir un projet adapté de développement de la politique de collaboration documentaire du SCD. Ce sont ces propositions qui font l'objet de la partie suivante.

TROISIEME PARTIE : les objectifs et les modalités de la coopération entre les bibliothèques associées et la bibliothèque universitaire

Introduction

La mise en place d'un réseau destiné à développer une politique documentaire entre les partenaires et les responsables des collections doit s'inscrire dans une logique de services adaptés à la situation de chaque entité. Dans ce contexte, le rôle dévolu au SCD doit consister à élaborer des projets et à les mettre en œuvre tout en suscitant la concertation.

La prise en compte des besoins des usagers permettrait à chacune des parties d'aplanir les incompréhensions et les divergences d'idée. Cependant, sans une implication des instances universitaires, la Directrice du SCD ne pourra mener à bien une opération de mise en réseau qui suppose un esprit de collaboration. A cet égard, il est indispensable de définir ensemble les objectifs à atteindre et que les partenaires mettent en application les modalités de réalisation du projet.

Les objectifs du SCD consistent, en premier lieu, à fournir un catalogue collectif de toutes les ressources documentaires disponibles à l'Université d'ORLEANS. Il est, en effet, essentiel de localiser la documentation afin de mettre en place une politique des acquisitions cohérente. En outre, dans le cadre de la mise en place du Système Universitaire, le SCD doit contribuer à fournir une base bibliographique exhaustive. Cependant, le signalement des collections ne constitue qu'un des services mis en œuvre par la DAG. En effet, le développement d'un Système d'Information (SI) et du site Web du SCD représentent le deuxième élément essentiel du dispositif documentaire.

Ces opérations de coopération supposent la concertation et la communication entre les partenaires. A cet égard, il est essentiel d'assurer un équilibre entre la position centrale des sections de la BU et la situation de proximité des bibliothèques associées insérées dans les composantes universitaires. Sans l'accord du corps enseignant, et surtout sans son implication réelle dans la politique documentaire définie en commun, aucun projet ne pourra être réalisé. En effet, les enseignants devront renoncer à leur autonomie de gestion de leur collection, et il sera indispensable de mettre en place un service de coordination

visant à rationaliser et à optimiser les tâches. Aussi, faut-il garantir aux responsables des bibliothèques associées la qualité des services proposés par le SCD et prendre en compte leurs intérêts.

Dès lors, le SCD peut proposer plusieurs modalités de coopération documentaire adaptées aux souhaits et aux besoins des usagers des bibliothèques associées. Le terme de réseau documentaire recouvre en fait trois types de coopération : une mise en réseau comportant un catalogage partagé, le catalogage des collections avec une mise à jour effectuée par un catalogueur d'une section de la BU, un soutien technique émanant des services de la BU. Etant donné la nature et la diversité des bibliothèques associées du SCD, la mise en place du réseau documentaire suppose la réalisation d'opérations variées qui tiennent compte des souhaits des responsables de ces centres de documentation. Le SCD doit également veiller à fournir aux bibliothèques associées des sites délocalisés des services adaptés à leur situation. A cet égard, il serait d'ailleurs souhaitable de rassembler les fonds documentaires disponibles dans chacune des villes et surtout de collaborer plus étroitement avec la bibliothèque municipale de BOURGES, CHATEAUROUX et CHARTRES.

Certes, ces opérations d'organisation documentaire restent lourdes à gérer pour le SCD, mais elles favoriseront le développement d'un réseau selon des modalités de collaboration que seuls les services de la DAG et les sections de la BU peuvent mettre en œuvre. En effet, le faible volume des fonds, par ailleurs dispersés dans les laboratoires et les Départements des composantes universitaires, l'insuffisance de la formation des responsables de bibliothèque, les problèmes budgétaires liés, en partie, à l'éparpillement des structures et à la multiplicité des établissements obligent le SCD à développer une politique documentaire globale et surtout à la mettre en œuvre en utilisant les ressources humaines et les moyens techniques de la Direction des Affaires Générales et des sections de la BU.

La coopération avec les bibliothèques associées scientifiques et technologiques est, en particulier, un enjeu essentiel correspondant à la nature de l'Université d'ORLEANS. A cet égard, la construction d'un bâtiment pour la section des Sciences de la BU doit être réalisée en concertation avec les enseignants-chercheurs, ce qui permettrait de négocier les modalités de la collaboration avec les bibliothèques associées. Ce projet doit également permettre de renforcer ou de favoriser la concertation avec les institutions scientifiques qui disposent d'une documentation importante (CNRS, BRGM, INRA...). Il est en effet

indispensable de préparer la mise en place d'un réseau documentaire plus vaste dont la vocation est de coordonner les activités documentaires de toutes les entités scientifiques et technologiques de l'agglomération orléanaise. Les usagers bénéficieraient ainsi d'un réseau comportant un catalogue collectif exhaustif, qui serait en outre enrichi par des documents numérisés, l'accès au réseau de cédéroms, des informations et d'autres services disponibles sur le site Web du SCD. Ces opérations favoriseraient une dynamique de coopération documentaire qui positionnerait le SCD au cœur du réseau local ainsi structuré.

Afin de susciter un esprit de concertation, il est important de favoriser la communication entre les partenaires pour définir ensemble des principes de coopération qui induisent un engagement durable des participants dans le cadre d'une politique documentaire. Il est aussi essentiel d'élaborer une stratégie de mise en place de services selon une planification par étapes, et en fonction des contraintes institutionnelles, budgétaires, et humaines des contractants (BU, bibliothèques associées, CNRS).

Puis, nous présenterons les opérations qui peuvent être réalisées. A cet égard, la mise en réseau et le développement du SI ainsi que du site Web du SCD induisent un accroissement considérable des services proposés à l'utilisateur, et constituent peut-être la meilleure solution pour développer une coopération documentaire, au delà des clivages entre les enseignants et les professionnels des bibliothèques.

A-La stratégie de développement de la collaboration

1-L'Information et la Communication : un enjeu capital préalable à tout mode de coopération

Le développement de la politique de coopération documentaire suppose que le projet présenté par la Directrice du SCD emporte l'adhésion des responsables des bibliothèques associées et du corps enseignant. Aussi, la Direction des Affaires Générales doit-elle veiller à susciter des relations régulières avec tous les partenaires impliqués dans ce projet afin de dégager des objectifs communs.

a-Les objectifs et les modalités de la concertation

Comme l'a souligné la Directrice du SCD dans son rapport d'activités, il est indispensable d'informer les partenaires sur les outils de coopération documentaire afin de cerner au plus près les besoins des usagers et d'intégrer les suggestions ainsi que les remarques des enseignants dans les projets.

Aussi, les responsables de la BU et de l'équipe de coopération de la DAG doivent informer leurs interlocuteurs, les impliquer dans les opérations et promouvoir des relations régulières avec les enseignants, les responsables des composantes universitaires ainsi que les représentants des institutions qui participent au projet de collaboration. De la qualité de la politique de communication dépend la réalisation de toute opération. En effet, il est indispensable de susciter une culture d'échange d'informations et de concertation entre les professionnels des bibliothèques et les usagers des bibliothèques associées, en particulier les enseignants-chercheurs.

Aussi, serait-il souhaitable de mettre en place une équipe¹²⁷ composée d'une ou deux personnes au sein de la DAG du SCD. Elle serait chargée de rencontrer ou de contacter régulièrement les interlocuteurs nommés par le Directeur de chaque composante universitaire. En effet, il serait nécessaire que les instances des composantes universitaires décident d'affecter une personne relais au sein de chaque structure. Son rôle consisterait à collecter des informations sur les besoins documentaires des usagers (en particulier des chercheurs), à informer les personnes sur les modalités d'abonnement aux cédéroms et aux nouveaux produits électroniques, ainsi qu'à effectuer le suivi des collections (catalogage des acquisitions) et des propositions d'achat émanant des enseignants.

Par ailleurs, cette équipe serait également chargée de réaliser des enquêtes sur les besoins documentaires des usagers dans le domaine des ressources électroniques. Elle procéderait à l'étude des réseaux que les chercheurs se sont constitués pour obtenir la fourniture d'articles en dehors du PEB (statistiques des revues demandées, organisation de la répartition des demandes de fourniture de documents entre le PEB et l'INIST, dans le cadre d'un rapprochement avec le CNRS).

¹²⁷ Ce type de tâche ne constitue qu'un des aspects du travail réalisé par l'équipe de coordination des bibliothèques associées.

Elle étudierait aussi les modalités de coopération à mettre en place avec des institutions disposant de ressources documentaires comme le CNRS, le BRGM, l'INRA, et la Médiathèque d'ORLEANS. Elle veillerait à nouer des relations régulières avec les directeurs des bibliothèques municipales des sites délocalisés afin de coordonner les projets qu'ils développent aux opérations entreprises par le SCD.

L'objectif d'une politique de communication consiste à susciter une concertation et à définir ensemble les modalités de mise en oeuvre d'un réseau¹²⁸ documentaire. En informant ses partenaires et en diffusant des propositions de coopération documentaire auprès de tous les établissements susceptibles d'être intéressés par la mise en place d'un réseau, le SCD prépare le développement d'opérations de collaboration. En effet, il est essentiel que les propositions et les moyens dont dispose le SCD soient connus de tous. L'ignorance du fonctionnement et des activités du Service Commun de la Documentation favorise au contraire une attitude d'autonomie de la part des responsables de bibliothèque.

Dès lors, il conviendrait d'organiser régulièrement des réunions avec les partenaires du SCD. Dans les sites délocalisés, il serait souhaitable que les représentants des collectivités territoriales et tous les responsables des Antennes universitaires et des IUT élaborent ensemble un projet cohérent et structuré, sous la conduite de la Directrice du SCD.

En outre, afin de familiariser et de renforcer le rôle du SCD comme interlocuteur privilégié des composantes universitaires dans le domaine des ressources documentaires, l'équipe de la coopération de la Direction des Affaires Générales serait chargée de diffuser les informations relatives à des opérations de coopération en éditant un bulletin.

b-La création d'un bulletin d'informations du SCD

Outre les réunions dont les modalités seraient définies avec les partenaires, l'équipe de coopération serait chargée de constituer et de diffuser un bulletin d'informations sur support papier. Il pourrait également être disponible sur le site Web du SCD actuellement en cours de réalisation.

¹²⁸ J'utilise le terme de réseau pour désigner une organisation documentaire à laquelle participent plusieurs bibliothèques. Dès lors, un réseau n'induit pas forcément la mise en place d'un dispositif informatique.

Ce bulletin pourrait comporter des informations sur la politique documentaire menée dans chaque domaine d'acquisition, les produits électroniques ainsi que les revues électroniques payantes proposées par les fournisseurs (prix, caractéristiques et contenu). A ce sujet, une compilation des revues sur les NTIC et les bases de données destinées aux chercheurs, comme, par exemple, Netsources, permettrait de développer les relations avec les chercheurs auxquels les fournisseurs de documentation électronique font régulièrement des propositions d'abonnements.

Par exemple, le responsable du GREMI, localisé à l'ESPEO, souhaite s'abonner à plusieurs périodiques électroniques. Une société lui a proposé un bouquet de six revues électroniques scientifiques dont deux seulement lui seraient vraiment utiles. Il estime que le SCD pourrait envisager un abonnement au bouquet de ces six revues dans la mesure où les Centres de recherche du campus pourraient être intéressés par les autres périodiques électroniques du bouquet. Un seul abonnement coûte 20 000 Fr par an et six revues électroniques en bouquet ne coûtent que 40 000 Fr. Aussi, suggère-t-il que l'abonnement soit géré par le SCD dont le rôle consisterait à fédérer les ressources budgétaires en obtenant une participation financière des laboratoires intéressés par ce bouquet. En outre, le Directeur du GREMI souhaite aussi disposer, dans son laboratoire, d'un accès à la version électronique des revues scientifiques généralistes. A cet égard, les informations relatives à la mise en place d'un consortium pour la consultation des périodiques électroniques doivent être diffusées auprès des chercheurs. Dès lors, Le SCD joue un rôle d'intermédiaire au service des usagers et fournit à ces derniers une analyse des enjeux et des modalités de ce projet de fédération de SCD qui vise à garantir un accès à un vaste choix de périodiques électroniques.

Ce bulletin pourrait également comporter des informations sur les opérations réalisées par le SCD (état de la politique de coopération avec les bibliothèques associées, projets informatiques, prestations du PEB, commentaires sur l'évolution du SU). Il favoriserait aussi la diffusion d'informations sur les dernières parutions dans un domaine ou une série de domaines scientifiques, ainsi que la liste des dernières acquisitions (documentation de recherche) effectuées dans les sections de la BU, voire dans les bibliothèques associées. Les enseignants-chercheurs disposeraient de données sur l'édition électronique et traditionnelle et pourraient ainsi collaborer à la gestion des commandes en relation avec les conservateurs de section.

L'équipe de coopération veillerait à adapter le contenu du bulletin d'informations en fonction des publics. En effet, on pourrait concevoir un bulletin à l'usage des enseignants-chercheurs et un bulletin spécifique aux besoins des étudiants dans lequel seraient présentées des informations sur la formation et les acquisitions récentes dans le domaine de la pédagogie. Le site Web du SCD pourrait diffuser ces bulletins, ce qui n'exclut pas par ailleurs la publication sur support papier.

En créant ces outils de communication, et en organisant des réunions et de fréquentes relations avec les usagers, il serait plus aisé de faire comprendre aux enseignants-chercheurs les objectifs, les avantages et les contraintes relatifs à la mise en place d'une coopération documentaire.

Enfin, le service de coopération de la DAG pourrait être chargé de la diffusion en interne des informations sur les opérations menées par le SCD afin de susciter le travail en commun au lieu de laisser la logique de section l'emporter.

La mise en place de cette politique de communication et de concertation permettrait de dégager des objectifs communs et de définir une planification des modalités de réalisation des opérations de collaboration documentaire.

2-Les moyens et les modalités de la coopération

En effet, la finalité de la stratégie de communication consiste à susciter un esprit de concertation entre les responsables des bibliothèques de l'Université d'ORLEANS. A cet égard, les enquêtes menées auprès des chercheurs ont permis de définir des principes de coopération documentaire et de préciser les moyens mis en œuvre par les partenaires pour les mettre en application. Cependant, ces principes n'emportent pas l'adhésion de tous les enseignants, ni de certains « bibliothécaires ». Aussi, faut-il veiller à proposer aux chercheurs des services de qualité qui justifient le renoncement de certaines prérogatives en terme d'autonomie documentaire dont ils bénéficiaient jusqu'à présent.

a-Les principes et les propositions de coopération

Des chartes documentaires ont été élaborées et sont actuellement en cours de validation, excepté en ce qui concerne la charte scientifique. A cet égard, il sera nécessaire

de la modifier et de l'adapter aux besoins des responsables et des usagers des bibliothèques associées de Sciences.

Cependant, ces documents qui établissent en particulier des principes sur la répartition des acquisitions entre les sections de la BU et les bibliothèques de recherche ne sont utiles qu'après la mise en œuvre du signalement de toutes les collections disponibles à l'Université. Qui plus est, les chartes resteront lettre morte si les relations entre les conservateurs de section et les enseignants ne sont pas animées d'un esprit de coopération documentaire.

A cet égard, il serait indispensable de revoir l'organisation du circuit du livre à la BU afin de fournir un service plus rapide aux enseignants. Actuellement, les acquisitions effectuées dans la section des Sciences sont réalisées selon les modalités suivantes : une ou deux fois par an, le conservateur envoie des formulaires de demandes d'acquisition aux enseignants. Il effectue en effet deux commandes annuelles, ce qui risque de dissuader les enseignants qui ont besoin rapidement d'un document de confier des commandes au conservateur.

Il est vrai que le budget documentaire d'ouvrages de cette section demeure faible et ne permet pas de développer une politique d'acquisitions en direction des chercheurs. C'est pourquoi le signalement de toutes les ressources universitaires dans le catalogue collectif permettrait de mieux répartir les achats documentaires entre la section des Sciences de la BU et les bibliothèques de recherche. En outre, les enseignants s'investiraient davantage dans une politique documentaire si les commandes d'ouvrages étaient plus fréquentes. Aussi, est-il indispensable de réorganiser le circuit du livre afin de fournir aux enseignants un service de commande rapide et efficace. Il pourra être ensuite plus aisé de proposer à certains responsables de bibliothèques associées d'effectuer les commandes de documentation à leur place. Il me semble en effet important d'habituer les enseignants à une logique de centralisation des commandes. Aussi, il faudrait réaliser une expérience avec quelques bibliothèques associées dont les responsables confieraient les acquisitions d'ouvrages, pendant une année, à la section des Sciences de la BU, avant d'étendre ce dispositif de centralisation des commandes.

Cependant, il n'en reste pas moins vrai que les enseignants ne trouveront un intérêt à participer à une politique documentaire que si les sections sont capables de proposer des

ouvrages et surtout des abonnements en plus grand nombre, notamment à la section des Sciences.

En outre, afin d'adapter les principes des chartes documentaires de section aux situations concrètes de chaque centre de documentation, une convention signée entre la Directrice du SCD et le responsable de la bibliothèque associée doit permettre de préciser les opérations et les services fournis par les deux partenaires. A cet égard, il serait indispensable d'élaborer une convention portant sur l'ensemble des ressources documentaires (ouvrages, périodiques, documentation électronique), et non seulement sur le signalement des collections. Le responsable de la bibliothèque associée définirait les modalités des opérations proposées par le SCD sur la base de "prestations" minimales, comme, par exemple, le catalogage des collections. La convention suppose aussi la transmission des informations relatives au fonctionnement de la bibliothèque associée (public, budget, acquisitions, abonnement, matériel, personnel).

Les avantages de la coopération pour les chercheurs et les étudiants sont clairement établis et précisés dans la convention. Ils consistent à garantir des services pour tous les usagers, mais dont les modalités de réalisation tiennent compte des besoins spécifiques et des contraintes propres à l'établissement dans lequel est insérée la bibliothèque, soit :

-la localisation de toutes les collections d'ouvrages dans le catalogue collectif du SCD et le Pancatalogue. Les cédéroms et les bases de données en ligne sont également indiqués au conservateur de section. Avec l'accord du chercheur, ils pourraient être signalés dans les pages consacrées aux bibliothèques associées sur le site Web du SCD.

Les modalités de signalement des fonds précisent les conditions de consultation des documents et le public d'usagers privilégiés afin de restreindre les possibilités d'accès à la documentation de recherche aux chercheurs, selon le souhait des enseignants. Néanmoins, il est indispensable de permettre à tous les usagers susceptibles de consulter les fonds de recherche, ce qui représente un public limité, d'avoir accès à ces collections. Aussi, faudrait-il garantir aux étudiants qui réalisent des travaux de recherche la possibilité de consulter ces fonds. Dès lors, un document localisé dans une bibliothèque pourrait ainsi être consulté sur place, dans la bibliothèque associée, ou à la BU.

-la coopération dans le domaine des acquisitions documentaires (envoi régulier de formulaires de propositions d'achat aux enseignants et réponses personnalisées sur les commandes effectuées par le SCD). A cet égard, contrairement à ce que certains

professeurs ont trop souvent tendance à croire, l'objectif ne consiste pas à supprimer systématiquement les doublons, mais à définir avec les enseignants le nombre d'exemplaires nécessaire à l'usage des chercheurs spécialisés dans une discipline. En outre, cette opération qui vise néanmoins à limiter les doublons permettrait d'effectuer des économies budgétaires et de réaffecter une partie des crédits de recherche ainsi dégagée vers les documents électroniques ou d'autres documents traditionnels. Par ailleurs, la mise en place d'un consortium pour l'accès aux périodiques électroniques¹²⁹ risque de supprimer les conflits au sujet des doublons tout en nécessitant une fédération des budgets documentaires des bibliothèques de recherche. Cependant, il faudrait que le SCDU d'ORLEANS s'engage à faire partie de ce consortium qui est en cours de constitution.

-les modalités d'accès à la documentation : il est important de les établir clairement en précisant les horaires d'ouverture de la bibliothèque associée et les conditions de consultation des documents, ainsi que la possibilité d'effectuer des photocopies. Dans le cas des bibliothèques de laboratoire, une personne de l'établissement, qui n'est pas forcément le responsable des collections, sera désignée et ses coordonnées fournies au conservateur de section. Dans le cadre de la mise en place des pages sur les bibliothèques associées du site Web du SCD, il serait utile que les usagers sachent quel enseignant ou personnel administratif contacter pour accéder à la documentation disponible dans un laboratoire.

-le soutien technique pour la gestion des fonds : en effet, la BU doit affirmer sa compétence dans ce domaine. On a déjà vu qu'une centralisation de la gestion des commandes d'ouvrages des bibliothèques associées pourrait être effectuée à la BU, mais les sections peuvent également fournir des informations sur les méthodes de classement et de rangement de la documentation, assister les enseignants lors d'opérations de désherbage des collections¹³⁰, et procéder à la constitution de fichiers, dans l'hypothèse d'un refus d'intégrer les collections dans le catalogue collectif.

-la gestion du PEB : il est indispensable d'établir une liste de tous les abonnements, y compris les abonnements personnels, disponibles dans les composantes de l'Université d'ORLEANS. Ce fichier serait envoyé aux enseignants au moyen de la messagerie électronique avant d'être disponible en intranet, lorsque ce réseau sera installé.

¹²⁹ Cf : REIBEL, Iris. 2000. Un consortium : la panacée ? non, mais quel progrès ! *Arabesques*, 2000, n° 17.

¹³⁰ A cet égard, les sections pourraient récupérer des fonds « morts » de recherche, dont les chercheurs voudraient se « débarrasser » en raison de l'exiguïté des locaux dans les UFR et les Départements.

En outre, dans le cadre de la mise en place du site Web du SCD, un service de commande d'articles pourrait être proposé à certains usagers, en particulier dans les sites délocalisés. Actuellement, la messagerie électronique permet à l'enseignant d'envoyer les références d'un document aux bibliothécaires affectés au PEB dans les sections de la BU. Cependant, ce service semble peu connu, et, qui plus est, la responsable du PEB à la section des Sciences doit recopier ces références sur un formulaire, ce qui représente une tâche supplémentaire. Sur le site Web ou dans le cadre d'un intranet, le formulaire serait affiché et l'enseignant le remplirait lui-même. Il suffirait de l'imprimer pour garder la preuve de la demande de l'utilisateur. Dans les sites délocalisés, les enseignants et les responsables des bibliothèques auraient également accès à ce service sur le site Web du SCD.

-les garanties de connexion au réseau de cédéroms et la maintenance technique.
Certains enseignants ont déploré les difficultés de connexion aux cédéroms en réseau. La mise en place du logiciel METAFRAME facilitera la consultation de ces produits électroniques. Cependant, la question des licences de site et du nombre de connexion simultanée se pose avec acuité. L'augmentation du nombre de PC connectés au réseau et la nécessité de favoriser l'accès aux cédéroms depuis les sites délocalisés supposent de fédérer les budgets documentaires et d'obtenir des ressources financières supplémentaires afin d'acquérir de nouvelles licences de site, ou, à tout le moins, une licence pour les Antennes de BOURGES.

-la formation des usagers à la recherche documentaire et à l'utilisation des cédéroms ainsi que la formation des responsables de bibliothèque et du personnel par le SCD. En relation avec le service de la formation de la Direction des Affaires Générales, une planification des formations adaptées aux besoins des usagers doit être établie dans certaines bibliothèques associées.

En ce qui concerne les bibliothèques des sites délocalisés, il serait utile d'organiser des séances de formation complémentaires pour les responsables de bibliothèque qui le souhaitent et d'évaluer les opérations de formation à l'utilisation de l'Internet ainsi que des cédéroms réalisées actuellement dans ces centres de documentation. Sous l'instigation de la personne chargée de coordonner les actions de formation à la DAG du SCD, ces " bibliothécaires " des sites délocalisés définiraient le contenu des séances de recherche documentaire avec le concours du corps enseignant disponible dans l'établissement. Si, comme il est prévu, les usagers peuvent accéder au réseau de cédéroms, il sera

indispensable de former les responsables de ces bibliothèques associées à l'utilisation de certains d'entre eux, notamment dans le domaine scientifique. Dès lors, grâce à l'utilisation des cédéroms bibliographiques scientifiques, le nombre de demandes de fourniture d'articles provenant des usagers des sites délocalisés pourrait augmenter.

Ainsi, la convention passée entre la Directrice du SCD et le responsable de la bibliothèque associée définit l'engagement des contractants sur le plan des ressources humaines, du matériel et de la contribution budgétaire de chaque partenaire.

Dans certains cas, il serait souhaitable que les négociations concernent l'ensemble des partenaires d'un établissement. Ainsi, à l'IUT d'ORLEANS, il serait utile de réunir les Directeurs de l'établissement et des cinq Départements ainsi que la " bibliothécaire ". C'est en effet l'ensemble des acteurs de la structure qui doivent s'engager, et non l'un ou l'autre. De même, à défaut d'engagements de l'UFR, le Directeur de Département et les responsables de bibliothèques qui en dépendent doivent définir une position commune, et se constituer en interlocuteur cohérent face au SCD.

Les réunions préalables à la signature de la convention sont destinées à traiter de tous les sujets (NTIC, modalités de consultation, rétroconversion et catalogage courant, centralisation des commandes). Elles permettent d'ouvrir des perspectives sur le long terme et précisent une planification des opérations à mener, même si des vacataires sont employés pour les réaliser. A cet égard, il faudra peut-être remettre en cause l'organisation documentaire et la répartition des collections dans plusieurs bibliothèques associées.

En effet, le développement de la coopération documentaire conduit à poser la question de la structuration de certaines bibliothèques associées du campus et des sites délocalisés.

b-L'organisation structurelle des bibliothèques associées

C'est en effet une des dimensions essentielles du problème. Plusieurs scénarios peuvent être esquissés. Ils n'emporteront que difficilement l'adhésion des responsables des bibliothèques associées et des enseignants qui tiennent à conserver une bibliothèque de proximité, si modeste soit-elle. A cet égard, il ne s'agit pas de priver les chercheurs de leurs collections, mais de les inciter à rassembler des ressources documentaires dispersées tout en procédant au désherbage des fonds.

Néanmoins, cette démarche suppose une concertation et des arguments solidement étayés qui soient jugés convaincants par les instances universitaires (présidence, Direction de l'UFR, des Départements, des IUT, des Ecoles, des laboratoires). En effet, la dispersion des collections et des crédits documentaires ainsi que l'absence de personnel ou un personnel insuffisamment formé, posent avec acuité la question de la « viabilité » de certaines bibliothèques associées du campus, et en particulier de bibliothèques d'étude. Par ailleurs, trop de petites bibliothèques associées de recherche ne disposent que de quelques centaines d'ouvrages et de quelques abonnements, souvent dispersés dans les mêmes locaux.

Aussi, dans le cadre de la construction d'un bâtiment pour la section des Sciences, il serait judicieux de réfléchir aux services adaptés que la BU de Sciences pourrait offrir à certains usagers en échange de la disparition de leur bibliothèque de proximité et de l'intégration de leurs collections. En effet, les fonds des bibliothèques d'études de l'ESEM et de l'IUT d'ORLEANS pourraient être transférés dans les locaux de la nouvelle BU. A l'ESPEO, l'absence de bibliothèque d'études priverait les élèves de documentation. Le Directeur des études de cette Ecole d'ingénieurs envisageait de disposer sur une table, près de la salle informatique, des " ouvrages de base enchaînés " ! Le responsable de la section des Sciences à la BU ne pourrait-il pas développer un fonds pour ces étudiants ?

Ces établissements participeraient financièrement à l'enrichissement de ces fonds qui pourraient être disponibles dans des espaces distincts, dans la BU. L'objectif est d'offrir aux étudiants des collections complètes dans un seul bâtiment, ainsi que de cataloguer la documentation acquise sur les crédits de l'IUT et des Ecoles d'ingénieurs. Il en va de même pour la bibliothèque du CAPES des Sciences de la Vie et de la Terre qui pourrait faire l'objet d'un dispositif d'accueil spécifique¹³¹.

Les enseignants sélectionneraient les documents à acquérir, mais la commande et la gestion des ouvrages ainsi que des abonnements serait directement effectuées par la section des Sciences de la BU ou un service spécialisé créé à cet effet.

Par ailleurs, un projet de construction d'un étage supplémentaire dans le bâtiment du Département de Mathématiques est à l'étude. L'agrandissement des locaux permettrait de réunir les bibliothèques de l'IREM et du Département de Mathématiques (MAPMO). Avec

¹³¹ L'enseignant qui gère ces collections reçoit des crédits documentaires de l'IUFM pour acquérir de la documentation.

des collections de 13 000 ouvrages environ et d'une cinquantaine de périodiques, le responsable de cette nouvelle bibliothèque pourrait envisager d'avoir accès au SIGB DYNIX, dans le cadre d'une division système. Actuellement, les collections de Mathématiques sont cataloguées dans la base TEXTO, mais la secrétaire de recherche qui effectue ce travail a indiqué que le contrat de maintenance du logiciel avait été annulé, parce qu'il était trop onéreux. Le SCD pourrait former au catalogage cette personne ou une documentaliste¹³² qui pourrait élargir son domaine d'activités à d'autres Départements de l'UFR de Sciences et procéder ainsi à la rétroconversion de plusieurs collections. Cette opération pourrait être effectuée avec le concours du conservateur de la section des Sciences de la BU.

Par ailleurs, la mise en place d'un Service Centralisé des Acquisitions (SCA) constituerait un facteur essentiel de structuration et de localisation des ressources documentaires, et favoriserait le développement d'une politique documentaire cohérente. Cependant, ce dispositif suppose que les enseignants renoncent à leur autonomie de gestion des crédits budgétaires et des crédits de recherche.

En effet, dans les IUT d'ORLEANS et des sites délocalisés comme à l'ESEM ou à l'ESPEO, ce sont les enseignants qui effectuent les acquisitions pour les collections des Départements comme pour les étudiants qui disposent d'une bibliothèque d'études. Le SCA de la BU effectuerait toutes les commandes de documents dont se prévalaient les enseignants et les chercheurs qui travaillent sur le campus, les catalogueraient et les mettraient à la disposition des usagers dans les bibliothèques d'études ou de recherche.

Cependant, l'expérience similaire réalisée au SCD de l'Université Lyon 3 en 1998 a montré que ce type de service était lourd à gérer, et que les enseignants souhaitaient obtenir rapidement le document commandé. Le SCA doit donc être un service distinct des sections. Son responsable doit être attentif au choix du fournisseur, le délai entre la commande et la réception de l'ouvrage devant être très réduit.

Néanmoins, ce service comporte des avantages indéniables, dont le catalogage à la source et la connaissance des nouvelles acquisitions effectuées par les enseignants. Dès lors, il serait possible de donner un contenu concret à la politique d'acquisitions.

¹³² Le directeur du Département de Mathématiques envisage en effet de recruter une documentaliste.

En ce qui concerne les bibliothèques des sites délocalisés, la dispersion des collections constitue un handicap important. En effet, les bibliothèques d'études de proximité disposent de collections insuffisantes et proposent ainsi des services réduits aux usagers, en particulier à CHARTRES. En outre, les Départements des Antennes et des IUT disposent de fonds qui ne sont pas signalés dans le catalogue collectif du SCD. Enfin, il n'est guère réaliste de mettre en place, dans ces bibliothèques, une division système du SIGB dont le coût est de 50 000 Fr et qui suppose un volume d'acquisitions et de prêt conséquents.

Par ailleurs, la stagnation, voire la diminution du nombre d'étudiants dans les sites délocalisés a des incidences sur les budgets documentaires que reçoivent les responsables de ces bibliothèques. A cet égard, nous avons constaté, dans la seconde partie, que l'augmentation des crédits documentaires dans les sites délocalisés restait inférieure à l'augmentation des budgets documentaires dont bénéficie la Bibliothèque universitaire. Peut-être, serait-il indispensable d'augmenter les droits de bibliothèques des usagers qui sont de 138 Fr actuellement. En effet, le service d'enseignement de proximité dont bénéficient les étudiants de BOURGES, CHARTRES, CHATEAUROUX et ISSOUDUN pourrait être "compensé" par une participation financière plus forte, en particulier dans le domaine des acquisitions.

Il serait également souhaitable de fédérer les ressources documentaires et les moyens budgétaires dont disposent ces bibliothèques associées des sites délocalisés. Du moins, le SCD doit inciter les responsables des Antennes scientifiques et des IUT à constituer une seule bibliothèque d'études. En effet, une bibliothèque de proximité suppose du personnel, et les collections modestes ne justifient pas de créer un poste de bibliothécaire.

Ainsi, à CHARTRES, trois bibliothèques sont gérées par deux emploi-jeunes et une adjointe administrative pour un ensemble de 2200 ouvrages et une trentaine de périodiques. Dans une seule bibliothèque, ces collections universitaires ainsi rassemblées pourraient être gérées par deux personnes, dont, au moins, un professionnel. Des usuels de culture générale pourraient être acquis pour le profit de tous les usagers. La responsable centraliserait également les commandes que les enseignants effectuent pour les Départements. Une division système pourrait être installée, car le volume d'acquisitions et de prêt serait suffisant pour justifier l'accès au SIGB.

Aussi, à la faveur de la création d'une Médiathèque à CHARTRES, serait-il utile de mettre en place une commission réunissant les responsables de l'Ecole de Droit, de l'IUT, de l'Antenne scientifique et de la Médiathèque. L'objectif consisterait à créer un espace au sein de la Médiathèque pour les étudiants et les chercheurs. En effet, est-il pertinent de maintenir une pluralité de bibliothèques de proximité aux collections et aux services restreints ? Ne serait-il pas envisageable de créer une seule bibliothèque universitaire intégrée au sein d'une Médiathèque disposant d'usuels et de collections complémentaires aux fonds documentaires de l'IUT et des Antennes ? La dernière solution aurait l'avantage de justifier la mise en place d'une division système à partir du SIGB DYNIX. En outre, le PEB et les commandes de documents pourraient être centralisés et organisés de façon cohérente. Le catalogage des collections universitaires disponibles à CHARTRES serait exhaustif, et il serait possible de recruter une " bibliothécaire " compétente pour la gestion de ces collections. Il va de soi qu'une commission documentaire réunissant la bibliothécaire et les enseignants serait constituée. Une autre hypothèse consisterait à créer une BU de Sciences sur le modèle du projet élaboré à BOURGES.

En effet, à BOURGES, le projet de construction d'une bibliothèque intégrée de Sciences pour l'IUT, l'Antenne scientifique, voire l'ENSIB, est à l'ordre du jour. La fédération des ressources budgétaires permet de regrouper les collections et les services, ainsi que de mettre en place une division système pour assurer un accès aux modules du SIGB DYNIX (prêt, catalogage, OPAC). Le recrutement de personnel professionnel est désormais possible, et, actuellement, la Directrice du SCD envisage d'obtenir la création d'un poste de conservateur pour la direction de la BU de Sciences. Cette personne serait également chargée de développer des opérations de coopération documentaire avec l'ensemble des bibliothèques associées des sites délocalisés.

A CHATEAURoux, les collections disponibles au CESU sont cataloguées dans la base VUBIS de la Médiathèque. D'ailleurs, une partie de ce fonds est disponible dans la bibliothèque municipale où 1300 ouvrages du CESU peuvent être empruntés. En revanche, à cause de la faiblesse de l'offre documentaire, les 2800 titres disponibles dans la bibliothèque du CESU sont à consulter sur place, ainsi que 50 périodiques et trois cédéroms.

Par ailleurs, les fonds de la bibliothèque de l'IUT de CHATEAUROUX sont également bien modestes : 600 ouvrages et une quarantaine de périodiques. Mais, les usagers peuvent consulter 16 cédéroms en monoposte.

Aussi, étant donné la faiblesse des collections proposées aux usagers, serait-il utile de rencontrer le Directeur de la Médiathèque de CHATEAUROUX pour réaliser des opérations documentaires communes, dans le domaine de la politique d'acquisitions, du catalogage des collections et de la formation du personnel des bibliothèques associées. La centralisation des commandes pourrait être mise en place à la Médiathèque afin de procéder au catalogage à la source des documents. A ce sujet, il serait nécessaire que les usagers de la bibliothèque de l'IUT puissent accéder à l'OPAC de la Médiathèque.

Les propositions de collaboration effectuées par la Directrice du SCD en direction de la Médiathèque et de la Municipalité de CHATEAUROUX favoriseraient l'élaboration d'un projet commun qui pourrait être ainsi mieux défendu auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir un budget supplémentaire d'acquisitions.

La responsable de la bibliothèque de l'IUT d'ISSOUDUN pourrait participer à ce réseau documentaire.

Néanmoins, ces actions qui visent à structurer un réseau local de bibliothèques doivent être accompagnées par la mise en place de l'accès au réseau de cédéroms du SCD. La question n'est pour l'instant guère résolue.

En outre, le SCD doit inciter les responsables des bibliothèques associées de chaque site délocalisé à se rencontrer afin d'échanger des informations. Dans l'hypothèse où une personne de chaque ville serait formée, cette dernière pourrait transmettre ses compétences à ses collègues.

Il est également possible d'imaginer le développement d'une collaboration transversale plus étroite entre les responsables de bibliothèque d'un établissement comparable. A cet égard, les responsables des bibliothèques d'IUT semblent isolés, alors qu'ils pourraient se concerter afin de mieux cerner les besoins des usagers.

Il est certain que ce type de démarche visant à remettre en cause le modèle organisationnel actuel suppose l'implication des instances universitaires. Les conservatismes risquent d'enterrer des projets de rassemblement de collections. Cependant, à cet égard, chaque partenaire doit prendre ses responsabilités et choisir les modalités de dépense de budgets publics. La fonction du SCD consiste à analyser une situation et en tirer

des conclusions sur la validité du modèle d'organisation documentaire qui s'est construit au fil des années.

Outre les problèmes de concertation qu'elles impliquent dans la structuration des ressources documentaires, ces opérations nécessitent l'affectation de budgets et de personnel.

c-Les moyens financiers et humains

Non seulement les responsables des sections de la BU et de la Direction des Affaires Générales élaborent les projets documentaires, mais ils fournissent des moyens pour réaliser ces opérations.

En effet, les Directeurs des UFR, des Départements et des Ecoles d'ingénieurs ne disposent pas de personnel formé dans le domaine de la bibliothéconomie. Qui plus est, les ressources financières qu'ils peuvent consacrer à des opérations de catalogage sont insuffisantes, voire inexistantes. Néanmoins, il serait souhaitable que l'UFR de Sciences et les Ecoles d'ingénieurs désignent un personnel administratif ou une secrétaire de recherche susceptible d'être formé à l'utilisation du SIGB. Si le SCD contribue de façon décisive à la réalisation des opérations de politique d'acquisitions, les responsables des composantes universitaires montreraient clairement leur engagement dans ce processus de mise en place d'un réseau en finançant une partie des activités nécessaires à ce projet.

Aussi, le SCD doit-il veiller à obtenir la création d'un poste de bibliothécaire, ainsi que des moyens pour mettre en œuvre sa politique documentaire. Cette personne serait responsable de l'équipe de coopération du SCD. Une analyse de l'organisation des activités dans les sections de la BU permettrait peut-être d'affecter une ou deux personnes au service de coopération documentaire qu'il faudrait créer au sein de la DAG.

La mise en place de ces opérations nécessite en effet la création d'un poste de bibliothécaire qui coordonnerait le travail entre des personnes affectées dans les sections et à la DAG. L'équipe ainsi constituée serait chargée de mettre en place les modalités des actions et de les effectuer.

Le recrutement d'un vacataire pour la saisie de 20 000 ouvrages ne constitue peut-être pas la meilleure solution. En effet, le catalogage de ces collections est une opération longue, et une personne recrutée sous contrat ne pourrait effectuer qu'une partie du travail.

Dés lors, il serait souhaitable que plusieurs personnes de l'UFR de Sciences soient formées au catalogage et effectuent la rétroconversion des fichiers, ainsi que la saisie des documents. L'aide d'un vacataire et d'un catalogueur de la BU seraient néanmoins indispensables. Outre le catalogage des collections, il faudra en effet saisir les nouvelles acquisitions des bibliothèques associées dont les fonds sont déjà signalés.

Ces opérations induisent une réorganisation du travail dans les sections et à la DAG afin de repérer les compétences au sein du SCD et d'affecter du personnel pour la réalisation de ces tâches de coopération. Aussi, une étude sur l'organisation du travail au SCD est essentielle. Actuellement, un catalogueur de la section des Sciences saisit les collections de l'IUT. Doit-il continuer ce travail en se consacrant par la suite au catalogage des collections des autres bibliothèques associées ?

Ces activités accomplies par du personnel de la BU a des conséquences sur l'organisation du travail dans la section au sein de laquelle cet agent effectuait des tâches. La décision prise par la Directrice du SCD induit un coût. Aussi, serait-il utile de définir avec exactitude le budget que chaque partenaire consacre au développement d'une politique documentaire.

En effet, la réalisation de ces opérations de coopération nécessite une participation financière des bibliothèques associées et du SCD, qu'il conviendra de définir dans le cadre des conventions. Néanmoins, l'effort financier que devra fournir le SCD reste le plus important. A cet égard, il serait souhaitable que l'évaluation des opérations soit réalisée afin que le Ministère en tienne compte, lors des négociations du contrat de plan.

En revanche, la participation budgétaire des bibliothèques associées aux abonnements de cédéroms du réseau et de périodiques électroniques doit être envisagée. D'ailleurs, l'accès des chercheurs du CNRS au réseau de cédéroms entraînera une participation financière de leur part, comme l'a affirmé le conservateur adjoint aux ressources documentaires.

Il serait également essentiel de préciser, dans la convention, les moyens et le matériel informatique dont dispose le responsable de la bibliothèque associée. Dans le cadre de la mise en place de services disponibles sur le site Web du SCD, chaque bibliothèque associée, en particulier dans les sites délocalisés, doit être équipée d'un PC performant connecté à l'Internet.

Tous ces facteurs doivent être réunis afin de développer dans les meilleures conditions un projet structuré, cohérent et global. Néanmoins, la mise en place d'opérations documentaires repose essentiellement sur le SCD.

B-Les services proposés par le SCD

Les responsables des bibliothèques associées seront d'autant plus enclins à s'inscrire dans le cadre d'une politique de coopération documentaire que le SCD sera capable de fournir de nouveaux services. A cet égard, il est essentiel de souligner que la mise en réseau et la collaboration documentaire constituent en soi un service nouveau dans la mesure où la fédération des moyens et des budgets permet d'accroître le signalement des ressources documentaires. Du coup, l'offre documentaire est plus importante. En outre, la création d'un site Web du SCD permettra de développer des services adaptés aux besoins des usagers, et en particulier dans les sites délocalisés.

Bref, une bibliothèque isolée s'affaiblit en se privant d'une collaboration documentaire. En s'intégrant dans un réseau, elle bénéficie de tous les services que les partenaires élaborent ensemble.

1-L'acquisition, la gestion et la localisation des ressources documentaires

La mise en œuvre d'une politique d'acquisitions cohérente suppose, au préalable, le signalement de toutes les ressources documentaires disponibles à l'Université d'ORLEANS. Cependant, les fonds dont disposent les autres institutions scientifiques proches du campus universitaire sont tout aussi riches que ceux qui se trouvent dans les composantes de l'Université. Aussi, le signalement de ces collections dans la base catalographique collective est également une opération essentielle. En obtenant l'accord des Directeurs de laboratoires du CNRS, la Directrice du SCD serait en mesure d'inciter les responsables des bibliothèques associées de considérer sous un autre jour l'image qu'ils se font des services disponibles à la BU.

a-Le catalogage dans la base DYNIX du SCD

La localisation de toutes les ressources documentaires disponibles à l'Université d'ORLEANS constitue une des missions les plus importantes incombant au SCD. La mise en place d'une politique documentaire contractualisée par les chartes d'acquisitions a permis le signalement des collections de sept bibliothèques associées sur le campus de l'Université.

Cette opération, quoique significative, demeure insuffisante, puisque, d'après mon évaluation, il reste au moins 20 000 ouvrages qui ne sont pas signalés dans la base, et ce sans compter les documents que se réservent les chercheurs dans les Départements des Ecoles et des IUT. Le travail mené par la Directrice du SCD est néanmoins important dans la mesure où il est très difficile de convaincre les enseignants de la pertinence d'une telle opération.

Aussi, dans la lignée des actions réalisées jusqu'à présent, il est indispensable de poursuivre le catalogage des ouvrages et des périodiques disponibles dans les bibliothèques associées du campus, dans le cadre d'une convention qui précise les modalités de signalement des documents.

Plusieurs solutions réalistes sont envisageables : le recrutement d'un vacataire par le SCD, l'utilisation d'un catalogueur du SCD envoyé dans les bibliothèques associées pour travailler sur place, la formation d'une personne affectée dans l'UFR ou le Département.

Il pourrait être également possible de photocopier la page de titre et la quatrième de couverture du document disponible dans la bibliothèque associée et de signaler dans une fiche type toutes les informations relatives à l'ouvrage et nécessaires au catalogage. Ce travail serait effectué par la secrétaire de recherche ou du personnel administratif de la composante universitaire qui fournirait ces données au catalogueur de chaque section de la BU ou à la responsable de l'équipe de la coopération.

Dès lors, le document serait enregistré dans la base et le catalogueur de la BU indiquerait la cote retenue sur la photocopie qui serait renvoyée à la secrétaire de recherche. Cette dernière l'inscrirait sur le document.

L'avantage de cette démarche consiste à permettre le classement des ouvrages et à faciliter ultérieurement le désherbage des collections. Cette organisation pourrait être appliquée pour les nouvelles acquisitions effectuées dans l'année par les chercheurs.

Néanmoins, l'opération suppose une excellente coordination entre le catalogueur de la BU et son correspondant dans le Département.

Par ailleurs, le catalogage effectué par un professionnel constitue un service réel. En effet, le document serait saisi selon les normes de catalogage et en particulier correctement indexé. Rappelons que le vacataire qui avait saisi les collections des quatre bibliothèques de laboratoires du Département de Chimie, de la bibliothèque du Département de Géologie, et du centre de documentation de l'UFR de Sport, effectuait un catalogage simplifié qui ne comportait pas d'indexation-matière, et que la secrétaire de recherche de la bibliothèque du Département de Mathématiques catalogue les ouvrages dans la base TEXTO sans les indexer.

Aussi, le catalogage effectué par une spécialiste qui utilise couramment RAMEAU offrirait à l'utilisateur la garantie d'une recherche par mots-clés. En outre, il serait utile de procéder à des essais pour évaluer le nombre de notices qui pourraient être tout simplement récupérées de la base BN-Opale. Actuellement, le catalogueur de la BU estime que 75% des notices d'ouvrages acquis dans la section des Sciences sont extraites de BN-Opale.

En outre, la Directrice du SCD envisage d'enrichir le catalogue, en numérisant les tables des matières des ouvrages qui seraient fournies en lien hypertexte à partir de la notice du document. Les livres acquis dans les bibliothèques associées pourraient être valorisés d'une façon identique. Dès lors, l'utilisateur extérieur au Département ou au laboratoire aurait des informations intéressantes sur le contenu du document.

Dans les bibliothèques associées des sites délocalisés, plusieurs solutions sont envisageables et dépendent de la nature des relations qui se développeront entre les responsables des Antennes.

Soit, dans chaque ville, une division système du SIGB DYNIX du SCD est mise en place dans une des bibliothèques qui devient dès lors le site relais pour le catalogage, soit, le catalogage s'effectue dans la base locale de la Médiathèque. Par ailleurs, l'accès au SIGB sans division système permet de cataloguer à distance des collections. Un catalogueur de la BU effectue actuellement cette opération à la bibliothèque de l'IUT de BOURGES. Mais l'opération suppose d'être réalisée chaque année, à moins que la responsable de la bibliothèque associée fournisse des données complètes sur le document acquis.

Une dernière solution consisterait à mettre en place des logiciels documentaires compatibles avec la norme Z 39.50 et disposant d'une interface Web, dans chaque entité

documentaire. Le responsable de la bibliothèque associée cataloguerait ses collections dans la base du logiciel. Dès lors, une interrogation multibases pourrait être réalisée dans chaque bibliothèque. Cependant, ce dispositif multiplie les bases catalographiques. Il suppose la formation du personnel au catalogage. En outre, le suivi des logiciels documentaires nécessite de passer un contrat de maintenance dans chaque établissement.

Il serait également possible de mettre en place un réseau de catalogage partagé. Cependant, ce dispositif documentaire suppose de réunir des conditions strictes indispensables à la gestion d'un tel réseau. Il semblerait que la plupart des bibliothèques associées ne remplisse pas les critères de participation nécessaires.

b-L'accès au SIGB

L'exemple du réseau HORIZON de TOULOUSE, décrit dans la partie précédente, ne peut représenter pour le SCDU une solution réaliste, à moins que les responsables des bibliothèques associées acceptent de regrouper leurs collections et d'en transférer la gestion à une documentaliste ou une bibliothécaire. En effet, le nombre d'utilisateur demeure trop faible, ainsi que le volume d'accroissement des collections. En revanche, si la coopération avec les laboratoires du CNRS se concrétise, il serait utile qu'au moins une des trois documentalistes affectées dans ces unités de recherche puisse effectuer du catalogage partagé.

Aussi, si les instances universitaires n'effectuent pas des choix décisifs dans la structuration des ressources documentaires disponibles dans les Départements d'UFR et les Ecoles d'ingénieurs, ainsi que dans les sites délocalisés, en d'autres termes, si elles ne s'engagent pas à regrouper les collections et à créer des postes de documentaliste, la coopération de la BU avec les bibliothèques associées ne peut évoluer que lentement.

Actuellement, seule la bibliothèque de l'UFR de Lettres (CDL) dispose d'un accès aux modules du SIGB DYNIX. A cet égard, des réunions d'utilisateurs du SIGB sont régulièrement organisées, et le personnel du CDL est convié à y participer.

Ses collections sont importantes, ainsi que son budget d'acquisitions, qui est de l'ordre de 200 000 Fr environ. L'inscription à la BU-Forum permet à l'utilisateur d'emprunter également des documents au CDL, mais selon des modalités différentes. En effet, les

usagers de cette bibliothèque doivent rapporter dès le lendemain matin un livre qu'ils ont emprunté le soir.

Dans les sites délocalisés, à condition que les collections soient regroupées dans un seul local, il serait envisageable de créer une division système du SIGB afin de mettre en place un catalogage partagé et de gérer la circulation des documents (prêt). C'est d'ailleurs la solution qui est préconisée pour la bibliothèque universitaire de BOURGES.

En ce qui concerne les autres sites délocalisés, d'après les spécialistes, le câblage classique mis en place par les opérateurs, en particulier FRANCE TELECOM, quoique de faible débit, reste adapté à l'utilisation à distance du SIGB⁷. Aussi, il serait possible de mettre en place une division système à CHARTRES, à condition de fédérer les ressources documentaires disponibles dans cette ville. Une autre solution consisterait à organiser un catalogage partagé dans un réseau local associant ces bibliothèques de l'Université d'ORLEANS et les Médiathèques de chaque cité.

Cependant, une mise en réseau de ce type reste une opération particulièrement lourde à gérer, et surtout, n'est pas adaptée à la dispersion documentaire en petites entités qui affecte l'Université d'ORLEANS. Enfin, la mise en place d'une division système a un coût : 50 000 Fr. Les responsables des Antennes universitaires seront-ils capables de fournir des crédits pour réaliser une telle opération ?

En revanche, d'autres services moins onéreux pourraient être proposés aux enseignants.

c-La constitution d'un fichier pour les abonnements personnels

Il s'agit là d'un service qui serait très utile aux chercheurs et qu'il convient de développer en premier lieu.

Jusqu'en 1983, un catalogue des abonnements des bibliothèques associées du campus était régulièrement mis à jour. Il comprenait les abonnements personnels dont disposaient les enseignants-chercheurs. Il serait intéressant de réaliser à nouveau un tel outil et de constituer un fichier de la liste des abonnements personnels des laboratoires.

En effet, étant donné la nature de tels abonnements, ils ne peuvent figurer dans la base DYNIX. En revanche, la signalement de ces périodiques dans un fichier qui serait

diffusé aux chercheurs par le biais de la messagerie constitue un service utile et qui permettrait d'être exploité par les responsables du PEB à la BU. Cette opération suppose que l'enseignant accepte le signalement de ses abonnements et la photocopie des articles contenus dans les périodiques, si une demande émanait d'un usager.

En outre, sans personnel qualifié, les enseignants éprouvent des difficultés à gérer les collections disponibles dans les bibliothèques associées. A ce titre, la bibliothécaire de l'équipe de coopération de la DAG peut fournir des recommandations aux responsables de ces fonds et assurer un soutien technique.

d-La gestion des collections

Actuellement, les collections des bibliothèques de recherche sont gérées par leur responsable en toute autonomie. Cependant, les enseignants éprouvent souvent des difficultés à classer les documents, à effectuer un récolement et à localiser les ouvrages qu'empruntent les usagers sans toujours signaler le prêt dans le fichier établi à cet effet.

Si les commandes étaient centralisées, cela permettrait d'organiser une politique documentaire cohérente. Les ouvrages et les périodiques seraient correctement catalogués et indexés. Disposant désormais d'une cote, les documents seraient aisément classés. En outre, les secrétaires de recherche seraient déchargées de la commande de la documentation qu'elles effectuent actuellement.

Cependant, la mise en place d'un service centralisé des acquisitions (SCA) à la BU suppose que le délai entre la commande et la réception du document soit des plus brefs. Aussi, est-il indispensable que ce service soit efficace dans la mesure où les enseignants-chercheurs ont besoin d'obtenir rapidement la documentation.

A cet égard, avec l'accord des instances universitaires, une expérience de centralisation des commandes pourrait être réalisée avec quelques responsables de bibliothèques, avant d'étendre cette solution à l'ensemble des bibliothèques associées du campus. Cette expérience ferait l'objet d'une évaluation qui montrerait le degré d'efficacité d'un tel mode d'organisation. C'est la raison pour laquelle le SCA doit être distinct des activités courantes des sections de la BU dont le rythme d'acquisitions est plus lent.

⁷ Il en est de même pour l'accès au réseau de cédéroms non multimédia.

A défaut de cette répartition des activités documentaires, il serait souhaitable que les responsables des bibliothèques associées fournissent la liste des ouvrages et des abonnements qu'ils ont acquis afin que les conservateurs de section puissent déterminer les acquisitions pour la BU.

L'équipe de coopération de la DAG du SCD pourrait également fournir des services techniques concernant le désherbage des collections. A cet égard, les sections de la BU pourraient récupérer des « fonds morts » désormais peu utiles à la recherche scientifique afin de libérer de la place dans les composantes universitaires.

Elle pourrait aussi informer et aider les enseignants à procéder au classement et au rangement de leur documentation. Les réparations et les équipements d'ouvrages pourraient être effectués à la BU.

En ce qui concerne le classement des périodiques, des boîtes de rangement pourraient être fournies aux responsables pour ordonner leurs collections.

Cependant, ces services d'appoint ne sont pas essentiels. En effet, ces prestations ne suffiront pas à persuader les chercheurs de coopérer avec les conservateurs. En revanche, un site Web dédié aux ressources documentaires comporterait des informations et des données susceptibles de favoriser l'intérêt des chercheurs pour les opérations menées par le SCD.

2-Les pages Web du SCD

Depuis le mois de décembre 1999, la responsable de l'informatique documentaire à la Direction des Affaires Générales prépare un site Web du SCD. Ce site pourrait jouer un rôle essentiel dans la mise en place de la coopération documentaire. Il créerait les conditions de l'intégration de toutes les ressources électroniques dans le cadre d'un Système d'Information (SI). Par ailleurs, le SCD dispose d'un scanner. Dès lors, il serait possible de numériser des documents qui seraient diffusés sur ce site.

En effet, le site Web du SCD pourrait comporter des listes sélectives offrant un accès à certains documents, la liste des cédéroms disponibles en réseau ainsi que les listes des nouveautés du mois et de l'année, classées par discipline. L'utilisateur pourrait aussi consulter la liste alphabétique enrichie des périodiques comprenant ceux des bibliothèques

de recherche avec des liens au catalogue pour leur localisation et aux sommaires⁸, ainsi qu'aux sites pour les périodiques électroniques gratuits ou faisant l'objet d'une autorisation, suite à l'acquisition de l'abonnement papier.

Outre l'accès au catalogue collectif du SCD et au réseau de cédéroms, ce site proposerait également les services d'information suivants :

-Des informations sur les entités documentaires de l'Université d'ORLEANS. La liste des bibliothèques de laboratoires et le nom du responsable ainsi que ses coordonnées seraient fournis. Les modalités d'accès aux collections seraient clairement indiquées. A ce sujet, si les responsables de laboratoires ne souhaitent pas accueillir des usagers externes à l'entité, il serait stipulé que le SCD se chargerait d'emprunter le document au laboratoire et veillerait à le retourner dès que l'utilisateur n'aurait plus besoin de l'ouvrage, après l'avoir consulté dans les locaux de la BU.

-Une présentation de l'OPAC.

-Le ou les bulletins d'information du SCD dont le contenu a été décrit précédemment.

-Une sélection de sites Web, dont, en particulier, des liens aux sites de périodiques électroniques.

-Des pages sur la formation à la recherche documentaire et le fonctionnement de la bibliothèque (visite virtuelle, renseignements pratiques). Des fiches pratiques sur les cédéroms dont les modalités d'interrogation sont plus complexes, seraient fournies. Des pages sur la recherche documentaire et la méthodologie dans chaque discipline seraient à la disposition du public. Le contenu pourrait être élaboré à partir du travail effectué par l'enseignant de l'UFR de Lettres qui propose chaque année un module optionnel de méthodologie que suivent actuellement peu d'étudiants. En outre, des signets renverraient aux sites professionnels de formation. Ces informations seraient destinées à favoriser l'autonomie de l'utilisateur.

-Les photocopiés de cours et des corrigés d'épreuves dans les différentes disciplines enseignées à l'Université d'ORLEANS.

-Un service de commande de documentation que traiteraient les responsables du PEB dans les sections de la BU.

⁸ Après l'obtention des droits en la matière.

-Un cahier de suggestion qui permettrait aux enseignants de faire des demandes d'acquisitions aux responsables de section de la BU. En outre, il serait possible que l'utilisateur pose des questions relatives à la recherche d'information.

Ce site Web serait complété par de l'information disponible en intranet et en extranet, à condition que ce réseau interne auxquels seraient connectés les établissements du campus et des sites délocalisés soit mis en place par le CITU. Ainsi, les enseignants, les chercheurs et les étudiants pourraient consulter des documents électroniques numérisés par les services du SCD, et en particulier de la littérature grise, comme les "meilleurs" rapports de stage, une sélection de mémoires de maîtrise et de DEA, voire des preprints. Néanmoins, cette opération suppose l'accord des auteurs. En outre, certains travaux scientifiques ne peuvent être consultés.

Aussi, il serait indispensable de mettre en place une commission réunissant des enseignants et des conservateurs afin de réfléchir sur les modalités de sélection et de numérisation de la documentation électronique qui serait mise à la disposition des usagers et d'en définir les conditions de consultation. Certains documents feraient l'objet d'une diffusion sur le site Web du SCD.

3-Le PEB

Dans le cadre du développement de la collaboration avec les bibliothèques des autres institutions comme le CNRS, le BRGM, l'INRA, ainsi que les sociétés et les entreprises qui utilisent actuellement le PEB comme la société DIOR, il sera nécessaire de mener une enquête afin de définir les réseaux de fourniture de documentation disponibles dans l'agglomération orléanaise. Actuellement, il est difficile de repérer ces réseaux.

Il ne s'agit pas de centraliser la commande de documents à la BU, mais de mieux répartir et d'évaluer ce service. A cet égard, il convient aussi de contacter les entreprises susceptibles d'être intéressées par ce service.

La mise en place d'un service de commande d'articles et d'ouvrages sur le site Web du SCD permettrait, comme on vient de le voir, de fournir un service rapide et pratique aux enseignants-chercheurs. Le responsable du PEB de chaque section pourrait envoyer un mél à l'utilisateur lorsque son article est arrivé à la BU.

Dans les sites délocalisés, le PEB ne peut se développer que si les usagers ont accès au réseau de cédéroms bibliographiques. On pourrait également envisager d'effectuer un abonnement en monoposte aux cédéroms indispensables aux enseignants des Antennes universitaires. Cependant, le coût de ces produits demeure prohibitif, comme l'indique le tableau N° 17 sur les cédéroms scientifiques disponibles en réseau en 1999⁹. Ainsi, les quatre séries des Current Contents en monoposte coûtent près de 60 000 Fr HT. En outre, il serait nécessaire de fournir cet abonnement à chacun de ces sites.

Aussi, est-il préférable de favoriser l'accès au réseau par le biais du logiciel METAFRAME. La question des droits de licence reste néanmoins posée. A cet égard, il serait nécessaire que les fournisseurs de cédéroms établissent le coût d'un abonnement en fonction du nombre d'utilisateurs inscrits à l'Université, et non selon des critères pour le moins obscurs.

Cet enjeu de l'accès à la documentation électronique met surtout en évidence que l'Université d'ORLEANS est un établissement modeste dont la dimension ne lui permet pas de négocier avec les éditeurs. Aussi, la participation du SCDU au consortium qui se constitue actuellement afin de garantir l'accès aux périodiques électroniques diffusés par Elsevier est-elle nécessaire au développement de la politique de coopération documentaire mise en œuvre à l'Université d'ORLEANS.

Conclusion

Les propositions présentées dans cette partie s'inscrivent naturellement dans la politique de coopération documentaire élaborée par la Directrice du SCD. Cependant, si une mise en réseau avec les bibliothèques des autres institutions comme le CNRS, le BRGM, l'INRA et la Médiathèque d'ORLEANS est réalisée, le dispositif ainsi créé modifiera la nature de l'insertion du SCD au sein de l'Université et dans l'agglomération orléanaise.

En effet, désormais placé au cœur d'un réseau permettant l'intégration des ressources documentaires d'un ensemble d'établissements de l'agglomération orléanaise, le réseau du SCDU d'ORLEANS fournirait des services supplémentaires et créerait ainsi les conditions d'une diffusion de l'information scientifique, technique, juridique et commerciale.

⁹ Cf p.48.

Dès lors, le Service Commun de la Documentation s'inscrirait dans le cadre du projet d'établissement de président de l'Université qui vise à structurer les activités de recherche de l'Université et du CNRS en créant le *Grand Campus d'ORLEANS*.

Le développement de la coopération documentaire repose sur la volonté des responsables du SCD et sur l'implication des enseignants ainsi que des instances universitaires. Le projet du SCD vise à fédérer les ressources budgétaires et documentaires afin que les bibliothèques associées puissent être mieux gérées et qu'une politique d'acquisitions puisse être mise en œuvre. Chacun des partenaires peut ainsi bénéficier d'une organisation documentaire cohérente. Cependant, une coopération suppose des contraintes et le respect de principes définis en commun.

La mise en place d'un Système d'Information et la création d'un site Web contribuent à renforcer la position du SCD en tant que service d'accès à l'information électronique. Cette évolution fournit des arguments en faveur de la coopération avec les enseignants dans la mesure où le coût de ces bases de données nécessite une fédération des budgets de documentation.

Cependant, les facteurs économiques ne doivent être les seuls à être invoqués. Il reste en effet indispensable d'associer davantage le corps enseignant à la mise en œuvre d'une politique de réseau documentaire et de susciter une culture de concertation.

Conclusion générale

La mise en place d'une politique de coopération documentaire au sein d'un Service Commun de la Documentation pose d'innombrables problèmes. Il est cependant nécessaire de promouvoir des projets de collaboration afin de mieux gérer les budgets et les crédits documentaires dont disposent les responsables des sections de la BU et des bibliothèques associées. En effet, le coût des ressources électroniques, et en particulier des cédéroms, nécessite la fédération des budgets de documentation.

En outre, dans un contexte de baisse des crédits de recherche des laboratoires, les outils d'évaluation des collections destinés à rationaliser la politique d'acquisition permettront aux responsables des sections de la BU et à ceux des bibliothèques associées d'acquérir de la documentation et de procéder à des abonnements correspondant aux besoins de chacun. La mise en place de chartes documentaires de section favorise la répartition de domaines d'acquisition clairement définis entre chacun des partenaires.

Qui plus est, une mise en réseau suppose le développement de nouveaux services adaptés aux modalités actuelles de la recherche d'information. A cet égard, le SCD joue un rôle essentiel dans l'accès aux ressources électroniques payantes et dans la mise en place des modalités de consultation des cédéroms.

Cependant, l'individualisme de certains enseignants-chercheurs et leur volonté de conserver une large part d'autonomie dans la gestion des fonds documentaires qu'ils détiennent, ralentissent tout effort de structuration. Aussi, convient-il d'assurer au corps enseignant, du reste hétérogène, des garanties sur leur liberté de choix dans les acquisitions et les abonnements, une marge d'autonomie de gestion de leur bibliothèque ainsi que des modalités privilégiées de consultation de leurs collections. L'incompréhension des objectifs du SCD doit inciter la Direction des Affaires Générales de la BU à développer un grand programme de communication visant à susciter un esprit de concertation constructif. En faisant part des projets informatiques et organisationnels de la BU lors de réunions d'information ou de commissions spécialisées, et en présentant les services qu'offre le SCD, les conservateurs de section et de la DAG peuvent créer de nouvelles habitudes de travail en commun. Cependant, cette politique de partenariat ne peut être couronnée de succès que si toutes les instances universitaires, de la présidence aux composantes et aux laboratoires, approuvent ces projets et y participent concrètement.

L'enquête que j'ai effectuée a montré que la dispersion des collections et des budgets, aussi bien dans les composantes situées sur le campus d'ORLEANS que dans les sites délocalisés, constituait une contrainte majeure dans la mise en place d'une politique de réseau documentaire.

Certes, quelques usagers bénéficient d'un accès privilégié aux fonds d'une bibliothèque d'étude ou de recherche de proximité. Néanmoins, la "souplesse" de consultation des documents suppose une quasi confidentialité des collections que la plupart des enseignants souhaitent maintenir.

Ainsi, au lieu de disposer d'un catalogue collectif signalant l'ensemble des ressources documentaires de l'Université, la plupart des responsables des bibliothèques de laboratoire et des collections de Département d'IUT et d'Ecole préfère se réserver l'utilisation des fonds qu'ils ont acquis sans forcément connaître les ressources dont disposent les collègues. Aussi, les responsables de la Direction des Affaires Générales doivent-ils inciter leurs partenaires à travailler dans un esprit de concertation pour le bien de tous.

Peut-être, serait-il préférable de rassembler certaines collections dans un seul local au lieu de les laisser dispersées dans les bâtiments des Départements de l'UFR de Sciences, d'IUT et des Ecoles d'ingénieur. De même, la dispersion des collections dans les sites délocalisés nuit à l'offre documentaire nécessairement réduite dont disposent les usagers des bibliothèques associées. A cet égard, le SCD doit veiller à construire un projet commun avec les bibliothèques locales, et en particulier avec la Médiathèque de chacune des villes. En effet, la collaboration documentaire nécessite de réfléchir sur la pertinence de structures éclatées et de remettre en cause l'existence de certaines bibliothèques associées.

Cependant, la coopération documentaire, même si elle n'est pas toujours perçue en temps que telle, a déjà abouti à des résultats concrets. La mise en place d'un réseau informatique comportant un catalogue et de la documentation électronique a contribué au développement de la collaboration avec les enseignants. En effet, la gestion d'un réseau de cédéroms incite chacun des partenaires à collaborer pour sélectionner et utiliser dans les meilleures conditions des bases de données fondamentales, en particulier dans le domaine scientifique. La concertation permet de définir les modalités d'abonnement aux cédéroms (connexions simultanées, droits de licence de site). Qui plus est, la politique de formation à la méthodologie et à la recherche documentaire organisée par les responsables de la BU

nécessite le développement des relations entre les bibliothécaires et les professeurs afin que l'enseignement soit adapté aux besoins des étudiants.

Les outils et les nouveaux services que seules la BU et la DAG sont capable d'offrir, étant donné le coût de tels dispositifs informatiques, favorisent une dynamique de coopération entre les partenaires responsables des ressources documentaires. La mise en place d'un Système d'Information et d'une interface Web ergonomique permettra d'intégrer toutes les ressources jusqu'à présent dispersées et de développer de nouveaux services : l'accessibilité au réseau de cédéroms, un catalogue enrichi, l'accès à une sélection de signets Internet, des documents numérisés...

Cependant, en raison des droits de licence de site, les usagers des sites délocalisés ne peuvent accéder actuellement au réseau de cédéroms, et il est difficile de prévoir si les fournisseurs autoriseront une consultation de ces produits électroniques depuis les Antennes universitaires de BOURGES, CHARTRES, CHATEAUROUX et ISSOUDUN.

L'enrichissement du site Web du SCD ouvre ainsi des perspectives de coopération documentaire. Un catalogue exhaustif des collections disponibles à l'Université et dans d'autres centres de documentation comme dans les laboratoires du CNRS constituerait un service essentiel à l'ensemble de la communauté des enseignants-chercheurs et des étudiants. La localisation des collections permettrait d'accroître le nombre de lecteurs de la documentation de recherche, voire de susciter des échanges de nature intellectuelle entre les chercheurs.

Qui plus est, il serait utile de développer la coopération documentaire avec d'autres institutions. En effet, la crédibilité d'un tel réseau documentaire serait renforcée par la participation des laboratoires du CNRS, du BRGM, de l'IRD, et de la Médiathèque d'ORLEANS. Les ressources documentaires que détiennent ces institutions sont importantes. Leur signalement dans un catalogue collectif enrichi ou dans un dispositif d'interrogation multibases offrirait au lecteur un service essentiel de localisation des collections disponibles dans l'agglomération orléanaise. Dès lors, une politique documentaire de grande ampleur pourrait être mise en œuvre, à condition que les modalités d'accès à la documentation des bibliothèques qui participent au réseau soient clairement établies. En outre, certaines de ces institutions, dont le CNRS, auraient accès au réseau de cédéroms du SCD.

D'ailleurs, la constitution du *Grand Campus d'ORLEANS* suppose le développement de la collaboration entre les laboratoires de recherche de l'Université et du CNRS. En effet, de nombreux enseignants-chercheurs de l'Université font partie des équipes de recherche du CNRS. Sur le plan budgétaire, les laboratoires dotés du statut d'Unité Mixte de Recherche sont financés par l'Université et le CNRS. Aussi, le Service Commun de la Documentation peut jouer un rôle important dans l'organisation d'un réseau qui associerait ces établissements.

Par ailleurs, la construction d'un bâtiment pour accueillir la section des Sciences de la BU apporterait à la dynamique de coopération un argument de poids. En proposant aux usagers des locaux adaptés aux NTIC, cette section pourrait se constituer en pôle d'accueil pour de nouveaux utilisateurs.

En effet, le responsable de la section des Sciences pourrait envisager de développer des services de recherche documentaire à l'usage du monde des entreprises, des industriels et des sociétés spécialisées dans les Nouvelles Technologies, sur le modèle du service de la Médiathèque des entreprises mis en place par les responsables de la Cité des Sciences, à la Villette, à PARIS¹. Une enquête préalable auprès de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Loiret et des entrepreneurs serait indispensable pour connaître les besoins des usagers et fédérer les demandes.

Par exemple, la mise en réseau de certains cédéroms n'est pas possible dans la mesure où les usagers de l'Université d'ORLEANS sont trop peu nombreux pour que l'investissement financier soit jugé pertinent. Ainsi, pour effectuer un abonnement aux séries de cédéroms de l'AFNOR, il est indispensable de trouver de nouveaux usagers intéressés par la consultation de ces produits électroniques et prêts à participer financièrement à ce service. L'acquisition de nouveaux cédéroms suppose en effet une fédération des budgets universitaires et des ressources financière externes.

Ce projet s'inscrirait dans le cadre de la politique des formations professionnalisantes et du développement du partenariat entre les équipes de recherche de l'Université et les entreprises. Il conférerait à la section des Sciences de la BU une

¹ Cf KOENIG, Marie-Hélène et RIBAUT, Bernadette. 1998. La Médiathèque des entreprises. *Bulletin des Bibliothèques de France*. t. 43, n° 4, 1998, p. 56-60.

dimension et une crédibilité auprès des enseignants-chercheurs de l'Université, du CNRS, et des acteurs économiques de l'agglomération orléanaise.

Cependant, l'hypothèse de toucher un public de petites entreprises innovantes dans le domaine industriel et technologique devra être confirmé par une enquête.

En outre, la mise en place de tels services de recherche documentaire ne pourra être effectuée qu'en synergie avec le section de Droit, d'Economie et de Gestion, afin de fournir aux entrepreneurs des informations commerciales et juridiques.

La coopération avec les bibliothèques associées de l'Université et avec les autres centres de documentation disposés à bénéficier du SIGB DYNIX et des autres services de la BU serait ainsi renforcée par une dynamique de collaboration documentaire avec les entreprises. Ce projet, qui supposerait une forte participation financière des pouvoirs publics, ainsi que le recrutement de personnel qualifié, constituerait à terme un facteur d'attraction pour des sociétés désireuses de s'installer dans l'agglomération. Ces perspectives de développement d'un réseau documentaire placerait le SCD au cœur du dispositif de diffusion de l'information du *Grand Campus d'ORLEANS*.

Bibliographie

Principaux textes législatifs et réglementaires sur les SCD

Loi n° 84-52 du 26 janvier sur l'enseignement supérieur, *Journal officiel* du 27 janvier 1984.

Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Education nationale, *Journal officiel* du 11 juillet 1985.

Arrêté du 4 juillet 1985 fixant les modalités de fonctionnement des conseils des services communs de la documentation des universités et des conseils des services interétablissements de coopération documentaire, *Journal officiel* du 11 juillet 1985.

Décret n° 91-320 du 27 mars 1991 modifiant le décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Education nationale, *Journal officiel* du 29 mars 1991.

Décret n° 91-321 du 27 mars 1991 relatif à l'organisation des services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur des académies de Paris, Créteil et Versailles relevant du ministère de l'Education nationale, *Journal officiel* du 29 mars 1991.

Arrêté du 27 mars 1991 fixant les modalités de fonctionnement des conseils des services de documentation universitaires et des conseils des services interétablissements de coopération documentaire des académies de Paris, Créteil et Versailles, *Journal officiel* du 29 mars 1991.

Décret n° 91-320 du 27 mars 1997 modifiant le décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentaiton des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Education Nationale

Décret n° 91-321 du 27 mars 1997 relatif à l'organisation des services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur des académies de Créteil, Paris et Versailles relevant du ministère de l'Education Nationale

Généralités, études et essais sur l'Université et les bibliothèques

AROT, Dominique (dir). *Les Bibliothèques en France, 1991-1997.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1998, 315 p. (collection Bibliothèques)

Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. *Priorité pour l'université, Rapport au président de la République (1985-1989).* Paris : La documentation française, mai 1989.

Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. *Universités : la recherche des équilibres. Rapport au président de la République. 1989-1993.* Paris : La documentation française, 1993.

GLEYZE, Alain. *Concentration et Déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1955-1985).* Thèse de Doctorat. Lyon, Université Louis Lumière Lyon 2, 1999, 839 f.

KOENIG, Marie-Hélène et RIBAUT, Bernadette. 1998. La Médiathèque des entreprises. *Bulletin des Bibliothèques de France.* t. 43, n° 4, 1998, p. 56-60.

Ministère de l'Éducation nationale, Direction de la programmation et du développement universitaire. *Universités 2000. Quelle université pour demain ? Assises nationales de l'enseignement supérieur. Sorbonne, 26-29 juin 1990.* Paris : La documentation française, 1991.

MORIN, L. 1993. La poursuite de la croissance dans l'enseignement supérieur d'ici l'an 2000. *Les dossiers Education et formations.* n° 27, Ministère de l'Éducation nationale, direction de l'évaluation et de la prospective, juin 1993, p. 23-29.

PALLIER, Denis. 1995. Les sections des bibliothèques universitaires, histoire d'un choix. *Bulletin des Bibliothèques de France.* t. 40, n° 4, 1995, p. 52-65.

Généralités sur les bibliothèques universitaires et études sur des établissements

BERARD, Raymond. 1999. D'une rive à l'autre : les bibliothèques universitaires entre deux mondes. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français.* n° 182, 1999, p. 12-15.

BERARD, Raymond. 1998. Les bibliothèques universitaires américaines, exemple ou modèle ? *Bulletin des Bibliothèques de France.* t. 43, n° 6, 1998, p. 16-24.

BILLY, Agnès. *Le fonctionnement des services communs de la documentation : l'exemple de l'université de PARIS X Nanterre.* Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB, 1995, 75 + XI p.

CARBONE, Pierre. 1992. Les bibliothèques universitaires : dix ans après le rapport Vandevoorde. *Bulletin des bibliothèques de France.* t.37, n° 3, 1992, p. 46-58.

CARBONE, Pierre. 1999. Le renouveau des bibliothèques universitaires. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français.* n° 182, 1999, p. 7-10.

CASSEYRE, Jean-Pierre et GAILLARD, Catherine. *Les bibliothèques universitaires*, Paris : PUF, 1992, 128 p. (Que sais-je ?)

COMTE, Henri. La réforme du système documentaire des universités, *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 30, n° 5, 1985, p. 378-387.

COISY, Annie. 1999. Bibliothèques universitaires : entre l'espoir et l'inquiétude. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*. n° 182, 1999, p. 16-19.

Délocalisation des universités dans les villes moyennes, quelles bibliothèques ? *Bulletin d'information de l'association des bibliothécaires français*, n° 151, 1991, p. 65-90.

FOURNIER, Florence. *La Bibliothèque Centrale Droit-Lettres de Lyon : un établissement en évolution*. Rapport de stage. Villeurbanne : ENSSIB, 1998, 54 + XVI p.

JARRIGE, Marie-Thérèse et PECHENART, Jean. *Administration et bibliothèques*. Paris : Editions du cercle de la Librairie, 1996, 340 p. (collection Bibliothèques)

LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*. Rapport d'information 59 (88-99). Paris : Commission des Finances du Sénat, 1998, 77 p.

MIQUEL, André. *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports*, Paris : la Documentation française, 1989.

OKRET, Christine. *La Bibliothèque universitaire de Paris X Nanterre, réseaux futurs et organisation interne*. Rapport de stage, Villeurbanne : ENSSIB, 1998, 24 + X p.

PELLE, Françoise. 1992. Le schéma directeur informatique des réseaux de bibliothèques universitaires. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 37, n° 2, 1992, p. 78-83.

RENOULT, Daniel. La rénovation des bibliothèques universitaires, trois après le rapport Miquel. *Le Débat*, n° 70, mai-août 1992, p. 129-142.

RENOULT, Daniel (dir.). *Les bibliothèques dans l'Université*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 358 p.

SALAUN, Jean-Michel (dir). *Economie et bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997, 234 p. (collection Bibliothèques)

Le Service Commun de la Documentation de l'Université d'ORLEANS

DANIAU, Elisabeth. *Plan de développement qualitatif des bibliothèques des sites délocalisés du SCD d'ORLEANS, mise en réseau humain et technique des unités documentaires afin de les fédérer au SCD*. Projet professionnel personnel de bibliothécaire : dossier d'aide à la décision, IFB, 1998, 35 p.

DESBORDES, Michèle. *Rapport d'activités 1996/1997 du Service Commun de la Documentation de l'Université d'ORLEANS.*

CORGIER, Geneviève. *Rapport d'activités 1997/1998 de la section Droit, Economie, Gestion de la Bibliothèque universitaire de l'Université d'ORLEANS.*

CORGIER, Michel. *Rapport d'activités 1997 de la section des Sciences de la Bibliothèque universitaire d'ORLEANS.*

Le projet d'établissement. *Le bulletin, journal de l'Université d'ORLEANS.* Numéro spécial. Orléans, octobre 1999, 15 p.

Guide de l'Université d'ORLEANS. Edition 1998/1999. 54 p.

Organisation du travail dans les SCD

DERIEZ, René et LE BARBANCHON, Elisabeth. Le circuit du livre dans les bibliothèques universitaires : évaluation des tâches, *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 38, n° 2, 1993, p. 50-54.

MOTAIS DE NARBONNE, Anne-Marie. 1999. Les bibliothèques universitaires françaises et les NTIC : aperçus organisationnels. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français.* n° 182, 1999, p. 21-31.

RODA, Jean-Claude. 1998. L'organisation du travail, un nouveau défi pour les bibliothèques universitaires. *Bulletin des Bibliothèques de France.* t. 43, n° 4, p. 96-103.

Politique documentaire

ANNEZER, Jean-Claude. 1999. Pour une politique documentaire audacieuse et solidaire. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français.* n° 182, 1999, p. 64-67.

BAKKER, Trix. 1999. La bibliothèque virtuelle, le partage des ressources documentaires. *Bulletin des Bibliothèques de France.* t. 44, n° 2, 1999, p. 77-82.

CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition, Constituer une collection dans une bibliothèque.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 408 p. (collection Bibliothèques)

CHAUVEINC, Marc. *Enquête sur la fonction documentaire dans les universités.* Paris : Ministère de l'Education nationale et de la Culture, Inspection générale des bibliothèques, 1992, 2 vol.

FAUGERAS, Françoise. 1997. Produire, diffuser, partager de l'information scientifique et technique. *Bulletin des Bibliothèques de France*. t. 42, n° 3, 1997, p. 41-46.

HEUSSE, Marie-Dominique et SAINT-GIRONS, Bernard. 1999. Partenariat dans l'Université de Toulouse 1, vers un nouveau modèle d'organisation documentaire. *Bulletin des Bibliothèques de France*. t. 44, n° 4, 1999, p. 27-30.

LAPELERIE, François. 1999. Le choix des périodiques scientifiques dans le cadre d'une politique documentaire. *Bulletin des Bibliothèques de France*. t. 44, n° 2, 1999, p. 64-72.

MOLLINIE, Frédérique et LERESCHE, Françoise. 1999. Politique documentaire, Service commun de la documentation Lyon 3. *Bulletin des Bibliothèques de France*. t. 44, n° 2, 1999, p. 20-26.

Documentation électronique

BELBENOIT-AVICH, Pierre Marie. 1997. La gestion des périodiques électroniques en bibliothèque universitaire. *Bulletin des Bibliothèques de France*. t. 42, n° 6, 1997, p. 56-61.

CHARTRON, Ghislaine et MARANDIN, Clarisse. 1998. La presse scientifique électronique, analyse de l'offre des intermédiaires. *Bulletin des Bibliothèques de France*. t. 43, n° 3, 1998, p. 28-40.

FRESCHARD, Chantal et OKRET, Christine. 1999. La documentation électronique, état des lieux et perspectives de développement dans les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur français. *Bulletin des Bibliothèques de France*. t. 44, n° 4, 1999, p. 62-65.

GINGOLD, Monique. 1996. Les bibliothèques universitaires et la fourniture électronique de documents. *Bulletin des Bibliothèques de France*. t. 41, n° 1, 1996, p. 70-74.

LE CROSNIER, Hervé. *L'édition électronique, Publication Assistée par Ordinateur, Information en ligne, Médias optiques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1988, 286 p. (collection Bibliothèques)

MOLLINIE, Frédérique. 1997. L'offre électronique du Service Commun de la Documentation de Lyon 3. *Bulletin des Bibliothèques de France*. t. 42, n° 3, 1997, p. 25-30.

PINEDE, Nathalie et VIEIRA, Lise. 1997. Les enseignants-chercheurs et l'information électronique. *Bulletin des Bibliothèques de France*. t. 42, n° 6, 1997, p. 62-65.

REIBEL, Iris. 2000. Un consortium : la panacée ? non, mais quel progrès ! *Arabesques*. n° 17, janvier-février-mars 2000.

ROUHET, Michèle (dir). *Les Nouvelles Technologies dans les Bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1996, 386 p. (collection Bibliothèques)

Informatisation, catalogue collectif, réseaux

BRIGANT, Annie. 1999. Dernière année avant le SU. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*. n° 182, 1999, p. 132-136.

DUCHEMIN, Pierre-Yves. *L'art d'informatiser une bibliothèque, guide pratique*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1996, 424 p. (collection Bibliothèques)

HAYDEN, Matt. *Les réseaux*. Paris : Campus Press, 1998, 389 p. (Le Tout en Poche)

JACQUESSON, Alain. *L'informatisation des bibliothèques, Historique, stratégie et perspectives*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1992, 283 p. (collection Bibliothèques)

THOUMIEUX, Roger. 1992. Les bibliothèques universitaires, informatisation et réseaux. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 37, n° 2, 1992, p. 62-71.

Sites web consultés

-Université d'Orléans [en ligne]. Orléans : Université d'Orléans, [date de réactualisation non fournie]-[référence du 5 novembre 1999]. Disponible sur le World Wide Web : <http://www.univ-orleans.fr>

-Délégation régionale orléanaise du Centre National de la Recherche Scientifique [en ligne]. Orléans : Délégation régionale orléanaise du CNRS [date de réactualisation non fournie]-[référence du 25 octobre 1999]. Disponible sur le World Wide Web : <http://www.cnrs-orleans.fr>

-Centre de Calcul Recherche et Réseaux Jussieu [en ligne]. Paris : URFIST, octobre 1999-[référence du 27 octobre 1999]. Disponible sur le World Wide Web : <http://www.urfist.jussieu.fr/urfist/presse/intermed.htm>

-Société AMERITECH [en ligne]. [lieu non défini] : Ameritech, [date de réactualisation non fournie]-[référence du 21 octobre 1999]. Disponible sur le World Wide Web : <http://www.ameritech.com>

-Société SILVERPLATTER [en ligne]. Norwood (Etats-Unis) : Silverplatter Information Inc, [date de réactualisation non fournie]-[référence du 14 octobre 1999]. Disponible sur le World Wide Web : <http://www.silverplatter.com>

-ENSSIB [en ligne]. Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, [date de réactualisation non fournie]-[référence du 6 novembre 1999]. Disponible sur le World Wide Web : <http://www.enssib.fr>

Index des tableaux

<u>Tableau N° 1</u> : les laboratoires du pôle Atmosphère et Cosmos.....	p.16
<u>Tableau N° 2</u> : les laboratoires du pôle Energétique.....	p.16
<u>Tableau N° 3</u> : les laboratoires du pôle Matériaux.....	p.17
<u>Tableau N° 4</u> : les laboratoires de Mathématiques-Informatique-Electronique....	p.18
<u>Tableau N° 5</u> : les laboratoires du pôle Physique et Chimie du Vivant.....	p.18
<u>Tableau N° 6</u> : les laboratoires du pôle Terre et Milieux naturels.....	p.19
<u>Tableau N° 7</u> : les laboratoires du pôle Sciences de l'Homme et de la Société.....	p.20
<u>Tableau N° 8</u> : les usagers et les salariés de l'Université d'ORLEANS.....	p.21
<u>Tableau N° 9</u> : le personnel de la bibliothèque universitaire.....	p.29
<u>Tableau N° 10</u> : la répartition des tâches à la section des Lettres.....	p.30
<u>Tableau N° 11</u> : la répartition des activités à la section de Sciences.....	p.31
<u>Tableau N° 12</u> : la répartition des tâches à la section Droit, Economie, Gestion.....	p.33
<u>Tableau N° 13</u> : les ressources financières du SCD.....	p.35
<u>Tableau N° 14</u> : le nombre de PC et de terminaux à la BU en septembre 1999.....	p.38
<u>Tableau N° 15</u> : l'évolution du budget du SCD entre 1995 et 1997.....	p.40
<u>Tableau N° 16</u> : les collections des sections de Droit, de Lettres et de Sciences.....	p.41
<u>Tableau N° 17</u> : les cédéroms scientifiques disponibles en réseau en septembre 1999.....	p.48
<u>Tableau N° 18</u> : les usagers de la BU et les prêts de documents.....	p.52
<u>Tableau N° 19</u> : l'inscription et la fréquentation des usagers de la BU.....	p.53
<u>Tableau N° 20</u> : les usagers de la BU par discipline et par cycle.....	p.55
<u>Tableau N° 21</u> : la facturation des articles scientifiques demandés dans le cadre du PEB.....	p.55
<u>Tableau N° 22</u> : la facturation des demandes d'articles auprès des composantes et des laboratoires en Sciences et en Technologie entre septembre 1998 et août 1999....	p.56
<u>Tableau N° 23</u> : le PEB à la section de Lettres, entre le premier janvier 1998 et le 31 décembre 1998.....	p.57
<u>Tableau N° 24</u> : les tutelles et les partenaires des bibliothèques associées du campus.....	p.84

<u>Tableau N° 25</u> : les tutelles et les partenaires des bibliothèques associées des sites délocalisés.....	p.85
<u>Tableau N° 26</u> : budget d'acquisitions des bibliothèques associées du campus en 1999.....	p.91
<u>Tableau N° 27</u> : budget d'acquisitions des bibliothèques associées des sites délocalisés en 1999.....	p.93
<u>Tableau N° 28</u> : les usagers des bibliothèques associées du campus orléanais en 1998/1999.....	p.96
<u>Tableau N° 29</u> : les usagers potentiels des bibliothèques associées des sites délocalisés en 1998/1999.....	p.97
<u>Tableau N° 30</u> : les ressources documentaires des bibliothèques du campus orléanais en 1999.....	p.101
<u>Tableau N° 31</u> : les ressources documentaires des bibliothèques associées des sites délocalisés en 1999.....	p.103
<u>Tableau N° 32</u> : les ressources électroniques disponibles dans les bibliothèques associées du campus.....	p.105
<u>Tableau N° 33</u> : les ressources électroniques disponibles dans les bibliothèques des sites délocalisées.....	p.107
<u>Tableau N° 34</u> : les catalogues et le matériel informatique disponibles dans les bibliothèques associées sur le campus.....	p.112
<u>Tableau N° 35</u> : les catalogues et le matériel informatique disponibles dans les bibliothèques associées des sites délocalisées.....	p.114
<u>Tableau N° 36</u> : le personnel disponible dans les bibliothèques associées du campus orléanais.....	p.122
<u>Tableau N° 37</u> : le personnel disponible dans les bibliothèques associées des sites délocalisés.....	p.124

Glossaire des sigles

ADESI : Association pour le Développement de l'Enseignement dans l'Indre
APES : Association pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur en Eure-et-Loir
BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière
BU : Bibliothèque Universitaire
CBM : Centre de Biophysique Moléculaire
CDL : Centre de Documentation de la Faculté des Lettres
CDTA : Centre de Développement des Techniques Avancées pour l'expérimentation animale
CESU : Centre d'Etudes Supérieures Universitaires de CHATEAUROUX
CERCA : Centre d'Etudes et de Recherches sur la Culture Anglo-américaine
CERCAR : Centre d'Etudes et de Recherches sur le Cadre de vie et l'Aménagement Régional
CERI : Centre d'Etudes et de Recherches par Irradiation
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
CORAL : Centre Orléanais de Recherches en Acoustique et Linguistique
CPU : Centre Polytechnique Universitaire
CRAM : Centre de Recherche sur les Archéomatériaux
CRMD : Centre de Recherche sur la Matière Divisée
CRMHT : Centre de Recherche sur les Matériaux à Haute Température
CRSCM : Centre de Recherche sur la Synthèse et la Chimie des Minéraux
CUEJ : Centre Universitaire d'Etudes Juridiques (BOURGES)
DAG : Direction des Affaires Générales du SCD
DEG : Droit, Economie, Gestion
EA : Equipe d'accueil
ENSIB : Ecole National Supérieure d'Ingénieurs de BOURGES
ESEM : Ecole Supérieure de l'Energie et des Matériaux
ESPEO : Ecole Supérieure des Procédés Electroniques et Optiques
GNC : Génétique-Neurogénétique-Comportement
GREMI : Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés
IATOSS : Ingénieur, Administratif, Technicien, Ouvrier, de Service et de Santé
ICOA : Institut de Chimie Organique et Analytique
IMEP : Institut Municipal d'Education Permanente (BOURGES)
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
IRD : Institut de Recherche pour le Développement (ex ORSTOM)
IRHT : Institut de Recherche d'Histoire des Textes
IREM : Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques
ITARF : Ingénieur, Technicien, Administratif de Recherche et de Formation
IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres
IUP : Institut Universitaire Professionnalisé
IUT : Institut Universitaire Technologique
JE : Jeune Equipe
LCSR : Laboratoire de Combustion et Systèmes Réactifs
LEO : Laboratoire d'Economie d'ORLEANS
LESI : Laboratoire d'Electronique, Signaux, Images
LIFO : Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'ORLEANS
LLSH : Lettres, Langues et Sciences Humaines

LPCE : Laboratoire de Physique et de Chimie de l'Environnement
LVR : Laboratoire Vision et Robotique de BOURGES
MAPMO : Laboratoire de Mathématiques, Applications et Physique Mathématique
d'ORLEANS
MIAGE : Maîtrise des Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion
MST : Maîtrise des Sciences et Techniques
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
PROHEMIO : Programme de Recherches sur « Oralités, Histoire, Ecriture dans le Monde
Ibérique »
SCUIO : Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation
SCS : Soutenu par le Conseil Scientifique
SEFCO : Service de la Formation Continue
STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
SUFFO : Service Universitaire de Formation des Formateurs d'ORLEANS
UFR : Unité de Formation et de Recherche
UMR : Unité Mixte de Recherche
UPR : Unité Propre de Recherche
UPRES : Unité Propre de Recherche de l'Enseignement Supérieur associée au CNRS

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

ANNEXE N° 1 : le campus et les sites délocalisés de l'Université d'ORLEANS	IV
ANNEXE N° 2 : plan du campus de l'Université d'ORLEANS.....	V
ANNEXE N° 3 : plan du Grand Campus d'ORLEANS.....	VI
ANNEXE N° 4 : plans des sites délocalisés de l'Université d'ORLEANS.....	VII
ANNEXE N° 5 : fiche descriptive type.....	VIII
ANNEXE N° 6 : fiches descriptives des 28 bibliothèques associées.....	XIV

1/SITE ORLEANAIS (19 bibliothèques)

Bibliothèques scientifiques ou à dominante scientifique

Département des Mathématiques, Faculté des Sciences et bibliothèque hébergée dans le bâtiment de Mathématiques :

-Bibliothèque du Département de Mathématiques.....	XIV
-Bibliothèque de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) et du Service Universitaire de Formation des Formateurs d'Orléans (SUFFO).....	XIX

Département Informatique, Faculté des Sciences :

-Bibliothèque du Département d'Informatique et du LIFO (Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'Orléans).....	XXIV
---	------

Département de Chimie, Faculté des Sciences :

-Bibliothèque de Cristallographie.....	XXVIII
-Bibliothèque de Chimie du Solide et des Matériaux.....	XXXII
-Bibliothèque de Chimionisation.....	XXXVI
-Bibliothèque de Chimie Cinétique.....	XL
-Bibliothèque de l'Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA).....	XLIII

Département Biologie et Département des Sciences de la Terre , Faculté des Sciences :

-Bibliothèque des Laboratoires de biologie animale et zoologie.....	XLVIII
-Bibliothèque des Ligneux (ex-bibliothèque de Biologie végétale).....	LI
-Bibliothèque de Géologie du Département des Sciences de la Terre.....	LIV

-Bibliothèque du Capes Sciences de la Vie et de la Terre.....LVIII

Faculté du Sport et de l'Education Physique :

-Bibliothèque de la Faculté du Sport et de l'Education Physique.....LXII

Autres bibliothèques à dominante scientifique :

-Bibliothèque de l'Ecole Supérieure des Procédés Electroniques et OptiquesLXVII

-Bibliothèque de l'IUT d'Orléans.....LXXII

-Bibliothèque de l'Ecole Supérieure de l'Energie et des Matériaux (ESEM).....LXXVIII

-Bibliothèque du Centre de Biophysique Moléculaire.....LXXXIV

Bibliothèque de lettres, Langues, Sciences Humaines, Droit, Economie et Gestion

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines :

-Centre de Documentation des Lettres.....XCIII

Autre Centre de Documentation

-Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO).....XCIX

2/BIBLIOTHEQUES DES SITES DELOCALISES (9 bibliothèques)

Site de Bourges

-Bibliothèque André Alciat.....CIV

-Bibliothèque de l'Antenne scientifique..... CXII

-Bibliothèque de l'IUT de Bourges.....CXVII

Site de Chartres

-Bibliothèque du Centre de Capacité en Droit.....CXXVIII

-Bibliothèque de l'Antenne Scientifique de Chartres.....CXXXI

-Bibliothèque de l'IUT de Chartres.....CXXXVI

Site de Châteauroux

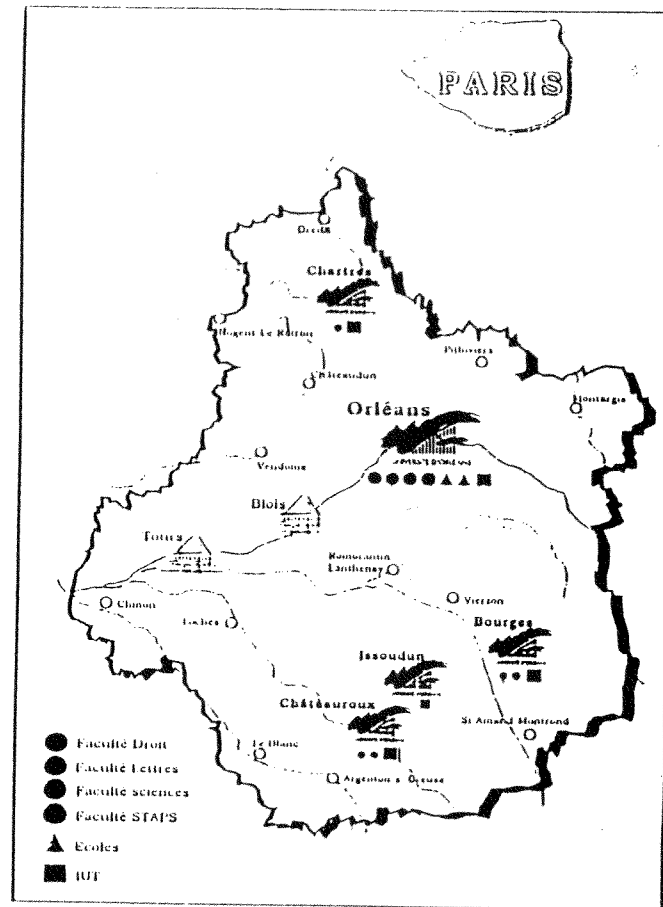
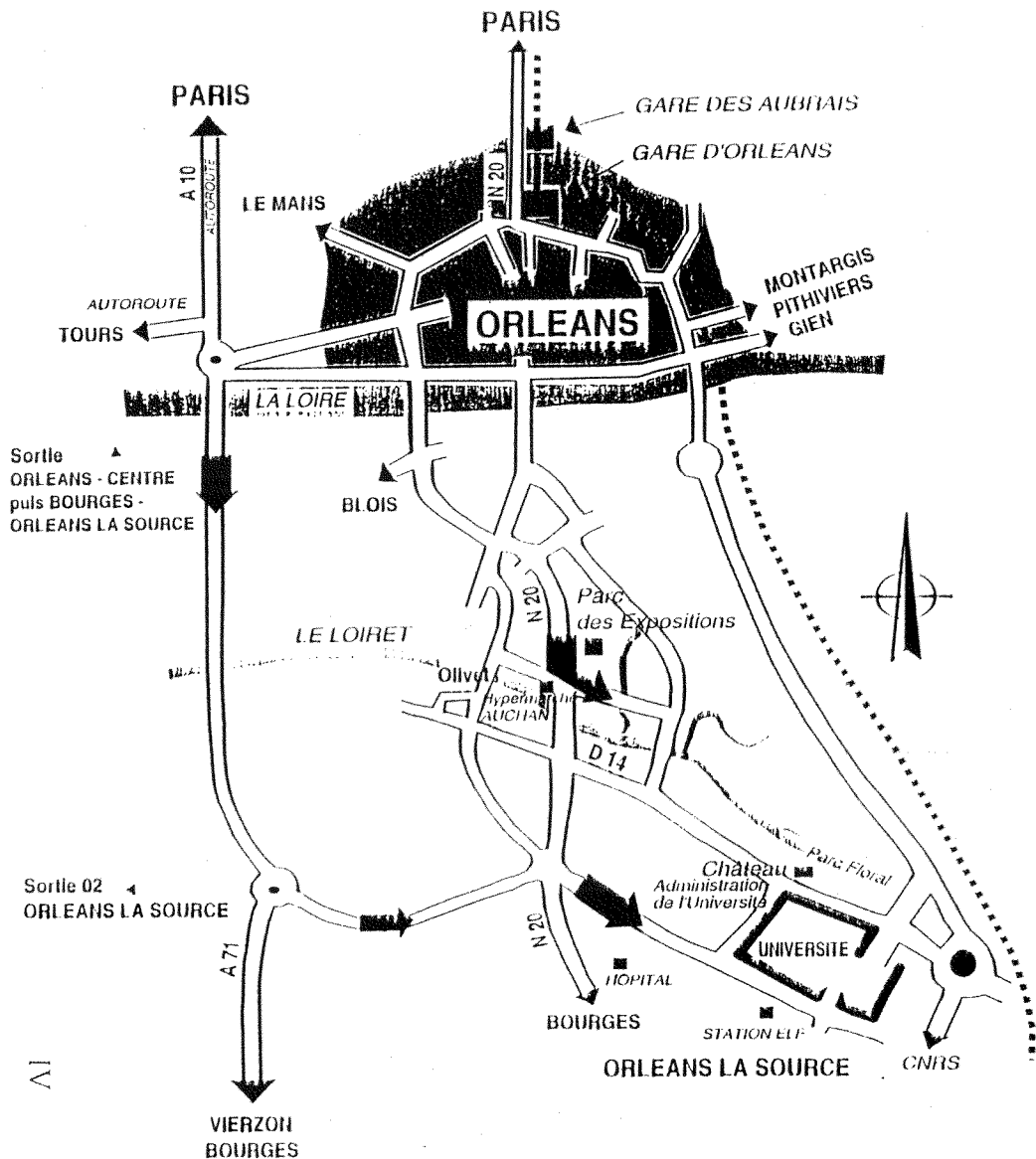
-Bibliothèque du Centre d'Etudes Supérieures de l'Université d'Orléans.....CXLII

-Bibliothèque de l'IUT de Châteauroux.....CXLVII

Site d'Issoudun

-Bibliothèque de l'Antenne de L'IUT de Châteauroux.....CLII

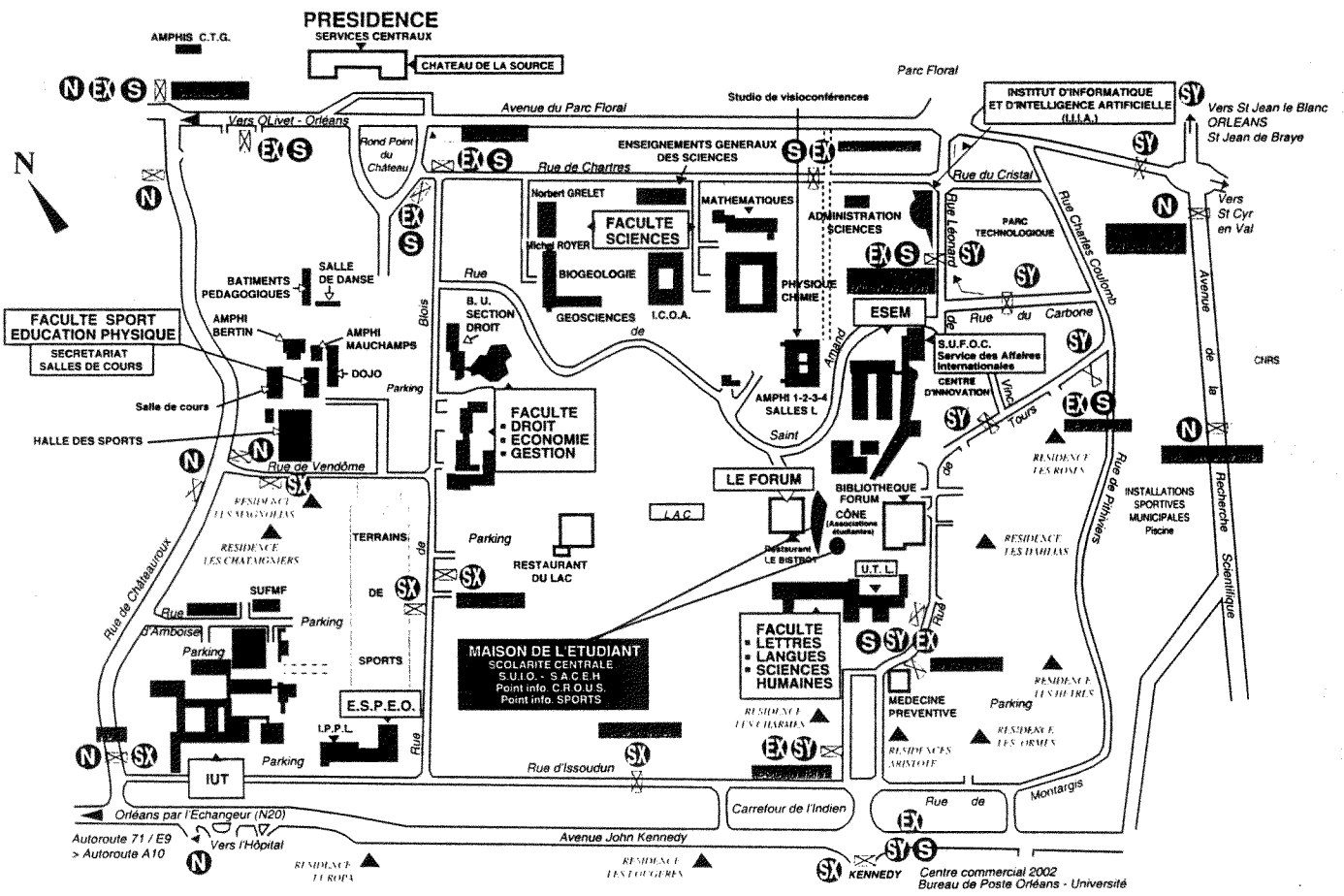
Plan d'accès au campus universitaire d'Orléans la Source



**ANNEXE N° 1 : le campus
et les sites délocalisés de
l'Université d'Orléans**

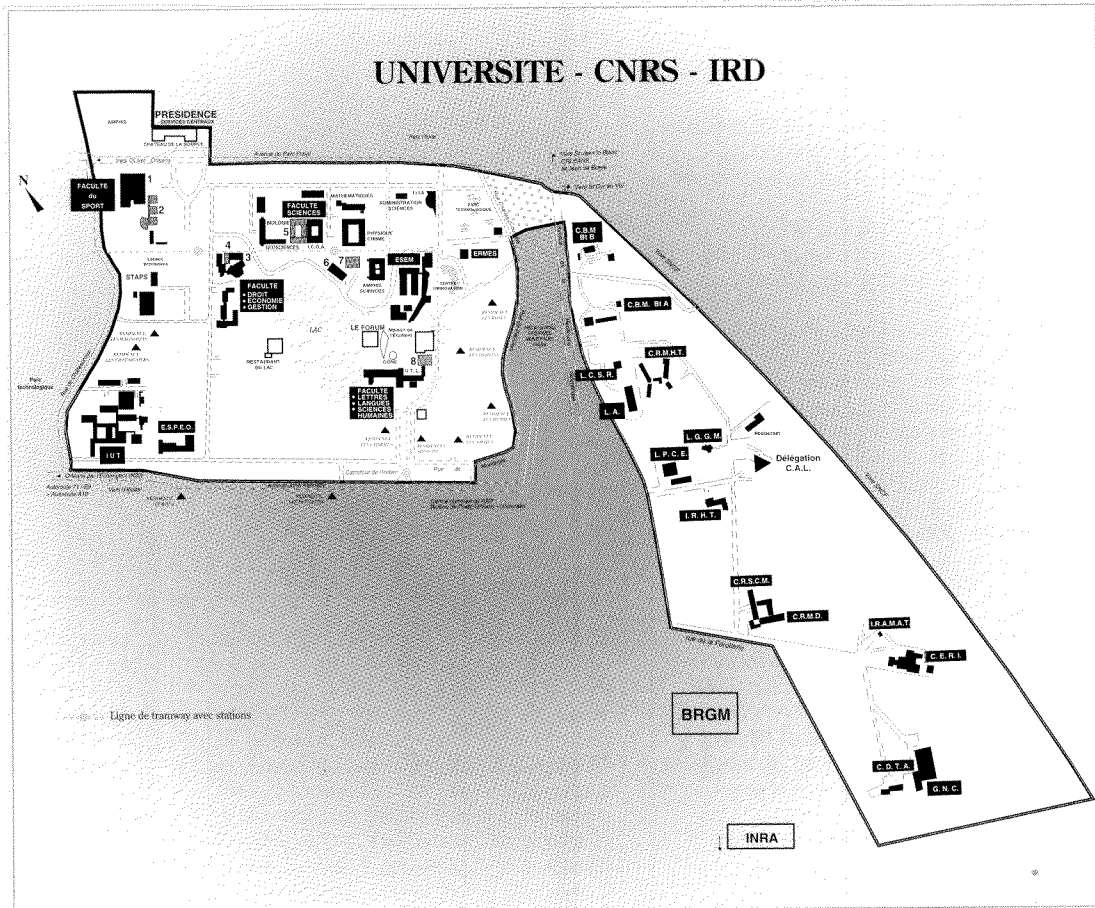
ANNEXE N° 2 : plan du campus

Domaine Universitaire Orléans la Source

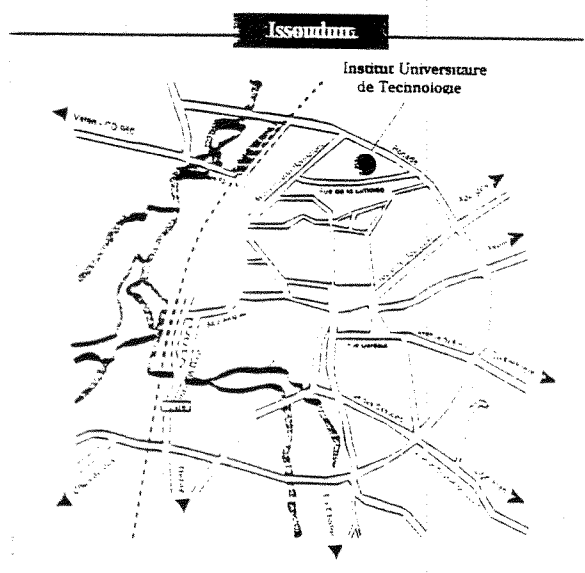
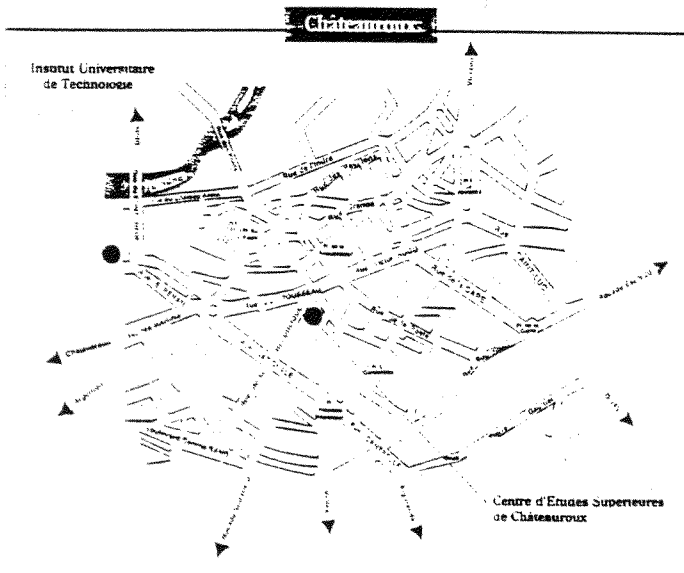
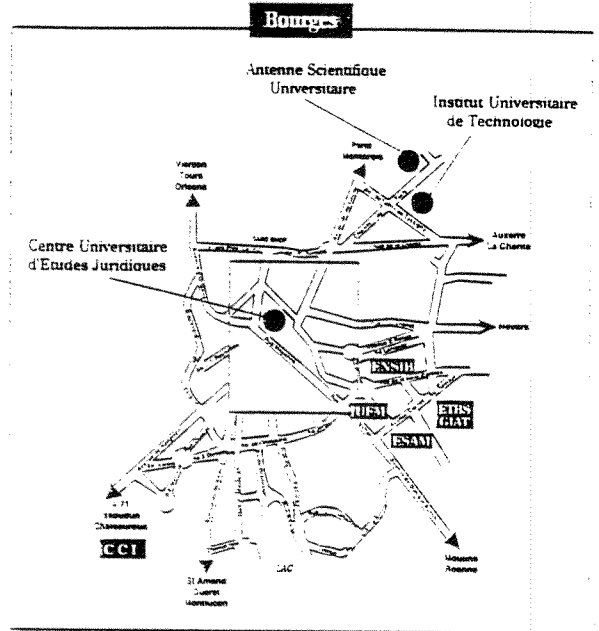


- X arrêts de bus
 LIGNES DE BUS : SX Gare des Aubrais La Source Hôpital
 SY Gare des Aubrais La Source Concorc ou la Boillère
 N Saint - Hilaire Croix aux châteaux Saint Cyr en Val Orléans du Bois
 S Centre Bus Albert 1er La Source Concorc ou La Boillère
 EX Orléans Centre Bus Albert 1er La Source Diderot

ANNEXE N° 3 : plan du Grand Campus d'ORLEANS



ANNEXE N° 4 : les sites délocalisés de l'Université d'ORLEANS



MODELE DE FICHE SIGNALÉTIQUE

date :

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE :

• Adresse :

• Nom du responsable de la bibliothèque ou du Centre de Documentation :

-Statut (professionnel, personnel administratif, professeur, bénévole) :

-Téléphone :

-E-mail :

• Statut et adresse (De quels UFR, Ecole, Laboratoire ou Centre de recherche dépend la bibliothèque ?) :

-Association avec une autre Institution (ex : CNRS), modalités (personnel, moyens financiers) :

-Nom du directeur de l'établissement (adresse, téléphone) :

-Directeur de la Faculté, de l'Ecole, de l'Institut...:

-Directeur du Département, du Laboratoire ou du Centre de recherche :

-Enseignements dispensés (disciplines, cycles d'étude) :

-Disciplines et sujets de recherche :

-Nombre d'enseignants et chercheurs :

-Nombre d'étudiants :

-Premier cycle :

-Deuxième cycle :

-Troisième cycle :

-Elèves d'Institut, d'Ecole :

• Historique (création et développement de la bibliothèque) :

• Personnel de la bibliothèque :

-Nombre :

-Catégorie (professionnel, dont titulaire et non-titulaire (CES, CDD), personnel administratif, bénévole, enseignant ou chercheur), tâches et temps de travail (nombre d'heures par semaine) :

• Horaires d'ouverture (jours et heures) :

- **Locaux :**
 - Superficie des magasins :
 - Superficie de la salle de lecture:
 - Nombre de places assises :
 - Plan des locaux :

- **Budget :**
 - De quelle Institution provient-il (part de l'Université et part de l'Institution) ?

 - Budget d'acquisition :
 - Livres :
 - Périodiques-papier :
 - Cédéroms :
 - Abonnement à des bases de données :
 - Autre :

 - Budget de fonctionnement :

- **Bibliothèque de recherche ou d'étude (premier, deuxième, troisième cycles) :**

- **Fonds :**
 - Fonds documentaire spécifique à la discipline et fonds plus "large" (description) :

 - Nombre d'ouvrages :
 - Nombre de périodiques vivants :
 - Nombre de périodiques morts :
 - Liste des périodiques :

 - Nombre de thèses :

 - Nombre de cédéroms :
 - Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) :
 - Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) :
 - Cédéroms accessibles seulement dans le Service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) :
 - Liste des Cédéroms :

 - Nom des bases de données :
 - Accès par Renater ou autre :

 - Documents maison du Centre de recherche sur cédéroms (modalités d'utilisation) :
 - Autres supports (cassettes vidéo, microformes...) :
 - Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données :

- Services offerts (en fonction des publics : premier, deuxième, troisième cycles, chercheurs) :

- Consultation sur place :

- Totalité du fonds :

- Périodiques :

- Usuels :

- Thèses :

- Cédéroms :

- Autre :

- Prêt de documents :

- Durée de prêt :

- Prêt de périodiques (nombre) :

- Prêt d'ouvrages (nombre) :

- Prêt d'autres types de documents :

- Photocopieuse :

- Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte :

- Nombre de postes (caractéristiques techniques) :

- Types de services offerts :

- Accès à l'Internet :

- Types de sites utilisés :

- Projet d'abonnement à des périodiques électroniques et/ou à des bases de

données en ligne :

- Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :

- Présentation des activités et du personnel de l'établissement :

- Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) :

- Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque :

- Accès libre aux bases de données (cédéroms...) ou mot de passe obligatoire :

- Catalogue de la bibliothèque en ligne :

- Sélection de sites avec des liens hypertextes :

- Sites d'institutions nationales et internationales :

- Sites de Bibliothèques et de Centres de Documentation :

- Sites de revues électroniques gratuites :

- Autres sites :

- Autres rubriques :

- **PEB :**
 - Quelle organisation (PEB centralisé par les BU-Forum (Lettres et Sciences) et de Droit, Economie, Gestion, ou gestion autonome) ?
 - Quels sont les centres de documentation les plus utilisés (au sein de l'Université, à l'extérieur) ?
 - Nombre d'articles demandés :
 - Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure :
 - Nombre de documents demandés (en dehors des périodiques) :
 - Outils de recherche bibliographiques disponibles (Myriade, Current Contents...) :
- **Les usagers de la bibliothèque :**
 - Nombre de lecteurs : dont :
 - Etudiants :
 - Premier cycle :
 - Deuxième cycle :
 - Troisième cycle :
 - Elèves d'Institut, d'Ecole :
 - Enseignants et chercheurs :
- **Fréquentation quotidienne :**
- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire (modalités, souhaits, besoins) :**
- **Matériel et outils informatiques disponibles :**
 - Nombre de postes et caractéristiques techniques :
 - Logiciels utilisés pour le catalogage et autres logiciels :
 - Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels :
 - Câblage (caractéristiques techniques) :
- **Catalogue :**
 - Catalogue informatisé :
 - Catalogue informatisé et papier :
 - Catalogue papier :
 - Pas de catalogue :
 - Catalogue papier des périodiques :
 - Format de catalogage et caractéristiques du module de catalogage :
 - Année d'installation et projet de réinformatisation :

- La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur (autres UFR des Universités françaises, CNRS, entreprises) ? (réseau au sens de réseau informatique)

- Convention : oui non quand ?
 - Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD (collections, services, personnel) :

 - Qui est à l'origine de la collaboration ?

 - Les modalités de la convention :
 - Engagements du SCD :
 - Engagements de la bibliothèque associée :

 - Y-a-t-il une mise à jour régulière de l'état des collections consécutive aux acquisitions de documents (modalités) ?

 - Résultats et projets :

- Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :
 - Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités (fréquence des réunions et participants, plan d'action concerté, contrôle des tâches...) ?

 - Bibliothèque associée :
 - Budget accordé par le SCD :
 - Acquisition de documents :
 - Acquisition de matériel (informatique, autre) :
 - Budget de fonctionnement (postes créés...) :
 - Personnel de la bibliothèque associée:
 - Recrutement (combien, quand, temps de travail) :
 - Formation effectuée par le SCD ou par un autre organisme :

 - Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:
 - Le catalogue des fonds :
 - Le catalogue versé dans la base collective :
 - Accès au SIGB (Dynix) :
 - Accès aux cédéroms du SCD :
 - Accès à l'Internet et aux bases de données en ligne :
 - Organisation du PEB :
 - Autres services :

 - Lecteurs : y-a-t-il de nouveaux usages de leur part ?

-Les inconvénients de la collaboration avec le SCD (nouvelles contraintes) :

-Cette collaboration est-elle considérée par le personnel de la bibliothèque, par le directeur de l'établissement (UFR, Département...) et par les usagers (enseignants, chercheurs et étudiants) comme :

- Indispensable aux activités de la bibliothèque associée ?**
- Un apport complémentaire aux activités de la bibliothèque associée ?**
- Inutile ?**
- Une perte d'autonomie qui pose surtout de nouveaux problèmes sans les résoudre ?**

• **Avantages et contraintes pour le SCD :**

-Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées :

- Formation assurée (nombre d'heures) :**
- Surcharge de travail ou gain (équilibre assuré entre la centralité des BU et les bibliothèques associées au réseau ainsi créé) ?**
- Nouvelles tâches :**

• **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée :**

• **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

- Problèmes techniques :**
- Volonté d'autonomie :**
- Pas de besoin de collaboration avec le SCD :**
- Problèmes budgétaires :**
- Absence de personnel :**
- Indifférence :**

ANNEXE N° 6 : fiches descriptives des 28 bibliothèques associées

date : 8 septembre 1999. Enquête de l'ESGBU de l'année 1998. Entretien avec Mme Anne LIGER, le 20 septembre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque du Département de Mathématiques

- **Adresse** : Bâtiment de Mathématiques (premier étage), rue de Chartres, UFR de Sciences (Faculté des Sciences), BP 6759, 45067 ORLEANS Cedex 2
- **Nom du responsable de la bibliothèque** : Mme Anne LIGER, secrétaire de recherche du laboratoire de Mathématiques MAPMO (Mathématiques, Applications et Physique, Mathématique d'ORLEANS, dont la directrice est Mme Aline BONAMI, tél : 02.38.41.71.27).
 - Téléphone : 02.38.41.72.32
 - E-mail : aliger@labomath.univ-orleans.fr
- **Statut et adresse** : UFR de Sciences (Faculté des Sciences), Département de Mathématiques, Laboratoire MAPMO.

-Association avec une autre Institution : collaboration avec le laboratoire et le centre de documentation du CRMD (Centre de Recherche sur la Matière Divisée) du CNRS-Université d'ORLEANS (UMR), avec le Laboratoire et le Centre de Documentation du Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement (LPCE) du CNRS, dont la responsable est Mme SCHILLEWAERT ; à ce titre, des physiciens utilisent la bibliothèque du Département de Mathématiques. Participation au réseau des bibliothèques de Mathématiques de France (choix du logiciel TEXTO).

-Nom du directeur de l'établissement :

-Directeur de la Faculté : Francis DELMOTTE, Doyen de l'UFR Sciences.

-Directeur du Département, du Laboratoire ou du Centre de recherche : Mr Rémi CHARPENTIER, Directeur du Département de Mathématiques, tél : 02.38.41.70.16 ; Mme Aline BONAMI, Directrice du MAPMO, tél : 02.38.41.71.27 ; Responsable pédagogique : Mr Gilles Royer.

-Sujets de recherche : MAPMO : Physique mathématique et Modélisation ; Algèbres d'Opérateurs et Applications ; Probabilités et modélisation stochastique ; Analyse et Analyse Numérique. Toutes les informations se trouvent sur le site du laboratoire : www.labomath.univ-orleans.fr

-Nombre d'enseignants et chercheurs : 60 environ dont une quarantaine fait partie du MAPMO.

- **Historique :** NSP (contacter Mr Jean-Pierre SCHREIBER, Professeur et chercheur).
- **Personnel de la bibliothèque :** en fait, pas de personnel vraiment affecté. Mme LIGER est secrétaire de recherche du laboratoire de Mathématiques. Elle gère le budget et les locaux. Qui plus est, elle est secrétaire de la directrice du laboratoire ; aussi, ne consacre-t-elle qu'un quart de son temps à la bibliothèque pour effectuer le catalogage et renseigner les chercheurs.

Pour la recherche documentaire, les chercheurs se "débrouillent". Un "comité" constitué de trois maîtres de conférence (dont Mr Patrick MAHEUX, chargé aussi de l'informatique et des cédéroms dans le Département, tél : 02.38.49.48.90 ; Mr BATAKIS et Mr Emmanuel CEPA) est chargé des acquisitions. Les commandes sont effectuées par la secrétaire.

Projet de création d'un poste de documentaliste dans le cadre du déménagement de la bibliothèque au troisième étage (à construire).

-Nombre : 1

-Catégorie : 1 personne ITARF de catégorie B à ¼ temps (ETP : 0,25) qui, par ailleurs, travaille à 80% ETP. Le bureau de Mme LIGER permet d'accéder à la bibliothèque.

- **Horaires d'ouverture :** 5 jours par semaine (37h30) ; en fait, Mme LIGER travaille dans son bureau qui est aussi "l'entrée" obligée de la bibliothèque ; lorsqu'elle est absente, notamment le vendredi, les chercheurs peuvent accéder à la bibliothèque avec le code (porte avec serrure à code). Fermeture annuelle de 9 semaines.

- **Locaux :** 100 m², soit deux salles : un bureau de 35 m² et une salle de lecture de 65 m².

-Nombre de places assises : 10

- **Budget :**

-De quelle Institution provient-il ? Budget : fonds fléchés venant du Ministère (40 000 Fr) + crédits du laboratoire MAPMO pour les périodiques (fondamental, car, sinon, les abonnements ne pourraient pas être effectués, soit 150 000 Fr environ) + budget BQR (bonus qualité recherche) de 50 000 Fr (cette année), soit 240 000 Fr pour les acquisitions et abonnements et 20 000 Fr de budget d'équipement.

- **Bibliothèque de recherche :** bibliothèque exclusivement consacrée à la recherche. Les étudiants doivent au moins être inscrits en DEA.

- **Fonds :** acquisitions auprès du fournisseur DAWSON (accès à la base DAWSON qui fournit les références, le prix et permet de commander en ligne).

-Nombre d'ouvrages : 6528

-Nombre de périodiques vivants : 27

-Nombre de périodiques morts : 25

-Nombre de thèses : 3 mètres linéaires.

-Nombre de cédéroms :

-Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : oui, dont, en particulier, le cédérom Mathematical Sciences.

-Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : non

-Cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) : non

-Nom des bases de données : accès à des revues électroniques gratuites sur le site Web du Département de Mathématiques ; Mr MAHEUX est chargé de sélectionner les sites et de créer les liens.

-Documents maison du Centre de recherche sur cédéroms : 0

-Autres supports : 0

• **Services offerts :**

-Consultation sur place : obligatoire pour les étudiants de DEA ; 10 mètres linéaires d'ouvrages et de revues exclus du prêt.

-Prêt de documents : oui, pour les chercheurs ; gestion individuelle du prêt (ouvrages et périodiques) qui pose d'ailleurs quelques problèmes (disparition-réapparition d'ouvrages).

-Photocopieuse : 1

-Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte : non

-Accès à l'Internet : oui, mais aussi dans tous les bureaux.

-Types de sites utilisés : voir la sélection des sites sur le site du Département de Mathématiques.

-Projet d'abonnement à des périodiques électroniques et à des bases de données en ligne : Prise de contact avec DAWSON pour des abonnements éventuels à des revues électroniques payantes ; mais, la plupart des chercheurs, selon Mme LIGER, sont réticents, car ils préfèrent le support papier qui permet de conserver la collection, tandis que si l'abonnement aux périodiques électroniques est interrompu, on ne peut plus accéder à la collection ; qui plus est, l'antériorité de la collection proposée en ligne n'est pas intéressante.

• **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :** site : www.labomath.univ-orleans.fr (site visité le 22 septembre 1999 ; dernière mise à jour le 18 juin 1999). Mr Patrick MAHEUX met à jour ce site remarquable.

-Présentation des activités et du personnel de l'établissement : oui

-Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement : oui

-Catalogue de la bibliothèque en ligne : oui (catalogue TEXTO de la bibliothèque avec un mode d'interrogation par auteur et par titre, mais pas par mots-clés ; accès à la base DYNIX).

-Sélection de sites avec liens hypertextes : oui

-Sites d'institutions nationales et internationales : oui

-Sites de centres de documentation : oui

-Sites de revues électroniques gratuites : oui

-Autre rubrique : recrutement-audition ; annuaire ; publications (prépublications du laboratoire MAPMO) ; agenda de la recherche en France et à l'étranger ; enseignement et cursus ; liste et accès aux revues électroniques gratuites (avec et sans mot de passe, selon les cas) ; liste des revues disponibles à la BU-Forum et au Département de Mathématiques ; accès aux serveurs de revues (qui fournissent des résumés) ; accès aux sites d'éditeurs ; accès aux sites de l'IREM et

du SUFFO ; activités ; rubrique d'aide à la recherche documentaire (dans les listes de diffusion et par l'intermédiaire des moteurs de recherche).

- **PEB** : oui

- Quelle organisation ?** PEB avec l'INIST et, pour les chercheurs, autorisation (avec facturation) de faire des photocopies sur place dans les bibliothèques universitaires de Jussieu et d'Orsay, à Paris. Utilisation du cédérom Mathematical Sciences. Pas de PEB avec la BU-Forum.

- Nombre d'articles demandés** : 10 par mois environ.

- Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure** : 0

- **Les usagers de la bibliothèque** : des chercheurs en physique utilisent aussi les collections. Quelques demandes très ponctuelles sont faites par des étudiants de troisième cycle et des enseignants d'Economie.

- Nombre de lecteurs** : 70/80 personnes environ **dont** :

- Etudiants** :

- Troisième cycle** : 13

- Enseignants et chercheurs** : 63

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire** : actuellement, les chercheurs doivent se former seuls à la recherche documentaire. Le projet de recrutement d'un documentaliste répond à ce besoin d'aide à la recherche documentaire, outre la gestion des collections et les problèmes de catalogage.

- **Matériel et outils informatiques disponibles** :

- Nombre de postes** : 1 micro-ordinateur (outil de la secrétaire, muni du logiciel TEXTO) dans le bureau-accueil de la secrétaire et 1 PC avec un accès à l'Internet et aux cédéroms en réseau du SCD, dans la salle de lecture.

- Logiciels utilisés pour le catalogage et autres logiciels** : logiciel TEXTO : toutes les bibliothèques universitaires de Mathématiques de France (sic) ont acheté ce logiciel à l'instigation du Comité des Directeurs de Département de Mathématiques. Actuellement, Mme LIGER m'a informé que le contrat de maintenance avec la société CHEMDATA de LYON (fournisseur du logiciel TEXTO) a été interrompu, celui-ci étant trop coûteux.

- Câblage** : il y a au moins quatre prises réseaux dans le bâtiment : quatre personnes (dont la bibliothécaire) disposent d'un accès au réseau de cédéroms.

- **Catalogue** : catalogue informatisé (logiciel TEXTO) ; ce catalogue n'est pas intégré dans le catalogue collectif DYNIX du SCD.

- Catalogue informatisé** : oui

- Catalogue papier** : non (seulement une liste des nouvelles acquisitions).

- Catalogue papier des périodiques** : liste des périodiques sur le site du Département de Mathématiques.

- Format de catalogage et caractéristiques du module de catalogage** : catalogue sur le logiciel TEXTO ; problèmes d'indexation-matière. Mme LIGER n'a pas reçu de formation pour cela. Le choix des mots-clés n'est pas rigoureux.

-Année d'installation et projet de réinformatisation : interruption du contrat de maintenance avec CHEMDATA (trop coûteux).

- **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** Membre du réseau des Bibliothèques de Mathématiques de France ; utilisation commune du logiciel TEXTO.

- **Convention :** non

-Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD : Entretien téléphonique de Mme Desbordes avec M. ZINSMENSTER, le 3 avril 1996 : la bibliothèque est de niveau recherche.

Il existerait un petit fonds à l'UMR (Mme ANANTHARAMAN). Mr ZINSMENSTER est réticent pour que leur fonds figure dans la base DYNIX. Il craint que les livres soient utilisés par d'autres personnes extérieures au Département. Il faut proposer des modalités pour ne pas les effrayer sur ce sujet. Il serait d'accord pour que des photocopies soient effectuées sur place, sous la responsabilité de la BU. La personne importante pour la réalisation d'une coopération : Mr Gilles Royer, enseignant.

Depuis cette rencontre, aucun projet de collaboration n'a avancé. Contacts réguliers avec Mr CORGIER pour l'achat de documents (envoi d'un formulaire de propositions d'achat). Notamment, Mr CORGIER a abonné la BU-Forum à Physical Review Later ; l'abonnement de la BU-Forum à Mathematical Reviews (cédérom MATHSCI et périodique papier) a permis à la bibliothèque du Département de Mathématiques d'obtenir la version papier.

- **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

-Problèmes techniques :

-Volonté d'autonomie : oui. Le Département de Mathématiques a su créer un site Web très performant ; néanmoins le besoin d'une documentaliste se fait ressentir.

-Pas de besoin de collaboration avec le SCD :

-Problèmes budgétaires :

-Absence de personnel :

-Indifférence :

date : 9 septembre 1999. Entretien avec Mme Marie WARCK, le 20 septembre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque de l'Institut de Recherche sur L'Enseignement des Mathématiques (IREM) et du Service Universitaire de Formation des Formateurs d'ORLEANS (SUFFO)

• **Adresse** : Faculté des Sciences, Département de Mathématique (premier étage), rue de Chartres, BP 6759, 45067 ORLEANS Cedex 2

• **Nom du responsable de la bibliothèque** : Mme Marie WARCK

-Statut : ITARF (catégorie B).

-Téléphone : 02.38.41.71.92

-E-mail : irem@labomath.univ-orleans.fr

• **Statut et adresse** : Le SUFFO (Service Universitaire de Formation des Formateurs d'ORLEANS) a pour mission la préparation aux concours internes de l'Education Nationale (CAPES, agrégation), la mise en place de cours de préprofessionnalisation aux carrières de l'enseignement auprès des étudiants de DEUG et de licence. Le SUFFO est un service commun de l'Université d'Orléans. Il est hébergé dans les locaux du Département de Mathématiques, mais il ne dépend pas de celui-ci.

L'IREM est un service du SUFFO, qui est hébergé dans le bâtiment du Département de Mathématiques.

-**Association avec une autre Institution** : collaboration avec l'IUFM d'ORLEANS. Convention signée pour la recherche sur l'enseignement.

Comme les étudiants de première année d'IUFM suivent des cours à l'Université, la collaboration entre l'IUFM et l'Université est nécessaire.

-**Nom du directeur de l'établissement** : Mr Jean-Pierre LAMARCHE, Directeur de l'IREM et du SUFFO, même adresse, tel : 02.38.41.71.90, e-mail : labomath.univ-orleans.fr ; Mr Jean-Marie Chevallier (responsable pédagogique), même adresse, tél : 02.38.41.72.36.

-**Directeur du Département** : Mr Rémi CHARPENTIER, Directeur du Département de Mathématiques, tél : 02.38.41.70.16.

Mr Jean-Pierre LAMARCHE, Directeur du SUFFO (Service Universitaire de Formation des Formateurs d'ORLEANS), et de l'IREM.

-**Disciplines et sujets de recherche** : pédagogie, didactique des Mathématiques, pédagogie de l'Informatique dans l'enseignement secondaire et universitaire (premier et second cycle) ; groupe de recherche "Mathématiques-Documentation" sur les Nouvelles Technologies dans les collèges et les lycées.

L'IREM est constitué de plusieurs groupes de recherche, soit environ 30 chercheurs (enseignants du secondaire et du supérieur) ; il y a seulement quelques années, il y avait environ 70 chercheurs.

Actuellement, l'IUFM a mis en place des groupes de recherche portant sur des sujets comparables et a tendance à attirer les enseignants désireux d'y participer.

-Nombre d'enseignants et chercheurs : 30

- **Historique** : En 1973, création de l'IREM d'ORLEANS et de son Centre de Documentation.

- **Personnel de la bibliothèque** :

-Nombre : 1

-Catégorie : 1 personne (filiale ITARF, catégorie B) à mi-temps (l'après-midi). Formation de DUT Documentation. Par ailleurs, Mme WARCK remplace Mme BARIN au Centre de Documentation de l'UFR Sport, pendant les matinées, selon un accord passé entre les deux structures.

Au Centre de Documentation de l'IREM, Mme WARCK accomplit toutes les tâches, les acquisitions, le traitement documentaire, la recherche pour les chercheurs et les étudiants.

- **Horaires d'ouverture** : 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, de 13h00 à 17h00. Fermeture de 8 semaines par an.

- **Locaux** : 50 m²

-Nombre de places assises : 5

- **Budget** :

-De quelle Institution provient-il ? Jusqu'à présent, le budget provient directement du Ministère de l'Education Nationale, soit 104 200 Fr pour l'IREM. L'association des Directeurs des IREM reçoit une enveloppe budgétaire globale, qu'elle répartit dans chacun des IREM (1 IREM par Académie) en fonction du nombre d'étudiants et de chercheurs.

A partir de l'an 2000, le budget de l'IREM est négocié dans le cadre du Contrat Université/Etat 2000/2004 : les crédits accordés par le Ministère à l'IREM seront-ils fléchés et ainsi garantis ?

Les chercheurs de l'IREM (pour la plupart, des enseignants du secondaire) sont rétribués à partir du système du "crédit d'heures" géré par le rectorat : un enseignant propose au rectorat d'accomplir des recherches à l'IREM ; on lui accorde des heures de recherche ; ce système aurait tendance à favoriser l'IUFM (les enseignants choisiraient plutôt d'intégrer les groupes de recherche de l'IUFM que ceux de l'IREM).

-Budget d'acquisition : 22500 Fr

-Budget de fonctionnement : 80 000 Fr environ

- **Bibliothèque de recherche et d'étude** : oui

- **Fonds** :

-Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large": fonds documentaire spécifique à la Didactique des Mathématiques et fonds général de pédagogie, d'Histoire des Sciences et d'Epistémologie.

Selon Mme WARCK, le fonds de pédagogie générale n'est pas seulement utile à tous les enseignants de Mathématiques, mais aussi aux les professeurs du second degré, toutes matières

confondues. Pourquoi ne pas rendre accessible ce fonds à tous les étudiants préparant le CAPES et l'agrégation ?

-Nombre d'ouvrages : 6275

-Nombre de périodiques vivants : 28

-Nombre de périodiques morts : oui (mais NC)

-Nombre de thèses : thèses et DEA de Didactique en Mathématiques (environ 3 mètres linéaires).

-Nombre de cédéroms : 0

-Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : non (mais, c'est possible dans la Bibliothèque du Département de Mathématiques qui jouxte le Centre de Documentation de L'IREM).

-Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : non

-Cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) : non

-Autres supports : la bibliothèque possède un magnétoscope. Pas de microformes. L'IREM publie des résultats de recherche, et constitue des bibliographies.

-Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données : non

• **Services offerts :**

-Prêt de documents : oui, tout le fonds.

-Durée de prêt : en principe, 3 semaines.

-Photocopieuse : 1

-Accès à l'Internet : oui

-Types de sites utilisés : sites des IREM dont celui de MARSEILLE : <http://www.irem.univ-mrs.fr/publimath>, et de NICE : <http://www.math.unice.fr>. Site des Ministères, de l'INRP (Institut national de la recherche pédagogique), site des Académies.

• **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :** oui, site du Département de Mathématiques qui donne accès à des pages sur l'IREM (site visité le 8/09/1999). Mr Michel BILLARD a créé ce site et l'a mis à jour, mais il a quitté l'IREM, il y a un an. Mme WARCK a demandé à suivre une formation pour la création de pages HTML, au Service de la Formation Continue de l'Université (dans le cadre de l'année universitaire 1999/2000).

Site très riche. Une des missions de l'IREM est de diffuser les résultats de la recherche, ce site en est l'illustration, notamment auprès des enseignants exerçant dans l'Académie ORLEANS-TOURS, mais éloignés d'ORLEANS.

-Présentation des activités et du personnel de l'établissement : oui

-Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui

-Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : le nom de la responsable est donné ; présentation des publications de l'IREM ; rien sur la bibliothèque.

- Accès libre aux bases de données (cédéroms...) ou mot de passe obligatoire : non
- Catalogue de la bibliothèque en ligne : non
- Sélection de sites avec liens hypertextes : oui
 - Sites d'institutions nationales et internationales : oui
 - Sites de centres de documentation : oui
 - Sites de revues électroniques gratuites : non (mais, accès à des sites d'éditeurs)
 - Autres sites : sites des IREM en France ; Pages de cours ; Pages personnelles d'enseignants ; Sites anglais.

-Autre rubrique : Personnes, Evénements, Publication (possibilité de télécharger des brochures sans mot de passe), Formation, Pédagogie, Groupe de Recherche, Rallye Mathématique, Accès au catalogue PUBLIMATH (base de données bibliographiques des publications des IREM, en remplacement de la liste annuelle sur support papier qui a cessé de paraître en 1994), Autres lieux parlant de Mathématiques.

- **PEB** : oui, pour les périodiques (non, pour les ouvrages). Les périodiques ont été signalés dans MYRIADE (CCN-PS), selon Mme WARCK (qui ne sait plus quand).

- Quelle organisation : Mme WARCK demande environ 10 articles par an à la BU-Forum dans le cadre du PEB. Elle envoie directement les photocopies d'articles qui lui sont demandés (environ 10 articles par an).

- Nombre d'articles demandés : 10 par an

- Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure : 10 par an

- **Les usagers de la bibliothèque** : en principe, tous les professeurs de Mathématiques de l'enseignement secondaire et du supérieur de l'Académie; les professeurs-stagiaires de Mathématiques de l'IUFM de deuxième année (environ 50 professeurs stagiaires préparent un mémoire professionnel) ; 30 chercheurs de l'IREM.

En principe, les professeurs des autres disciplines peuvent aussi utiliser la documentation pédagogique générale.

Mme WARCK reçoit les étudiants de deuxième année d'IUFM sur rendez-vous et en relation avec les tuteurs qui dirigent le stage de l'étudiant.

- **Fréquentation quotidienne** : les étudiants de deuxième année de l'IUFM, qui préparent un mémoire de stage, fréquentent le Centre de Documentation entre les mois d'avril et juin.

- **Matériel et outils informatiques disponibles** :

- Nombre de postes : 1 micro-ordinateur, 1 poste sous UNIX pour l'accès à l'Internet (donc il est possible de consulter le catalogue DYNIX) et à la messagerie, 1 minitel.

- Logiciels utilisés pour le catalogue et autres logiciels : NC

- Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels : NC

- Câblage : NC

- **Catalogue** : pas de catalogage du fonds de l'IREM dans la base DYNIX. Participation au catalogue collectif spécialisé de l'IREM (problèmes de mise à jour) : liste papier des travaux réalisés à l'IREM et liste des publications des IREM.

-Catalogue informatisé : non

-Catalogue papier : oui, un fichier manuel auteur

- **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** Réseau des IREM, participation à un catalogue collectif spécialisé, PUBLIMATH.

- **Convention :** non

-Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD :

Visite d'Hélène GROGNET en 1996/1997. Mme WARCK a estimé que le catalogage du fonds de l'IREM dans la base DYNIX n'avait pas d'intérêt, étant donné la spécificité de ses collections. Néanmoins, elle a souligné que le fonds pédagogique pouvait intéresser tous les étudiants préparant les concours d'enseignants.

Projet de construction d'un étage supplémentaire dans le bâtiment de Mathématiques. Le directeur du Département de Mathématiques envisage de déplacer la Bibliothèque du Département dans ce nouvel étage.

Il a accompli des démarches auprès de l'Université et du Ministère pour obtenir la création d'un poste de documentaliste.

Dans ce cadre, il y aurait un projet de rassemblement des collections de la bibliothèque du Département de Mathématiques et du Centre de Documentation de l'IREM.

Mme WARCK a également émis l'hypothèse de l'intégration du fonds de l'IREM au sein de la future Bibliothèque des Sciences.

La situation de l'IREM est à l'ordre du jour, dans la mesure où l'IUFM serait une structure concurrente en plein essor. Cependant, il serait important de faire le point avec Mr LAMARCHE, Directeur de l'IREM et du SUFFO.

Mme WARCK n'est pas intéressée par le poste de documentaliste que voudrait créer le Directeur du Département de Mathématiques. Si le Centre de Documentation de l'IREM doit "disparaître", elle souhaiterait plutôt obtenir un poste au sein de la future Bibliothèque de Sciences.

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** demande d'acquisition d'ouvrages (par et pour la BU) sur la préparation aux concours de l'enseignement et sur la pédagogie. Selon Mme WARCK, l'achat de manuels du secondaire serait très utile aux étudiants de CAPES et d'agrégation. Mme WARCK a contacté Mr CORGIER pour l'achat de ces manuels.

- **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

-Pas de besoin de collaboration avec le SCD : oui

date : 9 septembre 1999 : très peu d'informations. Mme DESBORDES n'a pas obtenu de réponse à son mail envoyé en mai 1998 (pas de fiche de visite de Mme DESBORDES). Visite de la bibliothèque par Mme Hélène GROGNET, le 4 février 1997. Entretien avec Mme Sylvie GUILLORE, le 21 septembre.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque du Département d'Informatique et du LIFO (Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'Orléans)

- **Adresse** : Bâtiment III A, premier étage, Institut d'Informatique et d'Intelligence Artificielle, Département d'Informatique, Faculté des Sciences, 4 rue Léonard de Vinci, BP 6759, 45067 ORLEANS Cedex 2

- **Nom du responsable de la bibliothèque** : Mme Sylvie GUILLORE

 - Statut** : enseignante.

 - Téléphone** : 02.38.41.72.98

 - E-mail** : Sylvie.Guillore@lifo.univ-orleans.fr

- **Statut et adresse** : LIFO, Département Informatique, Faculté des Sciences.

 - Association avec une autre Institution** : convention avec l'INRIA (Institut National de Recherche en Informatique et Automatique), à PARIS. Le Laboratoire LIFO est associé à l'INRIA et a passé un accord pour obtenir des photocopies d'articles (service payant).

 - Nom du directeur de l'établissement** :

 - Directeur de la Faculté** : Doyen Francis DELMOTTE

 - Directeur du Département et du Laboratoire** : Mr François LEBEY, Directeur du Département d'Informatique, même adresse, tél : 02.38.41.70.11. Mr Gérard FERRAND, Directeur du Laboratoire d'Informatique, tél : poste 70.10.

 - Enseignements dispensés** : licence, maîtrise, DESS, DEA.

 - Le programme de licence : théorie des langages, environnement matériel et logiciel, programmation et structure des données, graphes et programmation linéaire, logique et analyse des algorithmes, système, génie logiciel, anglais, informatique et société.

 - En maîtrise : compilation, base de données, programmation logique et fonctionnelle, intelligence artificielle et calculabilité, réseaux et parallélisme, stage et projet.

 - Disciplines et sujets de recherche au sein du LIFO** : six thèmes de recherche : Programmation Logique et Contraintes, Démonstration Automatique, Apprentissage Symbolique et Bases de Données Dédutives, Environnements pour la Programmation Parallèle, Graphes et Algorithmes, Langage Naturel.

 - Nombre d'enseignants et chercheurs** : 50 environ ; s'ajoutent quelques enseignants d'autres Départements, en particulier les enseignants de l'IUP MIAGE (maîtrise des Méthodes

Informatiques Appliquées à la Gestion). L'utilisation du fonds reste néanmoins très marginale, et est liée à des contacts et sympathies informelles.

-Nombre d'étudiants :

-Troisième cycle : 10 étudiants en DEA (en fait, ces étudiants n'ont pas un accès direct à la bibliothèque réservée aux chercheurs qui empruntent pour eux, selon les besoins).

- **Historique** : installation dans les locaux en 1993. Auparavant, le Département Informatique était hébergé dans le bâtiment actuel de Mathématiques.
- **Personnel de la bibliothèque** : Mme GUILLORE est responsable de la bibliothèque, mais comme "bénévole". Mme GUILLAUMET, responsable de la comptabilité, gère la gestion financière de la bibliothèque et des photocopies demandées à l'INRIA.
- **Horaires d'ouverture** : porte avec un code pour la serrure ; tous les chercheurs disposent de ce code et peuvent y accéder n'importe quand.
- **Locaux** : une salle d'environ 30 m² avec quelques rayonnages.
- **Budget** :
 - De quelle Institution provient-il ? Budget du Département d'Informatique et du LIFO.
 - Budget d'acquisition : 30 000/40 000 Fr
 - Livres : oui
 - Périodiques-papier : oui et surtout les Actes de Colloques.
 - Cédéroms : 0
 - Abonnement à des bases de données : 0
- **Bibliothèque de recherche** : exclusivement réservée aux enseignants-chercheurs.
- **Fonds** : Mme GUILLORE centralise les demandes d'acquisition de documents. La secrétaire, responsable du budget, Mme GUILLAUMET, envoie les commandes à la Librairie Le Monde En Tique, à PARIS (accord passé avec cette librairie spécialisée).

-Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" : fonds spécialisé et acquisition d'ouvrages pour préparer les cours à l'usage des enseignants. Ouvrages de synthèse sur un sujet de recherche, l'essentiel de la recherche se faisant sur Internet.

-Nombre d'ouvrages : 782 (avril 1999).

-Nombre de périodiques vivants : 2

-Nombre de périodiques morts : NC

-Liste des périodiques : Techniques et Sciences Informatiques (TSI, 2400 Fr par an) et l'INRIATHEQUE (périodique d'information et de références bibliographiques dans le domaine de l'Informatique, 964 Fr par an).

-Nombre de thèses : collection de rapports de recherche, DEA et thèses (voir Mme CALOUET)

-**Nombre des cédéroms** : selon Mme GUILLORE, pas de cédéroms, ni à la bibliothèque ni ailleurs ; et pas d'accès aux cédéroms en réseau de la BU.

Le directeur a finalement choisi de remettre à plus tard l'accès au réseau de cédéroms, dans la mesure où ni les étudiants ni les chercheurs n'ont exprimé un besoin à ce sujet.

-**Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD)** : 0

-**Documents maison du Centre de recherche sur cédéroms** : non

-**Autres supports** : non

-**Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données** : selon Mme GUILLORE, il fut question de s'abonner à des sites, mais rien n'a été fait en ce sens.

• **Services offerts** :

-**Consultation sur place** : tout le fonds peut être prêté aux chercheurs et aux enseignants.

-**Prêt de documents** : oui, le chercheur inscrit son nom sur la fiche du document qu'il range dans un fichier. Problèmes d'autodiscipline. Mme GUILLORE a effectué un récolement en décembre 1997 et a constaté que 50 ouvrages restaient introuvables.

-**Photocopieuse** : non, pas dans la bibliothèque.

-**Accès à l'Internet** : oui, dans tous les bureaux ; selon Mme GUILLORE, les chercheurs utilisent majoritairement Internet pour recueillir des informations.

-**Types de sites utilisés** : sites spécialisés gratuits et mail lists.

-**Projet d'abonnement à des périodiques électroniques et/ou à des bases de données en ligne** : non, il en fut question, mais, pour l'instant, rien n'a été décidé (apparemment, ce n'est pas ressenti comme une urgence).

• **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque** : site du LIFO, <http://www.univ-orleans.fr/SCIENCES/LIFO> (dernière mise à jour le 30 juillet 1999) et site de la licence et maîtrise d'informatique, <http://www.univ-orleans.fr/SCIENCES/LMI>

-**Présentation des activités et du personnel de l'établissement** : oui

-**Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...)** : oui

-**Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque** : non

-**Catalogue de la bibliothèque en ligne** : non

-**Sélection de sites avec liens hypertextes** : non

-**Autre rubrique** : sur le site du LIFO : accès au laboratoire ; annuaire ; activités de la recherche ; publications du LIFO (dont une liste des thèses et les rapports de recherche disponibles en ligne) ; agenda des séminaires ; manifestation scientifique ; enseignement (pas de sélections de sites).

Sur le site LMI : objectifs, débouchés ; renseignements pratiques (procédures d'inscription) ; contrôle des connaissances.

• **PEB** : oui, mais seulement avec l'INRIA pour des demandes de photocopies d'articles.

Mme GUILLORE n'envoie pas de photocopies d'articles, ni d'ouvrages (les collections ne sont pas signalées dans DYNIX).

Environ 1000 photocopies par an demandées à l'INRIA, soit un budget de 2900 Fr TTC.

- **Matériel et outils informatiques disponibles :**

- Nombre de postes et caractéristiques techniques :** deux PC ont été installés dans la salle de la bibliothèque, mais ne sont pas utilisés pour la bibliothèque. Les enseignants les utilisent pour préparer les cours et les TD. Il y a une prise réseau.

- **Catalogue :** pas de catalogue informatisé. En intranet, est disponible un fichier des ouvrages (classement par auteur avec le numéro d'inventaire du document et classement thématique effectué par Mme GUILLORE).

Mme GUILLORE a proposé un projet d'informatisation de la bibliothèque comme sujet d'étude aux étudiants qui ne l'ont pas choisi.

- Catalogue informatisé :** non

- Catalogue papier :** liste papier par auteur des ouvrages disponibles et fichier.

- **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** non

- **Convention :** non

- Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD :** Visite d'Hélène GROGNET, le 4 février 1997.

Mr CORGIER envoie des formulaires de proposition d'achat pour la BU, vers le mois de mars.

Selon Mme GUILLORE, les enseignants n'ont pas suivi la proposition de Mme DESBORDES de signaler leurs ouvrages et périodiques dans la base DYNIX, car ils estiment que leur fonds est trop pointu et spécialisé. Ils craignent que certains ouvrages soient captés par des personnes extérieures au Département. Par ailleurs, ce travail est très secondaire pour eux.

Mme GUILLORE gère la bibliothèque en tant que bénévole, la secrétaire gère les commandes et le budget. Aucun besoin n'est ressenti vis-à-vis de la BU-Forum. Aussi, la signature du protocole de signalement des collections dans la base DYNIX a-t-elle été repoussée sine die.

En revanche, Mme GUILLORE est sensible aux arguments invoqués en faveur d'un signalement des collections, mais les autres chercheurs ne semblent pas vraiment intéressés par cette coopération.

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** Pas de demande nouvelle.

- **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

- Problèmes techniques :**

- Volonté d'autonomie :** oui

- Pas de besoin de collaboration avec le SCD :** oui

- Absence de personnel :** oui

- Indifférence :** oui

date : 10 septembre 1999. Enquête de l'ESGBU de l'année 1998 et entretien avec Mr MORIN, le 14 septembre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque de Cristalochimie (Chimie minérale)

- **Adresse :** rue de Chartres, BP 6759, 45067 ORLEANS (Bâtiment Physique-Chimie, 2^e étage).
- **Nom du responsable de la bibliothèque :** Mr Jacques CHOISNET, professeur, tél : 02.38.41.70.79. Contacter Mr PINEAU, professeur, tél : 02.38.41.76.91.
- **Statut et adresse :** UFR Faculté des Sciences, Département de Chimie.

-**Association avec une autre Institution :** NC (peut-être une collaboration avec l'IUP de Chimie Appliquée).

-**Nom du directeur de l'établissement :** Mr René ERRE, Directeur du Département de Chimie, tél : 02.38.41.70.43. Mr Patrick ROLLIN, Directeur de l'IUP de Chimie Appliquée, tél : 02.38.41.72.50.

-**Directeur de la Faculté :** Doyen Francis DELMOTTE, même adresse, tel : 02.38.41.71.71.

-**Directeur du Laboratoire :** Mr Jacques CHOISNET, Directeur du Laboratoire de Cristalochimie.

-**Disciplines et sujets de recherche :** NC

-**Nombre d'enseignants et chercheurs :** 10

-**Nombre d'étudiants :** étudiants de licence et maîtrise de Chimie et étudiants de l'IUP de Chimie Appliquée (deuxième et troisième cycles).

- **Historique :** NC
- **Personnel de la bibliothèque :** 0 (Mr CHOISNET gère ce fonds en tant que bénévole).
- **Horaires d'ouverture :** 40 heures par semaine sur 5 jours. Fermeture annuelle de 8 semaines (En fait, chacun des chercheurs dispose d'une clé pour accéder à la bibliothèque).
- **Locaux :** 17,30 m²
 - Superficie de la salle de lecture:** 17,30 m²
 - Nombre de places assises :** 8
- **Budget :**
 - De quelle Institution provient-il ?** Budget du Département de Chimie.
 - Budget d'acquisition :** 10 000 Fr

- **Bibliothèque de recherche ou d'étude** : Bibliothèque d'étude et de recherche de deuxième et troisième cycles.
- **Fonds** :
 - Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" : fonds spécialisé dans la Cristallographie des oxydes, Métallurgie, Science des Matériaux.
 - Nombre d'ouvrages : 329 (y compris thèses et mémoires) en octobre 1998.
 - Nombre de périodiques vivants : 0
 - Nombre de périodiques morts : 11
 - Nombre de thèses : 88 thèses sur 329 ouvrages (octobre 1998).
 - Nombre des cédéroms : 0 dans le local. Mais, la bibliothèque donne accès à une salle informatique équipée de PC (cédéroms, accès à l'Internet, accès au réseau du SCD).
 - Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : oui
 - Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : NC
 - Cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) : NC
 - Nom des bases de données : NC
 - Autres supports : non
- **Services offerts** :
 - Consultation sur place : oui, tout le fonds.
 - Prêt de documents : non
 - Photocopieuse : non
 - Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte : non (oui, dans la salle informatique).
 - Accès à l'Internet : oui, dans la salle informatique.
 - Types de sites utilisés : NC
- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque** : pas de pages spécifiques sur le site de l'Université d'ORLEANS.
 - Présentation des activités et du personnel de l'établissement : non
 - Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui
 - Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non
 - Catalogue de la bibliothèque en ligne : oui (catalogue du SCD).
 - Sélection de sites avec liens hypertextes : non
- **PEB** : non. Le fonds de cristallographie ne peut être emprunté dans le cadre du PEB.
 - Quels sont les centres de documentation les plus utilisés ? NC
 - Nombre d'articles demandés : NC
- **Les usagers de la bibliothèque** :
 - Nombre de lecteurs : 10 à 20 personnes environ.

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire** : NC
- **Matériel et outils informatiques disponibles** : non, mais tous les bureaux ont des PC et des accès au réseau.
 - Câblage** : présence de prises réseau dans la salle informatique.
- **Catalogue** : catalogue informatisé : fonds signalé dans la base collective de la BU. Mais, dans la salle de documentation, pas de possibilité de consultation du catalogue de la BU. En revanche, c'est possible dans la salle informatique adjacente.
 - Catalogue informatisé** : oui
 - Catalogue papier** : existence d'un cahier où sont consignés le titre, le nom de l'auteur et la cote-maison du document. La cote a été reprise telle quelle dans le catalogue collectif du SCD.
- **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** NC
- **Convention** : signature du protocole de signalement le 20 mars 1997 par Mr Jacques CHOISNET, Directeur du Laboratoire, et Mme DESBORDES.

-**Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD** : pas de catalogue informatisé. Liste des ouvrages.

-**Qui est à l'origine de la collaboration ?** Initiative du SCD.

-**Les modalités de la convention** : protocole d'accord de signalement des ouvrages et des périodiques dans le catalogue du SCD.

-**Engagements du SCD** : Signalement des fonds. Le SCD met à la disposition de la bibliothèque associée un catalogueur. Le signalement des documents dans le catalogue collectif est le suivant : les ouvrages peuvent être consultés sur place (pas de prêt et pas de possibilité de photocopie).

Il en est de même au sujet du Pancatalogue (pas de PEB).

-**Engagements de la bibliothèque associée** : la bibliothèque associée fournit un PC, à titre temporaire. Ce PC est connecté au réseau du SCD pour réaliser le catalogage. Engagement de fournir une liste des nouvelles acquisitions, un état des disparitions de documents, et de répondre à l'enquête annuelle de l'ESGBU.

-**Résultats et projets** : De septembre à octobre 1997, Mr MORIN (CDD), recruté par le SCD, a catalogué les ouvrages et les thèses (mais non les périodiques) : travail effectué en deux mois, à temps plein.

Pas de mise à jour des nouvelles acquisitions, depuis novembre 1997.

- **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD** :

-**Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ?** Contacts informels.

-Bibliothèque associée :

-Budget accordé par le SCD : non

-Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:

-Le catalogage des fonds : oui

-Le catalogue versé dans la base collective ou non : oui

-Accès aux cédéroms du SCD : oui

-Organisation du PEB : non

-Les inconvénients de la collaboration avec le SCD : aucun.

• **Avantages et contraintes pour le SCD :**

-Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées : 0 Fr

-Surcharge de travail ? Mr MORIN, employé à temps plein, pendant une période de 2 mois.

-Nouvelles tâches : suivi de l'état de la collection ; rassembler les données de l'enquête annuelle de l'ESGBU.

• **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** NC

date : 10 septembre 1999. Entretien avec Mr MORIN, le 14 septembre 1999. La bibliothèque n'a pas fourni de renseignements dans l'enquête de l'ESGBU de l'année 1998.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque de Chimie du solide et des Matériaux du département de Chimie

- **Adresse :** Département de chimie, rue de Chartres, BP 6759, 45067 ORLEANS Cedex 2 (bâtiment Physique-Chimie, deuxième étage).
- **Nom du responsable de la bibliothèque :** Mr ERRE, Directeur du Département de Chimie.
-Téléphone : 02.38.41.70.71
- **Statut et adresse :** Département de Chimie, Faculté des Sciences. Laboratoire UMR du Centre de Recherche sur la Matière Divisée (CNRS-Université d'ORLEANS).

-**Nom du directeur de l'établissement (adresse, téléphone) :** Mr René ERRE, Directeur du Département de Chimie, tél : 02.38.41.70.71 ; et surtout Mme MOREAU (secrétaire) : 02.38.41.70.71. Le directeur du CRMD sur le campus du CNRS est Mr Henri VAN DAMME, (tél : 02.38.51.53.79).

-**Directeur de la Faculté :** Doyen Francis DELMOTTE, même adresse, tél : 02.38.41.71.71.

-**Disciplines et sujets de recherche :** cristallochimie des oxydes, cristallographie des systèmes divisés, réactivité des surfaces et nanotechniques, matériaux microtexturés et nanocomposites, fluides complexes et milieux poreux, physico-chimie et mécanique des argiles.

-**Nombre d'enseignants et chercheurs :** 20 chercheurs dans le Département. 15 chercheurs du CNRS.

- **Historique :** NC
- **Personnel de la bibliothèque :** 0
- **Horaires d'ouverture :** les chercheurs disposent d'une clé pour accéder à la bibliothèque.
- **Locaux :** 40 m² environ et 12 places assises.
- **Budget :**
 - De quelle Institution provient-il ? NC
 - Budget d'acquisition : NC
- **Bibliothèque de recherche :** oui

- **Fonds :**

- Nombre d'ouvrages : 1162 dont 159 thèses (mars 1998).
- Nombre de périodiques vivants : 0
- Nombre de périodiques morts : 14
- Nombre des cédéroms :
 - Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : oui
 - Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : NC
 - Cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) : NC

- Nom des bases de données : NC
- Documents maison du Centre de recherche sur cédéroms : NC
- Autres supports : NC
- Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données : NC

- **Services offerts :**

- Consultation sur place : oui
- Prêt de documents : non
- Photocopieuse : non
- Accès à l'Internet : accès au réseau de cédéroms du SCD et à l'Internet dans les bureaux des professeurs.

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :** pas de pages sur la bibliothèque sur le site de l'Université. Des pages importantes sur le site du CNRS : www.cnrs-orleans.fr (site visité le 11 octobre 1999).

- Présentation des activités et du personnel de l'établissement : non
- Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui
- Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non

- **PEB :** oui

- Quelle organisation ? Gestion du PEB par le SCD.
- Quels sont les centres de documentation les plus utilisés ? Contacter le CRMD sur le campus du CNRS.
- Nombre d'articles demandés : NC
- Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure : NC

- **Les usagers de la bibliothèque :**

- Nombre de lecteurs : 10/20 personnes environ (la plupart, des chercheurs et quelques thésards).

- **Matériel et outils informatiques disponibles :** les chercheurs disposent d'accès à l'Internet et au réseau de cédéroms dans leur bureau.

- Nombre de postes et caractéristiques techniques : pas de poste dans la bibliothèque, mais présence de PC partout ailleurs.
- Câblage : prises réseau dans le bâtiment et dans le local.

- **Catalogue** : dans le cadre de la convention : Mr MORIN, recruté par le SCD (contrat CDD), a catalogué le fonds dans la base collective DYNIX sur un poste prêté par le Département (mars 1998).

-**Catalogue informatisé** : oui, dans la base collective DYNIX.

-**Catalogue papier** : cahier d'inventaire (mais pas mis à jour).

La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ? NC

- **Convention** : protocole signé le 29 octobre 1997, entre la Directrice du SCD et Mr ERRE, Directeur du Département de Chimie.

-**Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD** : pas de signalement et de catalogage des ouvrages.

-**Qui est à l'origine de la collaboration ?** La Directrice du SCD.

-**Les modalités de la convention** :

-**Engagements du SCD** : signalement des collections (ouvrages, pas de périodiques en cours) selon les modalités choisies par Mr ERRE.

Les ouvrages ne peuvent être consultés que sur place. Acceptation de signalement dans le Pancatalogue (consultation sur place et PEB).

Les périodiques morts sont signalés dans la base DYNIX et peuvent être consultés sur place.

-**Engagements de la bibliothèque associée** : la bibliothèque associée fournit un état de ses fonds (acquisitions, disparitions). Elle répond à l'enquête annuelle de l'ESGBU.

-**Résultats et projets** : pas de mise à jour des collections. La bibliothèque n'a pas répondu à l'enquête ESGBU de l'année 1998.

- **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :**

-**Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ?** Contacts informels.

-**Bibliothèque associée** :

-**Budget accordé par le SCD** : 0 Fr

-**Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:**

-**Le catalogage des fonds** : oui

-**Le catalogue versé dans la base collective** : oui

-**Accès au SIGB (Dynix)** : non

-**Accès aux cédéroms du SCD** : oui

-**Organisation du PEB** : oui

-**Les inconvénients de la collaboration avec le SCD** : aucun.

- **Avantages et contraintes pour le SCD :**

- Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées : 0 Fr

- Formation assurée : non

- Surcharge de travail ? Mr MORIN a catalogué les documents au mois de mars 1998.

- Nouvelles tâches : suivi de l'état de la collection ; rassembler les données de l'enquête annuelle de l'ESGBU ; gestion du PEB.

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ? NC**

date : 10 septembre 1999. Aucune information trouvée dans l'enquête de l'ESGBU de l'année 1998. Entretien avec Mr MORIN.

**NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : bibliothèque de Chimionisation
du Département de Chimie**

• **Adresse** : rue de Chartres, BP 6759, 45067 ORLEANS Cedex 2 (Bâtiment Physique-Chimie, rez-de-chaussée)

• **Nom du responsable de la bibliothèque** : Mr LABONETTE

-**Statut** : enseignant-chercheur au Laboratoire de Physique et de Chimie de l'Environnement du CNRS.

-**Téléphone** : 02.38.25.52.62 au poste 76.71

• **Statut et adresse** : UFR faculté des Sciences, Département de Chimie.

-**Association avec une autre Institution** : LPCE, unité propre de recherche du CNRS. Le Directeur du LPCE est François LEFEUVRE. Le laboratoire réunit 22 chercheurs, dont 8 enseignants-chercheurs de l'Université d'ORLEANS.

-**Nom du directeur de l'établissement** :

-**Directeur de la Faculté** : Doyen Francis DELMOTTE, même adresse, tél : 02.38.41.71.71.

-**Directeur du Département** : Mr René ERRE, Directeur du Département de Chimie, tél : 02.38.41.70.43.

L'équipe de chimiométrie, sous la direction du professeur Jacques CHRETIEN, est composée de sept chercheurs.

-**Disciplines et sujets de recherche** : NC

-**Nombre d'enseignants et chercheurs** : une quarantaine d'enseignants-chercheurs du Département de Chimie.

• **Historique** : NC

• **Personnel de la bibliothèque** : 0

• **Horaires d'ouverture** : les chercheurs disposent d'une clé pour accéder à la documentation.

• **Locaux** : 20 m² environ.

• **Budget** :

-**De quelle Institution provient-il ?** NC

-**Budget d'acquisition** : NC

- **Bibliothèque de recherche** : oui
- **Fonds** :
 - Nombre d'ouvrages : 644 (juillet 1998).
 - Nombre de périodiques vivants : 2
 - Nombre de périodiques morts : 6
 - Nombre de thèses : 0
 - Nombre des cédéroms : accès au réseau de cédéroms du SCD.
 - Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : oui (1 poste situé dans le bureau de Valéry CATOIRE). Aucun poste dans la salle de documentation.
 - Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : NC
 - Cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) : NC
 - Nom des bases de données : NC
 - Documents maison du Centre de recherche sur cédéroms : NC
 - Autres supports : NC
- **Services offerts** :
 - Consultation sur place : oui
 - Prêt de documents : non, en principe (mais les chercheurs du laboratoire disposent de la documentation selon leurs besoins).
 - Photocopieuse : non, pas dans la salle.
 - Accès à l'Internet : non, pas dans la salle.
- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque** : pas de pages sur le laboratoire de chimionisation sur le site de l'Université. Une page sur l'équipe de chimométrie et sur le LPCE. Sur le site du CNRS d'ORLEANS, se trouve un site dense concernant le LPCE.
 - Présentation des activités et du personnel de l'établissement : non
 - Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui
 - Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non
- **PEB** : oui
 - Quelle organisation ? PEB géré par le SCD, selon les termes du protocole.
 - Quels sont les centres de documentation les plus utilisés ? Le LPCE (?).
 - Nombre d'articles demandés : 0
 - Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure : 0
 - Nombre de documents demandés (en dehors des périodiques) : 0
- **Les usagers de la bibliothèque** :
 - Nombre de lecteurs : 10 personnes environ (essentiellement des chercheurs).

- **Matériel et outils informatiques disponibles :**

- Nombre de postes et caractéristiques techniques :** 0

- Câblage :** pas de prise réseau dans le local. Prises réseau dans les laboratoires proches de la salle de documentation.

- **Catalogue :** catalogage du fonds dans la base DYNIX (avec un poste fourni temporairement par le laboratoire de Cristalochimie) par Mr MORIN, en juillet 1998.

- Catalogue informatisé :** oui, dans la base DYNIX.

- Catalogue papier :** non

- **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** NC

- **Convention :** protocole de signalement des collections.

- Travail effectué en juillet 1998 par Mr MORIN.

- Protocole de signalement signé le 15 décembre 1997, entre Mme DESBORDES et GILLES POULET, Directeur du laboratoire de Chimionisation.

- Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD :** pas de signalement des collections dans la base DYNIX.

- Qui est à l'origine de la collaboration ?** La directrice du SCD.

- Les modalités de la convention :**

- Engagements du SCD :** catalogage du fonds (ouvrages, périodiques morts et vivants).

- Dans la base, il est indiqué que les documents peuvent être consultés sur place et photocopiés, mais non prêtés.

- Signalement dans le Pancatalogue et le CCN-PS, les documents pouvant être prêtés au titre du PEB, sauf les périodiques vivants.

- Engagement du SCD à gérer le PEB.

- Engagements de la bibliothèque associée :** informer le SCD sur l'état des collections (acquisitions, disparitions) et répondre à l'enquête annuelle de l'ESGBU.

- Y-a-t-il une mise à jour régulière de l'état des collections consécutive aux acquisitions de documents?** Pour l'instant, pas de mise à jour de l'état des fonds.

- **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :**

- Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ?** Contacts informels.

- Bibliothèque associée :**

- Budget accordé par le SCD :** 0 Fr

-Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:

-Le catalogage des fonds : oui

-Le catalogue versé dans la base collective ou non : oui

-Accès au SIGB (Dynix) : non

-Accès aux cédéroms du SCD : pas dans la bibliothèque, mais oui, dans

un bureau.

-Accès Internet et bases de données en ligne : non

-Organisation du PEB : oui

-Lecteurs : y-a-t-il de nouveaux usages de leur part ? NC

-Les inconvénients de la collaboration avec le SCD : NC

• **Avantages et contraintes pour le SCD :**

-Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées : 0 Fr

-Surcharge de travail ? Emploi de Mr MORIN, à l'époque sous contrat CDD, pour le catalogage des ouvrages pendant le mois de juillet 1998.

-Nouvelles tâches : suivi de l'état de la collection ; rassembler les données de l'enquête annuelle de l'ESGBU ; gestion du PEB.

• **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ? NC**

date : 10 septembre 1999. Pas de réponse donnée à l'enquête de l'ESGBU pour l'année 1998. Entretien avec Mr Morin, le 14 septembre.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque de Chimie cinétique du Département de Chimie

• **Adresse :** rue de Chartres, BP 6759, ORLEANS Cedex 2 (bâtiment Physique-Chimie, rez-de-chaussée).

• **Nom du responsable de la bibliothèque :** Mr Claude PAILLARD, Directeur du Laboratoire de Chimie cinétique.

-**Téléphone :** 02.38.41.70.91 (téléphoner le matin).

• **Statut et adresse:** Département de Chimie, UFR Faculté des Sciences.

-**Association avec une autre Institution :** Mr PAILLARD est conjointement chercheur au Laboratoire de Chimie cinétique et au Laboratoire de Combustion et Systèmes Réactifs, Centre de Recherche du CNRS (UPR) dirigé par Mr Michel CATHONNET. Environ 60 chercheurs, doctorants et stagiaires travaillent au LCSR.

-**Nom du directeur de l'établissement :**

-**Directeur de la Faculté :** Doyen Francis DELMOTTE, même adresse, tél : 02.38.41.71.71.

-**Directeur du Département :** Mr ERRE, Directeur du Département de Chimie, tél : 02.38.41.70.43.

• **Historique :** NC

• **Personnel de la bibliothèque :** 0

• **Locaux :** 20 m² environ et 10 places assises.

• **Budget :** NC

• **Fonds :**

-**Nombre d'ouvrages :** 331 (en mai 1998).

-**Nombre de périodiques vivants :** 0

-**Nombre de périodiques morts :** 8

-**Nombre de thèses :** 0

-**Nombre des cédéroms :** 0 dans la salle.

-**Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) :** Mr PAILLARD ne dispose pas d'accès au réseau, mais, à proximité, il est possible d'accéder au réseau dans les autres laboratoires.

-**Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) :** NC

-Cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) : NC

-Nom des bases de données : NC

- **Services offerts** : les chercheurs peuvent emprunter des documents (prêt informel et principe de consultation sur place). Les chercheurs disposent d'une clé pour accéder à la bibliothèque.

-Photocopieuse : non, pas dans la salle.

- Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte : non, pas dans la salle.

-Accès à l'Internet : non, pas dans la salle.

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque** : pas de site du Laboratoire de Chimie cinétique. Consulter les pages du LCSR sur le site du CNRS d'ORLEANS.

-Présentation des activités et du personnel de l'établissement : non

-Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui

- Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non (fonds dans la base).

- **PEB** : non (stipulé dans le protocole de signalement).

- **Les usagers de la bibliothèque** : les quelques chercheurs du laboratoire. Les quelques étudiants en maîtrise option Energie et Environnement.

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire** : NC

- **Matériel et outils informatiques disponibles** : 0 dans le local.

-Câblage : pas de prise réseau dans la salle. Présence de prises réseau dans le bâtiment.

- **Catalogue** : catalogage dans la base DYNIX par Mr MORIN (poste prêté par le laboratoire de cristalochimie) en avril/mai 1998.

- **Convention** : protocole signé le 2 décembre 1997 entre Mr PAILLARD, Directeur du laboratoire de chimie cinétique, et Mme DESBORDES.

-Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD : collections non signalées.

-Qui est à l'origine de la collaboration ? La directrice du SCD.

-Les modalités de la convention :

-Engagements du SCD : catalogage par Mr MORIN dans la base DYNIX. Les documents sont signalés de la manière suivante : consultation sur place et possibilité de photocopier (pas de prêt). Idem dans le cadre du Pancatalogue.

-Engagements de la bibliothèque associée : signaler les acquisitions et les disparition d'ouvrages. Répondre à l'enquête annuelle de l'ESGBU.

-Y-a-t-il une mise à jour régulière de l'état des collections consécutive aux acquisitions de documents ? Pour l'instant, pas de mise à jour de l'état des collections.

• **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :**

-Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ? relation directe avec Mr PAILLARD, sans planning.

-Bibliothèque associée :

-Budget accordé par le SCD : 0 Fr

-Personnel de la bibliothèque associée : 0

-Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:

-Le catalogue des fonds : oui

-Le catalogue versé dans la base collective : oui

-Accès au SIGB (Dynix) : non

-Accès aux cédéroms du SCD : oui (pas de convention).

-Organisation du PEB : non

-Autres services :

-Lecteurs : y-a-t-il de nouveaux usages de leur part ? NC

-Les inconvénients de la collaboration avec le SCD : aucun

• **Avantages et contraintes pour le SCD :**

-Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées : 0 Fr

-Surcharge de travail ? Une personne (sous contrat CDD) à temps plein chargé du catalogage, pendant les mois d'avril et de mai 1998.

-Nouvelles tâches : suivi de l'état de la collection ; rassembler les données de l'enquête annuelle de l'ESGBU.

• **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** NC

date : premier octobre 1999. Rencontre avec Mr Luigi AGROFOGLIO, enseignant-chercheur, et "responsable" du fonds documentaire de l'ICOA, le 30 septembre 1999. Entretien avec Mr Jean-Yves COADOU, responsable de l'informatique à l'ICOA, le 6 octobre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque de l'Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA)

Bibliothèque de recherche dont le fonds est constitué à partir des abonnements et des acquisitions d'ouvrages sur les crédits de recherche des chercheurs de l'ICOA.

- **Adresse :** ICOA, UPRES-A 6005, (premier étage) UFR Sciences, BP 6759, 45067 ORLEANS Cedex 2. Bâtiment commun à l'IUP de Chimie Appliquée et à l'ICOA.
- **Nom du responsable de la bibliothèque :** le professeur Gérard GUILLAUMET supervise la gestion de la bibliothèque (tél : 02.38.41.70.73), mais c'est Mr Luigi AGROFOGLIO, enseignant-chercheur (tél : 02.38.41.45.82 ou 02.38.41.78.33) qui gère la bibliothèque au titre de bénévole. Il n'y a pas de bibliothécaire.
- **Statut et adresse :** bibliothèque du Laboratoire de Chimie Organique et Analytique réservée aux chercheurs de l'ICOA. L'ICOA fait partie du Département de Chimie de l'UFR Sciences de l'Université d'ORLEANS.

-Association avec une autre Institution : aucune association avec d'autres institutions. Néanmoins, les thèmes de recherche de l'ICOA et ceux du Centre de Biophysique Moléculaire du CNRS sont voisins. Peut-être, serait-il souhaitable d'envisager un partenariat : un représentant de l'ICOA pourrait assister à la "Commission bibliothèque" du CBM pour harmoniser les abonnements et les acquisitions.

Il n'y aurait pas de fonds à l'IUP de Chimie Appliquée, selon Mr COADOU, qui souhaiterait, par ailleurs, un accès au réseau de cédéroms du SCD pour 40 postes (dans le cadre de TP). Le responsable de l'informatique de l'IUP de Chimie Appliquée est Mr MORIN-ALLORY. L'IUP dispose actuellement de deux salles avec un poste ayant accès au réseau de cédéroms.

Les chercheurs du CBM et de l'ICOA disposeraient tous d'une liste des abonnements effectués dans chacune des deux structures.

"Accords" passés pour utiliser la documentation au BRGM et au CBM.

Travail de collaboration sur le plan de la recherche avec des partenaires industriels, des universités françaises et étrangères, des institutions dont le CNRS (CBM d'ORLEANS), le CEA, l'INRA (d'ORLEANS), l'INSERM, l'Institut CURIE...

-Nom du directeur de l'établissement :

-Directeur de la Faculté : Doyen Francis DELMOTTE

-Directeur de l'Institut : Mr Gérard GUILLAUMET, Directeur du Laboratoire de Chimie Organique et Analytique.

-Disciplines et sujets de recherche : modélisation moléculaire (QSAR) ; chimie des Sucres et Nucléotides ; chimie hétérocyclique et thérapeutique ; méthodes analytiques en chimie bioorganique, chromatographie et extraction en phase liquide et en phase supercritique, chromatographie à contre-courant, électrophorèse capillaire, couplages avec la spectrométrie de masse ; traitement de données, validation de méthodes ; spectrométrie de masse à temps de vol et à ionisation laser ; instrumentation physique et logiciels.

-Nombre d'enseignants et chercheurs : 3 chercheurs CNRS-INSERM ; 25 enseignants-chercheurs ; 8 IATOSS ; 10 post-doctorants (janvier 1999).

-Nombre d'étudiants :

-Troisième cycle : 40 doctorants ; 12 étudiants en DEA (janvier 1999).

-Elèves d'Institut, d'École, stagiaires : 10/14 étudiants stagiaires (IUP, IUT, Maîtrise, CNAM, élèves ingénieurs).

Soit, en totalité, une quarantaine de chercheurs et une soixantaine d'étudiants.

• **Historique** : en 1995, a eu lieu la fusion de trois laboratoires de recherche et la naissance de l'ICOA en temps qu'Institut.

• **Personnel de la bibliothèque** : 0

• **Horaires d'ouverture** : salle en libre accès.

• **Locaux** : la bibliothèque se situe au premier étage dans les locaux réservés à la recherche. Pour des raisons de sécurité, l'accès à la bibliothèque n'est accordé qu'aux chercheurs et aux étudiants dûment autorisés. Salle de 40 m² environ.

• **Budget** : NC ; crédits de recherche dévolus au laboratoire de l'ICOA (crédits non fléchés).

• **Fonds** : acquisitions et abonnements à titre personnel (moins coûteux que les abonnements institutionnels de bibliothèque).

-Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" : fonds documentaire très spécialisé.

-Nombre d'ouvrages : quelques centaines ; peut-être 500.

-Nombre de périodiques vivants : 20 abonnements environ (à titre personnel).

-Nombre de périodiques morts : NC

-Nombre de thèses : NC

-Nombre des cédéroms : existence de cédéroms maison (mais pas dans la bibliothèque).

-Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : tentative de connexion (5 accès au réseau mis en place le 4 septembre 1997), mais, pour des raisons d'accès simultanés, il n'y a, actuellement, qu'un poste (dans la salle des ressources informatiques) disposant d'un accès au réseau de cédéroms, et qui ne fonctionnerait que très mal. Au mois de novembre 1999, l'accès au réseau de cédéroms et au catalogue de la BU sera installé sur le poste de la bibliothèque.

-Nom des bases de données : utilisation des Currents Contents, Chemical Abstracts dans les bureaux de l'IUP de Chimie Appliquées voisin et à la BU-Sciences. Le responsable informatique de l'ICOA est Mr Jean-Yves COADOU, tél : 02.38.49.45.78, mél : jean-yves.coadou@univ-orleans.fr. En fait, cette utilisation semble régresser dans la mesure où les chercheurs se plaignent de ne pouvoir accéder au réseau (problème des connexions simultanées ; problème, au SCD, d'installation des cédéroms de mise à jour qui contraint Mr MERLIER à modifier les paramètres de configuration).

Abonnement à la base de données sur les structures moléculaires MDL. Une convention fut passée entre le centre CNRS de MARSEILLE et la société américaine qui commercialise ce produit afin d'obtenir un accès payant négocié pour les laboratoires de recherche en France. L'ICOA se connecte sur le site de MARSEILLE, et a accès en TELNET à cette base sur les réactions chimiques (mise à jour tous les six mois), moyennant 12 000 Fr pour une licence sur un seul poste.

Abonnement à la base de données allemande BEILSTEIN (base bibliographique, l'équivalent des Chemical Abstracts). Licence de connexion à 4 postes (1 à la bibliothèque, 1 dans un bureau, 2 dans les laboratoires), soit 15 à 16 000 Fr par an. Un compteur permet de savoir qu'à l'ICOA, on se connecte pendant 4/5 heures par jour à cette base.

Abonnement à une base de données sur les acides aminés de CAMBRIDGE, soit 6 000 Fr par an. Cependant, seulement une dizaine de laboratoire français s'est abonnée à cette base. L'abonnement à cette base serait actuellement remise en question.

Lors d'une réunion prévue à PARIS, le 28 octobre 1999, les responsables des ressources électroniques du CNRS et du centre CNRS de MARSEILLE travailleront sur les conventions passées avec les sociétés commercialisant ces bases de données pour obtenir des avantages de coût d'abonnement et réétudier les conditions d'accès.

-Documents maison du Centre de recherche sur cédéroms : oui, avec un graveur de cédéroms pour les chercheurs (ces documents ne sont pas entreposés dans la bibliothèque).

-Autres supports : création de diapositives pour l'enseignement (les diapos ne se trouvent pas dans la bibliothèque).

-Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données : non

• **Services offerts :**

-Consultation sur place :

-Périodiques : oui, en principe, le chercheur photocopie l'article, mais remet en place le document.

-Prêt de documents : pour les ouvrages, selon la convenance des chercheurs.

-Photocopieuse : pas dans la salle, mais présence d'une photocopieuse au rez-de-chaussée.

-bases de données : MDL, BEILSTEIN, une base de données de CAMBRIDGE.

-Accès à l'Internet : oui dans la salle, et partout ailleurs.

-Types de sites utilisés : NC

-Projet d'abonnement à des périodiques électroniques et/ou à des bases de données en ligne : non, Mr AGROFOGLIO tient à posséder le support papier, à ses yeux plus agréable de consultation et permettant davantage la découverte d'articles intéressants.

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque** : site de l'ICOA : <http://www.univ-orleans.fr/SCIENCES/ICOA> (pas de date de mise à jour ; site visité le 8 octobre 1999).
 - Présentation des activités et du personnel de l'établissement : oui
 - Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui
 - Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non
 - Catalogue de la bibliothèque en ligne : non
 - Sélection de sites avec liens hypertextes : non
 - Autre rubrique : personnel ; thèmes de recherche ; liste des publications ; liste des collaborations ; équipements ; accueil ; Batchman (logiciel scientifique).

- **PEB** : non, pour les périodiques et les ouvrages du laboratoire. Les chercheurs de l'ICOA utilisent le PEB par le biais de la BU-Sciences. Ils estiment que le PEB est trop cher.
 - Nombre d'articles demandés : NC (de septembre 1998 à août 1999 : facturation de 8805 Fr).
 - Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure : 0
 - Outils de recherche bibliographiques disponibles : Chemical Abstracts, Current Contents.

- **Les usagers de la bibliothèque** : les chercheurs de l'ICOA, quelques chercheurs externes, quelques étudiants autorisés, soit 60/80 personnes.

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire** : non. Mr AGROFOGLIO a proposé une séance de formation à l'utilisation des bases de données bibliographiques aux responsables des équipes de recherche. Il n'a obtenu aucune réponse.
Mr AGROFOGLIO estime que cependant la formation des étudiants aux Current Contents et aux Chemical Abstracts reste insuffisante.

- **Matériel et outils informatiques disponibles** : actuellement (6 octobre 1999) : dans la salle du centre de ressources informatiques (rez-de-chaussée), les chercheurs disposent de 3 PC : 1 PC avec un accès au réseau de cédéroms et au catalogue de la BU ; 1 PC pour faire des diapositives ; 1 PC muni d'un scanner, d'un graveur de cédéroms et d'une imprimante laser.
 - Nombre de postes et caractéristiques techniques : 1 PC dans la bibliothèque (sans accès au réseau de cédéroms, actuellement). Sur ce poste, les chercheurs disposent d'un accès à une base de données sur les structures moléculaires (MDL) et à la base bibliographique BEILSTEIN.
Au mois de novembre 1999, l'accès au réseau de cédéroms et au catalogue, qui se situe dans la salle de ressources informatiques, sera installé dans la bibliothèque.
 - Logiciels utilisés pour le catalogage et autres logiciels : non
 - Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels : non
 - Câblage : des prises réseau installées dans les salles, dont une à la bibliothèque.

- **Catalogue** : pas de catalogue des ouvrages (pas de liste des ouvrages). Existence d'une liste des périodiques.
- **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** non
- **Convention** : non

-**Qui est à l'origine de la collaboration ?** initiative de Mme DESBORDES.

-**Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:**

- Le catalogage des fonds : non
- Le catalogue versé dans la base collective : non
- Accès aux cédéroms du SCD : oui, en principe.

-**Lecteurs : y-a-t-il de nouveaux usages de leur part ?** Utilisation de l'accès au réseau de cédéroms de l'IUP de Chimie Appliquées.

-**Cette collaboration est considérée, par le directeur de l'établissement et par les chercheurs, comme peu utile et comme une perte d'autonomie qui pose surtout de nouveaux problèmes sans les résoudre.**

- **Avantages et contraintes pour le SCD :**

- Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées : 0 Fr
- Formation assurée (nombre d'heures) : 0
- Nouvelles tâches : gestion des accès au réseau de cédéroms.

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** L'ICOA et l'IUP de Chimie Appliquée sont très intéressés par l'accès aux cédéroms en réseau. L'IUP de Chimie Appliquée souhaite des accès à 40 postes pour les TP des étudiants.

Souhait de résoudre le problème des connexions simultanées pour accéder aux Chemical Abstracts et aux Current Contents.

- **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?** Rencontre difficile entre Mme DESBORDES et Mr GUILLAUMET.

Crainte que la BU-Sciences ne se désabonne à des périodiques indispensables pour certains étudiants qui n'ont pas l'accès à la bibliothèque de recherche, mais qui doivent rédiger des rapports.

Les abonnements sont effectués à titre personnel. Un abonnement institutionnel de bibliothèque serait plus onéreux. Dans la mesure où l'abonnement est personnel, l'ICOA ne comprend pas l'intérêt de signaler leurs périodiques dans DYNIX.

-**Volonté d'autonomie** : oui

date : 16 septembre 1999. Entretien avec Jean-Pierre RENON, le 15 septembre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque des Laboratoires de Biologie animale et zoologie

• **Adresse** : Département de Biologie, Faculté des Sciences, bâtiment Biogéologie-Géosciences (premier étage, salle B 142), rue de Chartres, BP 6759, 45067 ORLEANS Cedex 2

• **Nom du responsable de la bibliothèque** : Mr Jean-Pierre RENON, enseignant-chercheur du Département de Biologie.

-**Statut** : Mr RENON gère la bibliothèque en plus de ses activités (bénévolat).

-**Téléphone** : 02.38.41.73.55

• **Statut et adresse** : Laboratoires de biologie animale et zoologie, Département de Biologie, Faculté des Sciences.

-**Association avec une autre Institution** : CNRS ?

-**Nom du directeur de l'établissement** :

-**Directeur de la Faculté** : Doyen Francis DELMOTTE, même adresse, tél : 02.38.41.71.71.

-**Directeur du Département, du Laboratoire ou du Centre de recherche** : Mr Daniel LOCKER, Directeur du Département de Biologie, tél : 02.38.41.70.97.

-**Disciplines et sujets de recherche** : NC

-**Nombre d'enseignants et chercheurs** : NC

• **Historique** : NC

• **Personnel de la bibliothèque** : 0 (la gestion est assurée par Mr RENON).

• **Horaires d'ouverture** : les chercheurs disposent d'une clé. Mme GIRARD, technicienne IATOSS, fournit une aide (photocopies de photocopies...).

• **Locaux** : 30 m2 environ et 10 places assises.

• **Budget** : entre 3000 et 4000 Fr selon les années (et parfois, pas de budget !). Budget constamment en baisse.

-**De quelle Institution provient-il ?** Budget du Département de Biologie.

• **Bibliothèque de recherche**: afin de compléter leur documentation, les chercheurs utilisent la BU de Sciences et également les Centres de Documentation du campus du CNRS (peut-être les fonds documentaires du Centre de Développement des Techniques Avancées pour l'expérimentation animale et du Laboratoire "Génétique, Neurogénétique, Comportement").

- **Fonds :**

- Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large":** fonds spécifique de zoologie et de biologie animale.

- Nombre d'ouvrages :** 1231

- Nombre de périodiques vivants :** 1 (Annales d'Immunologie).

- Nombre de périodiques morts :** liste des périodiques morts constituée en 1979 (pas de mise à jour depuis).

- Nombre de thèses :** 0

- Nombre de cédéroms :** non

- Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) :** non

- Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) :** non

- Cédéroms accessibles seulement dans le Laboratoire (monoposte) :** non.

Utilisation du cédérom PASCAL en recourant aux postes qui se trouvent dans le Département des Sciences de la Terre. Utilisation du cédérom AQUASCI (?). Mr RENON n'a pas mentionné d'autres cédéroms. Mr RENON ne dispose pas d'accès à l'Internet.

- **Services offerts :** consultation sur place et prêt des ouvrages (pas de durée, selon les besoins des chercheurs, problèmes de disparition et de retour tardif). En principe, les usagers doivent eux-mêmes indiquer l'emprunt d'un document en laissant une fiche, ce qui n'est pas toujours fait.

- Photocopieuse :** pas dans la salle.

- Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte :** non

- Accès à l'Internet :** non, car le câblage n'est pas achevé (présence de prises réseau sans connexion au réseau de campus).

- Types de sites utilisés :** Mr RENON n'a pas exprimé de besoins précis.

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :** pas de site sur les laboratoires de biologie animale et zoologie.

- Présentation des activités et du personnel de l'établissement :** non

- Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) :** oui

- Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque :** non

- **PEB :** non. Qui plus est, les chercheurs utilisent de moins en moins le PEB de la BU-Forum à cause de la diminution des crédits documentaires.

En fait, d'autres chercheurs du Laboratoire commandent des articles, soit 3 375 Fr de photocopies d'articles, du mois de septembre 1998 à août 1999.

- **Les usagers de la bibliothèque :**

- Nombre de lecteurs :** 70 chercheurs environ.

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire :** non, pas de besoins exprimés.

- **Matériel et outils informatiques disponibles** : aucun dans la salle. Problème de la prise réseau installée mais sans connexion du bâtiment au réseau de câblage du campus.
- **Catalogue** : pas de catalogue informatisé, ni de catalogue papier. Cependant, il existe plusieurs registres (registre d'acquisitions, registre de classement thématique des ouvrages) disponibles dans le bureau de Mr RENON.

- **Convention** : non

-Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD : Mme DESBORDES a visité la bibliothèque et a pris contact avec Mr RENON, le 14 mars 1996.

Une fiche descriptive des collections a été réalisée, le 21 novembre 1996, par Hélène GROGNET.

A l'époque, un projet de déplacement de la bibliothèque était avancé et prévu en 1998/1999. Il n'a pas été réalisé.

Il est question de transférer le Département des Sciences de la Terre sur le campus du CNRS, selon Mme Le BRETON, chercheur, ce qui libèrerait de la place pour le Département de Biologie, mais ce projet est annoncé depuis plusieurs années et ne voit pas le jour.

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?**

Souhait de se décharger de la gestion de la bibliothèque.

Pas de besoins documentaires exprimés, si ce n'est une concertation avec le conservateur de la section Sciences pour les acquisitions.

- **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

-Problèmes techniques : oui, pas de connexion au réseau du campus.

-Volonté d'autonomie :

-Pas de besoin de collaboration avec le SCD :

-Problèmes budgétaires : oui

-Absence de personnel : oui

-Indifférence : oui, ou, à tout le moins, peu de motivations par rapport au SCD.

date : 16 septembre. Entretien avec Mr Eric BOUDOURESQUE, enseignant-chercheur, le 15 septembre.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque du Laboratoire de Biologie des Ligneux (ex-bibliothèque de Biologie végétale)

- **Adresse** : Département de Biologie, bâtiment Biogéologie-Géosciences, rue de Chartres, BP 6759, 45067 ORLEANS Cedex 2
- **Nom du responsable de la bibliothèque** : Mr Eric BOUDOURESQUE, enseignant-chercheur
 - Statut** : Mr BOUDOURESQUE gère la bibliothèque en plus de ses activités.
 - Téléphone** : 02.38.41.72.86
- **Statut et adresse**: Départements de Biologie et de Biochimie, Faculté des Sciences.
 - Association avec une autre Institution** : relation avec le Museum d'Histoire Naturelle d'ORLEANS pour les acquisitions (coopération sur les ouvrages à commander, partage des acquisitions ?). Contacter Mr PERU, responsable du Centre de Documentation du Museum, tél : 02.38.54.61.05.

-Nom du directeur de l'établissement :

-Directeur de la Faculté : Doyen Francis DELMOTTE.

-Directeur du Département : Mr Daniel LOCKER, Directeur du Département de Biologie, tél : 02.38.41.70.97. Mr Jacques RAIMOND, Directeur du Département de Biochimie, tél : 02.38.41.77.07. Mr Gilles GUERRIER, Directeur du Laboratoire de Biologie des ligneux, tél : 02.38.41.70.93.

-Nombre d'enseignants et chercheurs : 35 chercheurs environ (Département de Biologie) ; 14 chercheurs environ (Département de Biochimie) ; 22 chercheurs environ (Département des Sciences de la Terre), soit environ 70 enseignants-chercheurs.

- **Historique** : NC
- **Personnel de la bibliothèque** : les chercheurs disposent d'une clé pour accéder à la bibliothèque. Mr BOUDOURESQUE gère la bibliothèque.
- **Locaux** : NC
- **Budget** :
 - De quelle Institution provient-il ?** Budget de recherche du Département de Biologie. Budget en régression. Chiffres non communiqués.
 - Budget d'acquisition divisé en deux ; budget "personnel" du chercheur et budget "commun" pour la bibliothèque.
 - Budget d'acquisition** : NC
- **Bibliothèque de recherche** : bibliothèque pour les enseignants et les chercheurs.

- **Fonds :**

- Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" :** fonds de botanique (environ 100 ouvrages), de flore (environ 50 titres), d'écologie (environ 50 ouvrages), de physiologie végétale (environ 100 ouvrages), ainsi que des périodiques morts dont une collection presque complète du "Bulletin de la Société botanique de France" (abonnement personnel de Mr BOUDOURESQUE, jusqu'à 1995).

- Les crédits d'acquisition sont en forte baisse, les abonnements ont été arrêtés.

- Mr Hélène GROGNET a constitué une fiche descriptive des collections, le 21 novembre 1996. Les domaines couverts par ce fonds sont la biologie végétale, la botanique, l'écologie, les flores françaises, européennes et africaines, les champignons, un herbier du Loiret, datant d'un siècle, un herbier africain ; 660 volumes (au moins) d'ouvrages et 8 périodiques morts.

- Mr BOUDOURESQUE a une prise réseau dans son bureau. Cependant, cette prise n'est pas connectée au réseau de câblage du campus qui s'interrompt à l'entrée du bâtiment Biologie. Il peut avoir accès au réseau de cédéroms du SCD en allant dans les bureaux du Département des Sciences de la Terre (même bâtiment), où il peut consulter en particulier PASCAL et se connecter à l'Internet.

- Nombre d'ouvrages :** entre 800 et 1000

- Nombre de périodiques vivants :** 0

- Nombre de périodiques morts :** 8

- Liste des périodiques :** Bulletin de la Société Botanique de France ; Revue de l'Afocel ; Candollea et Boissiera ; Ecologia mediterranea ; Biologie et écologie méditerranéenne ; Taxon ; bulletin d'écologie ; Oecologia Plantarum.

- Nombre des cédéroms :** 0

- Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) :** 0

- Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) :** 0

- Cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) :** 0

- **Services offerts :** fonds laissé à la discrétion des chercheurs du Département, selon leurs besoins (consultation et prêt libre).

- Photocopieuse :** NC

- Accès à l'Internet :** non

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :** pas de pages sur le Laboratoire de Biologie des Ligneux.

- Présentation des activités et du personnel de l'établissement :** non

- Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement :** non

- Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque :** non

- **PEB :** non. Mr BOUDOURESQUE a perdu le contact avec les services de la BU, dans la mesure où, en raison de la diminution des crédits budgétaires, il ne peut payer les droits de photocopie dans le cadre du PEB.

- Il précise qu'auparavant le PEB était gratuit et qu'il en profitait davantage.

- Désormais, il utilise, de façon informelle, les services de la BU de Sciences d'ORSAY, à PARIS, où il fut enseignant.

Ayant conservé de bonnes relations avec les bibliothécaires, il obtient gratuitement les photocopies d'articles qu'il demande.

Cependant, d'autres chercheurs du Laboratoire de Biologie des Ligneux utilisent le PEB de la BU-Sciences, soit une facturation de 2820 Fr, de septembre 1998 à août 1999.

- **Les usagers de la bibliothèque :**

- Nombre de lecteurs :** les enseignants-chercheurs des Départements de Biologie et de Biochimie, soit, potentiellement environ 50 personnes ; une partie des enseignants-chercheurs du Département des Sciences de la Terre.

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire :** pas de besoins exprimés.

- **Matériel et outils informatiques disponibles :**

- Nombre de postes et caractéristiques techniques :** 0

- Câblage :** pas de prise réseau dans la bibliothèque. Les prises réseau qui sont installées dans le bâtiment ne sont pas connectées au câblage du campus.

- **Catalogue :** pas de catalogue informatisé, ni de catalogue papier. Mise à jour d'un inventaire des acquisitions, au fur et à mesure des achats.

- **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** NC

- **Convention :** non

- Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD :** Mme DESBORDES a visité la bibliothèque, le 18 mars 1996.

- Elle a rencontré Mr GUERRIER, Directeur du Laboratoire de Biologie des Ligneux, et Mr KHALEM, professeur de Biochimie.

- Mr GUERRIER souhaite un PEB peu onéreux, que la BU de Sciences développe un fonds de recherche concernant sa spécialité, demande l'accès aux Current Contents.

- Il est d'accord pour que soient signalés dans DYNIX les ouvrages les plus intéressants.

- Mme Hélène GROGNET a constitué une fiche descriptive des collections de la bibliothèque, le 21 novembre 1996, alors qu'elle était localisée dans le bâtiment (préfabriqué numéro 20) de Biologie végétale.

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** Terminer le câblage du bâtiment Biogéologie et l'accès au réseau de cédéroms.

- **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

- Problèmes techniques :** oui

- Volonté d'autonomie :**

- Pas de besoin de collaboration avec le SCD :** suite aux démarches venant du SCD, aucun projet n'a été mis en oeuvre.

- Problèmes budgétaires :** oui

- Absence de personnel :** oui

date : 9 septembre 1999. Entretien avec Mr MORIN, le 15 septembre. Entretien avec Mme MERCIER, responsable de la bibliothèque, le 15 septembre. Entretien avec Mme Le BRETON, chercheur, le 15 septembre.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque de Géologie du Département des Sciences de la Terre

- **Adresse** : Département des Sciences de la Terre, Faculté des Sciences, bâtiment Géosciences, Salle G 101 (premier étage), Rue de Chartres, BP 6759, 45067 ORLEANS Cedex 2
- **Nom du responsable de la bibliothèque** : Mme MERCIER
 - Statut** : adjoint technique (IATOSS).
 - Téléphone** : 02.38.41.71.71 poste 77.86
- **Statut et adresse** : Département des Sciences de la Terre, Faculté des Sciences.

Lors de l'entretien, Mme Nicole LE BRETON, chercheur au Département des Sciences de la Terre, a évoqué un projet de transfert de tout le Département (y compris les étudiants) sur le campus du CNRS dans le cadre d'un rapprochement avec les équipes de recherche qui s'y trouvent.

Ce projet est à l'état d'ébauche. Mr PICHAVANT envisageait déjà en novembre 1996 le rassemblement des collections de la Bibliothèque de Géologie et celles du Laboratoire CRSCM du CNRS.

Projet, qui sera mis en place en janvier 2000, de création d'une fédération de recherche (regroupement de Centres de recherche) au Département des Sciences de la Terre. Ce projet sera réalisé par Mme VERGES, sous la direction de Mr PICHAVANT, chercheur au CNRS (CRSCM) et au laboratoire de Synthèse et Chimie des Minéraux, tél : 02.38.25.53.95.

Selon Mme LE BRETON, les chercheurs utilisent peu les services de la BU, parce qu'ils disposent de centres de documentation importants sur le campus du CNRS (bibliothèque du CRSCM et bibliothèque du BRGM ; Mr BIDET est responsable de la bibliothèque du BRGM).

Mme Le BRETON utilise la base de données PASCAL disponible sur le réseau de la BU, ainsi que la base de donnée GEOREF.

Mme LE BRETON utilise le poste de la Bibliothèque de Géologie pour interroger PASCAL. C'est le seul poste du Département où l'on puisse interroger cette base.

Mr ALBERIC gère la documentation électronique et l'informatique du Département des Sciences de la Terre (même bâtiment, rez-de-chaussée, tél : poste 73.10, mél : patrick.alberic@univ-orleans.fr).

-Nom du directeur de l'établissement : Mr André POUCKET, Directeur du Département des Sciences de la Terre, même adresse, tél : 02.38.49.48.01 ; Mr José PONS, Responsable pédagogique, tél : 02.38.41.71.71, mél : jose.pons@univ-orleans.fr

-Directeur de la Faculté : Mr Francis DELMOTTE, Doyen de la Faculté des Sciences, même adresse, tél : 02.38.41.71.71

-Enseignements dispensés : Géochimie, Minéralogie et Pétrologie ; Géologie et Géodynamique fondamentale ; Mathématiques, Informatique et Modélisation ; Géologie fondamentale et appliquée.

-Nombre d'enseignants et chercheurs : environ 22

-Nombre d'étudiants : environ une centaine

-Premier cycle : environ 70

-Deuxième cycle : environ 30

• **Historique :** installation de la bibliothèque dans ces locaux, en 1988.

• **Personnel de la bibliothèque :**

-Nombre : 1

-Catégorie : 1 personne IATOSS (catégorie C) à mi-temps (le matin). Mme MERCIER n'a pas reçu de formation en bibliothéconomie.

• **Horaires d'ouverture :** du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00, soit 17h30 heures d'ouverture par semaine. Fermeture annuelle de 10 semaines.

• **Locaux :** 40 m² environ et 8 places assises.

• **Budget :**

-De quelle Institution provient-il ? Bibliothèque sans moyens budgétaires. Dépôt de quinze périodiques par Mr DISNAR, chercheur au Laboratoire de Géochimie Organique.

Mme MERCIER n'a pas de budget. Ce sont les professeurs qui commandent les documents et qui conservent leur documentation (cas pour le Laboratoire de Géochimie Organique, le Laboratoire de Synthèse et Chimie des Minéraux fonctionnant à partir de crédits CNRS, cas de la bibliothèque de DEA gérée par Mr FAURE et fonctionnant à partir de crédit issus du Ministère : telle était la situation en novembre 1996, selon Mme GROGNET).

Situation de faiblesse budgétaire depuis plusieurs années. Dons des chercheurs, lors d'un départ à la retraite.

• **Bibliothèque recherche ou d'étude:** bibliothèque d'étude de premier et second cycle, peu utilisée par les étudiants, en raison de la faiblesse des acquisitions. Les chercheurs utilisent également cette bibliothèque.

• **Fonds :**

-Nombre d'ouvrages : 2645 ouvrages dont 423 thèses (février 1997).

-Nombre de périodiques vivants : 15

-Nombre de périodiques morts : 11

-Nombre de thèses : 423

-Nombre de cédéroms :

-Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : oui (et accès au catalogue collectif DYNIX).

-Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : non

-Cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) : non

- **Services offerts** : tous les documents peuvent être prêtés, hormis les périodiques.
 - Photocopieuse : 1
 - Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte : non
 - Accès à l'Internet : non
- **Site Web de l'Université, de l'établissement et les informations sur la bibliothèque** : pas de site du Département des Sciences de la Terre ; informations générales sur les cursus.
 - Présentation des activités et du personnel de l'établissement : non
 - Adresse, coordonnées et responsable du Département : non
 - Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non
- **PEB** : oui (mais aucune demande). Les chercheurs s'adressent directement à la BU-Sciences par le biais de Mme LEROY, secrétaire (et non par l'intermédiaire de Mme MERCIER) ou aux Centres de Documentation du CNRS et du BRGM.
- **Les usagers de la bibliothèque** : étudiants de licence et de maîtrise.
 - Nombre de lecteurs : 60 environ dont :
 - Etudiants : 50
 - Enseignants et chercheurs : 10 environ
- **Fréquentation quotidienne** : faible fréquentation.
- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire** : aucun besoin exprimé.
- **Matériel et outils informatiques disponibles** :
 - Nombre de postes : 1 poste donnant accès à l'OPAC du catalogue DYNIX et au réseau de cédéroms du SCD.
 - Câblage : 1 prise réseau.
- **Catalogue** : Mr MORIN a catalogué le fonds dans la base DYNIX en octobre 1997.
 - Catalogue informatisé : oui, dans la base DYNIX.
 - Catalogue papier : oui, fichier manuel mis à jour.
- **Convention** : signature d'un protocole de signalement des collections entre le SCD et la bibliothèque, en février 1997.

Les ouvrages sont recensés dans la base bibliographique du SCD : ils apparaissent comme pouvant être consultés sur place et prêtés aux chercheurs aussi bien qu'aux étudiants.

Signalement dans le catalogue national Pancatalogue : ils peuvent être communiqués sur place et être empruntés dans le cadre du PEB dont la gestion incombe au SCD.

Les périodiques ne peuvent qu'être consultés sur place. Ils sont signalés dans le CCN-PS : des photocopies peuvent être effectuées, mais aucun prêt n'est permis. La gestion des photocopies en incombe au SCD.

Concernant les périodiques morts, le prêt est possible.

Engagement de la bibliothèque associée à fournir des informations sur l'état des collections et à répondre à l'enquête annuelle du ministère.

En octobre 1997 : traitement de 2645 exemplaires dont 423 thèses ; 414 (soit 15,65%) titres sont des doublons par rapport aux collections de la BU.

-Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD : pas de catalogage, pas d'accès au réseau de cédéroms.

-Qui est à l'origine de la collaboration ? La Directrice du SCD.

-Y-a-t-il une mise à jour régulière de l'état des collections consécutive aux acquisitions de documents ? Pas de modalités de mise à jour des collections définies.

• **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :**

-Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ? Contacts informels.

-Bibliothèque associée :

-Budget accordé par le SCD :

-Acquisition de documents : 0 Fr

-Acquisition de matériel : prêt d'un PC pendant la durée du catalogue.

-Budget de fonctionnement : emploi d'une personne du SCD, Mr MORIN, sous contrat CDD à l'époque.

-Personnel de la bibliothèque associée:

-Formation effectuée par le SCD ou par un autre organisme : non

-Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:

-Le catalogue des fonds : oui

-Le catalogue versé dans la base collective : oui

-Accès au SIGB (Dynix) : oui, à titre temporaire.

-Accès aux cédéroms du SCD : oui

-Lecteurs : y-a-t-il de nouveaux usages de leur part ? utilisation des cédéroms en réseau.

• **Avantages et contraintes pour le SCD :**

-Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées : 0 Fr

-Formation assurée : 0

-Surcharge de travail : emploi d'un catalogueur du SCD (sous contrat CDD) au mois d'octobre 1997.

-Nouvelles tâches : gestion de l'accès au réseau de cédéroms. Mise à jour des collections.

• **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** Aucune demande formulée.

date : 15 septembre 1999. Entretien avec Mr LACOUR, le 15 septembre 1999.

**NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque du CAPES
Sciences de la Vie et de la Terre**

- **Adresse** : Département de Biogéologie-Géosciences, bâtiment Biologie (premier étage, salle B 123), rez-de-chaussée, rue de Chartres, BP 6759, 45067 ORLEANS Cedex 2
- **Nom du responsable de la bibliothèque** : Mr Alain LACOUR, chercheur au Département Sciences de la Terre.
 - Statut** : Mr LACOUR gère la bibliothèque en plus de ses travaux (quasi bénévolat).
 - Téléphone** : 02.38.41.70.44
- **Statut et adresse** : bibliothèque de préparation au concours du CAPES qui est commune aux Départements de Biologie et des Sciences de la Terre.

La préparation du CAPES est réalisée en collaboration avec l'IUFM d'Orléans (72 Faubourg de Bourgoigne, 45044 ORLEANS Cedex 1, tél : 02.38.79.84.00. Mr André GRAMAIN, Directeur de l'IUFM).

La préparation a lieu, en partie, sur le site St-Jean, à ORLEANS, tél : 02.38.65.37.00, où se trouve un fonds d'ouvrages sur l'enseignement pédagogique des disciplines de biologie et de géologie, aux dires de la responsable de la bibliothèque de l'IUFM, qui, par ailleurs, ne connaît pas Mr LACOUR.

-**Association avec une autre Institution** : cette bibliothèque accueille des élèves de l'IUFM. Les acquisitions sont financées par des crédits accordés par l'IUFM.

-Nom du directeur de l'établissement :

-**Directeur de la Faculté** : Doyen Francis DELMOTTE, même adresse, tél : 02.38.41.71.71.

-**Directeur du Département** : Mr André POUCKET, Directeur du Département des Sciences de la Terre, tél : 02.38.49.48.01 ; Mr Daniel LOCKER, Directeur du Département de Biologie, tél : 02.38.41.70.97.

-**Disciplines et sujets de recherche** : préparation au CAPES.

-**Nombre d'enseignants et chercheurs** : 70 environ

- **Historique** : dans les années 1970, à la suite de la mise en place de la préparation au CAPES en 1965.
- **Personnel de la bibliothèque** : Mr LACOUR, chercheur au Département des Sciences de la Terre gère la bibliothèque en plus de ses activités.

- **Horaires d'ouverture** : la salle dispose d'une porte munie d'une serrure à code. Les étudiants qui préparent le CAPES se sont inscrits auprès de Mr LACOUR qui leur fournit le code, au début de l'année.

Dans l'esprit de Mr LACOUR, il était nécessaire de faire confiance aux étudiants en invoquant leur responsabilité, et ce d'autant plus que Mr LACOUR ne dispose pas de moyens budgétaires pour qu'une personne soit présente à la bibliothèque et gère les prêts de livres.

Mr LACOUR a ajouté qu'actuellement, cette situation n'était pas satisfaisante car certains étudiants (voire d'autres personnes qui disposent du code) ne respectent pas le principe de confiance du prêt en libre service avec autodiscipline de chacun (problèmes de vol-disparition d'ouvrages-emprunts qui perdurent).

- **Locaux** : NC

- **Budget** :

-De quelle Institution provient-il ? Le budget est constitué par des crédits accordés par l'UUFM.

-Budget d'acquisition : NC

- **Bibliothèque d'étude** : la bibliothèque est destinée à préparer le concours du CAPES, aussi bien l'écrit que l'oral.

Les étudiants peuvent ainsi s'entraîner dans les conditions de l'oral. C'est une bibliothèque de proximité utile à ces étudiants qui ne pourrait travailler dans ces conditions à la BU-Forum.

- **Fonds** : Mr LACOUR commande les documents à la Coopérative de l'Université Club, Boulevard St Michel, à PARIS.

Il fournissait à Mr CORGIER, conservateur de la section Sciences à la BU-Forum, la liste des ouvrages commandés afin d'acheter d'autres exemplaires mis à la disposition des étudiants à la BU-Sciences.

-Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" : fonds de documents permettant la préparation du CAPES. Physiologie animale, Biologie animale et végétale, Biologie générale, Zoologie, Géologie. Guides géologiques régionaux.

-Nombre d'ouvrages : 2800 ? (sans doute 300).

-Nombre de périodiques vivants : 2

-Liste des périodiques : "La Recherche" et "Pour la Science".

-Nombre des cédéroms : 1

-Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : 0

-Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : 0

-Cédéroms accessibles dans la bibliothèque (monoposte) : 1 (Encyclopédia

Universalis).

-Autres supports : collections de diapositives et de cartes.

- **Services offerts :**

- Consultation sur place :** oui

- Prêt de documents :** oui

- Durée de prêt :** NC

- Photocopieuse :** non, pas dans la salle.

- Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte :** non

- Accès à l'Internet :** non

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :** pas de pages spécifiques des Départements des Sciences de la Terre et de Biologie.

- Présentation des activités et du personnel de l'établissement :** oui

- Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) :** oui

- Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque :** non

- Catalogue de la bibliothèque en ligne :** non

- **PEB :** non

- **Les usagers de la bibliothèque :**

- Nombre de lecteurs :** 30/40 étudiants environ.

- **Matériel et outils informatiques disponibles :**

- Nombre de postes :** 1 PC sur lequel on dispose du "catalogue" sous EXCEL.

- Câblage :** le bâtiment est équipé de prises réseau. Cependant, le câblage entre les prises et le réseau du campus n'a pas été achevé pour la partie du bâtiment occupée par le Département de Biologie.

- **Catalogue :** catalogue sous EXCEL, pas de catalogue papier mais un registre.

- **Convention :** non.

- Mr LACOUR précise qu'il n'a pas été contacté à ce sujet.

- La collaboration avec la BU-Forum résidait en un échange de listes d'acquisitions avec le conservateur de la section des Sciences.

- Mme DESBORDES a visité la bibliothèque, le 14 mars 1996. Une fiche descriptive des collections a été réalisée par Mme Hélène GROGNET, suite à la visite du 21 novembre 1996.

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?**

- Mr LACOUR regrette de ne pouvoir disposer de personnel pour gérer les collections et éviter que des documents disparaissent.

- Il recommande aux étudiants d'utiliser le fonds de la BU-Sciences pour la préparation du CAPES.

Aussi, il serait nécessaire de maintenir, voire de développer la coopération entre Mr LACOUR et le conservateur de la section des Sciences afin de coordonner les acquisitions utiles aux étudiants.

Mme Le BRETON, chercheur au Département des Sciences de la Terre, a évoqué un vague projet de déménagement du Département des Sciences de la Terre sur le campus du CNRS.

• **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

-**Problèmes techniques** : oui, pas d'accès au réseau du campus

-**Volonté d'autonomie** : non

-**Pas de besoin de collaboration avec le SCD** : suite aux démarches de Mmes DESBORDES et GROGNET, Mr LACOUR n'a pas été informé de l'évolution donnée au projet de collaboration.

-**Problèmes budgétaires** : oui

-**Absence de personnel** : oui

date : 9 septembre 1999. Entretien avec Mme Marie WARCK, le 17 septembre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Centre de Documentation de la Faculté de Sport et de l'Education Physique

- **Adresse** : Faculté de Sport, rue de Vendôme, BP 6749, 45067 ORLEANS Cedex 2
- **Nom du responsable de la bibliothèque** : Mme Evelyne BARIN (en disponibilité pour un an, d'avril 1999 à avril 2000) est actuellement remplacée par Mme Marie WARCK, par ailleurs documentaliste au Centre de Documentation de l'IREM.

-Statut : Mme WARCK, ITARF.

-Téléphone : 02.38.49.47.41

-E-mail : en principe, oui (actuellement, le poste Internet n'est pas connecté, à cause des inscriptions des étudiants qui s'effectuent au Centre de Documentation).

- **Statut et adresse** : Faculté du Sport et de l'Education Physique.

-Association avec une autre Institution : aucune coopération avec d'autres bibliothèques, si ce n'est le SCD.

-Nom du directeur de l'établissement :

-Directeur de la Faculté : Mr Marc LEVEQUE, Directeur de l'UFR de Sport et de l'Education Physique, même adresse, tél : 02.38.41.71.73.

Mme Danièle COSSON, Responsable des Services Administratifs, tél : 02.38.41.72.59.

-Enseignements dispensés : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (DEUG, licence, maîtrise), préparation aux concours de recrutement (CAPEPS externe en collaboration avec l'IUFM, CAPEPS interne, Agrégation interne d'EPS), préparation au BEES, unité de valeur APS.

Quatre Départements : Département de la formation et des enseignements universitaires ; Département du haut niveau ; Département des activités physiques, sportives et d'expression (DAPSE) ; Département de la recherche.

-Disciplines et sujets de recherche : Département de la recherche, Laboratoire de la Performance Motrice dont le responsable est Mr Marc LEVEQUE.

-Nombre d'enseignants et chercheurs : 36 enseignants.

-Nombre d'étudiants : entre 950 et 1000 (rentrée 1999).

-Premier cycle : 554

-Deuxième cycle : 270

-Troisième cycle et préparation aux concours : 150 environ

- **Historique** : NSP

- **Personnel de la bibliothèque** :

-Nombre : 3

-Catégorie : actuellement, une personne (ITARF de catégorie C) à mi-temps (le matin), Marie WARCK.

Une secrétaire contractuelle et une CES qui gèrent la bibliothèque en fonction des besoins (présence et accueil des étudiants, plutôt l'après-midi).

Marie WARCK s'occupe, à titre temporaire, du Centre de Documentation, en l'absence de Mme BARIN, jusqu'au mois d'avril 2000.

Mme WARCK travaille à la Bibliothèque de l'IREM, toutes les après-midis.

Les tâches : accueil du public. Constitution des dossiers de presse et dépouillement des périodiques. Pas de catalogage. Les personnes sont davantage des documentalistes que des bibliothécaires (formation sur le "tas").

- **Horaires d'ouverture :** 41h30. Du lundi au jeudi : de 8h30 à 17h00 (horaires mis en place à la rentrée 1999). Vendredi : 8h30 à 16h00. Fermeture annuelle de 9 semaines.
- **Locaux :** 50 m² environ
 - Nombre de places assises :** 20
- **Budget :**
 - De quelle Institution provient-il ?** UFR de Sport de d'Education Physique
 - Budget d'acquisition :** 60 000 Fr
- **Bibliothèque de recherche ou d'étude :** le Centre de Documentation accueille les étudiants, du premier au troisième cycle, ainsi que les enseignants.

Selon le responsable informatique de l'UFR de Sport, très peu d'enseignants disposent d'un micro-ordinateur (mis à part leur poste personnel), de l'accès au réseau de cédéroms de la BU et d'une connexion à l'Internet. Selon le responsable informatique, la situation devrait évoluer prochainement.

Le Centre de Documentation est très fréquenté par les enseignants, et ce d'autant plus que, selon les propos de la Responsable de la comptabilité, les enseignants n'ont pas de crédits d'acquisition qui leur soient dévolus.
- **Fonds :** les enseignants demandent à la responsable du Centre de Documentation d'effectuer les acquisitions (périodiques, ouvrages).

Les achats sont commandés à la Coopérative du Livre, à Orléans. Des commandes directes sont réalisées, notamment pour les périodiques français (et auprès de DAWSON, pour les périodiques étrangers).

 - Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" :** Physiologie, Psychologie, Didactique, Sciences de l'Education. Quelques usuels de base, dont une édition papier de l'Encyclopedia Universalis.
 - Nombre d'ouvrages :** 1013 (en février 1999) ; 1125 (en septembre 1999), sans les thèses.
 - Nombre de périodiques vivants :** 55
 - Nombre de périodiques morts :** 2
 - Liste des périodiques :**

- Nombre de thèses** : fonds de thèses non répertoriées (environ 2 mètres linéaires).
- Nombre de cédéroms** : 2 + accès à une sélection de cédéroms du SCD.
 - Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD)** : oui
 - Cédéroms accessibles seulement dans le Centre de Documentation (monoposte)** : 2 (Sport discus, Revue STAPS).

-**Autres supports** : dossiers de presse ; collection de supports de cours ; dépouillement des périodiques dans une base de données (références des articles, et résumé).

- **Services offerts**: la totalité du fonds est à consulter sur place. Seuls les enseignants peuvent emprunter des documents pour une durée de 15 jours.

-**Photocopieuse** : 1

- Accès à l'Internet** : oui (mais seulement pour les étudiants, à partir de la maîtrise, et les enseignants).

-**Types de sites utilisés** : NSP (pas de signets proposés).

- **Site Web de l'Université, de l'établissement et les informations sur la bibliothèque** : pas de site propre ; cursus et informations pratiques sur le site de l'Université.

-**Présentation des activités et du personnel de l'établissement** : non

-**Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement** : oui

-**Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque** : non

- **PEB** : oui

-**Quelle organisation** : actuellement, très peu de demandes de la part des enseignants. Cependant, Mme WARCK pense que les enseignants sont mal informés de l'existence de ce service. Le PEB s'effectue par l'intermédiaire de la BU-Forum.

- **Les usagers de la bibliothèque** : pas d'inscription, puisqu'il n'y a pas de prêt (sauf pour les 36 enseignants). Le public potentiel comprend environ 950/1000 personnes.

- **Fréquentation quotidienne** : recherche bibliographique dans les périodiques : environ 20 recherches par jour. Recherche bibliographique sur les cédéroms : environ 15 recherches par jour.

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire** : pas de formation à l'usage des cédéroms.

- **Matériel et outils informatiques disponibles** :

-**Nombre de postes et caractéristiques techniques** : 1 micro-ordinateur pour la documentation (dépouillement des périodiques), 1 poste OPAC (consultation du catalogue) et 1 poste de consultation des cédéroms en réseau, des 2 cédéroms acquis en monoposte et de l'Internet.

-**Câblage** : 1 prise réseau.

- **Catalogue** : de novembre 1998 à février 1999, Mr MORIN a catalogué le fonds dans la base collective DYNIX, avec un poste de la BU, installé pour l'occasion et récupéré ensuite.
 - Catalogue informatisé : oui, dans la base DYNIX.
 - Catalogue papier : non
- **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** non
- **Convention** : convention de signalement des collections, signée le 25 novembre 1997, entre Mr LEVEQUE, Directeur du STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) et Mme DESBORDES.

Protocole d'accord passé entre le Centre de Documentation de la Faculté du Sport et de l'Education Physique, et le SCD pour le signalement et le recensement des collections du Centre de Documentation dans le catalogue du SCD.

Convention entre le SCD et le Centre de Documentation portant sur la mise à disposition d'un PC pour le Centre de Documentation (convention du 5 novembre 1998). Ce PC est destiné au "catalogage du fonds du Centre de Documentation dans la base bibliographique DYNIX du SCD, à l'accès aux cédéroms du réseau du SCD, à la bureautique".

-Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD : collaboration avec le conservateur de la section Sciences.

Les enseignants font beaucoup de propositions d'achat, et, en 1997/ 1998, Mr CORGIER a obtenu des crédits spéciaux pour acquérir de la documentation à la section Sciences, et ainsi constituer un fonds.

Coopération entre Mme BARIN et Mr CORGIER pour une répartition des acquisitions.

Pas de catalogue informatisé ; pas d'accès au réseau de cédéroms.

-Qui est à l'origine de la collaboration ? Mme DESBORDES

-Les modalités de la convention :

-Engagements du SCD : catalogage du fonds ainsi signalé dans la base DYNIX. Les conditions d'accès à la documentation du Centre sont les suivantes : pas de prêt, consultation et photocopie sur place, participation au PEB (livres et périodiques), localisation des fonds dans le CCN-PS et le Pancatalogue (les ouvrages et les périodiques peuvent être prêtés dans le cadre du PEB). Engagement du SCD à gérer le PEB.

-Engagements de la bibliothèque associée : engagement de la bibliothèque associée à fournir annuellement un état des nouvelles acquisitions et un état des disparitions, ainsi qu'à remplir l'enquête annuelle demandée par le SCD et le Ministère.

-Y-a-t-il une mise à jour régulière de l'état des collections consécutive aux acquisitions de documents ? Pour l'instant, rien n'a été prévu.

• **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :**

-**Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ?** Contacts informels selon les besoins.

-**Bibliothèque associée :**

-**Budget accordé par le SCD :** 0 Fr

-**Personnel de la bibliothèque associée :** un catalogueur (sous contrat CDD) du SCD employé de novembre 1998 à février 1999, muni d'un PC prêté par le SCD.

-**Formation effectuée par le SCD ou par un autre organisme :** non

-**Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée :**

-**Le catalogue des fonds :** oui

-**Le catalogue versé dans la base collective :** oui

-**Accès au SIGB (Dynix) :** oui

-**Accès aux cédéroms du SCD :** oui

-**Organisation du PEB :** oui

-**Lecteurs : y-a-t-il de nouveaux usages de leur part ?** Consultation de l'OPAC, des cédéroms.

-**Les inconvénients de la collaboration avec le SCD :** pas d'inconvénients signalés.

-**Cette collaboration est considérée par la responsable comme :** un apport complémentaire aux activités de la bibliothèque associée.

• **Avantages et contraintes pour le SCD :**

-**Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées :** 0 Fr

-**Formation assurée :** non

-**Surcharge de travail :** emploi de Mr MORIN, à l'époque sous contrat CDD.

-**Nouvelles tâches :** mise à jour des fonds dans la base DYNIX.

• **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** Les enseignants ont demandé que la BU s'abonne au cédérom Current Contents, série : Social Sciences.

La responsable souhaite disposer d'une liste des acquisitions réalisées par Mr CORGIER, lors de la constitution du fonds STAPS.

date : 13 septembre 1999. Reprise d'un entretien entre Mme DESBORDES et Mr THIEL, Directeur de l'ESPEO et du LESI (15 mars 1996). Entretien avec Mr Patrick MIGNOT, Directeur des Etudes à l'ESPEO, et Mr Claude FLEURIER, chercheur au GREMI, le 25 septembre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : les ressources documentaires à l'Ecole Supérieure des Procédés Electroniques et Optiques (ESPEO)

Un fonds au GREMI, un fonds au LESI ; des fonds dispersés dans les bureaux des enseignants-chercheurs ; pas de Centre de Documentation pour les étudiants.

Pas de bibliothèque, mais deux salles disposant d'une documentation très technique (mais aussi des usuels et des périodiques) pour les spécialisations professionnelles en fin de cursus. Deux salles pour la recherche au LESI (Laboratoire Electronique Signaux Images) et un local avec une minuscule bibliothèque (usuels, revues très pointues, tirés à part).

Deux fonds pour les chercheurs du GREMI (Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés, sous la direction de Mr FLEURIER), laboratoire indépendant de l'Ecole (CNRS-Université d'Orléans) et du LESI (Mr HARBA).

Des salles informatiques et des box pour les étudiants. Projet (en cours de réalisation) d'installation d'une table avec des livres "enchaînés" pour les étudiants près des box (quelques livres recommandés par les enseignants).

- **Adresse** : ESPEO, 12 rue de Blois, BP 6744, 45067 ORLEANS Cedex 2
- **Nom du responsable de la bibliothèque** : pas de documentaliste. Les personnes à contacter sont : Mr FLEURIER (poste 71.23) pour le GREMI, Mr HARBA, pour le LESI (poste 72.29) et Mr MIGNOT (poste 73.76), pour les enseignants-chercheurs et les étudiants.
- **Statut et adresse** : ESPEO, Université d'ORLEANS.

-Association avec une autre Institution : projets avec l'ESEM : pour le diplôme de Recherche Technologique (DRT) Matériaux-Energétique-Electronique.

Projet de regroupement avec l'ESEM (création du Centre Polytechnique Universitaire en 2001 à l'étude). Aucun projet de création d'une bibliothèque pour les étudiants. Aucun projet de recrutement d'une documentaliste pour les fonds de recherche.

Le GREMI et le LESI sont des Unités mixtes de recherche CNRS-Université d'ORLEANS.

ENTRETIEN avec Mr THIEL (15 mars 1996) qui précise que :

- les étudiants fréquentent la BU.
- les étudiants accèdent beaucoup à la documentation par internet.
- les ordinateurs sont en libre service 24h/24 pour les étudiants.
- aucun personnel de documentaliste n'a été recruté.
- il n'y a pas de budget d'acquisition fléché.
- il est d'accord pour que la BU recense dans la base DYNIX ce qui est intéressant.

-il regrette l'absence de documentation de recherche à la BU, et trouve que les délais du PEB sont trop longs.

-il souhaite la mise en place d'une charte documentaire spécifique aux besoins de l'ESPEO.

-il existe une formation des enseignants et des étudiants avec l'aide de documentalistes (Mmes FOUGERE et Mlle SCHILLEWAERT). Mais, l'ESPEO manque de moyens et souhaite une formation par le biais du personnel de la BU.

-les personnes à contacter sont Mrs Rachid HARBA, Directeur du LESI, et Patrick MIGNOT, Directeur des Etudes de l'ESPEO.

-Mr THIEL recommande Mr INGELBERT, Directeur scientifique de l'ESPEO, et Mr AUCOUTURIER, Professeur de Mathématiques, pour la mise en place d'une commission de suivi du projet de collaboration.

Les étudiants disposent de trois salles informatiques (24 PC, 16 PC, 16 PC), de box de travail avec des PC, d'une salle de station avec 20 postes connectés à l'Internet, d'un amphithéâtre avec du matériel vidéo.

Les étudiants utilisent peu la BU-Forum, selon Mr MIGNOT, qui va bientôt faire installer, près des box, une table avec des livres recommandés par les enseignants (livres munis d'une "chaîne" pour éviter les disparitions).

-Nom du directeur de l'établissement :

-Directeur de l'Ecole : Mr Jacques THIEL, même adresse, tél : 02.38.41.73.75 ;
e-mail : espeo@espeo.univ-orleans.fr

-Enseignements dispensés : formation d'ingénieurs BAC+5, spécialistes en Temps Réel, Lasers et Photonique, Signaux et Images ou Traitement Plasma. Solide formation de base en électronique et en optique ; initiation au fonctionnement de l'entreprise ; maîtrise de deux langues étrangères.

Admission après une première année de DEUG, de classe préparatoire scientifique, un DUT ou un BTS.

Formation à l'Ecole et stages en entreprises.

Enseignements fondamentaux : Langues étrangères (anglais, allemand, espagnol), Communication, Management, Technologie, Informatique, Mathématiques, Electronique, Automatique, Optique, Physique.

-Disciplines et sujets de recherche : GREMI (Groupe de recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés) dont le directeur est Mr Claude FLEURIER (tél : 02.38.41.71.23) ; LESI, (Laboratoire d'Electronique, Signaux, Images), dont le directeur est Mr HARBA (tél : 02.38.41.72.29).

-Nombre d'enseignants et chercheurs : 26 enseignants dont 21 enseignants-chercheurs.

-Nombre d'étudiants : 235

- **Historique :** création de l'ESPEO en 1990 ; création du LESI en 1991.

- **Personnel de la bibliothèque** : 0

- **Locaux** : NC

- **Budget** :

-De quelle Institution provient-il ? Budget documentaire du GREMI : 100 000 Fr environ (le budget comprend les acquisitions, les abonnements et le PEB). Le budget documentaire du LESI et les budgets de chacun des Départements n'ont pas été communiqués.

- **Fonds** : Mr CORGIER n'envoie plus de formulaire de propositions d'achat, depuis la mise en place de l'ESPEO, à la grande surprise de Mr MIGNOT. En fait, Mr CORGIER a envoyé des formulaires, que Mr THIEL n'aurait pas transmis.

Chaque Département dispose de crédits documentaires (en réalité de crédits non fléchés). Les enseignants commandent, en fonction leurs besoins, de la documentation pour la recherche et l'enseignement.

Ainsi, chaque enseignant dispose d'un petit fonds (par exemple, Mr MIGNOT possède 200 titres environ) et gère individuellement son fonds (par exemple, Mr MIGNOT a un fichier manuel de prêt).

Mr MIGNOT a fait part de la difficulté de la gestion de sa documentation, dans la mesure où des livres prêtés sont difficilement récupérés. A ses yeux, un signalement dans DYNIX poserait encore plus de difficultés.

-Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large": fonds très spécialisé au GREMI et au LESI.

Le fonds des enseignants contient de la documentation spécialisée et destinée à l'enseignement (préparation des cours).

-Nombre d'ouvrages : 1000 environ pour le GREMI.

-Nombre de périodiques vivants : 6 pour le GREMI.

-Nombre de périodiques morts : NC

-Nombre de thèses : NC

-Nombre de cédéroms : Mr FLEURIER, ainsi que sept autres chercheurs du GREMI, ont accès au réseau de cédéroms du SCD. Le responsable informatique du GREMI est Mr DUMAX.

-Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : oui, pour le GREMI (8 postes connectés au réseau de cédéroms) ; oui, pour le LESI (3 postes connectés au réseau de cédéroms).

-Accès interne au réseau de l'institution : non

-Cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) : NC

-Documents maison du Centre de recherche sur cédéroms : le GREMI et le LESI disposent des Current Contents sur disquette en interne (la connexion simultanée avec le réseau de cédéroms du SCD posant des problèmes techniques).

-Autres supports : non

- **Services offerts** : la documentation du GREMI et du LESI est à la disposition des chercheurs. Echanges d'information et prêts entre collègues sont la règle, à l'intérieur des laboratoires. Relation avec quelques enseignants, notamment de l'ESEM.

-**Accès à l'Internet** : oui, pour les étudiants ; oui, pour les chercheurs du GREMI et du LESI.

Mr FLEURIER utilise les sites de laboratoire, le site de l'American Institut of Physics pour des recherches bibliographiques, des sites de revues américaines gratuites.

-**Projet d'abonnement à des périodiques électroniques et/ou à des bases de données en ligne** : voir ci-dessous.

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque** : <http://www.espeo.univ-orleans.fr> (site consulté le 13/09/1999).

-**Présentation des activités et du personnel de l'établissement** : présentation des activités (cursus...) à l'ESPEO, mais pas de présentation du personnel ; présentation des activités et des personnes travaillant au LESI.

-**Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...)** : non pour l'ESPEO ; oui pour le LESI et le GREMI.

-**Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque** : non (pas de bibliothèque).

-**Accès libre aux bases de données (cédéroms...) ou mot de passe obligatoire** : non

-**Catalogue de la bibliothèque en ligne** : non

-**Sélection de sites avec liens hypertextes** : non

-**Autre rubrique** : sur les pages du GREMI et du LESI : administration, présentation, activités, équipements, personnel et annuaire.

- **PEB** : PEB du GREMI avec l'INIST et la BU-Sciences (la gestion est effectuée par la secrétaire de recherche). La BU-Sciences a envoyé une facture de 3905 Fr à l'ESPEO pour la fourniture d'articles (de septembre 1998 à août 1999).

-**Nombre d'articles demandés** : NC

-**Nombre de documents demandés (en dehors des périodiques)** : 0

-**Outils de recherche bibliographiques disponibles** : sites de l'American Institute of Physics et des Current Contents.

- **Les usagers de la bibliothèque** :

-**Nombre de lecteurs** : 70/80 personnes environ **dont** :

-**Etudiants** :

-**Troisième cycle** : 5 étudiants pour le LESI ; de 25 à 50 étudiants (dont 20 doctorants) et stagiaires pour le GREMI.

-**Enseignants et chercheurs** : 12 chercheurs pour le LESI ; 33 chercheurs pour le GREMI.

- **Matériel et outils informatiques disponibles** : NC

-**Câblage** : oui, câblage du campus, et présence de prises réseau.

- **Catalogue** : catalogue des ouvrages pour le GREMI : fichier texte consultable en réseau interne.

Les enseignants disposent de fonds documentaires avec un fichier manuel pour le prêt entre collègues. Il n'y a pas de catalogue collectif de tous ces fonds.

-Catalogue informatisé : non

- **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** non

- **Convention** : non

-Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD :

Mr FLEURIER estime que la documentation achetée est beaucoup trop spécialisée pour être utilisée par d'autres chercheurs que ceux du GREMI.

En outre, lorsqu'un document est acheté, cela signifie que ce document est régulièrement utilisé. Il est donc hors de question de le prêter.

De plus, le prêt entre collègues du GREMI pose souvent des problèmes (pour récupérer l'ouvrage).

Donc, un signalement des collections dans la base DYNIX lui semble peu judicieux. Mr FLEURIER ne pense pas utiliser l'espace recherche de la future Bibliothèque de sciences. Il préfère avoir accès à des documents électroniques depuis son laboratoire.

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?**

Pour le GREMI : problèmes de stockage des revues anciennes ; souhait d'avoir une documentaliste à mi-temps pour la gestion de la documentation, les abonnements, le PEB (actuellement, la secrétaire de recherche s'en charge avec peine).

Mr FLEURIER souhaite s'abonner à un périodique électronique, mais c'est très cher. Une société lui a proposé un bouquet de six revues électroniques scientifiques dont deux seulement lui seraient vraiment utiles (dont PLASMA). Il pense que le SCD pourrait envisager un abonnement au bouquet de six revues, dans la mesure où les centres de recherche du campus pourraient être intéressés par les autres périodiques électroniques du bouquet.

Aussi, il souhaite que l'abonnement soit géré par le SCD en réseau (car un seul abonnement coûte 20 000 Fr par an et six revues électroniques en bouquet ne coûtent que 40 000 Fr).

Il souhaite aussi une version électronique des revues scientifiques généralistes dans le cadre du réseau de cédéroms (mais, comme on l'a vu, il y a des problèmes d'accès).

Pas de demande de la part de Mr MIGNOT, pour les étudiants (pour l'instant, le projet prioritaire consiste à harmoniser les cursus avec l'ESEM).

- **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

-Problèmes techniques : oui

-Absence de personnel : oui

date : 8 septembre 1999. Entretien avec Mme CALVET, le 9 septembre 1999 (corrections le jour même). Enquête de l'ESGBU de l'année 1998 sauf mention contraire.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque de l'IUT d'ORLEANS

- **Adresse :** rue d'Issoudun, BP 6729, 45067 ORLEANS Cedex 2
- **Nom du responsable de la bibliothèque :** Mme Jacqueline CALVET
 - Statut :** ITARF (ingénieur, technicien, administratif de recherche et de formation). Responsable de la bibliothèque depuis 1992.
 - Téléphone :** 02.38.41.75.21
- **Statut et adresse :** IUT d'ORLEANS (création en 1966), qui dépend directement des Services Communs de l'Université.

-**Association avec une autre Institution :** aucun rapport avec les autres IUT des sites délocalisés, ni avec d'autres bibliothèques (sauf, bien sûr, avec le SCD).

Mme CALVET ne ressent pas l'intérêt d'établir des relations avec les autres bibliothèques d'IUT.

En revanche, elle estime très importante la collaboration avec le SCD.

-**Nom du directeur de l'établissement :** Mr Jean-Pierre COIC, même adresse, tél : 02.38.41.75.75 , mél : directeur.iut.orleans@univ-orleans.fr

-**Enseignements dispensés :** cinq Départements : Chimie (création en 1966), Génie Mécanique et Productique (Orientation Sciences et Techniques automobile, création en 1967), Informatique (Informatique et Génie informatique, création en 1984), Organisation et Génie de la Production (Adaptation locale : Qualité et Sécurité de Fonctionnement, Logistique et Management de la Production, création en 1994), Gestion des Entreprises et des Administrations (Finances, Comptabilité, Petites et Moyennes Organisations, création en 1968).

-**Nombre d'enseignants et chercheurs :** 85 dont 41 enseignants-chercheurs ; 63 enseignants vacataires.

-**Nombre d'étudiants :** 1005

• **Historique :** NSP

• **Personnel de la bibliothèque :**

-**Nombre :** 1

-**Catégorie:** 1 personne (catégorie C, filière ITARF) à temps plein (37h30). Formation d'une journée au SCD d'ORLEANS.

- **Horaires d'ouverture** : 5 jours par semaine (37h30). Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h30 et 13h45-17h15. Jeudi : 8h30-13h30 et 14h45-17h15. Fermeture annuelle de 9 semaines.

- **Locaux** : 248,10 m²

- Superficie des magasins** : 37,10 m²

- Superficie de la salle de lecture**: 211 m²

- Nombre de places assises** : 80

- Plan des locaux** : une grande salle pour travailler. Par ailleurs, les étudiants disposent d'autres salles de travail. Aussi, viennent-ils à la bibliothèque essentiellement pour utiliser la documentation disponible.

- **Budget** : il existe cinq Départements (avec des laboratoires de recherche).

Le budget global d'acquisition de la documentation de la bibliothèque (35753,97 Fr en 1998/1999) est réparti dans chaque Département qui dispose ainsi d'un crédit d'acquisition qu'il gère comme il l'entend.

Chaque responsable du Département commande directement les ouvrages qu'il estime utile pour les étudiants et pour le Département.

Il remet ensuite à la bibliothécaire les documents, après avoir conservé ceux qui l'intéressent (documentation de niveau recherche).

Ainsi, chaque Département dispose de fonds documentaires propres, qui n'ont pas été recensés (malgré les démarches entreprises par Mme DESBORDES).

La bibliothécaire ne dispose pas de la liste de tous les ouvrages commandés, elle n'effectue ni ne gère les commandes.

Par ailleurs, les Départements disposent d'accès au réseau de cédéroms du SCD, ainsi que des accès à l'Internet.

Les départements possèdent des cédéroms mais on ne sait pas combien.

Les rapports de stage des élèves sont localisés dans les départements, et non à la bibliothèque.

-De quelle Institution provient-il ? Budget de l'IUT pour les acquisitions et les abonnements effectués par les Départements.

-Budget d'acquisition : 20 942 Fr en 1996/1997 et 35 753,97 en 1997/1998.

- Livres** : NC

- Périodiques-papier** : NC

- Cédéroms** : 0

- Abonnement à des bases de données** : 0

- Autre** : 0

-Budget de fonctionnement : NC

- **Bibliothèque de recherche ou d'étude** : bibliothèque d'étude de premier cycle.

• **Fonds :**

-**Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" :** livres de cours choisis par les professeurs ; fiscalité et droit des entreprises avec feuillets de mise à jour ; petit fonds vieilli de culture générale (environ 50 titres).

-**Nombre d'ouvrages :** 2965 en 1997 ; 3046 en 1998.

-**Nombre de périodiques vivants :** 20 et 3 abonnements à des fascicules sur la fiscalité et le droit des entreprises avec feuillets de mise à jour.

-**Nombre de périodiques morts :** 1

-**Nombre de thèses :** 0

-**Nombre des cédéroms :** 0

-**Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) :** non

-**Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) :** non

-**Cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) :** non

-**Documents maison du Centre de recherche sur cédéroms :** photocopiés de cours et constitution de dossiers de presse par la responsable.

-**Autres supports :** non

-**Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données :** non

• **Services offerts :**

-**Consultation sur place :** très peu de documents à consulter sur place : la plupart des usuels sont prêtés, ainsi que les périodiques. Cependant, quelques usuels et les fascicules de mise à jour sont à consulter sur place.

-**Prêt de documents :**

-**Durée de prêt :** 15 jours pour les étudiants ; en principe, idem pour les enseignants.

-**Prêt de périodiques :** 300 prêts correspondant à x périodiques.

-**Prêt d'ouvrages :** 1292 prêts correspondant à x ouvrages.

-**Prêt d'autres types de documents :** 90 rapports de stage susceptibles d'être prêtés.

-**Photocopieuse :** 1, soit 24453 photocopies en 1996/1997 et 28227 photocopies en 1997/1998.

-**Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte :** non

-**Accès à l'Internet :** non

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque** : pas de pages Web sur le site de l'Université d'ORLEANS.
 - Présentation des activités et du personnel de l'établissement : non
 - Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui
 - Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non

- **PEB** : non, pas auprès de la documentaliste. Les enseignants s'adressent directement à la BU-Sciences, soit un dépense de 1065 Fr, de septembre 1998 à août 1999.
 - Quels sont les centres de documentation les plus utilisés ? le service du PEB de la BU-Sciences.
 - Nombre d'articles demandés : NC
 - Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure : NC
 - Nombre de documents demandés (en dehors des périodiques) : NC
 - Outils de recherche bibliographiques disponibles : NC

- **Les usagers de la bibliothèque** : enseignants-chercheurs, Elèves de l'IUT, ex-Elèves de l'IUT, Etudiants de première année d'IUFM, personnel de l'IUT.
 - Nombre de lecteurs : NC dont :
 - Etudiants : 200 étudiants environ (les étudiants utilisent la BU-forum et la BU-Droit, Economie, Gestion.
 - Enseignants et chercheurs : 10 personnes environ.

- **Fréquentation quotidienne** : NC

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire** : Mme Calvet joue un rôle fondamental de médiateur.

- **Matériel et outils informatiques disponibles** :
 - Nombre de postes : pas de micro-ordinateur, pas de terminal, pas d'accès au catalogue et aux cédéroms de la BU.
 - Actuellement, un PC a été fourni à titre temporaire par le SCD pour le catalogage du fonds (livres et périodiques) dans la base collective DYNIX. Mme CALVET ne l'utilise pas.
 - Ce sont des catalogueurs de la BU-Forum qui l'utilisent pour le catalogage, en particulier Mme COLLET de la section sciences de la BU-Forum.
 - Mme CALVET disposait d'un micro-ordinateur pour le prêt : il est tombé en panne en 1998 et n'a pas été remplacé.
 - Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels : projet d'achat d'un PC pour que les usagers puissent accéder au catalogue et au réseau de cédéroms du SCD (selon Mr Baillarguet, directeur adjoint de l'IUT).
 - Câblage : prise réseau dans la bibliothèque.

- **Catalogue :**

- Catalogue informatisé :** en cours : la moitié du fonds d'ouvrages a été catalogué par Mr MORIN, catalogueur sous contrat CDD (d'avril à juillet 1999, soit environ 1500 livres à raison de 34 heures par semaine).

Mme COLLET entreprend de cataloguer la moitié des ouvrages qui restent, ainsi que les périodiques, de septembre 1999 à juin 2000, tâche qui devrait occuper l'essentiel de son temps de travail.

Actuellement, le catalogue informatique de la base n'est pas accessible au public (peut-être consultable en 2000 si l'achat du PC a lieu).

- Catalogue papier :** oui (fichier manuel mis à jour et que Mme Calvet veut continuer à mettre à jour comme complément au catalogue informatique).

- Catalogue papier des périodiques :** existence d'une liste manuscrite.

- Format de catalogage et caractéristiques du module de catalogage ou du SIGB :** Classification CDU utilisée pour les fonds de la bibliothèque de l'IUT. Format UNIMARC. SIGB DYNIX.

- **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** non

- **Convention :** oui, signature d'un protocole de signalement des collections, le 4 novembre 1998 (en cours de réalisation).

Ce protocole d'accord consiste à entreprendre le signalement des ouvrages et des périodiques de la bibliothèque de l'IUT dans le catalogue du SCD et les catalogues collectifs nationaux.

- Qui est à l'origine de la collaboration ?** Le SCD est à l'origine de l'opération.

- Les modalités de la convention :** convention signée par Mr COIC, Mme CALVET et Mme DESBORDES.

Le signalement des fonds dans les bibliothèques des cinq Départements de l'IUT a été proposé, mais cette tâche n'est pas à l'ordre du jour.

- Engagements du SCD et de la bibliothèque associée :** Engagement de la bibliothèque de l'IUT à recenser ses fonds dans la base. Engagement du SCD à fournir un PC pour le catalogage, ainsi qu'un catalogueur.

Catalogage dans la base DYNIX : les ouvrages et périodiques signalés dans la base apparaissent comme pouvant être consultés et photocopiés sur place. En revanche, il n'est pas possible d'emprunter les documents.

Engagement de signalement des ouvrages dans le Pancatalogue et le CCN-PS.

Engagement de la bibliothèque associée à fournir annuellement un état des nouvelles acquisitions et des disparitions, à remplir l'enquête annuelle adressée par la BU pour évaluer l'évolution du SCD et à répondre à l'enquête annuelle du ministère.

-Y-a-t-il une mise à jour régulière de l'état des collections consécutive aux acquisitions de documents ? Oui, actuellement, puisque Mme COLLET entreprend le catalogage de ce fonds.

• **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :**

-Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ? Aucune réunion n'a été programmée.

-Bibliothèque associée :

-Budget accordé par le SCD :

-Acquisition de matériel : le SCD a prêté un PC pour effectuer le catalogage.

-Budget de fonctionnement : deux catalogueurs du SCD employés.

-Personnel de la bibliothèque associée :

-Recrutement : non

-Formation effectuée par le SCD ou par un autre organisme : non

-Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:

-Le catalogage des fonds : oui

-Le catalogue versé dans la base collective : oui

-Accès au SIGB (Dynix) : oui

-Accès aux cédéroms du SCD : non

-Accès Internet et bases de données en ligne : non

-Les inconvénients de la collaboration avec le SCD : aucun.

-Cette collaboration est considérée par la responsable de la bibliothèque comme un apport complémentaire aux activités de la bibliothèque associée.

• **Avantages et contraintes pour le SCD :**

-Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées : 0 Fr

-Formation assurée : non

-Surcharge de travail : emploi de deux personnes du SCD pour le catalogage.

-Nouvelles tâches : mise à jour des fonds.

• **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** Demandes d'informations bibliographiques et bibliothéconomiques.

Mme Calvet souhaite recevoir une formation à l'utilisation du catalogue, des cédéroms et d'Internet au sein de l'IUT, si l'achat du PC se concrétise.

date : 8 septembre 1999. Entretien avec Mme BIRRE, responsable administrative, Mrs SINGER et BONHEUR, enseignants, et Mr Pascal PAUTRAT, responsable des installations informatiques, le 22 septembre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : centre de Documentation de l'Ecole Supérieure de l'Energie et des Matériaux (ESEM)

- **Adresse :** 8, rue Léonard de Vinci, 45072 ORLEANS Cedex 2
- **Nom du responsable de la bibliothèque :** pas de responsable. Contacter Mme Isabelle BIRRE, Responsable des Services Administratifs, tél : 02.38.41.73.84. Contacter Mme VAILLANT, Responsable de la Comptabilité, poste 74.00. Voir aussi, Mr Pascal PAUTRAT, pour l'informatique et Internet.
- **Statut et adresse :** Ecole Supérieure de l'Energie et des Matériaux, Université d'ORLEANS.

Visite de Mme DESBORDES auprès de Monsieur MUDRY, directeur de l'ESEM, le 12 mars 1996.

Projet d'intégration du fonds dans la future BU de Sciences : en fait, les chercheurs se sont "débarrassés" d'une partie de leur fonds d'ouvrages jugés obsolètes.

Projet à l'étude de fusion des deux écoles d'ingénieurs, l'ESEM et L'ESPEO. L'objectif est de créer un Centre Polytechnique Universitaire (CPU) en 2001, c'est-à-dire d'harmoniser les cursus et les enseignements (quelques enseignants donnent déjà des cours dans les deux écoles), et de faire des économies de gestion (peut-être).

Les locaux actuels de l'ESEM et de l'ESPEO seraient conservés. Dans ce nouveau contexte, les personnes interrogées ne m'ont évoqué aucun projet de création-restructuration de centres de documentation "conséquents" à l'usage des étudiants.

La situation actuelle à l'ESEM est la suivante : le "budget d'acquisition" est réparti entre les trois départements. Les enseignants-chercheurs commandent les ouvrages et les périodiques qui leur sont utiles (soit, des ouvrages de recherche, des ouvrages pour préparer leurs cours, des périodiques techniques). Cette documentation non cataloguée se trouve dans les bureaux des enseignants qui prêtent de la main à la main aux étudiants les documents jugés utiles. La relation personnelle compte beaucoup pour les enseignants.

Quant au Centre de Documentation, il s'agit en fait d'une salle de travail en libre service avec une collection d'ouvrages souvent anciens (mais certains demeurent très utiles) et de périodiques laissés là par les enseignants après usage.

Personne ne gère ce fonds, d'où une impression de laisser aller (on peut avoir des doutes sur le rangement, une partie du fonds est sans doute obsolète, et n'est donc pas utilisée par les étudiants, la disparition de documents est plus que probable).

Comme, depuis 1996, il n'y a plus de personne pour gérer la salle, du coup, les enseignants préfèrent "capter" la documentation, y compris celle qui serait très utile aux étudiants.

Dans la salle de Documentation : pas de services, ni d'aide à la recherche documentaire. On renvoie les élèves à la BU-Forum.

Les étudiants disposent de deux salles informatiques avec de nombreux PC (soit, 2 fois 14 PC avec des connexions à l'Internet) pour rédiger leur rapport, ou chercher de l'information (salles en libre accès, de 7h30 à 19h00).

Ils ont chacun un e-mail pour la messagerie électronique.

Il existe une troisième salle informatique avec des PC non connectés à l'Internet. Il existe aussi un "laboratoire de langues" (avec des logiciels didactiques et des casques).

Des séances de formation au traitement de texte et à la recherche documentaire sur Internet sont organisées pour les étudiants, au cours des premiers mois de la première année (apprentissage en cours et dans les salles informatique de Word, Excel, utilisation des moteurs de recherche, des langages de programmation).

Pas de signets (sélection de sites) sur le site de l'ESEM.

Quant aux enseignants, l'autoformation reste la règle. Concrètement, les enseignants en informatique sont sollicités en fonction des besoins.

Bref, dans ce contexte de création du CPU, il serait temps que les directeurs des deux écoles réfléchissent à un nouveau mode d'organisation pour les ressources documentaires. Le nouveau CPU accueillerait environ 800 élèves par an.

-Association avec une autre Institution : projet de fusion avec l'ESPEO.

-Nom du directeur de l'établissement : Mr Vincent PERTHUISOT, même adresse, tél : 02.38.41.70.50, mél : Directeur.Esem@univ-orleans.fr

-Enseignements dispensés : l'école est structurée en trois Départements : le Département Mécanique-Energétique, sous la direction de Mr HUREAU ; le Département Automatique-Mécanique, sous la direction de Mr PILET ; le Département Matériaux-Environnement-Structures, sous la direction de Mr CHABIN.

Cycle d'ingénieur sur trois ans ; enseignements : Ressources et Travaux d'aménagement (gestion et protection de l'environnement, approvisionnement en eau et son traitement, matériaux du sous-sol, travaux de surface et subsurface) ; Matériaux et Outils de simulation (relation entre les procédés d'élaboration et de transformation et le comportement thermo-mécanique) ; Véhicules et systèmes énergétiques (conception des systèmes de transport et de leurs modes de propulsion, gestion et optimisation des énergies) ; Productique mécatronique (automatisation globale, intégrée et flexible des processus de production).

Recrutement sur concours après une préparation, un DEUG Sciences A, un DUT, un BTS...

Spécialisation (quatrième année) : section spéciale de Génie de l'Environnement.

Inscription possible en DEA (Energétique ; Structure et propriétés multiéchelles des matériaux ; Matériaux minéraux ; Solides, structures et Systèmes mécaniques) et au DRT (Diplôme de Recherche Technologique, Matériaux-Energétique-Electronique ; diplôme habilité conjointement par l'ESEM et l'ESPEO).

Cours d'informatique : langage de programmation (langage C++ sur TURBO C++, langage PASCAL sur TURBO PASCAL, langage FORTRAN ; calcul de structure (logiciels ABAQIS et ACCORD); CAO (logiciel PROINGENEER) ; dessin industriel sur le logiciel AUTOSKETCH ; Word/Excel.

-Disciplines et sujets de recherche : cinq équipes de recherche (soit des équipes propres à l'école, soit des équipes en collaboration avec le CRMD et le CRMHT du campus CNRS) :

-Laboratoire Mécanique et Energétique (LME), sous la direction de Mr André ANDRZEJEWSKI (unité propre de recherche associée au CNRS).

-Equipe Mécanique des Matériaux et des Structures (EMMS), sous la direction de Mr Philippe BOISSE (unité propre de recherche associée au CNRS).

-Laboratoire d'Automatisme et Mécanique Appliquée (LAMA), sous la direction de Mr Robert LAURENT.

-Equipe Ressources, Environnement et Matériaux (EREM), sous la direction de Mr Jacques CHARVET (composante d'une unité mixte de recherche du CNRS, UMR Métallogénie et Géotechnique, avec des chercheurs de PARIS-VI).

-Centre de Recherche sur les Matériaux à Hautes Températures (CRMHT), sous la direction de Mr Michel CHABIN (CNRS-Université d'ORLEANS).

Coopération avec le CRMD (Centre de Recherche sur la Matière Divisée) du CNRS ; des chercheurs "isolés" travaillent aussi au sein de l'ESEM.

-Nombre d'enseignants et chercheurs : 54 dont 36 enseignants-chercheurs.

-Nombre d'étudiants : 409

-Premier année : 147

-Deuxième année : 135

-Troisième année : 106

-Quatrième année (de spécialisation optionnelle) : 18

-Doctorants : 15

- **Historique** : en 1972 : deux maîtrises de Sciences et Techniques (MST) à l'Université d'ORLEANS (Transport et Propulsion ; Ressources et Matériaux minéraux). En 1982 : création de l'ESEM ; dans le bâtiment actuel, depuis 1990.
- **Personnel du Centre de Documentation** : 0
- **Horaires d'ouverture** : libre accès, de 7h30 à 20h00.
- **Locaux** : une salle de 100 m² environ et 80 places assises, au premier étage du bâtiment central.
- **Budget** : budget de recherche réparti entre les trois Départements (le montant ne m'a pas été communiqué). Le budget de fourniture (produits chimiques... pour les TP) est très important. L'achat de la documentation est effectué sur les crédits de recherche restants.
- **Fonds** : chaque département a un budget de documentation pour l'achat d'ouvrages et les abonnements effectués à titre personnel.

Les enseignants s'adressent à la secrétaire du Directeur de l'école, qui commande et distribue les abonnements.

Les enseignants disposent des numéros, qu'ils prêtent aux étudiants ou font photocopier. Lorsque le numéro n'a plus d'intérêt pour eux, il est laissé dans la salle de Documentation.

-Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" : fonds d'ouvrages anciens (certains ouvrages, dont des dictionnaires techniques, restent très utiles).

-Nombre d'ouvrages : NC

-Nombre de périodiques vivants : NC (dans le Département Automatique-Mécanique, au moins six abonnements ont été effectués, dont Sciences et Vie Micro, Mesure, Industrie et Techniques, Electronique Internationale, Electronique, Industrial Engineering).

-Nombre de périodiques morts : NC

-Nombre de thèses : les rapports de stage sont archivés dans la salle des archives.

-Nombre de cédéroms : 0

-Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : pas dans la salle, mais, dans les bureaux de certains enseignants, des PC ont été installés avec un accès au réseau de cédéroms du SCD et à l'Internet (cinq accès au réseau de cédéroms).

Il y a quelques années, avait été installée une connexion simultanée de 6 postes au réseau de cédéroms pour les étudiants, mais des problèmes techniques sont apparus, et il n'a pas été possible de poursuivre cette opération. Selon Mr PAUTRAT, les cédéroms les plus utilisés sont PASCAL et DOCTHESES.

-Accès interne au réseau de l'institution : non

-Cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) : non. Cependant, Mr CHABIN disposerait d'une série des Current Contents sur disquette.

- **Services offerts :** le fonds est à consulter sur place, mais il n'y a aucune surveillance. Il doit y avoir des disparitions de documents, mais aucun récolement n'a été effectué.

-Photocopieuse : non (photocopieuse jusqu'en 1997, mais, comme les étudiants ne l'utilisaient pratiquement pas, la photocopieuse a été retirée).

-Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte : non

-Accès à l'Internet : non, pas dans la salle, mais dans les deux salles informatiques.

-Types de sites utilisés : NSP (salles informatiques en libre accès). Selon Mr PAUTRAT, l'usage de la messagerie électronique est très important.

-Projet d'abonnement à des périodiques électroniques et/ou à des bases de données en ligne : non

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :** site : <http://www.univ-orleans.fr/ESEM/> (site visité le 22 septembre 1999).

Mr PAUTRAT s'occupe de la mise à jour du site. Il envoie au CITU un fichier compressé de ses pages WEB. Le CITU préfère ce mode de gestion pour des raisons de sécurité. Mr PAUTRAT souhaite pouvoir directement mettre à jour le site de l'ESEM.

Le site a été créé il y a deux ans : Mr Damien SOULAT, enseignant à l'ESEM, a proposé à ses élèves d'élaborer un projet de création de site.

Depuis, chaque année, un groupe d'étudiants est sollicité pour améliorer le contenu du site de l'ESEM. Aussi, l'absence actuelle de signets n'est peut-être que temporaire. D'après Mr PAUTRAT, il existerait un comité chargé du site Web de l'Université, peut-être relevant du Chargé de mission Henri THUILLIER (Informatique et Technologies de Communication).

-Présentation des activités et du personnel de l'établissement : oui

-Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui

-Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non

-Sélection de sites avec liens hypertextes : non (sauf avec le site de l'ESPEO).

-Autre rubrique : présentation avec un lien vers le site de l'ESPEO, conditions d'admission, enseignement et cursus, relations internationales (conventions passées avec des écoles d'ingénieurs européennes dans le cadre du projet ERASMUS), recherche (activités), services (installations, matériels disponibles pour la recherche en partenariat avec les entreprises), association des élèves, annuaire.

- **PEB :** oui, par le biais de la BU-Sciences.

-Quels sont les centres de documentation les plus utilisés ? Voir avec les Centres de Documentation du CNRS ; BU-Sciences.

-Nombre d'articles demandés : NSP (soit 3180 Fr facturés par la BU-Sciences, de septembre 1998 à août 1999).

-Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure : NSP (sans doute, 0)

-Nombre de documents demandés (en dehors des périodiques) : NSP

• **Matériel et outils informatiques disponibles :**

-Nombre de postes et caractéristiques techniques : 0

Le câblage des bâtiments a été entièrement refait en mai/juin 1999, afin de permettre à tous les enseignants d'être connecté à l'Internet. Projet d'intranet à l'étude, selon Mr PAUTRAT.

- **Catalogue :** pas de catalogue, ni papier, ni informatisé. Existence d'une liste des nouvelles acquisitions au secrétariat de la comptabilité.

Il serait intéressant que les enseignants aient accès à la liste des périodiques disponibles dans chacun des Départements par le biais d'un intranet. Ne serait-il pas possible de faire comme dans le Département Informatique : faire la liste des ouvrages et des abonnements disponibles dans un fichier texte ?

- **Convention :** non

-Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD :

Visite de Mme DESBORDES auprès de Monsieur MUDRY, Directeur de l'ESEM, le 12 mars 1996.

Mr CORGIER envoyait en mars des formulaires d'acquisition. Les enseignants répondaient.

Les enseignants de l'ESEM envoient souvent les élèves à la BU-Sciences, toute proche géographiquement (c'est ce que fait Mr SINGER, enseignant).

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?**

Demande d'avoir accès aux normes françaises (AFNOR) et européenne, sous support électronique. La solution du cédérom en réseau intéresse apparemment les enseignants de l'ESPEO, de l'IUT, de l'ESEM.

Selon Mr BONHEUR, enseignant à l'ESEM, l'abonnement à ce produit lui permettrait d'éviter d'avoir à commander les fascicules coûteux de l'AFNOR.

Demande d'accès au réseau de cédéroms par une interface Web (avec mot de passe), ce qui éviterait les problèmes d'installation dûs aux connexions simultanées.

- **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

-Absence de personnel : oui

date : 15 septembre 1999. Sources issues du site Web du Centre de Biophysique Moléculaire. Entretien avec Mmes CHARLIER et FRAPART, le 29 septembre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE : Bibliothèque du Centre de Biophysique Moléculaire (pôle de recherche CNRS-Université d'Orléans)

- **Adresse** : bâtiment A, rue Charles-Sadron, 45071 ORLEANS Cedex 2
- **Nom du responsable de la bibliothèque** : Mme Marguerite CHARLIER
 - Statut** : Mme CHARLIER est chargée de communication.
 - Téléphone** : 02.38.25.55.53 ou 02.38.25.79.09 poste 55.38 (Mme CHARLIER).
 - E-mail** : macharli@cnrs-orleans.fr
- **Statut et adresse** : CNRS-Université d'Orléans, Centre de Biophysique Moléculaire (UPR 4301, Unité Propre de Recherche conventionnée avec l'Université d'Orléans).

Sept pôles de recherche ont été définis, dans le cadre d'une convention commune au CNRS et à l'Université d'ORLEANS. Le CBM s'inscrit dans le cadre du pôle "Physique et Chimie du vivant. Systèmes biologiques", comprenant aussi l'ICOA, le Laboratoire de Physiologie animale, l'Equipe de Chimiométrie. Un partenariat documentaire entre ces quatre structures serait-il envisageable ?

Les équipes GNC (Génétique, Neurogénétique, Comportement) et du centre de Développement des Techniques Avancées pour l'expérimentation animale (CDTA) réalise des recherches dans des domaines voisins.

Le Centre de Documentation n'est pas une bibliothèque dite associée, mais les rapports étroits qui se sont tissés avec le SCD d'ORLEANS et la volonté de travailler en commun exprimée par Mme CHARLIER justifient une analyse de la situation de ce Centre de Documentation.

En outre, Mme BOISTARD a souhaité que soient collectées des informations sur ce Centre de Documentation, car elle envisage de développer la collaboration avec Mme CHARLIER.

Affiliation avec l'INSERM : une équipe de 6 personnes de l'INSERM travaille au CBM.

50% des chercheurs sont des enseignants-chercheurs de l'Université d'ORLEANS. Cependant, l'UPR n'a pas voulu devenir UMR, dans la mesure où les crédits budgétaires que verse le CNRS sont importants, alors que l'Université d'ORLEANS ne peut proposer de budget aussi conséquent.

Sur le campus du CNRS, on dénombre trois Centres de Documentation gérés par des documentalistes (Laboratoire de Combustion des Systèmes Réactifs : Mme FOUGERE ; Laboratoire de Physique et de Chimie de l'Environnement : Mme SCHILLEWAERT ; Mmes CHARLIER et FRAPART : CBM), mais il existe peut-être une dizaine de fonds ; il serait utile

que les responsables de ces trois centres envisagent un travail en commun et avec le SCD (planification des opérations communes et signature de convention) : c'est le souhait de Mme CHARLIER.

Un partenariat avec l'ICOA pour un échange des listes papier des périodiques est déjà effectif. En revanche, l'échange d'une liste des ouvrages entre les deux établissements n'est pas à l'ordre du jour.

-Association avec une autre Institution : le campus du CNRS a le statut de Délégation régionale Centre-Auvergne-Limousin, dont le siège régional se trouve sur le campus de LA SOURCE.

Les services communs sont constitués de trois entités : un président (élu) des directeurs de laboratoire du campus ; un chargé scientifique du CNRS ; un responsable administratif.

Collaboration avec l'INIST pour le PEB ; collaboration avec l'INSERM.

-Nom du directeur de l'établissement : Mr Paul VIGNY, Directeur du Centre de Biophysique Moléculaire, même adresse, tél : 02.38.25.55.88. poste 55.89.

Par ailleurs, le professeur VIGNY est actuellement le Président des Directeurs de laboratoire du campus du CNRS d'ORLEANS. A ce titre, il joue un rôle important comme interlocuteur face au SCD.

-Disciplines et sujets de recherche : aux interfaces de la physique et de la chimie avec la biologie, sa mission porte sur la compréhension in vivo et in vitro de processus biologiques fondamentaux en terme de structure, de dynamique et d'interactions de macromolécules naturelles ou modifiées : physique, chimie, biologie moléculaire, biologie cellulaire, biochimie.

-Nombre d'enseignants et chercheurs : 62 chercheurs, 46 ingénieurs et techniciens, 29 doctorants et 7 post-doctorants ; une trentaine de stagiaires par an.

50% des chercheurs sont des enseignants-chercheurs donnant des cours dans les Départements Physique, Biochimie, Biologie de l'Université d'ORLEANS.

- **Historique :** le Centre de Biophysique Moléculaire fut créé en 1967 par Mr Charles SADRON, au moment même où fut mis en place le campus du CNRS.

A l'époque, ce fut l'un des premiers laboratoires de Biophysique Moléculaire. La bibliothèque fut créée dès 1967 : la gestion des ressources documentaires était centralisée (gestion du budget, circuit des documents), car le Centre était restreint.

Avec le développement du CBM, dans les années 80, les laboratoires ont obtenu des crédits propres pour l'acquisition de documentation, et le Centre de Documentation ne maîtrisa plus le circuit d'acquisition.

- **Personnel de la bibliothèque :**

-Nombre : 2

-Catégorie : Mme CHARLIER, chargée de communication et des ressources humaines, supervise le travail. Sa culture scientifique lui permet d'intervenir régulièrement. Mme RUBENSTEIN, remplacée désormais par Mme FRAPART, a quitté son poste, à la fin du mois de décembre 1998.

Le poste était vacant jusqu'au 23 août 1999 et Mme CHARLIER s'est investie davantage dans la gestion du Centre de Documentation. Mme LELOUP est actuellement absente, pour cause de congé maternité.

Mme FRAPART, recrutée le 23 août 1999, n'a pas de formation de bibliothécaire. C'est une secrétaire (BTS secrétariat) qui a choisi de se reconvertir dans le métier de documentaliste.

Mme CHARLIER est actuellement en train de préparer un plan individuel de formation (à l'utilisation du logiciel GESBIB, et dans le cadre d'une formation ADBS).

Mme FRAPART est employée à 80%. Mme CHARLIER consacre au moins 10% de son activité à la gestion de la bibliothèque. Elle a demandé à superviser le travail de la documentaliste auprès du Professeur VIGNY et auprès de la commission Bibliothèque du CBM.

Mme CHARLIER précise qu'il n'y a jamais eu de bibliothécaire spécialisée dans la documentation scientifique au CBM.

- **Horaires d'ouverture :** salle constamment ouverte. Mme FRAPART est présente tous les jours, mais l'accès à la salle des périodiques et au magasin des périodiques est entièrement libre, y compris en son absence (accès 24 heures sur 24).
- **Locaux :** deux salles (une salle des périodiques, avec le fonds d'ouvrages ; une salle de magasin pour les périodiques), soit 90 m² environ. A cause du manque de place, des collections de périodiques sont entreposées dans des armoires, non loin du Centre de Documentation.
 - Superficie des magasins :** 45 m²
 - Superficie de la salle de lecture :** 45 m²
 - Nombre de places assises :** 15 environ
- **Budget :**
 - De quelle Institution provient-il ?** Budget du CNRS.
 - Budget d'acquisition :** pour le Centre de Documentation, soit :
 - Livres :** 15 000 Fr environ (seulement 25 livres achetés en 1998).
 - Abonnement (bases de données et périodiques papier) :** 330 000 Fr
- **Fonds :** Le Centre de Documentation a un budget propre géré par Mme CHARLIER et Mme FRAPART.

Mais, chaque laboratoire dispose de crédits d'acquisitions (dotation globale de recherche du CNRS, sans crédits d'acquisition fléchés). Le budget du Centre de Documentation est

presque entièrement consacré aux abonnements. Environ 50 ouvrages sont achetés par an, alors que 50 abonnements sont effectués.

En revanche, les laboratoires s'acquittent d'abonnements à titre personnel (soit 40 abonnements personnels), ce qui est moins onéreux, et ont ainsi pu acheter davantage d'ouvrages. Mme CHARLIER pense que les laboratoires achètent en moyenne une centaine d'ouvrages par an, ce qui constitue les fonds les plus intéressants, mais aussi les plus indispensables aux chercheurs. L'intérêt de localiser ces fonds devient évident.

Actuellement, les chercheurs s'adressent à la secrétaire de laboratoire pour commander les ouvrages et effectuer les abonnements. Il suffirait que les chercheurs acceptent le principe du signalement de leur fonds. Dès lors, Mme FRAPART s'adresserait directement aux secrétaires, sans avoir recours aux chercheurs, si ce n'est pour le signalement rétrospectif de la documentation achetée depuis des années (et en photocopiant les pages de titre).

Mme CHARLIER souhaite une gestion centralisée des commandes qui serait effectuées par la documentaliste. Actuellement, la "Commission bibliothèque" se réunit au moins deux fois par an, en mars et en avril pour les abonnements et les acquisitions d'ouvrages.

Au Centre de Documentation, les fournisseurs sont DAWSON et EUROPERIODIQUES. Les abonnements sont effectués dans le cadre de la loi des marchés publics (plus de 300 000 Fr), ce qui oblige la bibliothèque à payer plus cher des abonnements à cause des prix imposés par DAWSON et EUROPERIODIQUES.

-Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" : fonds interdisciplinaire (physique, chimie, biologie moléculaire, biologie cellulaire, biochimie). Ouvrages en anglais à 90%.

-Nombre d'ouvrages : 1500 (fonds propre du Centre de Documentation sans compter les acquisitions dans les laboratoires).

-Nombre de périodiques vivants : 50 (fonds propre du Centre de Documentation sans compter les abonnements personnels des chercheurs).

-Nombre de périodiques morts : 30 environ.

-Nombre de thèses : 388 (fin 1998) ; une moyenne de 10 thèses par an.

-Nombre de cédéroms :

-Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : oui (mais, les cédéroms sont seulement accessibles sur un des postes du Centre de Documentation).

Actuellement, ces cédéroms ne sont pas utilisés par les chercheurs, peut-être par manque d'information ou faible volonté de se déplacer. Un projet de mise en place d'un intranet est à l'étude : l'intranet devrait être installé d'ici deux ans.

-Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : non

-Cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) : non

-Liste des Cédéroms : cédéroms du SCD.

-Nom des bases de données : le CBM a emprunté les Current Contents (Physical, Chemical and Earth Sciences) trimestriels à l'ESEM pour les tester auprès des chercheurs du CBM.

Ceux-ci ont préféré les Current Contents (Physical, Chemical and Earth Sciences ; Life Sciences), avec mise à jour hebdomadaire sur disquette, soit un coût annuel de 13 000 Fr.

Ils n'utilisent pas le cédérom Current Contents du réseau de la BU.

Très forte utilisation des sites Internet, en particulier Medline gratuit (50% des recherches bibliographiques). Utilisation de Chemical Abstract sur Internet.

-Documents maison du Centre de recherche sur cédéroms : non, pas dans le Centre de Documentation (peut-être dans les laboratoires).

-Autres supports : collection de microfilms qui n'est plus utilisée.

-Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données : projet d'abonnement aux cédéroms des Current Contents : le problème, c'est que les chercheurs utilisent les Currents Contents hebdomadaires sous forme de disquettes et tiennent à cet outil dans la mesure où ils peuvent ainsi gérer plus facilement le nombre de références bibliographiques, au fur et à mesure des mises à jour. Les chercheurs sont habitués à cet outil.

• **Services offerts :**

-Consultation sur place :

-Périodiques : oui, obligatoire pour les périodiques (possibilité de photocopier).

-Cédéroms : oui, pour les cédéroms du réseau du SCD, uniquement consultable au Centre de Documentation.

-Prêt de documents : selon les besoins des chercheurs, pas de condition de durée de prêt. Fichier manuel et enregistrement du prêt dans le logiciel GESBIB. Mise en place d'un fantôme, lorsque l'ouvrage est prêté.

-Prêt de périodiques (nombre) : non, en principe.

-Prêt d'ouvrages (nombre) : oui, à la convenance des chercheurs.

-Photocopieuse : 1 photocopieuse

-Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte : oui

-Nombre de postes : 2 (voir ci-dessous)

-Accès à l'Internet : oui, sur les trois postes du Centre de Documentation (par ailleurs, toutes les équipes de recherche disposent de PC connectés à l'Internet).

-Types de sites utilisés : Medline ; abonnements en ligne gratuit, lorsqu'il y a un abonnement papier ; bases de données spécialisées ; consultation du fonds de l'INIST (les chercheurs font ainsi leurs recherches bibliographiques, mais doivent s'adresser à Mme FRAPART pour la commande des articles auprès de l'INIST).

-Projet d'abonnement à des périodiques électroniques et/ou à des bases de données en ligne : projet d'abonnement à des périodiques électroniques à l'étude.

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque** : site du CBM : <http://rosalie.cnrs-orleans.fr/~webcbm> (site visité le 15 septembre 1999); ce site a été créé par Jean-Baptiste LEVY, stagiaire (DUT de Documentation), sous la direction de Mmes CHARLIER et RUBENSTEIN.
Contacter : jb-levy@hotmail.com ; dernière mise à jour le 9 mars 1999. Mise à jour par Mme CHARLIER.

- Présentation des activités et du personnel de l'établissement : oui
- Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui
- Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : oui
- Accès libre aux bases de données (cédéroms...) ou mot de passe obligatoire : non
- Catalogue de la bibliothèque en ligne : non
- Sélection de sites avec liens hypertextes : oui
 - Sites d'institutions nationales et internationales : oui
 - Sites de centres de documentation : oui
 - Sites de revues électroniques gratuites ou avec un mot de passe : oui

-Autres rubriques : informations sur les colloques et la recherche au sein du CBM ; accès à des bases de données en ligne (dont Medline sans mot de passe) ; accès à des sites de périodiques dont certains gratuits (par exemple, La Recherche) ; accès à des sites d'éditeurs scientifiques ; accès à des sites d'organismes de recherche français et internationaux ; accès à des sites de bibliothèques françaises et étrangères.

- **PEB** : oui, avec l'INIST. Périodiques du Centre de Documentation (mais non les abonnements personnels des chercheurs) signalés dans MYRIADE. L'opération de signalement et de mise à jour est effectuée à la BU-Sciences par Mme Sylvie CAUDERLIER, qui gère le PEB.

Le PEB est centralisé : Mme FRAPART a accès au Pancatalogue et commande 10 ouvrages environ par an. Pour les photocopies d'articles, Mme FRAPART les demande en utilisant le site de l'INIST sur Internet. Les articles sont fournis en deux jours, et souvent du jour pour le lendemain. Ils sont envoyés par courrier.

En moyenne, une centaine de photocopie d'articles est demandée chaque mois par les chercheurs. En moyenne, les laboratoires paient 38 Fr par article.

Mme CHARLIER a constitué un fichier de dépouillement des demandes d'articles pour savoir quelles sont les revues les plus demandées et effectuer éventuellement un abonnement nouveau.

En outre, les chercheurs peuvent gratuitement photocopier des articles à la BU-Sciences.

- Quels sont les centres de documentation les plus utilisés ? L'INIST.
- Nombre d'articles demandés : 100 par mois.
- Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure : 0
- Nombre de documents demandés (en dehors des périodiques) : 10 ouvrages par an.
- Outils de recherche bibliographiques disponibles : Medline et la base bibliographique de l'INIST.

- **Les usagers de la bibliothèque :**

- Nombre de lecteurs :** 100 personnes environ.

- **Fréquentation quotidienne :** 10 personnes par jour.

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire :** formation des doctorants et des stagiaires, selon les besoins de chacun, à l'utilisation de Medline et des Current Contents.

- **Matériel et outils informatiques disponibles :**

- Nombre de postes et caractéristiques techniques :** 3 postes (2 postes pour les usagers, 1 poste pour la documentaliste) : 1 PC Pentium 350 Mh ; 1 PC 486 ; 1 PC 486 (mais amélioré : ajout de mémoire) et sur lequel a été installé la dernière version de NETSCAPE et WINDOWS NT.

- Pour les usagers : 1 PC pour la consultation des Current Contents. 1 PC pour la consultation du catalogue GESBIB, du catalogue et du réseau de cédéroms de la BU d'ORLEANS. Possibilité de faire du traitement de texte sur les 2 PC. Les trois postes ont un accès Internet.

- Le poste de la documentaliste permet de faire la commande en ligne des articles auprès de l'INIST.

- Logiciels utilisés pour le catalogage et autres logiciels :** GESBIB de la société LOGIPLUS (modules de prêt et de catalogage). GESBIB permet de sortir une liste des ouvrages par auteur et par titre, qui est distribuée dans les laboratoires. Les chercheurs utilisent, dans leur laboratoire, le logiciel documentaire ENDNOTE.

- Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels :** l'informatisation du Centre de Documentation a été réalisée par Mme RUBENSTEIN, entre 1992 et 1997.

- Projet d'ici deux ans de mise en place d'un intranet ; actuellement, le problème à résoudre consiste à revoir le câblage des bâtiments (changer les câbles physiques).

- Câblage :** pas adapté à l'installation d'un intranet. Une prise réseau dans la bibliothèque.

- **Catalogue :** liste des périodiques du Centre de Documentation et des abonnements personnels des chercheurs.

- Pour l'instant, il n'y a pas de liste des ouvrages qui se trouvent dans les laboratoires.

- Mme CHARLIER a l'intention, lors de la prochaine "Commission Bibliothèque" du 28 octobre 1999, de demander aux chercheurs l'autorisation de photocopier les pages de titre des ouvrages pour constituer une liste de ces fonds, et éventuellement les cataloguer soit dans GESBIB, soit dans la base DYNIX du SCD (l'essentiel est de localiser la documentation pour éviter des doublons, lorsque ce n'est pas nécessaire).

- Mme CHARLIER souhaiterait aussi "récupérer" les ouvrages et périodiques des laboratoires dont l'usage est épisodique pour les intégrer dans le fonds du Centre de Recherche,

dans la mesure où ces collections sont mal gérées (les problèmes de place, de classement et de rangement des documents ont été soulevés par les chercheurs).

-**Catalogue informatisé** : oui, dans GESBIB.

-**Catalogue papier** : GESBIB peut sortir une liste des ouvrages par auteur ou par titre.

-**Catalogue papier des périodiques** : liste des périodiques et des abonnements personnels des chercheurs.

-**Format de catalogage et caractéristiques du module de catalogage ou du SIGB** : NC

-**Année d'installation et projet de réinformatisation** : entre 1992 et 1997.

• **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** non

• **Convention** : non (aucune convention signée à ce jour).

-**Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD** :

Projet d'intranet à l'étude.

Mme RUBENSTEIN a réalisé, jusqu'à son départ, un bulletin de la bibliothèque qui contenait des informations sur la politique de la recherche scientifique, la photocopie des notices bibliographiques de DAWSON (nouvelles parutions concernant le CBM), la liste des articles publiés par les chercheurs du CBM et les adresses des sites WEB intéressants (3 à 4 bulletins par an).

Publication annuelle en deux exemplaires d'un recueil des publications et des articles des chercheurs du CBM (classement par axe de recherche et par ordre alphabétique du nom de l'auteur), comprenant aussi le récapitulatif des activités scientifiques (projets, conférences, séminaires, colloques).

Les chercheurs du CBM ont le droit de faire des photocopies gratuitement à la BU de Sciences d'ORLEANS.

Mise en place de l'accès au catalogue DYNIX et au réseau de cédérom du SCD, le 5 mai 1997.

Mme CHARLIER compte proposer, lors de la prochaine "Commission Bibliothèque" du 28 octobre (comprenant 5 chercheurs et elle-même), le recensement de tous les fonds disponibles dans les laboratoires pour constituer un fichier topographique pour les chercheurs en interne ; elle veut proposer une centralisation des commandes au Centre de Documentation.

Mme CHARLIER a envoyé à tous les chercheurs une enquête pour connaître les ressources documentaires qu'ils utilisent.

Mme CHARLIER est favorable au signalement du fonds du Centre de Documentation dans la base DYNIX.

Mme CHARLIER a indiqué qu'une formation était prévue pour les chercheurs des petites entités du CNRS (Le CBM, avec une centaine de personnes travaillant dans les équipes de recherche, est la structure la plus importante) et possédant des fonds.

Rencontre avec Mme BOISTARD, au début du mois de septembre 1999. Mme BOISTARD souhaite rencontrer Mme FOUGERE (bibliothèque du Laboratoire de Combustion des Systèmes Réactifs, LCSR, tél : 02.38.25.54.76) et Mme SCHILLEWAERT (centre de documentation du Laboratoire de Physique et de Chimie de l'Environnement, LPCE, tél : 02.38.25.52.85), au mois de novembre 1999, pour coordonner un travail commun de coopération entre les centres de documentation du CNRS et le SCD.

-Qui est à l'origine de la collaboration ? Mme DESBORDES a rencontré le professeur VIGNY en 1996.

• **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :**

-Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ? Pour l'instant, contacts informels.

-Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque :

-Le catalogage des fonds : non

-Accès au SIGB (Dynix) : non

-Accès aux cédéroms du SCD : oui, ainsi qu'au catalogue de la BU.

-Organisation du PEB : non

-Autres services : photocopies d'articles gratuites.

-Lecteurs : y-a-t-il de nouveaux usages de leur part ? Pas d'utilisation du réseau de cédéroms.

• **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque ?**

Il serait intéressant de localiser toutes les ressources documentaires des disciplines utiles aux chercheurs du CBM (en particulier celles du Département de Physique) et à ceux de l'ICOA.

Les projets entre le SCD et Mme CHARLIER : le catalogage du fonds d'ouvrages (1500) du Centre de Documentation dans la base DYNIX du SCD (la question du catalogage des ouvrages des laboratoires de recherche demeure en suspens) ; la mise à jour des périodiques dans MYRIADE (pas de mise à jour en 1999, à cause du poste vacant).

• **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

-Problèmes techniques :

-Volonté d'autonomie : cette bibliothèque n'est pas une bibliothèque associée.

-Pas de besoin de collaboration avec le SCD : les souhaits de collaboration ont été clairement exprimés par Mme CHARLIER. Resterait à convaincre les chercheurs.

-Problèmes budgétaires :

-Absence de personnel : une formation de la documentaliste est indispensable.

-Indifférence : non

date : 13 septembre 1999. Enquête annuelle de l'ESGBU pour l'année 1998. Entretien avec Mme Marie-Florence AUBINEAU (BAS) qui a travaillé au CDL jusqu'au mois de juillet 1999. Entretien avec Mme Michèle LE BLANC, le 13 septembre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Centre de Documentation de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines (CDL)

• **Adresse :** Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines, 10, rue de Tours, 45072 ORLEANS Cedex 2

• **Nom du responsable de la bibliothèque :** Mme Michèle LE BLANC

-**Statut :** ITARF catégorie A (Mme LE BLANC a obtenu le CAFB).

-**Téléphone :** 02.38.41.72.08

-**E-mail :** michele.leblanc@univ-orleans.fr

• **Statut et adresse :** UFR des Lettres, Langues et Sciences Humaines.

-**Association avec une autre Institution :** non

-**Nom du directeur de l'établissement :**

-**Directeur de la Faculté :** Doyen Joël MIRLOUP, même adresse, tél : 02.38.41.71.05 ; e-mail : Chef.Admini.LETTRE@univ-orleans.fr

-**Enseignements dispensés :** Lettres Modernes, Lettres Classiques, Sciences du Langage, Anglais, Espagnol, Allemand, Français langue étrangère, Histoire, géographie (DEUG, licence et maîtrise selon les cursus) ; MST Cartographie ; DEA Langues et Littérature Nationales et Comparées ; DEA Etudes Anglophones ; DEA Sciences de la Ville ; DEA Environnement, temps, espaces, sociétés ; préparation au concours des CAPES d'Espagnol, d'Anglais, d'Histoire-Géographie, de Lettres Modernes.

Départements : Institut des Lettres (Département Lettres Modernes ; Département Lettres Classiques ; Département Sciences du Langage) ; Institut des Langues (Départements d'Allemand, Anglais, d'Espagnol, LEA et Japonais, MSTCI) ; Institut des Sciences Humaines (Département de Géographie-Aménagement, d'Histoire, de MST Cartographie).

-**Disciplines et sujets de recherche :** Centres de recherche : Littérature et Histoire ; Centre d'Etudes et de Recherche sur la Culture Anglo-Américaine ; Centre Orléanais de Recherche en Acoustique et en Linguistique ; Programme de Recherche sur "Oralités, Histoire, Ecriture dans le Monde ibérique ; Centre d'Etudes et de recherches sur le Cadre de vie et l'Aménagement Régional.

-**Nombre d'enseignants et chercheurs :** 100 enseignants dont 78 enseignants-chercheurs (année universitaire 1997/1998).

-**Nombre d'étudiants :** 4076 (sur les deux sites : ORLEANS et CHATEAUROUX, année universitaire 1997/1998).

-Premier cycle : 2381

-Deuxième cycle : 1302

-Troisième cycle : 88

-Etudiants préparant des concours : 305

- **Historique** : dans les années 1970, la Faculté des Lettres était installée dans des préfabriqués à l'autre bout du campus. La bibliothèque de cette Faculté disposait de 40 000 ouvrages (en accès libre).

En 1986, est construit un nouveau bâtiment pour accueillir la Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines. Sous l'instigation du Président de L'Université de l'époque, l'essentiel des collections de l'ancienne bibliothèque de Lettres est récupéré par la BU-Forum.

Cette opération s'est réalisée dans un climat conflictuel, les responsables et les enseignants de la Faculté des Lettres souhaitant conserver un centre de documentation dans le nouveau bâtiment. C'est pourquoi fut créé le CDL à partir du fonds que n'avait pas récupéré la BU-Forum.

- **Personnel de la bibliothèque** :

-Nombre : 3

-Catégorie :

-1 personne de catégorie A à 80% de temps de travail (filiale ITARF, mais avec une formation de bibliothécaire) ; responsable de la bibliothèque, elle accomplit toutes les tâches, et en particulier le catalogage.

-1 personne de catégorie B à temps plein (filiale ITARF) ; gestion des périodiques.

-1 personne CEC (contrat emploi consolidé) à 80% de temps de travail ; tâches d'accueil, de prêt, de rangement.

soit 2,5 personnes équivalent temps plein.

- **Horaires d'ouverture** : 4 jours et demi par semaine soit 36 heures par semaine. Du lundi au jeudi, de 9h00 à 17h00 ; le vendredi, de 9h00 à 13h00. Fermeture annuelle de 7 semaines.

- **Locaux** : 355 m² dont 57 m² de bureaux.

-**Superficie des magasins** : 0 mais il existe des réserves dans le local d'archives administratives de l'UFR (200 mètres linéaires) qui est à proximité du CDL.

-**Superficie de la salle de lecture**: 298 m²

-**Nombre de places assises** : 111

- **Budget** :

-**De quelle Institution provient-il ?** Budget de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines.

-**Budget d'acquisition** : 141 902,95 Fr pour le CDL et 33 547,27 Fr pour les laboratoires de recherche. Budget incluant les acquisitions, abonnements et équipement : 196 753, 22 Fr

-**Livres** : 80 000 Fr environ

-**Périodiques-papier** : 52 000 Fr environ

- **Bibliothèque de recherche ou d'étude** : Bibliothèque d'étude de premier et deuxième cycles.
- **Fonds** : le personnel du CDL gère aussi l'acquisition, le traitement et la prêt des ouvrages localisés dans les laboratoires de recherche de L'UFR. La responsable centralise les commandes pour le CDL et les Centres de Recherche qui disposent d'un budget de documentation.

Ainsi, la responsable du CDL possède un inventaire de toutes les acquisitions effectuées dans l'UFR. Les $\frac{3}{4}$ des documents sont catalogués dans la base DYNIX. Quelques enseignants préfèrent que les ouvrages qu'ils commandent ne figurent pas dans la base.

Les Fournisseurs du CDL sont la Librairie ALPHABET à ORLEANS (jusqu'en juillet 1999) et la librairie LODDE à ORLEANS. Abonnements par l'intermédiaire de DAWSON.

-Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" : dictionnaires, encyclopédies ; fonds spécifiques de géographie, cartographie, commerce international, français langue étrangère ; langues ; Histoire. Fonds de culture générale en art et cinéma.

-Nombre d'ouvrages : 13400 au CDL (soit 147 mètres linéaires, comprenant aussi des mémoires de maîtrise et de DEA) et 2111 dans les laboratoires de recherche de L'UFR.

-Nombre de périodiques vivants : 71

-Nombre de périodiques morts : 12

-Nombre de thèses : pas de thèses (elles sont conservées à la BU), mais des mémoires de maîtrise et de DEA (1 exemplaire au CDL, 1 exemplaire aux Archives Départementales le cas échéant, 1 exemplaire à la BU-Forum).

-Nombre de cédéroms : 10 environ (récupérés dans les revues)

-Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : oui

-Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : non

-Cédéroms accessibles seulement dans le service (monoposte) : non

Mme LE BLANC commande des cédéroms pour les centres de recherche. Elle dispose d'une liste des cédéroms achetés.

Une salle multimédia a été créée par les Départements de Langues. Des cédéroms et 12 PC (avec des casques) ont été achetés pour les étudiants. Un problème de gestion de cette salle a été ressenti (pas de budget pour l'emploi d'un tuteur, par exemple) et Mme LE BLANC a été sollicitée par les enseignants, mais elle ne peut s'occuper à la fois du CDL et de la salle multimédia, les deux locaux étant "éloignés".

Selon Mme LE BLANC, l'idéal serait de rassembler le CDL, la salle multimédia et la salle audiovisuelle.

-Nom des bases de données : 0

-Documents maison du Centre de recherche sur cédéroms : 0

-Autres supports : 302 microfiches de revues et journaux pour le Laboratoire Littérature et Histoire, et 121 microfilms (le CDL dispose d'un lecteur de microformes).

Des cassettes vidéo et audio ont été commandées pour le service audiovisuel, lors de sa mise en place.

Depuis, il n'y a pas de crédits d'acquisition nouveau, et Mme LE BLANC ne gère pas le service audiovisuel. Ces documents, gérés (difficilement) par les enseignants, ne sont pas signalés dans la base DYNIX.

-Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données : non

• **Services offerts :**

-Consultation sur place :

-Usuels : oui

-Cédéroms : cédéroms en réseau.

-Prêt de documents : presque tout le fonds, y compris les périodiques.

-Durée de prêt : prêt des ouvrages uniquement du soir au lendemain et le week-end pour les étudiants (prêt de 8 jours des périodiques, sauf le dernier numéro). Les enseignants peuvent emprunter les documents pendant 1 mois.

-Prêt de périodiques (nombre) : 2616

-Prêt d'ouvrages (nombre) : 7013

-Prêt d'autres types de documents : non

-Photocopieuse : 2 (soit 116565 photocopies).

-Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte : non

-Accès à l'Internet : en interne

-Types de sites utilisés : sites professionnels.

-Projet d'abonnement à des périodiques électroniques et/ou à des bases de données en ligne : non

• **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :** pas de site Web propre.

-Présentation des activités et du personnel de l'établissement : non

-Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui

-Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non

• **PEB :** oui (participation au Pancalogue, CCN-PS et PEB).

-Quelle organisation ? PEB via la BU-Forum (seulement les ouvrages anciens peu demandés sont prêtés).

-Nombre d'articles demandés : NC

-Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure : 0

-Nombre de documents demandés (en dehors des périodiques) : peu

• **Les usagers de la bibliothèque :** inscription commune avec la BU ne permettant pas de distinguer les inscriptions entre le CDL et la BU.

Essentiellement, des usagers de premier et deuxième cycles, MSTCI (maîtrise Sciences et Techniques, Commerce International), MST cartographie et CAPES.

Mme LE BLANC souligne que le CDL est une bibliothèque de proximité, qu'apprécient les enseignants et les étudiants : les conditions de prêt des documents sont bien respectées et permettent de bien faire circuler le fonds (très peu de retard).

-Enseignants et chercheurs : 15 environ.

• **Fréquentation quotidienne** : 500 personnes par jour en moyenne.

• **Formation des lecteurs à la recherche documentaire** : pas de planification, mais accueil et visite de la bibliothèque. Avec Mme DEVINANT, responsable de la formation des usagers à la BU-Forum, Mme LE BLANC présente les bibliothèques en amphithéâtre, en début d'année. Une option Documentation existe à la Faculté.

• **Matériel et outils informatiques disponibles** :

-**Nombre de postes** : 9 micro-ordinateurs dont 4 OPAC, 1 terminal d'interrogation de cédéroms en réseau et 4 postes en interne (dont 1 est connecté à l'Internet).

-**Logiciels utilisés pour le catalogage et autres logiciels** : catalogage dans la base DYNIX (mais, la récupération des notices BN s'effectue à la BU-Forum).

-**Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels** : obligation de changer deux postes à cause de la nouvelle version DYNIX 171 mise en place en septembre 1999. Installation de l'accès Internet sur un poste public.

-**Câblage** : projet d'installation d'un second poste public de consultation du réseau de cédéroms, qui ait aussi un lecteur de cédéroms (en monoposte).

• **Catalogue** : catalogage dans la base du SCD.

-**Catalogue informatisé** : oui, dans la base collective DYNIX.

-**Catalogue papier** : fichier topographique mis à jour pour le récolement (pour localiser les fonds documentaires des Centres de recherche).

-**Format de catalogage et caractéristiques du module de catalogage ou du SIGB** : format UNIMARC ; SIGB DYNIX.

-**Année d'installation et projet de réinformatisation** : Mise en place de DYNIX (première informatisation) en 1994 à la BU-Forum et à la BU de Droit, Economie, Gestion. Rétroconversion des collections du CDL par une société privée vers 1996/1997. Installation de la version 171 de DYNIX, au mois de septembre 1999.

• **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** Non

- **Convention : non**

-**Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD** : il n'y a pas eu de convention passée, mais une tradition de travail en commun avec la BU-Forum. Mme LE BLANC utilise la Charte documentaire, après avoir fait reconnaître les besoins spécifiques des bibliothèques associées.

Mme LE BLANC a souligné la coopération qui la liait à certaines personnes de la BU-Forum, tout en regrettant le côté informel de ce travail en commun.

Mme LE BLANC pense qu'à terme, le fonds du CDL sera récupéré par la BU-Forum, une fois que la bibliothèque des Sciences aura été construite. Elle estime qu'à la place, il serait intéressant de concevoir une bibliothèque de recherche pour la faculté, ainsi qu'une salle audiovisuelle et multimédia.

- **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :**

-**Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ?** Contacts informels. Participation de Mme LE BLANC au Conseil de la Documentation.

-Bibliothèque associée :

-**Budget accordé par le SCD** : 0 Fr

-**Formation effectuée par le SCD ou par un autre organisme** : 0

-Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:

-**Le catalogue des fonds** : oui

-**Le catalogue versé dans la base collective** : oui

-**Accès au SIGB (Dynix)** : oui

-**Accès aux cédéroms du SCD** : oui

-**Organisation du PEB** : oui

- **Avantages et contraintes pour le SCD :**

-**Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées** : 0 Fr

-**Formation assurée (nombre d'heures)** : formation à la nouvelle version DYNIX 171.

-**Nouvelles tâches** : gestion de l'accès au réseau de cédéroms.

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** Souhait d'être davantage associée aux projets entrepris au SCD qui ne tiendrait pas suffisamment compte des spécificités des bibliothèques associées (par exemple, manque d'information sur la nouvelle version DYNIX et surtout sur des modules ; pas d'association lors de la mise en place du cahier des charges de la nouvelle version DYNIX pour faire la liste des problèmes et des besoins).

Souhait de davantage d'informations sur les formations professionnelles.

Demande pour que les bibliothèques associées soient mieux représentées au Conseil de la Documentation.

date : 13 septembre 1999. Enquête de l'ESGBU de l'année 1998. Entretien avec Mmes Marie-Françoise COMBEAU et Sylvie SALAH, le 21 septembre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Centre de Documentation du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO)

- **Adresse :** Maison de l'Etudiant (premier étage), BP 6749, 45067 ORLEANS Cedex 2
- **Nom du responsable de la bibliothèque :** Mr Christian CATHELINÉAU
 - Statut :** Directeur du SCUIO. Mme Marie-Françoise COMBEAU est la responsable administrative du Centre de Documentation.
 - Téléphone :** 02.38.41.71.72 (centre de documentation) ; 02.38.41.45.47 (téléphone de Mr CATHELINÉAU)
 - Mél :** Directeur.SUAOIP@univ-orleans.fr
- **Statut et adresse :** le SCUIO est un service commun de l'Université d'ORLEANS.

-**Association avec une autre Institution :** la part de travail commun avec d'autres structures est très importante. L'objectif du SCUIO est de collecter et de diffuser toutes les informations sur les cursus de l'Université d'ORLEANS, les établissements d'enseignement français et étrangers, aussi bien dans le cadre d'études que dans le cadre de la formation continue.

Collaboration avec tous les SCUIO des Universités françaises : échange des brochures sur les filières de chaque Université.

Coopération avec les services communs et administratifs de l'Université d'ORLEANS pour la collecte d'information.

Collaboration avec l'ONISEP de la région Centre (qui diffuse l'information dans les autres ONISEP) pour la mise à jour de la documentation concernant les cursus de l'Université d'ORLEANS. Des rendez-vous mensuels avec le personnel de l'ONISEP d'ORLEANS sont organisés.

Collaboration avec le magazine "L'Etudiant" pour la rédaction d'un Annuaire National des Universités (coédition L'Etudiant-Conférence des Présidents d'Université).

Participation à la mise à jour du Guide régional du CROUS.

Participation aux salons départementaux d'information, au salon de l'Etudiant d'ORLEANS, au salon des étudiants de troisième cycle de PARIS.

Mise en place d'une journée d'information à l'intention des Conseillers d'Orientation-Psychologues de l'Académie.

Constitution d'un Répertoire de la formation des étudiants de troisième cycle.

-Nom du directeur de l'établissement : Mr CATHELINEAU, Directeur du SCUIO.

- **Historique :** création de la Cellule d'Information et d'Orientation (CIO) en novembre 1974. Installation du Centre de Documentation SCUIO dans les nouveaux locaux de la Maison de l'étudiant en janvier 1996.

- **Personnel du centre de documentation :** personnel polyvalent. En principe, il n'y a pas de responsable, si ce n'est Mr CATHELINEAU. Mme COMBEAU est responsable administrative.

-Nombre : 7

-Catégorie :

-2 personnes catégorie A (ITARF), dont 1 à 90% et 1 à 100%. Ces deux personnes accomplissent les tâches de documentalistes, réalisent le travail de collecte d'information cité, mais aussi travaillent en collaboration avec le chargé de mission "Informatique et Technologies de l'Information" de la présidence de l'Université, Mr Henri THUILLIER, pour la réalisation du Guide de l'Université d'ORLEANS.

-1 personne catégorie B (ITARF). Tâches identiques à celles mentionnées ci-dessus.

-1 personne catégorie C (ASU). Secrétaire.

-1 personne contractuelle. Constitution de dossiers sur les métiers ; session d'aide à la recherche d'emploi et de stage ; participation aux rencontres entre les professeurs et les étudiants. Par ailleurs, cette personne est chargée de réfléchir à la mise en place d'un site Web du SCUIO.

-2 conseillers d'orientation, psychologue, à mi-temps

- **Horaires d'ouverture :** 31 heures par semaine : le lundi et le vendredi, de 13h30 à 17h00 ; du mardi au jeudi, de 9h00 à 17h00 ; fermeture annuelle de 5 à 6 semaines.

- **Locaux :** 200 m²

-Superficie des magasins : 100 m² de bureaux

-Superficie de la salle de lecture : 100 m²

-Nombre de places assises : 50

- **Budget :** NC (se renseigner auprès de Mr CATHELINEAU).

-De quelle Institution provient-il ? Budget émanant de l'Université qui correspond au montant versé par l'étudiant, lors de son inscription à l'Université d'ORLEANS, soit de 10 à 15 Fr par étudiants.

-Budget d'acquisition : 50 000 Fr (d'après l'enquête de l'ESGBU).

-Budget de fonctionnement : NC

- **Fonds :**

- Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large"**: fonds de 1150 dossiers documentaires. Informations sur les cursus des Universités françaises, les Ecoles d'Ingénieurs, de Commerce et les formations dans l'enseignement supérieur ; documentation sur les concours de la Fonction Publique (à partir du baccalauréat) ; documentation sur l'insertion professionnelle ; documentation sur les métiers ; documentation sur les études à l'étranger.

- Presse d'insertion professionnelle et revues générales sur l'emploi et la formation (type "L'Etudiant") ; annuaires.

- Le Centre de Documentation n'a pas vocation à conserver l'information caduque. Aussi, hormis le BO, ne conserve-t-elle les documents, périodiques compris, que pendant un an.

- Nombre de périodiques vivants** : 35

- Nombre de cédéroms** :

- Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD)** : oui (utilisation de Kompass essentiellement).

- Accès interne au réseau de l'institution** : non

- Cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte)** : non

- Autres supports** : 1 téléviseur, 1 magnétoscope, 1 casque infrarouge, 18 cassettes vidéo.

- **Services offerts :**

- Presque tous les documents peuvent être prêtés, si ce n'est les cassettes vidéo, les périodiques, les annuaires...

- Prêt de documents** : essentiellement les brochures de l'ONISEP.

- Durée de prêt** : 8 jours.

- Photocopieuse** : 2

- Accès à l'Internet** : oui

- Types de sites utilisés** : sites d'information sur les emplois et la formation, en particulier les sites : www.edu.gov et www.onisep.fr

- Projet d'abonnement à des périodiques électroniques et/ou à des bases de données en ligne** : non

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :** projet de création d'un site Web du SCUIO.

- Le recrutement de la personne contractuelle est lié à ce projet.

- La personne réfléchit actuellement au contenu du site : informations sur les activités, agenda, et formation ; informations sur le marché de l'emploi de la région ; sélection de sites sur la formation.

Un vague projet de création d'un catalogue des fonds documentaires du Centre de Documentation est évoqué. Il pourrait être ensuite disponible sur le futur site : si on estime que le site serait créé dans le courant de l'an 2000, en revanche le catalogue informatique n'est pas à l'ordre du jour.

La personne contractuelle a fait une demande auprès du Service de Formation Continu de l'Université pour être formée à la création de pages HTML.

-Présentation des activités et du personnel de l'établissement : non

-Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : non

• **PEB :** non

• **Les usagers de la bibliothèque :** pas d'inscription. Le SUIO dessert un public d'élèves de classe de terminale, d'Ecoles préparatoires, de BTS, des étudiants, qu'ils soient inscrits à l'Université d'ORLEANS ou non, des adultes.

En moyenne, 50 personnes par jour, avec des pointes de 100 personnes par jour, sans compter les entretiens individuels, fréquentent le Centre de Documentation.

10% des personnes utilisant les services du Centre de Documentation ne sont pas inscrites à l'Université (rapport d'activité du SCUIO de l'année 1997/1998).

• **Matériel et outils informatiques disponibles :**

-Nombre de postes : 10 micro-ordinateurs : 4 postes réservés au public, soit 1 poste avec l'accès au réseau de cédéroms du SCD, 1 poste avec l'accès à l'Internet (dont le minitel), 1 poste où l'on peut interroger le logiciel d'aide à l'orientation (qui contient une banque de données de l'ONISEP).

-Logiciels utilisés : le logiciel ONISEP d'aide à l'orientation (contient une banque de données sur les cursus conçue par l'ONISEP).

-Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels : projet à l'étude d'achat d'un logiciel pour le catalogage des documents.

Les documentalistes pensent utiliser le logiciel FILEMAKER qui n'est pas un logiciel documentaire. Pour l'instant, rien n'a été décidé.

Pour le catalogage des documents, le problème est qu'il n'existe pas de thesaurus spécifique pour l'indexation-matière.

Les documentalistes utilisent le plan de classement de l'ONISEP.

-Câblage : prise réseau dans la salle.

- **Catalogue** : pas de catalogage dans la base DYNIX, pas de catalogue informatisé en interne, ni de catalogue papier. Pour les projets, voir ci-dessus.
- **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** non
- **Convention** : non
 - Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD :
Mme Hélène GROGNET a visité le Centre de Documentation en 1996.

Travail en commun avec plusieurs personnes de la BU-Forum (Mme DEVINANT, Mme AUBINEAU...) dans le cadre de la présentation de la bibliothèque aux étudiants, lors de la rentrée universitaire.

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?**

Demande de cédéroms de formation en réseau ; demande de collaboration dans le cadre de la constitution du site Web de l'Université (mise en place du site Web du SCUIO, collaboration pour la veille documentaire sur la recherche de sites sur la formation).

- **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

-Pas de besoin de collaboration avec le SCD : les responsables pensent qu'il est inutile de cataloguer leur fonds documentaire dans la base DYNIX, car leurs objectifs sont différents dans la mesure où les documents d'information dont ils disposent sont rapidement caduques, ou du moins, ont une "durée de vie" relativement brève.

La spécificité de ce Centre de Documentation ne permet de penser à un mode de collaboration sur les fonctions traditionnelles de la BU-Forum. En revanche, dans le domaine des nouvelles technologies, une collaboration pourrait être envisagée.

date : 2 septembre 1999. Envoi de la fiche signalétique, remplie et réexpédiée le 15 septembre 1999. Corrections effectuées le 28 septembre 1999. Entretien téléphonique avec Mr MARTIN, responsable de l'informatique à la Médiathèque de BOURGES, le 29 septembre 1999.

Contacté Mme FLORENCE VANWOTERGHEIM (02.48.24.33.40), assistante de conservation à la Bibliothèque Municipale des quatre piliers, qui fut responsable de la Bibliothèque André Alciat, jusqu'en 1998 (et pendant 5 ans).

**NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque André Alciat
(Bibliothèque de l'IMEP-CUEJ, Institut Municipal d'Education Permanente-
Centre Universitaire d'Etudes Juridiques)**

- **Adresse** : 5-9, rue Joyeuse, 18000 BOURGES
- **Nom du responsable de la bibliothèque** : Mme Sylvie ROCHE
 - Statut** : assistant qualifié du patrimoine et des bibliothèques (fonctionnaire territoriale, filière culturelle, recrutement effectué par la Ville de BOURGES).
 - Téléphone** : 02.48.65.20.99
 - E-mail** : non
- **Statut et adresse** : Centre Universitaire d'Etudes Juridiques, 5 rue Joyeuse, BP 287, 18006 BOURGES.

Ce Centre Universitaire est une Antenne de la Faculté (UFR) de Droit de l'Université d'ORLEANS.

Mais, la Ville de BOURGES a fourni des locaux, elle attribue un budget d'acquisition, finance le traitement de Mme ROCHE, et pourvoit aux frais de fonctionnement.

La Bibliothèque a donc un double statut, universitaire et municipal.

-Association avec une autre Institution : coopération documentaire avec les autres Centres de Documentation et les bibliothèques de BOURGES, en particulier avec les Centres de Documentation de la Préfecture et de la Cour d'Appel de BOURGES.

Coopération avec la Cour d'Appel et la Préfecture qui disposent de revues juridiques dont elles ont envoyé la liste avec l'état des collections à la Bibliothèque André Alciat (photocopies d'articles non payantes échangées dans le cadre d'un "PEB" informel).

Par ailleurs, la Bibliothèque Alciat est en réseau avec la Médiathèque pour la consultation des catalogues : le fonds de la Bibliothèque est catalogué dans la base DYNIX de la Médiathèque de BOURGES.

L'IMEP est un service municipal : les collections sont localisées dans la Bibliothèque Alciat.

L'IMEP possède cinq logiciels de langue (français pour les étrangers, anglais, espagnol, allemand, russe) utilisés uniquement par les auditeurs des cours.

Il y a un projet concernant la mise en réseau de cédéroms et qui associerait les Bibliothèques municipales, universitaires et d'enseignement supérieur (ENSIB). Ce projet est à l'étude et Mme ROCHE n'en sait pas plus.

Forte dynamique et poids des élus locaux, qui ont obtenu la maîtrise d'ouvrage de ce projet de réseau (à la manière du réseau BRISE : en fait, le réseau BRISE est dépassé), en remplacement de l'Université d'ORLEANS (voir la fiche sur le Centre de Documentation de l'IUT de BOURGES).

Selon Mr MARTIN, sur un budget d'équipement informatique de 400 000 Fr (en principe), la Médiathèque devrait se doter, au cours de l'année 2000, d'un serveur Web qui permettrait à la Médiathèque de basculer son catalogue DYNIX (en principe, la version 171 devrait être mise en place en novembre 1999) sur Internet.

Dès lors, si la même opération est réalisée à la BU d'ORLEANS, avec une passerelle d'interrogation Z 39.50, les usagers de BOURGES pourraient consulter simultanément les deux catalogues (mais il y a des problèmes de paramétrages de Z 39.50 et il n'est pas certain que l'installation de la norme Z 39.50 soit jugée prioritaire par la municipalité).

Cependant, Mr MARTIN a souligné l'importance des problèmes de financement.

Actuellement, la Médiathèque de BOURGES dispose de cédéroms, mais on ne peut les consulter sur place (pas de matériel, pas de monoposte, a fortiori, il n'y a aucun réseau de cédéroms pour les bibliothèques de BOURGES). Il faut donc les emprunter.

Selon Mr MARTIN, le projet de réseau de cédéroms n'est pas du tout à l'ordre du jour (ce projet est à l'étude, il faudrait acheter un serveur de cédéroms, mais aussi changer des postes informatiques).

Il souligne que les élus et les responsables de la Municipalité de BOURGES (le maire, l'adjoint à la Culture, le responsable de l'informatique à la Mairie) n'affichent pas des objectifs communs, et éprouvent des difficultés de financement de tels projets qui, par ailleurs, ne leur semblent pas prioritaires. La Ville de BOURGES a beaucoup investi dans l'urbanisme.

Le financement municipal est insuffisant, mais la Ville de BOURGES veut conserver ses prérogatives en la matière.

La solution contractuelle, avec la participation financière de l'Etat, de la Région (Contrat Etat-Région), du Conseil Général du Cher, de l'Université doit être posée, mais elle ne sera envisageable que si les élus (mairie de BOURGES, conseillers généraux) présentent un projet commun et concerté.

Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région, il n'y a pas de budget fléché pour la constitution d'un réseau informatique et l'achat de matériel (serveur).

La Médiathèque de BOURGES pense que l'Université d'ORLEANS peut jouer un rôle moteur dans le financement de ces projets.

-Nom du directeur de l'établissement :

-Directeur de la Faculté : Mr Erick MENGUAL, Directeur du Centre Universitaire d'Etudes Juridiques, et de l'Institut municipale d'Education Permanente, même adresse. Tél : 02.48.69.87.83.

Mr Joël MONEGER, Doyen de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion de l'Université d'ORLEANS, rue de Blois, BP 6739, 45067 ORLEANS Cedex 2, tél : 02.38.41.70.31, mél : RSA.DEG@univ-orleans.fr

-Enseignements dispensés : DEUG de Droit et DEUG de Droit option anglais renforcé (CUEJ).

Les enseignements de l'IMEP permettent de délivrer les diplômes suivants : DPECF (Diplôme de préparation à l'expertise comptable et financière), préparation du baccalauréat professionnel de Comptabilité, Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU), Capacité en Droit.

L'IMEP propose aussi les formations suivantes : stages de langues (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe, Arabe littéraire, Français). Formation dans le domaine des Relations interpersonnelles (prise de parole en public, gestion du temps, gestion du stress). Formation à l'utilisation de l'Internet et à la création d'un site Web. Formation en informatique (multimédia, windows, word, excel, access).

-Nombre d'enseignants et chercheurs : 50

-Nombre d'étudiants :

-Premier cycle : 200

- **Historique** : Bibliothèque installée dans ses locaux actuels en 1994.

- **Personnel de la bibliothèque** :

-Nombre : 2

-Catégorie :

Un assistant qualifié du patrimoine et des bibliothèques à temps plein, Mme Sylvie ROCHE, en poste depuis un an : acquisitions, catalogage, prêt et retour, recherche documentaire (soit 36 heures par semaine).

Un adjoint administratif : prêt et retour, équipements des ouvrages, renseignements aux lecteurs. 10h30 par semaine, soit les heures d'ouverture entre 12h00 et 14h00.

- **Horaires d'ouverture** : 5 jours par semaine : lundi, mardi et jeudi, de 9h00 à 18h30. Mercredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30. Le vendredi, de 9h00 à 17h00. Soit 44 heures d'ouverture par semaine. Fermeture au mois d'août. Horaires réduits en juillet (du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h00).

- **Locaux** : 260 m²

- Superficie des magasins** : 70 m² de magasins répartis entre différentes pièces.

- Superficie de la salle de lecture**: 190 m²

- Nombre de places assises** : 70

- **Budget** :

- De quelle Institution provient-il ?**

- Budget de la Ville de BOURGES : baisse de 12% en 1999. Nouvelle baisse de 8% prévue en 2000.

- Budget du SCD de l'Université d'ORLEANS.

- Budget d'acquisition** : 34 840 Fr de crédits du SCD d'ORLEANS en 1999 (et en 1998 : 27 900 Fr) pour l'achat de livres et les abonnements.

- Budget de la Ville de BOURGES : 46 000 Fr pour les livres et 55 000 Fr pour les abonnements.

- Ce budget est divisé en deux enveloppes budgétaires correspondant aux acquisitions de périodiques et d'ouvrages pour les fonds du CUEJ et l'IMEP.

- Livres** : 46 000 Fr (budget de la Ville de BOURGES)+ X Fr (SCD).

- Périodiques-papier** : 55 000 Fr (budget de la Ville de BOURGES)+ X Fr (SCD).

- cd-roms** : pas de budget spécifique. Achat sur les budgets d'abonnement, si ce sont des cd-roms avec mise à jour, sur les budget d'acquisition de monographies, si les cd-roms sont sans mise à jour.

- Abonnement à des bases de données** : non

- Budget de fonctionnement** : financement de la Ville de BOURGES (budget IMEP).

- **Bibliothèque de recherche ou d'étude** : bibliothèque d'étude de premier cycle.

- **Fonds** : fonds composé à 70% d'ouvrages du fonds du CUEJ et 30% du fonds de l'IMEP.

- Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large"** : fonds de Droit, Economie, Histoire, Géographie et Sciences Politiques.

- Fonds d'ouvrages de Comptabilité, Mathématiques, Français, Romans français et étrangers, ouvrages de préparation aux concours.

- Nombre d'ouvrages** : 5449 (le 15 septembre 1999).

- Nombre de périodiques vivants** : 67

- Nombre de périodiques morts** : 6

- Liste des périodiques** : NC

- Nombre de thèses** : 1

- Nombre de cd-roms** : 9 (le 15 septembre 1999). 6 (le 25 janvier 1999).

- Accès par le réseau du SCD (cd-roms appartenant au SCD)** : non

-Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : non
-Cédéroms accessibles dans la bibliothèque (monoposte) : 9 cédéroms en consultation uniquement en monoposte.

-Liste des cédéroms : Encyclopédie Axis, Universalis, Le Louvre, Petites Affiches depuis 1994, Recueil Dalloz Sirey depuis 1990, Legisoft (jurisprudence de la Cour de Cassation et jurisprudence du Conseil d'Etat depuis 1984), Assemblée Nationale (Histoire et Institutions), l'AJDA(Actualités Juridiques, Droit Administratif), le Journal Officiel (12 ans de JO de 1986 à 1998, tables comprises).

-Autres supports : non

-Projet d'achat de cédéroms : projet d'achat de la mise à jour du JO, du Juridique, du Lamy.

• **Services offerts :**

-Consultation sur place : bibliothèque ouverte à tous (seul le prêt est réservé aux étudiants et aux personnes inscrites à la Médiathèque).

-Usuels : NC

-Cédéroms : 9 cédéroms en monoposte.

-Prêt de documents :

-Durée de prêt : 7 jours pour les manuels, codes et périodiques, 28 pour les romans. Prêt de trois documents (romans en plus).

-Prêt de périodiques (nombre) : 2 (deux périodiques peuvent être prêtés).

-Prêt d'ouvrages (nombre) : entre 1000 et 1500 prêts par mois.

-Prêt d'autres types de documents :

-Photocopieuse : 1

-Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte : non

-Accès à l'Internet : non

• **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :** site de la Faculté de Droit, d'Economie et de gestion de BOURGES. URL : www.bourges.univ-orleans.fr/FAC_D/home_Droit.html

-Présentation des activités et du personnel de l'établissement : oui, présentation des cursus.

-Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui

-Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non

-Accès libre aux bases de données (cédéroms...) : non

-Catalogue de la bibliothèque en ligne : non

-Sélection de sites avec liens hypertextes : non

-Autre rubrique : sur la seule page consacrée au Centre de Documentation sont indiquées les conditions de prêt, avec une photographie de la salle de lecture de la Bibliothèque André Alciat.

- **PEB** : oui

- Quelle organisation ?**

- Mme ROCHE utilise gratuitement les services de la BU de Droit, Economie, Gestion, d'ORLEANS.

- Mme DEMAILLY , de la BU de Droit, traite les demandes de Mme ROCHE formulées au téléphone.

- Elle expédie l'article en utilisant le fax ou en envoyant les photocopies par courrier.

- Mme ROCHE dispose de la liste des périodiques qui se trouvent à la BU. Elle estime que ce service gratuit est très efficace et rapide, car le fonds de périodiques de la BU recouvre tous les besoins des enseignants qui demandent des articles.

- Elle utilise également les Centres de Documentation de la Préfecture et de la Cour d'Appel, et ce à titre gratuit.

- Nombre d'articles demandés** : moins de 5 par semaine.

- Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure** : NC

- Nombre de documents demandés (en dehors des périodiques)** : très peu.

- Outils de recherche bibliographiques disponibles** : les listes de périodiques des trois établissements.

- **Les usagers de la bibliothèque** : enseignants et étudiants du CUEJ, les personnes inscrites à l'IMEP. Toutes les personnes inscrites à la Médiathèque de BOURGES. Etudiants d'autres établissements.

- Nombre de lecteurs** : 268 lecteurs inscrits le 15 septembre 1999. **dont :**

- Etudiants** : 200 environ.

- **Fréquentation quotidienne** : entre 250 et 300 visites.

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire** : formation effectuée à la bibliothèque par les tuteurs, selon les besoins des étudiants.

- **Matériel et outils informatiques disponibles** :

- Nombre de postes** : 5 postes, soit :

- 1 PC pour le catalogage et la bureautique (sous Windows 3.1).

- 1 terminal pour le prêt.

- 2 postes pour la consultation du fichier.

- 1 PC pour la consultation des cédéroms (sous Windows 98).

- Logiciels utilisés pour le catalogage et autres logiciels** : SIGB DYNIX en réseau avec la Médiathèque de BOURGES : les modules de catalogage, commande, bulletinage et prêt sont disponibles.

- Mme ROCHE, en consultant le module de commande, sait quels ouvrages sont en cours d'acquisition à la Médiathèque et achète la documentation spécifique dans les disciplines d'enseignement, en particulier en Droit, alors que la Médiathèque, mis à part les ouvrages pratiques, diminue les acquisitions dans ce domaine (mais, il n'y a pas de "charte" documentaire).

-Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels : demande de matériel formulée en 1998 et satisfaite : achat d'un ordinateur Pentium II (soit 8300Fr TTC) financé par le SCD d'ORLEANS.

-Câblage : connexion avec la Médiathèque par l'intermédiaire de la ligne Transfix.

• **Catalogue :** fonds (ouvrages et périodiques) catalogué dans la base DYNIX de la Médiathèque de BOURGES.

-Catalogue informatisé : oui

-Catalogue papier : pas de catalogue papier.

-Catalogue papier des périodiques : oui (ce catalogue est fourni aux Centres de Documentation de la Préfecture et de la Cour d'Appel).

-Format de catalogage et caractéristiques du module de catalogage : format UNIMARC.

-Année d'installation et projet de réinformatisation : NC

• **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** non

• **Convention :** non

-Y-a-t-il une mise à jour régulière de l'état des collections consécutive aux acquisitions de documents ? oui, dans la base DYNIX de la Médiathèque de BOURGES.

• **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le Service Commun de la Documentation :**

-Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ? Contacts téléphoniques et visites.

-Bibliothèque associée :

-Budget accordé par le SCD :

-Acquisition de documents : 34 840 Fr de crédits du SCD pour l'achat de livres et périodiques.

-Acquisition de matériel : 1 PC Pentium II, soit 8300 Fr TTC de crédits alloués par le SCD en octobre 1998(12/10/1998).

-Budget de fonctionnement : non

-Personnel de la bibliothèque associée:

-Recrutement : non

-Formation effectuée par le SCD : non

-Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:

-Le catalogage des fonds : non

-Le catalogue versé dans la base collective : non

-Accès au SIGB (Dynix) : non

- Accès aux cédéroms du SCD : non
- Accès Internet et bases de données en ligne : non
- Organisation du PEB : oui

-Les inconvénients de la collaboration avec le SCD : nécessité de répondre aux enquêtes annuelles au mois de janvier.

Nécessité de fournir des copies des bons de commande et des factures, d'enregistrer les documents acquis sur les crédits de la BU d'ORLEANS dans un registre spécial, de leur attribuer un numéro d'inventaire, de les estampiller avec un tampon spécial.

-Cette collaboration est considérée par la responsable de la bibliothèque comme : un apport utile dans la mesure où les crédits alloués par le SCD permettent l'enrichissement du fonds.

Les crédits du SCD augmentent, alors que les crédits de la Médiathèque diminuent depuis deux ans.

La Collaboration avec le SCD est très importante pour le prêt d'ouvrages et surtout pour la fourniture d'articles de revues juridiques.

• **Avantages et contraintes pour le SCD :**

-Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées : 34 840 Fr sur un budget global pour les sites délocalisés de 334 540 Fr.

- Formation assurée : 0
- Surcharge de travail ? non
- Nouvelles tâches : non

• **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?**

Souhait d'augmentation du budget annuel consacré aux achats de livres, de cédéroms et aux abonnements (à cause de la baisse des crédits municipaux).

Mme ROCHE est très satisfaite des services rendus par le SCD, et notamment par la fourniture d'articles de revues juridiques.

• **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

- Problèmes techniques : oui
- Volonté d'autonomie : oui
- Pas de besoin de collaboration avec le SCD : non
- Problèmes budgétaires : oui
- Absence de personnel : non
- Indifférence : non

date : 6 septembre 1999. Enquête envoyée le 10 septembre 1999. Formulaire retourné le 18 octobre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque de l'UFR de Sciences de BOURGES

- **Adresse** : rue Gaston Berger, BP 4043, 18028 BOURGES Cedex
- **Nom du responsable de la bibliothèque** :
 - Statut** : Mme Marylène VALLEE, responsable des services administratifs.
 - Téléphone** : 02.48.70.09.09
 - E-mail** : Marylene.Valle@univ-orleans.fr
- **Statut et adresse** : bibliothèque de l'UFR de Sciences de BOURGES, Antenne Scientifique de l'Université d'ORLEANS.
 - Association avec une autre Institution** : non
 - Nom du directeur de l'établissement** : Mr Olivier VALLEE, Directeur de l'Antenne Scientifique de BOURGES, même adresse, tél : 02.48.70.09.09.
 - Directeur de la Faculté** : Doyen Francis DELMOTTE, Directeur de l'UFR de Sciences de l'Université d'ORLEANS.
 - Enseignements dispensés** : Sciences (Physique, Mathématiques, Chimie, Informatique technique, Mécanique).
Premier, deuxième cycle (licence, maîtrise et CAPET) et troisième cycle (DESS).
 - Disciplines et sujets de recherche** : Energétique des Plasmas froids.
 - Nombre d'enseignants et chercheurs** : 14 enseignants et 11 enseignants-chercheurs.
 - Nombre d'étudiants** : 228
 - Premier cycle** : 120
 - Deuxième cycle** : 93
 - Troisième cycle** : 15
- **Historique** : bibliothèque créée en octobre 1990.
- **Personnel de la bibliothèque** :
 - Nombre** : 2 personnes (chacune à mi-temps) sans aucune formation de bibliothécaire.
 - Catégorie** : un adjoint administratif à mi-temps et un CES à mi-temps.
- **Horaires d'ouverture** : cinq jours par semaine : lundi et mercredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Les mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

- **Locaux** : 150 m²
 - Nombre de places assises : 40

- **Budget** :
 - De quelle Institution provient-il ? Budget du SCD pour les acquisitions et budget de l'Antenne scientifique pour le fonctionnement.

 - Budget d'acquisition : 25 100 Fr en 1999. 23 600 Fr en 1998 (39 750 Fr en 1997, 45 905 Fr en 1996).
 - Livres : NC
 - Périodiques-papier : NC

 - Budget de fonctionnement : NC

- **Bibliothèque d'étude (premier, deuxième, troisième cycles)** : oui

- **Fonds** :
 - Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large": NC
 - Nombre d'ouvrages : 2674
 - Nombre de périodiques vivants : 18 (?)
 - Nombre de périodiques morts : NC
 - Liste des périodiques : Industries et Techniques, La Recherche, SVM Mac, American Journal of Physics, Bulletin de l'Union des physiciens, Pascalissime, La Nouvelle République, Bulletin Officiel de l'Education Nationale, Quadrature (Magazine de mathématiques pures et appliquées), Info PC, Les Guides sur les formations doctorales (AUM), Guide Bouchon Professionnel des formations d'ingénieurs, L'Etudiant, Pour la science, Le Berry Républicain, Recueil des Lois et Réglements, Le Monde Informatique, Le Monde de l'Education.

 - Nombre de thèses : NC
 - Nombre de cédéroms : 1 (cédérom Encyclopedia Universalis).
 - Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : non
 - Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : non
 - cédéroms accessibles seulement dans le service, Laboratoire ou Centre de recherche (monoposte) : 1 (Encyclopedia Universalis).

 - Documents maison du Centre de recherche sur cédéroms : non
 - Autres supports : non
 - Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données : non

- **Services offerts** :
 - Consultation sur place :
 - Périodiques : oui
 - Usuels : oui
 - cédéroms : oui

- Prêt de documents : prêt manuel.
- Durée de prêt : deux semaines (sic).
- Prêt de périodiques (nombre) : NC
- Prêt d'ouvrages (nombre) : NC

-Photocopieuse : 1

-Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte :

-Nombre de postes : 1 PC HP Vectra Pentium II pour la consultation du cédérom et le traitement de texte.

-Accès à l'Internet : non

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque** : site de BOURGES : www.bourges.niv-orleans/Fac_S/FAC.htm (dernière mise à jour, le 28 février 1998 ; pages consultées le 18 octobre 1999).

-Présentation des activités et du personnel de l'établissement : oui, présentation du personnel.

-Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui

-Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non

-Catalogue de la bibliothèque en ligne : non

-Sélection de sites avec liens hypertextes : oui

-Sites d'institutions nationales et internationales : oui

-Sites de centres de documentation : non

-Sites de revues électroniques gratuites : non

-Autres sites : deux sites, ceux de l'Université de PRINCETON et de la Société française de Physique.

-Autre rubrique : présentation des formations et de la recherche (membres, sujets, publication, contacts).

- **PEB** : NC

-Quels sont les centres de documentation les plus utilisés ? NC

-Nombre d'articles demandés : NC

-Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure : 0

-Nombre de documents demandés (en dehors des périodiques) : 0

-Outils de recherche bibliographiques disponibles : 0

- **Les usagers de la bibliothèque** :

-Nombre de lecteurs : 146 dont :

-Etudiants :

-Premier cycle : 100

-Deuxième cycle : 46

- **Fréquentation quotidienne** : NC

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire** : NC

- **Matériel et outils informatiques disponibles :**

- Nombre de postes et caractéristiques techniques :**

- 1 PC Pentium II, une carte Ethernet, une imprimante Laser (achetés en 1998 sur les crédits alloués par le SCD).

- 1 MAC.

- Logiciels utilisés pour le catalogage et autres logiciels :** WORKS, WORD.

- Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels :** non

- Câblage :** connexion à l'IUT de BOURGES, mais ce n'est pas une liaison RENATER.

- **Catalogue :** 1 inventaire sur WORKS.

- Catalogue informatisé :** non

- Catalogue papier :** oui

- Catalogue papier des périodiques :** non

- Année d'installation :** matériel informatique installé en 1990.

- **Convention :** non

- **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :**

- Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ?** Peu de relations.

- Bibliothèque associée :**

- Budget accordé par le SCD :** 15 716,07 Fr (en 1998) + 25 100 Fr (budget d'acquisition de 1999).

- Acquisition de documents :** 25 100 Fr

- Acquisition de matériel :** 15 716,07 Fr (pour l'acquisition d'un PC Pentium II, d'une carte Ethernet, d'une imprimante laser en 1998).

- Budget de fonctionnement :** 0 Fr

- Personnel de la bibliothèque associée:**

- Recrutement :** 0

- Formation effectuée par le SCD ou par un autre organisme :** NC

- Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:**

- Le catalogage des fonds :** non

- Le catalogue versé dans la base collective :** non

- Accès au SIGB (Dynix) :** non

- Accès aux cédéroms du SCD :** non

- Accès Internet et bases de données en ligne :** non

- Organisation du PEB :** non

- **Avantages et contraintes pour le SCD :**

- Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées :** 25 100 Fr sur un budget global de 334 540 Fr en 1999.

- Formation assurée :** non

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?**

Volonté de coopération surtout chez les enseignants-chercheurs et souhait de pouvoir consulter les Current Contents.

- **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

- Problèmes techniques : oui

- Volonté d'autonomie :

- Pas de besoin de collaboration avec le SCD :

- Problèmes budgétaires : oui

- Absence de personnel : pas de formation.

- Indifférence :

date : 3 septembre 1999 (d'après des notes de compte-rendus du 19 janvier 1999, du 20 mars 1998 et du 9 décembre 1998). Envoi de l'enquête à Mme BRIAND, qui y a répondu, le 18 septembre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Centre de Documentation ou Bibliothèque de l'IUT de Bourges

• **Adresse** : Centre de Documentation situé dans le bâtiment administratif (1^{er} étage). 63 avenue de Lattre de Tassigny, 18020 BOURGES Cedex

• **Nom du responsable de la bibliothèque** :

-**Statut** : Mme Marie-Georges BRIAND (de la filière ASU, en poste depuis septembre 1995).

-**Téléphone** : 02.48.23.80.81

-**E-mail** : Marie-George.Briand@bourges.univ-orleans.fr

• **Statut et adresse** : IUT de BOURGES (création en 1968). Université d'ORLEANS.

-**Association avec une autre Institution et projets** : projet de collaboration avec la BU de l'Antenne Scientifique de BOURGES pour les cédéroms.

Projet de collaboration avec la Médiathèque de BOURGES.

Projet de création d'un réseau documentaire avec les bibliothèques de l'IUT, de l'Antenne scientifique, de l'ENSIB (école nationale supérieure d'Ingénieurs de BOURGES), du Centre André Alciat (CUEJ-IMEP), avec le réseau de bibliothèques municipales de BOURGES (une médiathèque centrale et quatre annexes) et éventuellement la bibliothèque de l'IUFM.

La Médiathèque de BOURGES est informatisée. Elle dispose du SIGB DYNIX d'AMERITECH, le même que celui d'ORLEANS.

Le passage à la version DYNIX 171 est prévu, en principe, à l'automne 1999. Ce sera la même version que celle de la BU d'ORLEANS (la version 171 a été installée à la BU, en septembre 1999).

Le projet consiste à créer un réseau documentaire local avec un catalogage collectif des ressources documentaires disponibles à BOURGES et une mise en réseau de cédéroms sur le modèle du réseau BRISE de ST-ETIENNE (en fait, le réseau BRISE, tel qu'il existe à l'heure actuelle, n'est plus pertinent).

La ville de BOURGES détient la maîtrise d'ouvrage du projet, qui a ainsi été retirée à l'Université d'ORLEANS.

La mise en réseau s'inscrit dans le cadre du CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION qui prévoit un projet de développement universitaire de BOURGES. Avec "l'intégration" de la Médiathèque de BOURGES et de l'ENSIB, ce projet est élargi à des entités non universitaires.

Lors de la réunion du 9 décembre 1998, qui réunissait des représentants de l'Université d'ORLEANS (Mr THUILLIER, chargé de mission "Informatique et Nouvelles technologies" auprès du président de l'Université), Mme BOISTARD (SCD), Mme VINCENT et Mr GUILLY (IUT de BOURGES), Mr IZARRA (UFR de Sciences), Mr MENGUAL (Directeur du Centre André Alciat CUEJ-IMEP), Mr NOVALES (IUT de BOURGES), Mme DOUSSET (Directrice de la Médiathèque) et Mr MARTIN (Médiathèque de BOURGES), Mme SAULNIER (ENSIB), fut décidée la mise en place d'une commission "connectique" (aspects techniques de la mise en réseau informatique) et d'une commission "sur la mise en réseau des ressources documentaires" (aspects bibliothéconomiques).

Ces commissions sont composées de représentants de la BU d'ORLEANS, des entités documentaires universitaires de BOURGES, de la Médiathèque de BOURGES, de la bibliothèque de l'ENSIB.

Les commissions sont placées sous la présidence de Mr THUILLIER.

Il est souhaitable que la mairie de BOURGES délègue des personnes pour rejoindre les équipes de travail créées.

Les commissions ne se sont jamais réunies, dans la mesure où la mairie de BOURGES a obtenu la maîtrise d'ouvrage de ce projet, à la place de l'Université d'ORLEANS.

Projet (formulé en réunion) de la Médiathèque de BOURGES de mettre en place des accès à un réseau de cédéroms.

Les bibliothèques impliquées seraient non seulement les différents sites municipaux, mais aussi les bibliothèques universitaires et d'enseignement supérieur (réunion du 3 février 1999).

Dans ce contexte, les responsables de la Médiathèque de BOURGES et les représentants de la BU d'ORLEANS projettent de faire appel à un consultant pour mener à bien une étude qui, outre les implications financières, techniques, juridiques (problèmes des droits d'accès des cédéroms), et la question des publics visés selon le contenu de chaque cédérom, porterait aussi sur la nature de la liaison (réseau) entre les sites (le réseau Dora avec la technologie ADSL mis en place par France Telecom est envisagé ou bien le réseau hertzien classique).

La nécessaire sécurisation du réseau de l'Université d'ORLEANS suppose que le réseau de BOURGES soit "séparé" en deux entités, avec d'un côté le réseau des sites universitaires et d'enseignement supérieur de BOURGES, de l'autre le réseau des sites municipaux de BOURGES.

Ces contraintes modifieraient ainsi le type d'installation du réseau à mettre en oeuvre (fonctionnement des équipements, accès aux bases bibliographiques, aux cédéroms, types d'accès autorisés).

Par ailleurs, un projet de construction d'une bibliothèque universitaire, réunissant désormais les bibliothèques de l'UFR Sciences et de l'IUT, est mis en oeuvre dès la rentrée universitaire de 1999 et, selon Mr GUILLY, le bâtiment de la bibliothèque sera construit en 2000/2001. La maîtrise d'ouvrage en incombe à l'Université d'ORLEANS.

Parallèlement, Mme RAVAINÉ (chargée du catalogage des thèses à la section Sciences de la BU-Forum) va cataloguer le fonds de la bibliothèque de l'IUT de BOURGES, à partir du mois d'octobre 1999 et ce, pour un an.

Cependant, Mme RAVAINÉ, actuellement employée à mi-temps, prendra un congé maternité de décembre 1999 au mois de mai 2000.

Concernant le problème des bases bibliographiques universitaires (locales) et municipales, on s'est interrogé sur la nécessité de maintenir deux bases de catalogage distinctes, la base municipale et la base universitaire.

Actuellement, selon Mme BOISTARD, le mieux serait d'effectuer, dans un premier temps, le catalogage des collections des "bibliothèques universitaires" scientifiques et technologiques (IUT et Antenne Scientifique) de BOURGES dans la base collective DYNIX, puis d'installer la passerelle d'interface Web pour la consultation de la base DYNIX. Dès lors, le catalogue serait consultable sur le site Web de la BU.

Au mois d'octobre 1999, le SCD s'oriente vers le catalogage du fonds de l'IUT dans la base collective DYNIX, dans le cadre de la future mise en place d'une Bibliothèque universitaire intégrée de Sciences à BOURGES, qui serait construite au cours de l'année 2000.

On peut imaginer ensuite une mise en réseau avec le réseau de la Médiathèque de BOURGES : l'accès aux deux bases (celles de la Médiathèque et de la BU) serait ainsi possible et il serait envisageable d'utiliser une interrogation multibase (norme Z39.50) pour consulter les deux bases.

Le problème se pose de savoir comment gérer les conditions de prêt de documents, selon que l'utilisateur est inscrit ou non comme étudiant (uniformisation des conditions de prêt et accès pour tous ou deux régimes de prêt selon que l'on est ou non étudiant).

La question des conditions de la collaboration entre le SCD et la Médiathèque de BOURGES demeure en suspens.

-Nom du directeur de l'IUT : Mr Jacques GUILLY, même adresse, tél : 02.48.23.80.80.

-Enseignements dispensés : organisation en cinq Départements.

Spécialités secondaires : Génie Civil (Travaux publics et Aménagement ; Bâtiment), Génie Mécanique et Productique, Organisation et Génie de la Production (Adaptation Locale ; Logistique Interne et Transitaire), Mesures Physiques (Techniques instrumentales ; Matériaux et Contrôles Physico-chimiques).

Spécialités tertiaires : Gestion des Entreprises et des Administrations (Finances ; Comptabilité ; Petites et Moyennes Entreprises ; Ressources Humaines).

-Nombre d'enseignants et chercheurs : 99

-Nombre d'élèves : 536

- **Historique** : bibliothèque créée en 1968.

- **Personnel de la bibliothèque** :

- Nombre** : 3

- Catégorie** :

- Mme BRIAND, de la filière ASU (catégorie B) à temps partiel (80%) : catalogage, comptabilité, prêt, accueil et information, formation à l'Internet et à l'utilisation des cédéroms, création et mise à jour des pages Web sur le centre de documentation, interventions dans les TD.

- Mme BRIAND est issue de la filière ASU. Elle n'a pas reçu de formation de bibliothécaire. Elle demande chaque année des formations auprès de l'Université d'ORLEANS, sans résultat.

- Deux magasiniers (personnel de catégorie C) à temps plein : prêt, accueil, gestion des périodiques, équipement des ouvrages, bulletinage.

- **Horaires d'ouverture** : 5 jours par semaine et 45h15 (au lieu de 47h en 1998). Lundi, mardi, vendredi : 7h45-12h15 et 13h-17h30. Jeudi : 7h45-17h30. Mercredi : 7h45-12h15 et 14h00-18h00.

- **Locaux** : 232 m²

- Superficie des magasins** : 38 m² (16 m² de bureau en plus).

- Superficie de la salle de lecture** : 178 m²

- Nombre de places assises** : 79

- **Budget** :

- De quelle Institution provient-il ?**

- Budget documentaire de l'IUT de BOURGES : 198 337 Fr

- Budget BUO : 69 750 Fr

- Budget total : 268 087 Fr

- Budget d'acquisition** : pas de ventilation entre les types de documents effectuée à ce jour.

- Livres** : NC

- Périodiques-papier** : NC

- cédéroms** : NC

- **Bibliothèque de recherche ou d'étude** : bibliothèque de premier cycle.

- **Fonds** : commandes réalisées dans les Départements en majorité.

Mme BRIAND dispose d'un budget pédagogique de 7000 Fr qu'elle gère personnellement, mais l'essentiel des budgets de documentation sont répartis entre les cinq Départements.

Un Département achète exclusivement pour le Centre de Documentation, d'autres Départements, dont celui de Génie Mécanique, "capte" les 2/3 des acquisitions.

La situation est variable en fonction des besoins de chaque Département. Mais, Mme BRIAND dispose de la liste des acquisitions de chaque Département.

Les commandes sont effectuées chez un fournisseur local, la Librairie MAJUSCULE de BOURGES (remise de 10%, mais avec un service de livraison des documents effectué deux fois par semaine).

Mme BRIAND a effectué un désherbage d'environ 200/300 livres en 1999. Elle avait sollicité les enseignants pour l'opération de sélection des ouvrages obsolètes. En l'absence de réaction de ces derniers, elle a entrepris seule le desherbage (ouvrages entreposés dans les archives).

-Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" : ouvrages de base et fonds spécialisés dans plusieurs disciplines (Généralités, Philosophie et Psychologie, Sciences Sociales, Economie, Droit, Sciences Pures, Sciences appliquées, Linguistique, Littérature, Histoire et Géographie).

Dans les locaux de la bibliothèque se trouve le fonds de l'ISECF (Institut Supérieur des Etudes Commerciales et Financières).

Cet établissement, qui accueille 40 étudiants, est hébergé dans le bâtiment de l'IUT (même étage que celui du Centre de Documentation) et ne dispose pas de centre de documentation.

Cette bibliothèque est indépendante, mais elle est installée pour des raisons de sécurité dans le Centre de Documentation de l'IUT.

Le fonds de l'ISECF est localisé dans deux armoires. Le prêt et le retour sont gérés par le personnel de la bibliothèque de l'IUT. Une secrétaire (à mi-temps) de l'ISECF s'occupe également de ce petit fonds.

-Nombre d'ouvrages : 7893 soit 6953 en rayon (dont 1200 dans les départements de l'IUT) ; 452 dans la salle d'archives ; 488 appartenant à l'ISECF.

-Nombre de périodiques vivants : 106 payants dont 64 revues et 9 journaux dans le Centre de Documentation et 33 dans les départements de l'IUT. Abonnements gratuits.

-Nombre de périodiques morts : 38 (dans la salle d'archives).

-Liste des périodiques : NC

-Nombre de thèses : non

-Nombre de cédéroms : 6 en monoposte (cédéroms de l'IUT), et 11 accessibles sur un poste connecté au réseau Renater (cédéroms du SCD d'Orléans).

-Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : accès à 11 cédéroms du serveur de la BU d'ORLEANS, avec des conditions d'accès insatisfaisantes (temps d'accès aux titres beaucoup trop longs ; ce constat a été fait le 3 février 1999).

Projet d'achat du logiciel d'interface Web WINFRAME pour réduire les temps d'accès entre le serveur de la BU d'ORLEANS et le poste du Centre de Documentation (projet signalé par Mr MERLIER, en octobre 1999, et qui devrait aboutir au cours de l'année 2000).

La consultation de ces cédéroms n'est pas effectuée dans le cadre de licences (consultation officieuse en phase de test).

-Cédéroms accessibles seulement dans le Centre de Documentation (monoposte) : 6 cédéroms consultables seulement dans la Bibliothèque en monoposte.

-Liste des cédéroms :

6 cédéroms de l'IUT en monoposte : Generalis (cédérom de dépouillement des revues par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris), Encyclopédie Hachette 1995, Quid, Une brève histoire du temps (cédérom sur l'astronomie), Encyclopedia Universalis, Larousse encyclopédique.

Le cédérom GENERALIS est très consulté par les étudiants.

- 11 cédéroms en monoposte par Renater (cédéroms du SCD d'Orléans) : Current Contents, Docthèse, Electre, Francis, Pascal, Inspec (bibliographie internationale de physique), Kompass, Le Monde, Mathsci, Maxdata, Myriade.

-Nom des bases de données : non

-Autres supports (vidéo, microfilms...) : non

-Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données : non

• **Services offerts :**

-Consultation sur place : pas de données fournies.

-Totalité du fonds :

-Périodiques :

-Usuels : 33 ouvrages de référence avec mise à jour (Juris-Classeur, Ed. Législatives, CSJB, Lamy, Le Moniteur).

-Cédéroms : oui, en monoposte pour les cédéroms du Centre de Documentation IUT.

-Autre : recherche documentaire, interrogation de banques de données et dépouillement de périodiques.

-Prêt de documents :

-Durée de prêt : trois ouvrages pour 14 jours pour les étudiants. Cinq ouvrages pour 30 jours pour les enseignants-chercheurs de 3^{ème} cycle.

Trois numéros de périodiques pour 10 jours (sauf le dernier en date). Pas de système de réservation prévu à la BUO pour les étudiants IUT.

- Prêt de périodiques (nombre) : 1705 en 1997.
- Prêt d'ouvrages (nombre) : 3885 ouvrages (1997-20/03/1998).

- Photocopieuse : oui, en libre service pour les étudiants.
- Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte : non
- Accès à l'Internet : oui (2 postes dédiés) et essentiellement pour les étudiants.

-Types de sites utilisés : recherche documentaire.

-Projet d'abonnement à des périodiques électroniques et/ou à des bases de données en ligne : non

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque** : URL : www.bourges.univ-orleans.fr/ens/Departement.html (site visité le 22 septembre 1999).

Le site a été conçu par Mme BRIAND (avec l'aide de son époux, informaticien) en juin et juillet 1999.

Le site a été créé en deux mois. La mise à jour aura lieu, en principe, tous les trois mois. Elle sera réalisée par Mme BRIAND.

Le CITU (Centre d'Informatique et de Télématicque de l'Université) a eu une réaction très favorable à l'égard de ce site. Cependant, comme une charte graphique a été mise en place par le CITU, le site du Centre de Documentation devra bientôt se conformer à cette charte.

Mme BRIAND a également travaillé en collaboration avec le responsable de l'informatique de l'IUT.

Mme BRIAND n'a pas reçu de formation pour la création du site (autoformation, et exploitation des ressources internes).

- Présentation des activités et du personnel de l'établissement : oui
- Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui
- Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : oui
- Accès libre aux bases de données (cédéroms...) ou mot de passe obligatoire : non
- Catalogue de la bibliothèque en ligne : non, mais en projet.
- Sélection de sites avec liens hypertextes : oui
 - Sites d'institutions nationales et internationales : oui
 - Sites de centres de documentation : oui
 - Sites des revues électroniques gratuites : oui

-Autre rubrique : les pages du Centre de Documentation proposent les rubriques suivantes : accès et coordonnées ; horaires d'ouverture ; public accueilli ; conditions de prêt ; services (dont le PEB et sa gestion par la BU d'ORLEANS) ; nature des fonds (descriptif) ; liste des nouvelles acquisitions ; fonds documentaire (descriptif du contenu des fascicules de mise à jour) ; accès au catalogue de la BU d'ORLEANS ; une sélection d'un nombre très important de sites de la presse française et étrangère ; une sélection de sites d'Institutions gouvernementales, de Bibliothèques, d'informations générales (environ 200 sites) ; présentation des notices de l'OPAC.

Au total, il s'agit là d'un site très riche et qui doit être au surplus un outil de formation à l'utilisation de la Bibliothèque et de l'Internet.

Concernant le projet de mettre en ligne le catalogue sur le site, cela ne pose aucun problème technique, mais Mme BRIAND estime qu'il serait indispensable de nettoyer la base (correction des fautes d'orthographe ; vérification des cotes CDU).

Cependant, Mme BRIAND pense que la mise en ligne du catalogue ne correspond pas à un besoin.

Projet d'une rubrique sur les documents proposés par les enseignants dans leur cours (bibliographie).

- **PEB** : oui, pour les enseignants (par l'intermédiaire de la BU d'ORLEANS).

-**Nombre d'articles demandés** : moins de 10 par an (soit 1125 Fr, de septembre 1998 à août 1999). En fait, la plupart des enseignants s'adressent directement à la BU.

-**Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure** : 0

- **Les usagers de la bibliothèque :**

-**Nombre de lecteurs** : 597 **dont :**

-**Etudiants :**

-**Premier cycle** : 438

-**Deuxième cycle** : 38

-**Enseignants et chercheurs** : environ 30 enseignants fréquentent le centre de documentation.

- **Fréquentation quotidienne** : entre 20 et 60, selon les jours.

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire** : en début d'année, au cours de TD avec l'enseignant, au Centre de Documentation.

- **Matériel et outils informatiques disponibles :**

-**Nombre de postes et caractéristiques techniques** : d'une manière globale, la gestion se fait sur Macintosh, alors que la recherche documentaire se fait sur PC.

Parc informatique :

-1 micro-ordinateur Macintosh LC (logiciel GIBI) pour le prêt et l'accueil.

-1 micro-ordinateur Macintosh LC 630 avec 1 imprimante Style Writer 1200 ; et 1 micro-ordinateur Kenitec et 1 imprimante Deskjet pour le bureau de gestion.

-1 micro-ordinateur Macintosh LC 630 pour la borne tactile de recherche (OPAC).

-1 micro-ordinateur Macintosh 5260/120 POWER PC (borne d'information sur le centre de documentation).

-1 micro-ordinateur KENITEC 486 DX-33.

-2 micro-ordinateurs COMPAQ Prolinea 450.

-3 micro-ordinateurs Unica Pentium 166.

-1 imprimante HP LaserJet 5L.

-1 imprimante HP LaserJet 6L.

Ces matériels sont utilisés pour la recherche documentaire, la consultation de cédéroms et l'accès à l'Internet (2 postes dédiés à la recherche sur Internet).

-Logiciels utilisés pour le catalogage et autres logiciels : Logiciel GIBI pour le prêt informatisé et le catalogage des ouvrages et des périodiques et toutes les fonctions d'un logiciel de bibliothèque.

Le logiciel GIBI a été créé par la société MICROPAGE de BOURGES. Il est utilisé par d'autres bibliothèques.

Mme BRIAND n'a pu préciser la nature du format des notices (mais ce n'est pas un format MARC).

Le logiciel GIBI permet cinq types de consultation des ouvrages (par auteur, par titre, par matière, pour une recherche spécialisée, par liste de tous les ouvrages).

Le logiciel a permis de procéder à une gestion rapide du fonds, car il ne demandait pas de formation trop pointue en catalogage.

-Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels : non

-Câblage : liaison RENATER entre l'Université d'ORLEANS et l'IUT de BOURGES. L'UFR de Sciences de BOURGES est reliée à l'IUT, mais ce n'est pas une liaison RENATER.

- **Catalogue :** à partir du mois d'octobre 1999, Mme RAVAINÉ, employée au catalogage des thèses à la BU-Forum (à mi-temps), va cataloguer le fonds du Centre de Documentation de l'IUT dans la base DYNIX, dans le cadre de la création de la Bibliothèque universitaire de Sciences de BOURGES (fusion du fonds de Sciences de l'UFR et du fonds du Centre de Documentation de l'IUT).

Mme RAVAINÉ prendra un congé maternité du mois de décembre 1999 au mois de mai 2000. Installation d'un PC prêté par le SCD, le 30 septembre 1999 (mise en place par Mr MERLIER).

-Catalogue informatisé : oui, avec le logiciel GIBI (et possibilité d'interface Web sur le site Internet du Centre de Documentation. Ce projet est à l'étude).

-Catalogue papier des périodiques : oui

-Format de catalogage et caractéristiques du module de catalogage ou du SIGB : pas de format MARC. Catalogage maison (notices saisies par Mme BRIAND). Classification CDU.

-Année d'installation et projet de réinformatisation : pourquoi GIBI ? L'agent qui a pris la responsabilité du Centre de Documentation, en septembre 1995, n'a pas de formation initiale en bibliothéconomie et a choisi un outil qui lui semblait convivial et efficace.

Ce logiciel a permis de gagner du temps pour remettre le Centre de Documentation à niveau (informatique, informatisation du prêt, cédéroms, Internet).

En outre, ce logiciel a été choisi par la Direction de l'IUT, pour des raisons budgétaires.

- **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** non

Collaboration avec les autres IUT de l'Université d'Orléans ? Non.

En revanche, Mme BRIAND fait partie d'un groupe de dix à douze responsables de Bibliothèques d'IUT de la région Centre (TOURS), de l'Ouest (NANTES et LE MANS) et de la région parisienne (ORSAY) qui se réunit une fois par an pour échanger des informations (débat sur le droit de photocopie, et surtout sur les NTIC).

Ainsi, Mme BRIAND a fait part à ses collègues de la qualité du cédérom GENERALIS, ce qui a entraîné l'achat du cédérom dans certaines Bibliothèques d'IUT.

Mme BRIAND a informé les autres responsables des bibliothèques d'IUT de l'Université d'ORLEANS de l'existence de ces rencontres, mais ces derniers n'ont pas fait suite à la proposition de participation.

- **Convention :** non

-**Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD :** visite de Mme DANIAU, le 19 janvier 1999.

Le catalogage du fonds dans la base DYNIX débute, en principe, au mois d'octobre 1999. Il devrait durer un an.

Accès au réseau de cédéroms du SCD.

Aide financière annuelle pour l'acquisition de documents.

-**Qui est à l'origine de la collaboration ?** La Directrice du SCD.

- **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD:**

-**Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ?** Relations informelles. Visites de responsables de la BU.

-**Bibliothèque associée :**

-**Budget accordé par le SCD :** 69 750 Fr pour les acquisitions.

-**Personnel de la bibliothèque associée :** un catalogueur du SCD qui commencera à travailler à partir du mois d'octobre 1999, et ce pour un an. Un PC sera prêté par le SCD et installé par Mr MERLIER, le 30 septembre.

-**Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:**

-**Le catalogue versé dans la base collective :** en principe, ce travail sera terminé au mois d'octobre 2000.

-**Accès au SIGB (Dynix) :** oui, à partir du mois d'octobre 2000.

-**Accès aux cédéroms du SCD :** oui

-**Organisation du PEB :** oui

• **Avantages et contraintes pour le SCD :**

-**Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées :** 81 400 Fr sur un budget global pour les sites délocalisés de 334 540 Fr.

-**Formation assurée :** non

-**Surcharge de travail ?** Une personne spécialiste du catalogage au SCD travaillera, pendant un an (congé maternité de décembre 1999 à mai 2000), au Centre de Documentation de l'IUT de BOURGES.

-**Nouvelles tâches :** catalogage ; travail préparatoire de mise en place de la future BU de Sciences de BOURGES. Mise à jour de l'état des collections.

• **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?**

Le SCD d'ORLEANS étudie la possibilité de ménager un accès en réseau à ses titres de cédéroms pour les différentes bibliothèques délocalisées, dont celles de BOURGES (réunion du 3 février 1999).

Une demande d'emploi-jeune a été faite et n'a pas abouti : cet emploi fut demandé afin de conduire un projet de scannérisation des pages de couverture des ouvrages.

Demande de matériel informatique : un tour de 6/7 cédéroms au niveau de la documentation. Un PC de 32 mégaoctets pour la liaison RENATER (pour les étudiants).

Les Départements souhaiteraient un réseau documentaire commun (intranet) à l'intérieur de l'IUT.

Pas de demande de mise en réseau avec le SCD (sauf cédéroms).

Demande d'accès aux Current contents pour les années antérieures (pour les chercheurs de la Faculté de Sciences).

Souhait de mise en place de partenariat en réseau local avec la Médiathèque, le CUEJ-IMEP...

Demande de formation en bibliothéconomie et en documentation.

date : 7 septembre 1999. Enquête envoyée le 10 septembre 1999. Enquête non retournée.
Entretien téléphonique avec Mme BOUHOURS, le 19 octobre 1999.

**NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque du centre de
Capacité en Droit de l'Ecole de Droit de Chartres**

- **Adresse** : 12 rue St Michel, 28000 CHARTRES
- **Nom du responsable de la bibliothèque** : Madame BOUHOURS
 - Statut** : adjoint administratif municipal.
 - Téléphone** : 02.37.36.49.71
- **Statut et adresse** : Ecole de Droit de CHARTRES, même adresse. Université d'ORLEANS.
 - Association avec une autre Institution** : non. Pas de relation avec la Bibliothèque municipale de CHARTRES.
La Ville de CHARTRES et le Conseil Général financent le traitement de Mme BOUHOURS, qui est employée par la municipalité.
L'Ecole de Droit de CHARTRES est financée à 50% par la Ville de CHARTRES et le Conseil Général.
 - Nom du directeur de l'établissement** : Mr DURRMEYER, même adresse, tél : 02.37.36.49.71
 - Directeur de la Faculté** : Doyen Joël MONEGER, tél : 02.38.41.70.20, mél : RSA.DEG@univ-orleans.fr
 - Enseignements dispensés** : première année : droit civil, droit administratif, droit constitutionnel, droit commercial.
Deuxième année : droit pénal, procédure civile, droit notarial, droit social, droit administratif spécial, économie, politique.
Capacité en Droit (2 ans).
Public spécifique de demandeurs d'emploi qui prépare également les concours de recrutement.
 - Nombre d'enseignants et chercheurs** : 10
 - Nombre d'étudiants** : 84
- **Historique** : bibliothèque créée en 1979, lors de la mise en place de l'Ecole de Droit.
- **Personnel de la bibliothèque** :
 - Nombre** : 1 personne à mi-temps (Mme BOUHOURS).
 - Catégorie** : 1 adjoint administratif à mi-temps (18 heures par semaine). Pas de formation en bibliothéconomie.
- **Horaires d'ouverture** : 18 heures par semaine : du lundi au jeudi, de 14h00 à 18h00.

- **Locaux** : une salle de 20 m² et 10 places assises.
- **Budget** :
 - De quelle Institution provient-il ?** Budget du SCD : 8500 Fr en 1999 (et 11 800 Fr en 1998). Budget issu de la Ville de CHARTRES et du Conseil Général pour le traitement de Mme BOUHOURS, et les frais de fonctionnement.
- **Fonds** :
 - Fonds documentaire spécifique à la discipline** : documentation correspondant au programme de la Capacité en Droit. Fonds de manuels de base achetés en plusieurs exemplaires.
 - Nombre d'ouvrages** : 500
 - Nombre de périodiques vivants** : 0
 - Nombre de thèses** : 0
 - Nombre des cédéroms** : 0
 - Autres supports** : non
- **Services offerts** :
 - Consultation sur place** : oui
 - Prêt de documents** : oui, tout le fonds. Prêts peu nombreux. Fichier manuel.
 - Durée de prêt** : 2 livres pour trois semaines.
 - Photocopieuse** : 0
 - Accès à l'Internet** : non
- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque** : pas de pages consacrées à l'Ecole de Droit de CHARTRES.
 - Présentation des activités et du personnel de l'établissement** : non
 - Adresse, coordonnées de l'établissement** : oui, sur les pages de l'UFR de Droit d'ORLEANS.
 - Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque** : non
- **PEB** : non. Les enseignants utilisent peut-être directement la BU de Droit d'ORLEANS.
- **Les usagers de la bibliothèque** :
 - Nombre de lecteurs** : potentiellement 84 étudiants et 10 enseignants.
- **Fréquentation quotidienne** : de 0 à 5 personnes. Faible fréquentation.
- **Matériel et outils informatiques disponibles** : pas de matériel informatique.
- **Catalogue** : un inventaire papier (pas de désherbage effectué).
 - Catalogue informatisé** : non
- **Convention** : non

- **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :**

- Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ?** Pas de relations, si ce n'est la remise des factures au service de la Comptabilité du SCD.

- Bibliothèque associée :**

- Budget accordé par le SCD :** 8500 Fr en 1998 et 11 800 Fr en 1999.

- Acquisition de documents :** 8500 Fr en 1999.

- Acquisition de matériel :** 0 Fr

- Budget de fonctionnement :** 0 Fr

- Personnel de la bibliothèque associée:**

- Formation effectuée par le SCD ou par un autre organisme :** non

- Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:**

- Le catalogage des fonds :** non

- Le catalogue versé dans la base collective :** non

- Accès au SIGB (Dynix) :** non

- Accès aux cédéroms du SCD :** non

- Organisation du PEB :** non

- **Avantages et contraintes pour le SCD :**

- Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées :** 8500 Fr sur un budget global de 334 540 Fr.

- Formation assurée :** non

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** Souhait de collaboration avec le SCD.

- Mais, surtout volonté de travailler avec la municipalité de CHARTRES dans une logique d'aide à l'emploi.

- **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

- Problèmes techniques :**

- Pas de besoin de collaboration avec le SCD :** pas de besoins exprimés, si ce n'est un accroissement des crédits d'acquisitions.

- Problèmes budgétaires :** oui

- Absence de personnel :** personnel peu formé.

- Indifférence :**

date : 7 septembre 1999. Enquête envoyée le 10 septembre 1999. Entretien avec Mlle LAMANDE, le 18 octobre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque de l'Antenne scientifique de Chartres

- **Adresse** : 21 rue de Loigny La Bataille, 28000 CHARTRES, depuis le 1^{er} septembre 1999. (1, rue du 14 Juillet, 28000 CHARTRES, jusqu'au 30 juin 1999).
- **Nom du responsable de la bibliothèque** : Mlle Sandra LAMANDE, sous la direction de Mme PRESLLIER-VERNY.
 - Statut** : emploi-jeune.
 - Téléphone** : 02.37.30.95.86
- **Statut et adresse** : antenne scientifique de Chartres créée et ouverte en octobre 1997 (1, rue du 14 Juillet, 28000 CHARTRES).

Les locaux de la bibliothèque se situaient dans le centre de la documentation de l'IUFM. Les étudiants de DEUG de Sciences suivaient les TP de Physique dans les locaux de l'IUT de CHARTRES.

Le déménagement de l'Antenne scientifique dans une caserne réhabilitée ("caserne Marceau", 21 rue de Loigny La Bataille, 28000 CHARTRES) est effectué en septembre 1999.

Les étudiants, sauf ceux qui suivent les cours de géologie, n'iront plus suivre des enseignements à l'IUT de CHARTRES ou sur le campus de l'Université d'ORLEANS (comme en 1997 et 1998).

L'IUT de CHARTRES se situe à 15 minutes à pied du nouveau bâtiment réhabilité.

Un enseignement en licence de Sciences de la Vie sera mis en place, en septembre 2000.

Au mois d'octobre 1999, la bibliothèque est encore en chantier. En principe, elle doit être ouverte vers le 15 novembre 1999, après le transfert des collections au début du mois.

Un laboratoire de recherche de Physiologie végétale est créé en septembre 1999.

Un enseignant, Mr BOUDIER, par ailleurs Directeur du Muséum d'Histoire Naturelle de CHARTRES, utilise les collections et le fonds documentaire qui se trouvent dans cette institution. Les étudiants peuvent les consulter.

Collaboration avec la Maison de l'Archéologie ?

Projet de collaboration avec la Bibliothèque municipale de CHARTRES : Mlle LAMANDE souhaite organiser des manifestations pour valoriser la culture scientifique, et la bibliothèque municipale serait intéressée par ce projet.

-Association avec une autre Institution : financement des locaux et des frais de fonctionnement de l'IUFM par le biais de l'Association pour la Promotion de L'Enseignement Supérieur (APES), elle-même financée par le Conseil Général.

Les partenaires de L'APES sont : le Conseil Général, le District, la Chambre du Commerce et d'Industrie.

Le District de CHARTRES a octroyé un budget d'acquisition exceptionnel (pour acheter des livres uniquement) de 50 000 Fr en 1997.

L'APES finançait les déplacements des étudiants entre CHARTRES et le campus d'ORLEANS.

-Nom du directeur de l'établissement : Mr Simon HAWKINS, Directeur de l'Antenne scientifique, même adresse, tél : 02.37.30.99.44.

La responsable administrative de l'Antenne est Mme PRESLLIER-VERNY qui encadre Mlle LAMANDRE.

-Directeur de la Faculté : Doyen Francis DELMOTTE.

-Enseignements dispensés : Sciences de la vie : Biologie, Géologie, Physique, Chimie, Anglais, Mathématiques, Informatique.

Premier cycle (DEUG).

-Disciplines et sujets de recherche : mise en place d'un laboratoire de physiologie végétale, au mois de septembre 1999.

-Nombre d'enseignants et chercheurs : 10 enseignants et 4 enseignants-chercheurs.

-Nombre d'étudiants :

-Premier cycle : 150

- **Historique :** bibliothèque créée en 1997. 50 000 Fr furent alloués par le District de Chartres pour la création de cette bibliothèque (acquisitions et équipements).

Entre les mois de septembre 1997 et d'octobre 1999, le fonds fut hébergé dans les locaux du Centre de Documentation l'IUFM de CHARTRES.

Le déménagement dans de nouveaux locaux aura lieu au cours de la première quinzaine du mois de novembre 1999.

- **Personnel de la bibliothèque :**

-Nombre : 1

-Catégorie : un emploi-jeune à temps plein (37h30 par semaine) titulaire d'une licence d'Histoire et souhaitant s'orienter vers le métier de bibliothécaire.

Mlle LAMANDE, en poste depuis le premier septembre 1998, a suivi la préparation au concours de bibliothécaire du CNED. Elle n'a pas reçu d'autre formation, si ce n'est l'aide de la documentaliste de l'IUFM. Elle se présentera au concours de bibliothécaire prévu en 2000.

Projet de recrutement d'une personne (personnel administratif) qui accueillerait les usagers, en l'absence de Mlle LAMANDE.

- **Horaires d'ouverture** : 37h15 heures par semaine. Prévisions d'heures d'ouverture : lundi, de 13h00 à 17h00. Mardi, de 8h00 à 11h00 et de 13h00 à 17h00. Mercredi, de 8h00 à 18h30. Jeudi, de 8h00 à 17h00. Le Vendredi, de 8h00 à 11h15 et de 13h30 à 17h00.

- **Locaux** : 300 m² environ. Trois carrels avec des prises dans la salle de lecture.

- Superficie des magasins : 10 m²

- Superficie de la salle de lecture : 213 m²

- Nombre de places assises : NC

- **Budget** :

- De quelle Institution provient-il ? Budget d'acquisition du SCD, soit 11 400 Fr en 1999. Budget du District de CHARTRES, soit 50 000 Fr en 1997/1998 (acquisitions de livres et équipements). Sur le budget de 50 000 Fr, il ne resterait plus que 16 000 Fr.

- Budget d'acquisition : 11 400 Fr en 1999 + ?

- Budget de fonctionnement : il relève du budget général de l'Antenne Scientifique.

- **Bibliothèque d'étude** : bibliothèque d'étude de premier cycle.

- **Fonds** : outre le budget d'acquisition de la bibliothèque, il y aurait aussi des documents achetés par les enseignants sur des crédits de recherche.

- Nombre d'ouvrages : 500 environ (avec les ouvrages en cours d'acquisition).

- Nombre de périodiques vivants : 0

- Nombre de périodiques morts : 1 (New Scientist, cet abonnement n'a duré qu'un an).

Mlle LAMANDE prévoit d'effectuer quatre abonnements, à partir de novembre 1999 : "Pour la Science", "La Recherche", "L'Echo Républicain" et "La république du Centre".

- Nombre de cédéroms : 0

- Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : non

- Cédéroms accessibles seulement dans la bibliothèque (monoposte) : non

- Autres supports : 0

- Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données : prévision d'achat d'une dizaine de titres. Mlle LAMANDE attend la liste de titres que doivent lui fournir les enseignants, ainsi que des crédits budgétaires.

- **Services offerts** :

- Consultation sur place :

- Périodiques : oui (lorsque les abonnements seront réalisés).

- Usuels : 1 exemplaire de chaque titre est à consulter sur place (achat des manuels de base en deux exemplaires).

- Prêt de documents :

- Durée de prêt : 1 livre par étudiant et par semaine.

- Photocopieuse : 1

-Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte : non

-Accès à l'Internet : non. En principe, le poste du bibliothécaire doit être connecté à l'Internet, au cours de l'année 2000.

• **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :** pas de pages sur l'Antenne scientifique de CHARTRES.

-Présentation des activités et du personnel de l'établissement : non

-Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : non

-Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non

• **PEB :** non

-Quels sont les centres de documentation les plus utilisés ? Selon Mlle LAMANDE, les enseignants utilisent directement le service du PEB de la BU-Forum. Mr HAWKINS centraliserait les demandes. Mlle LAMANDE ne gère pas le PEB.

• **Les usagers de la bibliothèque :**

-Nombre de lecteurs : 90 lecteurs inscrits sur 150 étudiants **dont :**

-Etudiants : 90

• **Fréquentation quotidienne :** moins de 10 étudiants par jour.

• **Formation des lecteurs à la recherche documentaire :** non

• **Matériel et outils informatiques disponibles :**

-Nombre de postes et caractéristiques techniques : 1 PC Pentium. 1 imprimante couleur (achat effectué en septembre 1999). 1 poste de consultation du "catalogue ACCESS".

-Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels : Mlle LAMANDE envisage de demander éventuellement l'achat d'un logiciel de documentation.

-Câblage : pas de raccordement RENATER. La caserne réhabilitée est câblée.

• **Catalogue :** un "catalogue" informatisé sous ACCESS sera réalisé, à partir du mois de novembre 1999. Classification CDU utilisée. Jusqu'en octobre 1999, le fonds était catalogué dans la base SUPERDOC de l'IUFM.

Mlle LAMANDE souhaitait rattacher les exemplaires du fonds dans la base DYNIX du SCD. Cependant, l'accès aux modules du SIGB d'ORLEANS coûte 50 000 Fr (nécessité de créer une division système). Aussi, ce projet n'est pas réaliste, et ce d'autant plus que les fonds restent modestes.

-Catalogue informatisé : oui, dans la base SUPERDOC ; fichier ACCESS, à compter du mois de novembre 1999.

-Catalogue papier : non

• **Convention :** non

• **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :**

-Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ? Pas de collaboration véritable. Mlle LAMANDE regrette de ne pas trouver au SCD une structure capable de l'aider.

-Bibliothèque associée :

-Budget accordé par le SCD : 11 400 Fr

-Acquisition de documents : 11 400 Fr

-Acquisition de matériel : 0 Fr

-Budget de fonctionnement : 0 Fr

-Personnel de la bibliothèque associée:

-Formation effectuée par le SCD ou par un autre organisme : non

-Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée :

-Le catalogage des fonds : non

-Le catalogue versé dans la base collective : non

-Accès au SIGB (Dynix) : non

-Accès aux cédéroms du SCD : non

-Organisation du PEB : non

• **Avantages et contraintes pour le SCD :**

-Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées : 11 400 fr sur un budget global de 334 540 Fr.

-Formation assurée : non

• **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** Souhait de raccordement au réseau RENATER et de connexion à l'Internet. Les nouveaux locaux dans la caserne réhabilitée seraient câblés.

Demande de crédits d'acquisitions supplémentaires.

Demande d'un plan de formation de l'emploi-jeune.

Souhait d'avoir accès au SIGB du SCD, sans avoir à payer le coût total de la connexion (division système), évalué à 50 000 Fr.

• **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

-Pas de besoin de collaboration avec le SCD : si, de nombreux besoins.

-Problèmes budgétaires : oui. Fonds modeste.

-Absence de personnel : personnel non formé.

date : 7 septembre 1999. Envoi de l'enquête à Mlle Carine LACHAUD, qui y a répondu et a retourné le document, le 4 octobre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque de l'IUT de CHARTRES

- **Adresse** : 1, place Mendès-France, 28000 CHARTRES
- **Nom du responsable de la bibliothèque** : Mlle Carine LACHAUD
 - Statut** : emploi-jeune (en poste depuis le 7 décembre 1998).
 - Téléphone** : 02.37.91.83.00 (poste 11.10).
 - Fax** : 02.37.91.83.01
- **Statut et adresse** : IUT de CHARTRES. Université d'ORLEANS.

-**Association avec une autre Institution** : la rémunération et la formation de la responsable de la bibliothèque sont assurées par l'Association pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur en Eure-et-Loir (APES).

Collaboration avec la Bibliothèque de l'Antenne Scientifique Universitaire de CHARTRES.

Contacts avec la Bibliothèque municipale de CHARTRES. Quelques rares renseignements fournis par des professionnels de la BM de CHARTRES.

La liste des ouvrages de Gestion Logistique et Transport fut envoyée au responsable de la bibliothèque de l'IUT d'ISSOUDUN dans le cadre de l'ouverture d'un Département GLT.

Pas de contact avec les responsables des autres bibliothèques d'IUT de l'Université d'ORLEANS.

-**Nom du directeur de l'établissement** : Mr Jean-Michel THOMAS, même adresse, tél : 02.37.91.83.06, mél : Directeur.IUT.Chartres@univ-orleans.fr

-**Directeur des Départements** : l'IUT est composé de trois Départements : le Département Gestion Logistique et Transport (GLT), créé en 1989, et actuellement sous la direction de Mme Françoise FERNANDEZ.

Le Département Génie Industriel et Maintenance (GIM), créé en 1992, que dirige actuellement Mr Marc CHARTRAIN.

Le Département Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII), créé en 1995, sous la direction de Mr Lévi ALLAM.

-**Enseignements dispensés** : Economie, Gestion, Mathématiques, Transport, Informatique, Maintenance, Mécanique, Thermique, Anglais.

Délivrance d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) en deux ans.

Département GLT : Communication (techniques d'expression, anglais, seconde langue (allemand et espagnol), mercatique, organisation ; Gestion de l'entreprise (comptabilité,

mathématiques, droit, économie, informatique) ; Chaîne Transport et Logistique : géographie des flux, économie des transports, gestion des stocks, qualité et fiabilité.

Département GIM : Formation générale et culture industrielle (techniques d'expression, anglais, informatique, mathématiques, organisation et méthodes de maintenance) ; Maintenance en électricité, électronique, électrotechnique, automatique ; maintenance et technologie mécanique et thermique, contrôle des matériaux, étude industrielle des installations.

Département GEII : Formation scientifique et humaine (mathématiques, physique, culture et communication) ; Génie électrique (électronique, électricité, électrotechnique) ; Informatique industrielle (mathématiques appliquées à l'industrie, automatismes et systèmes, langages informatiques, réseaux locaux industriels).

-Nombre d'enseignants et chercheurs : 27 enseignants et 13 enseignants-chercheurs.

-Nombre d'étudiants : GLT première année : 84 ; GLT deuxième année : 68 ; GIM première année 43 ; GIM deuxième année : 27 ; GEII première année : 60 ; GEII deuxième année : 36.

Soit, un total de 318 étudiants inscrits pour l'année universitaire 1999/2000.

- **Historique** : création d'un fonds de livres en septembre 1989, et installation provisoire dans l'ancien lycée MARCEAU.

Installation de ce fonds, lors de la rentrée universitaire 1993, dans la salle créée à cet effet dans les locaux de l'IUT.

Aménagement de la bibliothèque en septembre 1994. Un professeur, conseillé par le Conservateur de la Bibliothèque municipale de CHARTRES, est chargé de cette installation.

De 1994 à 1998, la bibliothèque est gérée successivement par deux personnes CES, puis à partir de mai 1998, par Mlle LACHAUD, emploi-jeune.

- **Personnel de la bibliothèque :**

-Nombre : 1 emploi-jeune.

-Catégorie : 1 emploi-jeune titulaire d'une licence de Lettres Modernes préparant les concours de bibliothécaire d'Etat et territorial en externe. Mlle LACHAUD n'a jamais reçu de formation.

- **Horaires d'ouverture** : 34 heures (5 jours par semaine). Lundi, mardi, mercredi : 11h00-14h30 et 16h00-19h00. Jeudi : 11h00-19h00. Vendredi : 11h00-14h30 et 15h30-18h30.

- **Locaux** : 125 m² (pas de local de dégagement).

-Superficie de la salle de lecture: 125 m²

-Nombre de places assises : 45

- **Budget :**

-De quelle Institution provient-il ? Des crédits documentaires sont versés à l'IUT par le SCD de l'Université d'ORLEANS, soit, en 1999, environ 28 300 Fr.

Une somme de 6000 Fr (issue du budget de l'IUT) est consacrée à chacun des trois Départements d'Etudes pour l'achat d'ouvrages et les abonnements. Ces 18 000 Fr servent à l'achat de documentation.

Les enseignants achètent des ouvrages pour les élèves. Ils les font commander par le biais de la secrétaire de Département.

Les documents sont ensuite fournis à Mlle LACHAUD qui les équipe et les met à la disposition des étudiants. Sur les 6000 Fr de chaque Département, sont sans doute achetés des documents que se réservent les enseignants.

-Budget d'acquisition :

- Livres : 5000 Fr environ (sic).
- Périodiques-papier : 5000 Fr environ (sic).
- Cédéroms : 0
- Abonnement à des bases de données : 0

-Budget de fonctionnement : pour les dépenses en matériel de la bibliothèque (essentiellement mobilier, papeterie, outils d'archivage...), l'IUT puise dans ces crédits.

• **Bibliothèque de recherche ou d'étude:** bibliothèque d'étude de premier cycle.

• **Fonds :**

-Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" : fonds d'Economie, Gestion, Transport, Mathématiques, Informatique, Maintenance, Mécanique. Collection de rapports de stage.

Rayon "poursuites d'études" contenant des brochures des écoles de commerce, d'électronique, de transport... accessibles à BAC+2.

Documents concernant la recherche d'emploi : trouver un stage en entreprise, rédiger un CV, une lettre de motivation...

Photocopies de sommaires de revues.

-Nombre d'ouvrages : 1165 + 300 rapports de stage environ, soit 1500 en tout.

-Nombre de périodiques vivants : 30

-Nombre de périodiques morts : 6

-Liste des périodiques :

Quotidiens : La République du Centre, l'Echo républicain, Le Monde, Les Echos.

Hebdomadaires : Courrier cadres, La Lettre du Transport, l'Officiel des transporteurs, LSA, La semaine juridique (Entreprise et Affaire ; Edition Générale), La vie du rail, Problèmes économiques, L'Usine nouvelle.

Mensuels : Alternatives économiques, Capital, Enjeux-Les Echos, Essentiel management, Le Monde de l'Education, Logistiques magazine, Notre ville (gratuit), PC Expert, PC Professionnel, Promotion transports, Stratégie logistique, Vie universitaire.

Bimestriels : Le Rail, Transport Service.

Trimestriels : Indicateurs de l'Economie du Centre, Observatoire social des transports.

-Nombre de thèses : 0

-Nombre de cédéroms : pas de cédéroms.

-Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : non

-Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : non

-Cédéroms accessibles seulement dans le service (monoposte) : non

-Autres supports : rapports de stage (environ 300). Disquettes. Cassettes vidéo. Un lot de diapositives.

-Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données : non

• **Services offerts :**

-Consultation sur place :

-Totalité du fonds : oui

-Périodiques : oui

-Usuels : oui

-Autre : rapports de stage.

-Prêt de documents : prêt sur EXCEL.

-Durée de prêt : trois semaines.

-Prêt de périodiques (nombre) : 3

-Prêt d'ouvrages (nombre) : 3

-Prêt d'autres types de documents : prêt des documents d'orientation.

-Photocopieuse : à proximité de la bibliothèque se trouve une photocopieuse réservée aux étudiants.

-Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte : oui

-Nombre de postes : trois postes équipés d'imprimantes, réservés aux étudiants.

-Logiciels : Word 6 ; Excel 6 ; Turbo C++Borland ; Turbo Pascal 7.0.

-Accès à l'Internet : oui, mais seulement pour les enseignants et l'administration. Les étudiants doivent demander une autorisation.

-Types de sites utilisés : NC

-Projet d'abonnement à des périodiques électroniques et/ou à des bases de données en ligne : non

• **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :** en cours de réalisation (projet d'étudiants). Actuellement, peu d'information sur l'IUT de CHARTRES sur le site de l'Université d'ORLEANS.

-Présentation des activités et du personnel de l'établissement : non

-Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement (UFR...) : oui

-Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non

-Catalogue de la bibliothèque en ligne : non

-Sélection de sites avec liens hypertextes : non

- **PEB** : non. Mlle LACHAUD n'a pas connaissance d'un PEB. On peut supposer que les enseignants, dont certains donnent aussi des cours à l'IUT d'ORLEANS, utilisent directement la BU ou d'autres centres de documentation.

-Nombre d'articles demandés : 0

-Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure : 0

-Nombre de documents demandés (en dehors des périodiques) : 0

-Outils de recherche bibliographiques disponibles : aucun.

- **Les usagers de la bibliothèque :**

-Nombre de lecteurs : 400 potentiellement (étudiants, professeurs, IATOSS). **dont :**

-Etudiants : 318

-Enseignants et chercheurs : 27 enseignants titulaires et 40 enseignants vacataires.

-Personnel : 10 IATOSS.

- **Fréquentation quotidienne :** 15 personnes par jour, en moyenne.

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire :** Cela ne correspond pas à un souhait clairement exprimé par les étudiants. Cependant, certains enseignants constatent que la recherche documentaire effectuée par les étudiants est insuffisante (lacunes relevées dans les exposés et les projets).

Un professeur a effectué quatre séances de recherche documentaire dans la bibliothèque en mai dernier.

Le but de ce travail en groupe était de rassembler le maximum d'informations sur un sujet précis de logistique afin d'établir un dossier bibliographique. Les étudiants pouvaient se servir de tous les supports documentaires de la bibliothèque : périodiques, ouvrages, rapports de stage.

- **Matériel et outils informatiques disponibles :**

-Nombre de postes : 4 micro-ordinateurs : un poste pour la bibliothécaire et trois postes en libre service pour les étudiants.

-Logiciels utilisés pour le catalogage : pas de logiciel de bibliothèque.

-Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels : demande de renseignements sur les logiciels ANDROSACE et sur AGATE pour gérer le fonds.

-Câblage : l'IUT n'est pas câblé : pas de câblage RENATER.

- **Catalogue :** un "catalogue" informatisé sous EXCEL.

-Catalogue informatisé : pas d'OPAC.

-Catalogue papier : oui. Catalogue "maison" imprimé sur papier et consultable, mais peu pratique.

-Catalogue papier des périodiques : oui. Sous la forme de tableaux indiquant la périodicité, les numéros, les Hors-Séries...

-Année d'installation et projet de réinformatisation : matériel installé en 1995. Pas de projet d'informatisation concret, pour l'instant.

- **La bibliothèque est-elle membre d'un "réseau de spécialistes de la discipline" regroupant des Centres de recherche complémentaires sur le campus et à l'extérieur ?** non
- **Convention :** non
 - Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:
 - Le catalogage des fonds : non
 - Le catalogue versé dans la base collective : non
 - Accès au SIGB (Dynix) : non
 - Accès aux cédéroms du SCD : non
 - Accès Internet et bases de données en ligne : non
 - Organisation du PEB : non
- **Avantages et contraintes pour le SCD :**
 - Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées : 28 300 Fr sur un budget global de 334 540 Fr.
 - Formation assurée : non
 - Nouvelles tâches : non
- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** Besoins documentaires de cédéroms : Current Contents, Delphes (Actualité économique), Kompass France, Multicodes Dalloz, Grand Robert.
 - Souhait de collaboration avec le SCD pour le partage des ressources électroniques.
 - Pas de demande de matériel.
 - Demande de formation au catalogage et à l'élaboration de dossiers documentaires.
 - Demande de formation à la recherche documentaire en direction des étudiants.
 - Problème de classement des rapports de stage.
 - Problèmes d'espace et de conservation des documents (au bout d'un certain temps, les quotidiens sont dans un état déplorable), archivage difficile.
- **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**
 - Problèmes techniques : moyens informatiques limités.
 - Volonté d'autonomie : non
 - Pas de besoin de collaboration avec le SCD : si, en particulier, pour les conseils professionnels, la formation et le catalogue collectif.
 - Problèmes budgétaires : coût d'une mise en réseau.
 - Absence de personnel : non
 - Indifférence : non

date : 7 septembre 1999. L'enquête fut envoyée le 5 septembre 1999. Cette enquête fut complétée par Mme PEGUIN et réexpédiée le 4 octobre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque du Centre d'Etudes Supérieures de CHATEAUROUX

- **Adresse :** 15 rue de la République, 36000 CHATEAUROUX

- **Nom du responsable de la bibliothèque :** Mme BLANC-BERNARD gère les achats et met en place l'organisation de la bibliothèque, mais, elle a aussi d'autres activités.
 - Statut :** personne de la filière administrative.
 - Téléphone :** 02.54.08.52.90
 - Fax :** 02.54.27.52.69
 - E-mail :** edith.blancbernard@univ-orleans.fr

- **Statut et adresse :** Centre d'Etudes Supérieures Universitaires de CHATEAUROUX, Antenne Universitaire des UFR de Droit, Economie, Gestion et Lettres, Sciences Humaines et Langues de l'Université d'ORLEANS.
 - Association avec une autre Institution :**
ADESI (Association pour le Développement de l'Enseignement dans l'Indre, association régie par la loi sur les associations de 1901). Par ailleurs, Mme PEGUIN est responsable des services administratifs du Centre d'Etudes Supérieures de CHATEAUROUX.
Médiathèque de Châteauroux (dont le directeur est M. PERDRIEZ) : accès au catalogue informatisé (logiciel VUBIS) de la Médiathèque sur un des trois postes.
Pas de projets avec les collectivités territoriales, l'IUT...?

 - Nom du directeur de l'établissement :** Mme Dominique PEGUIN, Responsable administrative du Centre d'Etudes Supérieures de CHATEAUROUX, même adresse.

 - Enseignements dispensés :** Premier cycle : DEUG de Droit (création en 1988), d'Economie et de Gestion (création en 1992), d'Administration Economique et Sociale (AES, création en 1988), Capacité en Droit, DEUG langues Etrangères Appliquées (LEA : anglais/allemand et anglais/espagnol ; création en 1997), DEUG d'Histoire, de Géographie (création en 1990), Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEUA).

 - Nombre d'enseignants et chercheurs :** 80 enseignants.
 - Nombre d'étudiants :** 550
 - Premier cycle :** 550

- **Historique :** bibliothèque créée en septembre 1988. En 1997, est créé un Centre de Documentation, au sein du CESU, pour consulter sur place les documents.

- **Personnel de la bibliothèque :**
 - Nombre :** 3 personnes

-**Catégorie** : Mme BLANC-BERNARD gère les achats et supervise le travail de deux agents employés à temps plein.

• **Horaires d'ouverture** : 49 heures par semaine. Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30. Le samedi, de 8h30 à 12h30.

• **Locaux** : deux salles situées au quatrième étage du bâtiment.

-**Superficie de la salle de lecture**: 120 m²

-**Nombre de places assises** : 80

• **Budget** :

-**De quelle Institution provient-il ?** Budget du SCD de l'Université d'ORLEANS et crédits émanant de l'ADESI : soit 54 500 Fr de l'Université en 1999 (et 40 000 Fr de budget supplémentaire exceptionnel) et 35 000 Fr de l'ADESI.

-**Budget d'acquisition** : 54 500 Fr + 35000 Fr + 40 000 Fr en 1999 (pour la création d'un fonds pour les étudiants du DEUG LEA).

-**Livres** : NC

-**Périodiques-papier** : NC

-**Cédéroms** : non

-**Abonnement à des bases de données** : non

-**Budget de fonctionnement** : le personnel est financé par la Ville de CHATEAUROUX et l'ADESI.

• **Bibliothèque d'étude de premier cycle** : oui

• **Fonds** : les achats "BU" ont été catalogués dans la base de la bibliothèque municipale devenue médiathèque de CHATEAUROUX en 1994. Il n'y a pas eu de désherbage.

Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" : fonds de premier cycle.

-**Nombre d'ouvrages** : 4150 dont 1300 ouvrages se trouvent à la Médiathèque.

-**Nombre de périodiques vivants** : 49

-**Nombre de périodiques morts** : 11

-**Liste des périodiques** : NC

-**Nombre de thèses** : 1

-**Nombre de cédéroms** : 3

-**Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD)** : non

-**Cédéroms accessibles seulement dans le Centre de Documentation**

(monoposte) : oui, les trois cédéroms sont consultables sur monoposte.

-**Liste des Cédéroms** : Encyclopedia Universalis, Dalloz, Doctrinal.

-**Autres supports** : non

-**Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données** : non

- **Services offerts :**

- Consultation sur place :** consultation des collections sur place uniquement (y compris des mémoires).

- Prêt de documents :** pas de prêt. Prêt réalisé à la Médiathèque de Châteauroux, toute proche.

- Photocopieuse :** 1

- Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte :** oui, sur deux postes.

- Types de services offerts :** logiciels WORD, EXCEL, lecteur de cédéroms.

- Accès à l'Internet :** oui, à compter du 15 octobre 1999.

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque :** sur le site Web de l'Université, pas de pages consacrées au CESU de CHATEAUROUX.

- **PEB :** oui, mais peu utilisé.

- Quelle organisation ?** Le PEB est centralisé via les BU de Faculté.

- Quels sont les centres de documentation les plus utilisés ?** BU de Droit, Economie, Gestion.

- Nombre d'articles demandés :** 3

- Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure :** 0

- Nombre de documents demandés (en dehors des périodiques) :** 0

- Outils de recherche bibliographiques disponibles :** NC

- **Les usagers de la bibliothèque :**

- Nombre de lecteurs :** dont :

- Etudiants :** 550

- Enseignants et chercheurs :** "très peu"

- **Fréquentation quotidienne :** 30/40 personnes par jour, en moyenne, avec des pointes de 80 personnes par jour.

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire :** formation et aide à la réalisation de CV, à l'utilisation du traitement de texte et des cédéroms, à la recherche dans les périodiques.

- **Matériel et outils informatiques disponibles :**

- Nombre de postes et caractéristiques techniques :**

- Pour les étudiants : 2 PC : 1 PC IBM G50 muni d'un lecteur de cédéroms et d'une imprimante 4019 E ; 1 PC Tulip vision line 4166 à changer.

- L'OPAC de la Médiathèque de CHATEAUROUX est consultable sur un digital VT420, le troisième poste.

- Logiciels utilisés pour le catalogage et autres logiciels :** catalogage dans le SIGB de la Médiathèque de CHATEAUROUX (logiciel VUBIS). WORD, EXCEL...

- Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels :** non

-Câblage : projet d'installation d'une ligne TRANSFIX entre le Centre Universitaire et l'IUT de CHATEAUROUX, et entre l'IUT de CHATEAUROUX et l'Université d'ORLEANS (projet à l'étude au CITU d'Orléans).

• **Catalogue :**

-Catalogue informatisé : oui (catalogage maison pour les périodiques et catalogage des monographies par la Médiathèque). Les collections sont ainsi cataloguées dans la base bibliographique de la Médiathèque de CHATEAUROUX.

-Catalogue papier : oui, sur EXCEL.

-Catalogue papier des périodiques : oui

-Format de catalogage et caractéristiques du module de catalogage ou du SIGB : logiciel VUBIS de la Médiathèque de CHATEAUROUX utilisé. Format MARC. Classification DEWEY.

• **Convention :** non

• **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :**

-Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ? Une réunion annuelle (en principe). Collaboration téléphonique.

-Bibliothèque associée :

-Budget accordé par le SCD :

-Acquisition de documents : 40 000 Fr pour la création d'un fonds pour les étudiants du DEUG LEA en 1999 (en plus de la dotation habituelle de 54 500 Fr en 1999).

-Acquisition de matériel : non

-Budget de fonctionnement : non

-Personnel de la bibliothèque associée:

-Formation effectuée par le SCD ou par un autre organisme : non

-Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:

-Le catalogage des fonds : non

-Le catalogue versé dans la base collective : non

-Accès au SIGB (Dynix) : non

-Accès aux cédéroms du SCD : non

• **Avantages et contraintes pour le SCD :**

-Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées : 94 500 Fr sur un budget global de 334 540 Fr.

-Formation assurée : non

• **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?**

Demande de matériel : 1 micro avec lecteur de cédéroms et 1 imprimante pour les étudiants en remplacement du PC Tulip.

Demande d'accès au réseau informatique du SCD pour consulter le catalogue de la BU et les cédéroms (en particulier : Jurisdata, Lois et règlements (JO), Le Monde, AJDA). Cette demande émane des étudiants (les enseignants n'ont pas formulé de demandes expresses de documentation).

Demande d'équipement antivirus des usuels.

Demande de mise en place d'un service de prêt informatisé autonome (car la médiathèque est fermée le lundi et les étudiants ne peuvent emprunter et consulter les 1300 ouvrages déposés là).

Demande de formation du personnel (notamment le catalogage).

Demande de visite régulière d'un agent de la BU.

Demande d'une dotation de 100 000 Fr pour l'acquisition d'ouvrages fondamentaux. Actuellement, le budget d'acquisition est de 50 000 Fr environ : or 30 000 Fr sont dépensés pour les périodiques ; il ne reste que 20 000 Fr pour acheter les ouvrages.

La Médiathèque qui dépensait 50 000 Fr pour l'achat des usuels prêtés aux étudiants est soumise à des restrictions budgétaires, et souhaite réaffecter ces 50 000 Fr à d'autres secteurs d'acquisitions.

Demande de participation au financement du personnel employé et actuellement payé par l'ADESI et la Ville de CHATEAUROUX.

Demande de mise en place de la ligne TRANSFIX pour être raccordé à l'IUT de CHATEAUROUX qui a demandé à être raccordé, au moyen d'une ligne TRANSFIX à l'Université d'ORLEANS.

• **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

-Problèmes techniques : oui

-Volonté d'autonomie : non

-Pas de besoin de collaboration avec le SCD : si, beaucoup de demandes et de besoins.

-Problèmes budgétaires : oui

-Absence de personnel : problèmes de formation.

date : 7 septembre 1999. Envoi de l'enquête à Mme LAURON, qui y a répondu dès le 10 septembre 1999. Informations enregistrées le 28 septembre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque de l'IUT de CHATEAUROUX

• **Adresse :** 2 avenue François Mitterrand, 36000 CHATEAUROUX

• **Nom du responsable de la bibliothèque :** Mme Eve Mary LAURON

-**Statut :** CES (en poste jusqu'au 21 septembre 1999). Mme Claudine JEAN-PIERRE sera seule, à compter de cette date.

-**Téléphone :** 02.54.08.25.50

-**Fax :** 02.54.07.78.00

• **Statut et adresse :** IUT de CHATEAUROUX, Université d'ORLEANS.

-**Association avec une autre Institution :** pas de collaboration, si ce n'est des contacts téléphoniques avec la responsable du Centre de Documentation de l'IUT d'ISSOUDUN.

Pas de collaboration avec la responsable du Centre de Documentation de l'IUT de BOURGES.

-**Nom du directeur de l'établissement :** Mr Christian ETIENNE, même adresse ; tél : 02.54.08.25.50.

-**Directeur du Département :** L'IUT est composé de trois Départements :

Mme Christiane SEGARD, Directrice du Département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), tél : 02.54.08.25.53.

Mr Jean-Christophe BARDET, Directeur du Département Génie Electronique et Informatique Industrielle (GE II), tél : 02.54.08.25.54.

Mr David LORIOU, Directeur du Département Gestion Logistique et Transport, tél : 02.54.03.59.06.

-**Enseignements dispensés :** Génie électrique, Informatique, Gestion des entreprises et des Administrations : Droit, Mathématiques, Economie, Informatique, Anglais, Espagnol, Allemand. Premier cycle.

-**Nombre d'enseignants et chercheurs :** 23 enseignants

-**Nombre d'étudiants :** 250

• **Historique :** bibliothèque créée en 1996, lors du déménagement dans de nouveaux locaux.

• **Personnel de la bibliothèque :**

-**Nombre :** 2

-**Catégorie :** 2 CES (dont Eve Mary LAURON qui prépare le CAPES de Documentation) à mi-temps.

Mme LAURON a quitté son poste le 21 septembre 1999. Elle gérait les tâches de catalogage et les fonctions bibliothéconomiques classiques.

La deuxième personne, Mme Claudine JEAN-PIERRE, est sous le statut du CES (plus de cinquante ans), à temps plein.

Elle n'a pas reçu de formation, et effectue essentiellement du rangement, et accueille les élèves. Son contrat se termine en octobre 1999, mais devrait être reconduit.

L'IUT recherche activement un(e) documentaliste expérimenté(e) pour remplacer Mme LAURON.

Les deux CES avaient très peu de contact, puisqu'elles géraient alternativement la bibliothèque.

Il n'y a pas de documentaliste titulaire dans cet établissement : le poste n'a jamais été créé.

- **Horaires d'ouverture** : 5 jours par semaine. Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00. Fermeture de neuf semaines par an.

- **Locaux** : 175 m² dont 15 m² de bureau.
 - Superficie des magasins : 0
 - Superficie de la salle de lecture: 100
 - Nombre de places assises : 52

- **Budget** :

- De quelle Institution provient-il ? Budget IUT, correspondant aux cotisations des étudiants. Le budget est réparti entre les Départements.

- Budget d'acquisition du SCD de 50 500 Fr en 1999.

- Budget d'acquisition : 50 500 Fr + X Fr

- Budget de fonctionnement : sur le budget du service général.

- **Bibliothèque de recherche ou d'étude** : bibliothèque d'étude de premier cycle.

- **Fonds** : les trois Départements disposent d'un budget propre. Les enseignants commandent la documentation et la distribuent entre les membres de leur Département et le Centre de Documentation.

- Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" : fonds de Comptabilité, d'Economie, de Droit, de Gestion, de Sciences Sociales, de Finances, d'Anglais, d'Electronique, d'Electricité et d'Informatique.

- 263 rapports de stage. 10 titres de culture générale (lettres, histoire).

- Nombre d'ouvrages : 616

- Nombre de périodiques vivants : 40

- Nombre de périodiques morts : 5

- Nombre de thèses : 0

- Nombre de cédéroms : 16 cédéroms achetés en 1998/1999, et consultables en monoposte.

- Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : non

- Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : non
- Cédéroms accessibles seulement dans le service (monoposte) : 16

-**Liste des Cédéroms** : Dictionnaire Hachette Multimédia ; La Mondialisation (Le Monde) ; Le Grand Robert ; l'Etat du Monde ; Larousse ; Dictionnaire Français-Anglais Collins ; le Littré ; Encyclopédie ENCARTA.

Collection Management : Finance d'entreprise ; droit et fiscalité de l'entreprise ; comptabilité générale et analyse financière ; psychosociologie des organisations ; simulation de gestion d'entreprise ; comptabilité analytique et gestion budgétaire ; gestion des ressources humaines ; économie d'entreprise.

-Autres supports : non

-**Projet d'achat de cédéroms ou d'abonnement à des bases de données** : ceci n'entre pas dans les attributions des documentalistes, mais relève des trois Départements.

- **Services offerts :**

-**Prêt de documents** : prêt de la totalité du fonds, y compris les cédéroms, les périodiques (sauf les derniers numéros), et les rapports de stage.

-**Durée de prêt** : 15 jours pour les étudiants (4 titres). Prêt de cinq semaines pour les enseignants.

-**Photocopieuse** : 1

-**Possibilité de récupérer des données ou de faire du traitement de texte** : non, mais les étudiants peuvent faire imprimer des pages Web.

-**Accès à l'Internet** : oui (le fournisseur d'accès est YAHOO) sur deux postes. Mme LAURON a constitué une sélection de sites dans les signets de son poste de documentaliste, en interne.

-**Types de sites utilisés** : site de l'Université d'Orléans. Accès au catalogue de la BU d'ORLEANS, mais il y a des problèmes de liaison, depuis quelques mois.

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque** : pages web en cours de réalisation.

Sur le site web de l'Université d'ORLEANS, il n'y a aucune information sur l'IUT de CHATEAUROUX.

- **PEB** : oui

-**Quelle organisation ?** Les enseignants gèrent eux-mêmes le PEB.

Ils utilisent le PEB de la BU d'ORLEANS (certains enseignants donnent aussi des cours à l'IUT d'ORLEANS).

-**Nombre d'articles demandés** : 5 documents reçus.

-**Nombre d'articles envoyés suite à une demande extérieure** : 0

-**Nombre de documents demandés (en dehors des périodiques)** : 0

-**Outils de recherche bibliographiques disponibles** : CCN-PS.

- **Les usagers de la bibliothèque** : 20% des élèves et la moitié des enseignants.
 - Nombre de lecteurs : 60 dont :
 - Etudiants : 50
 - Enseignants et chercheurs : 10/15 enseignants environ.

- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire** : formation des usagers à l'utilisation de l'Internet et du catalogue (OPAC).

- **Matériel et outils informatiques disponibles** :
 - Nombre de postes : 3 micro-ordinateurs : 2 postes pour les usagers avec le catalogue, l'accès à l'Internet (donc l'accès au catalogue de la BU), un lecteur de cédéroms pour la consultation sur place.
 - 1 poste pour la bibliothécaire, en interne.
 - Logiciels utilisés pour le catalogage : logiciel de catalogage BCDI du CRDP de POITIERS.
 - Pas de module de prêt. Le prêt est manuel sur fichier papier.
 - Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels : projet d'achat d'une tour de cédéroms pour éviter l'installation récurrente des cédéroms et mettre les cédéroms en réseau (en principe, dans la bibliothèque, sur les deux postes et non en réseau dans l'ensemble du bâtiment de l'IUT).
 - Câblage : IUT doté d'un INTRANET ? Ligne NUMERIS ou Transfix de 256 KBits/s ?

- **Catalogue** : classement sur EXCEL pour les périodiques et les rapports de stage. Logiciel BCDI pour le catalogage des ouvrages.
 - Catalogue informatisé : oui
 - Catalogue papier : existence d'un registre d'inventaire des ouvrages achetés jusqu'en octobre 1998.
 - Catalogue papier des périodiques : oui, sur EXCEL. Sommaires photocopiés de certaines revues.
 - Format de catalogue et caractéristiques du module de catalogage : format du logiciel BCDI (logiciel de catalogage conseillé par le ministère de l'Education Nationale pour les CDI de collèges et lycées). Classification DEWEY.
 - Année d'installation et projet de réinformatisation : Mme LAURON précise que l'attachée d'administration scolaire et universitaire a été mal conseillée lors de l'achat du logiciel choisi, qui ne serait pas adapté à la situation du Centre de Documentation.

- **Convention** : non
 - Etat de la bibliothèque associée avant la collaboration avec le SCD : Mme LAURON précise que le recrutement de CES ne permet pas d'envisager des projets et de développer les actions.
 - Elle regrette que, jusqu'à présent, l'IUT n'ait pas choisi de recruter une documentaliste pour la coopération avec le SCD, et constate l'absence de "prise de conscience des enseignants sur le rôle d'un Centre de Documentation".

Les CES du Centre de Documentation ont peu de responsabilités. Elles se limitent au prêt, à l'accueil, à l'enregistrement des ouvrages et des périodiques sur BDCI et EXCEL, et au rangement.

Le personnel du Centre de Documentation ne gère pas le budget et n'ont aucun droit d'initiative pour les commandes de livres, de cédéroms, et pour les abonnements.

- **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD :**

- Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ? Pas de contacts.

- Bibliothèque associée :

- Budget accordé par le SCD : 50 500 Fr

- Acquisition de documents : 50 500 Fr

- Acquisition de matériel : 0 Fr

- Budget de fonctionnement : 0 Fr

- Personnel de la bibliothèque associée:

- Recrutement : non

- Formation effectuée par le SCD ou par un autre organisme : non

- Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée :

- Le catalogage des fonds : non

- Le catalogue versé dans la base collective : non

- Accès au SIGB (Dynix) : non

- Accès aux cédéroms du SCD : non

- Organisation du PEB : non

- Cette collaboration est considérée par la "responsable" de la bibliothèque comme : "un acquis qui aiderait à résoudre les problèmes du Centre de Documentation".

- **Avantages et contraintes pour le SCD :**

- Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées : 50 500 Fr sur un budget global de 334 540 Fr

- Formation assurée : non

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** Demande d'accès au réseau de la BU d'Orléans. Demande d'une assistance technique pour la maintenance du "réseau informatique interne". Demande d'installation d'une borne RENATER (demandée depuis au moins 1 an).

- **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

- Problèmes techniques : oui (problème de câblage).

- Volonté d'autonomie : ?

- Problèmes budgétaires : oui

- Absence de personnel : problèmes de formation du personnel.

date : 7 septembre 1999. Enquête envoyée le 8 septembre 1999 et retournée le 21 octobre 1999.

NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIEE : Bibliothèque de l'Antenne de l'IUT Formapôle d'Issoudun (IUT de CHATEAUROUX)

- **Adresse :** rue Georges Brassens, 36100 ISSOUDUN
- **Nom du responsable de la bibliothèque :** Mme COLSON
 - Statut : personnel administratif.
 - Téléphone : 02.54.03.59.14
 - Fax : 02.54.03.00.15
- **Statut et adresse :** IUT de CHATEAUROUX. Université d'ORLEANS.

-Association avec une autre Institution : non. Y-a-t-il d'autres partenaires potentiels à ISSOUDUN et CHATEAUROUX ? Formation envisageable au sein de la Médiathèque d'ISSOUDUN. Pas de relation avec les autres bibliothèques des IUT de l'Université d'ORLEANS. Pas de relation avec la BU.

-Nom du directeur de l'établissement : Mr Christian ETIENNE, avenue François Mitterrand, 36000 CHATEAUROUX, tél : 02.54.08.25.50.

-Enseignements dispensés : Gestion Logistique et Transports (GLT), Techniques de Commercialisation. Premier cycle.

Mme Catherine MICHON, Directrice du Département Techniques de Commercialisation, tél : 02.54.03.59.04.

-Disciplines et sujets de recherche : NC

-Nombre d'enseignants et chercheurs : 12 enseignants-chercheurs.

-Nombre d'étudiants : 270

- **Historique :** bibliothèque créée en 1991, lors de l'ouverture de l'établissement.
- **Personnel de la bibliothèque :**
 - Nombre : 2
 - Catégorie : 1 CES à 50% et 1 CDD à 90%. Pas de formation reçue.
- **Horaires d'ouverture :** 5 jours par semaine. Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h30. Le mercredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h15. Soit 37 heures d'ouverture par semaine.
- **Locaux :** 100 m²
 - Superficie de la salle de lecture : 100 m²
 - Nombre de places assises : 40

- **Budget :**

-De quelle Institution provient-il ? Budget de l'IUT de CHATEAUROUX pour ISSOUDUN et du SCD d'ORLEANS (une part du budget d'acquisition de la bibliothèque de l'IUT de CHATEAUROUX, soit 50 500 Fr en 1999) ? Chiffres non communiqués.

- **Bibliothèque d'étude :** bibliothèque d'étude de premier cycle.

- **Fonds :** validation des commandes dans les Départements, puis acquisition des documents. Achat de 10 ouvrages environ en 1999, et surtout 60 abonnements.

-Fonds documentaire spécifique à la discipline et/ou fonds plus "large" : fonds de Droit, Gestion, Commerce, Marketing.

-Nombre d'ouvrages : 771 ? Inventaire en cours.

-Nombre de périodiques vivants : 60

-Nombre de périodiques morts : 1

-Liste des périodiques : NC

-Nombre de thèses : 3

-Nombre de cédéroms : 12

-Accès par le réseau du SCD (cédéroms appartenant au SCD) : non

-Accès interne au réseau de l'institution (cédéroms achetés par l'Institution) : non

-Cédéroms accessibles seulement dans la bibliothèque (monoposte) : 12

-Liste des Cédéroms : French Dictionary, le Grand Robert, Encarta 99, Bibliorum Larousse, l'Etat du Monde, Apprenez le Russe, le Littré, English en action, English +, Let's do business, Business objects, Business in English.

-Autres supports : non

-Projet d'achat de cédéroms : non

- **Services offerts :**

-Consultation sur place :

-Usuels : oui

-Thèses : oui

-Cédéroms : oui

-Prêt de documents :

-Durée de prêt : 10 jours pour les livres, 12 heures pour les périodiques.

-Prêt de périodiques (nombre) : NC

-Prêt d'ouvrages (nombre) : NC

-Photocopieuse : 1

-Accès à l'Internet : oui. Par ailleurs, il y a deux salles d'informatique en libre service dans le bâtiment. Ces salles, destinées aux étudiants, sont équipées de PC connectés à l'Internet.

-Types de sites utilisés : légifrance, assemblée nationale, sites institutionnels, sites des journaux.

- **Site Web de l'Université, de l'établissement (UFR, Département...) et les informations sur la bibliothèque** : pas de pages consacrées à l'IUT d'ISSOUDUN sur le site de l'Université.
 - Présentation des activités et du personnel de l'établissement : non
 - Adresse, coordonnées et responsable de l'établissement : non
 - Présentation des collections et de la direction de la bibliothèque : non
- **PEB** : NC. Pas de PEB effectué par Mme COLSON. Les enseignants s'organisent entre eux.
- **Les usagers de la bibliothèque** :
 - Nombre de lecteurs : 278 dont :
 - Etudiants : 262
 - Enseignants et chercheurs : 16
- **Fréquentation quotidienne** : 35 personnes environ.
- **Formation des lecteurs à la recherche documentaire** : non
- **Matériel et outils informatiques disponibles** :
 - Nombre de postes et caractéristiques techniques : deux PC Pentium II.
 - Logiciels utilisés pour le catalogage : logiciel BCDI.
 - Projets d'informatisation ou d'achat de matériel et/ou de logiciels : non
 - Câblage : NC
- **Catalogue** :
 - Catalogue informatisé : oui, sur BCDI.
 - Catalogue papier : constitution d'un inventaire.
 - Catalogue papier des périodiques : NC
 - Format de catalogage et caractéristiques du module de catalogage : logiciel BCDI (identique à celui de l'IUT de Châteauroux). Classification DEWEY.
 - Année d'installation du catalogue informatisé et des deux postes : 1999
- **Convention** : non
- **Avantages et contraintes de la collaboration pour la bibliothèque associée et pour le SCD** :
 - Comment s'effectue la collaboration entre les deux entités ? Aucune relation.
 - Bibliothèque associée :
 - Budget accordé par le SCD : budget d'acquisition accordé à l'IUT de CHATEAUROUX, soit 50 500 Fr en 1999, dont une partie serait utilisée pour l'achat de documentation à l'IUT d'ISSOUDUN.
 - Acquisition de documents : NC
 - Budget de fonctionnement : non
 - Personnel de la bibliothèque associée:
 - Formation effectuée par le SCD ou par un autre organisme : non

-Services issus de la collaboration entre le SCD et la bibliothèque associée:

- Le catalogage des fonds : non
- Le catalogue versé dans la base collective : non
- Accès au SIGB (Dynix) : non
- Accès aux cédéroms du SCD : non
- Organisation du PEB : non

• **Avantages et contraintes pour le SCD :**

-Part du budget accordé à la bibliothèque associée par rapport au budget global consacré aux bibliothèques associées : NC

-Formation assurée : non

- **Quelles sont les demandes et les besoins émanant de la bibliothèque associée ?** Demande de crédits de fonctionnement. Demande de formation de base (classification DEWEY). Souhait de contacter les autres responsables des bibliothèques des IUT de l'Université d'ORLEANS.

• **Si la bibliothèque associée est demeurée autonome, quelles en sont les raisons ?**

-Problèmes techniques : NC

-Volonté d'autonomie : NC

-Pas de besoin de collaboration avec le SCD : NC

-Problèmes budgétaires : NC

-Absence de personnel : formation insuffisante.

-Indifférence : NC